

FAIVELEY TRANSPORT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 14.614.152 €
Siège social : Immeuble le Delage, Hall Parc, Bâtiment 6A
3, rue du 19 mars 1962
92230 - Gennevilliers
RCS Nanterre B 323 288 563

DOCUMENT DE REFERENCE

2011/2012



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20/07/2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionnés à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Une table de concordance figure en page 315.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, dont le contenu est principalement inséré dans les chapitres du Document de référence de l'exercice 2010/2011, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2011 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2011 figurant respectivement aux pages 74 à 159 et 160 à 163 du Document de référence de l'exercice 2010/2011 déposé auprès de l'AMF le 28 juillet 2011 sous le n° D.11-0749 ;
- le rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, dont le contenu est principalement inséré dans les chapitres du Document de référence de l'exercice 2009/2010, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2010 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2010 figurant respectivement aux pages 73 à 153 et 154 à 157 du Document de référence de l'exercice 2009/2010 enregistré auprès de l'AMF le 10 novembre 2010 sous le n° R. 10-073 ;

Les Documents de référence cités ci-dessus sont consultables sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et disponibles sans frais sur le site de l'émetteur (www.faiveleytransport.com).

1. ACTIVITÉ DU GROUPE	2
1.1. Présentation générale du Groupe.....	3
1.2. Stratégie et activité du Groupe.....	9
1.3. Un Business Model équilibré.....	13
1.4. Description et actualité des différentes activités.....	16
1.5. Le marché.....	23
1.6. Développement et investissements.....	33
1.7. Contrats importants.....	38
2. RAPPORT SUR LA GESTION DES RISQUES	39
2.1. Risques financiers et risques de marché.....	40
2.2. Risques juridiques.....	44
2.3. Risques industriels et environnementaux.....	47
2.4. Risques informatiques.....	52
2.5. Assurances.....	53
3. RAPPORT FINANCIER	55
3.1. Analyse de la situation financière et des résultats du Groupe.....	56
3.2. Évolution récente et perspectives.....	77
3.3. Comptes consolidés	79
3.4. Comptes sociaux.....	161
4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	202
4.1. Composition des organes d'administration.....	203
4.2. Intérêts des dirigeants.....	216
4.3. Fonctionnement des organes d'administration.....	225
4.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées....	229
4.5. Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne au sein de Faiveley Transport.....	233
4.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président.....	250
4.7. Rapport du Conseil de Surveillance.....	253
4.8. Déclaration de conformité de la société en matière de gouvernement d'entreprise....	254
5. RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	255
5.1. Informations sociales relatives au Groupe.....	256
5.2. Responsabilité sociétale.....	271
5.3. Informations environnementales.....	273
5.4. Développement durable.....	279
6. INFORMATION DES ACTIONNAIRES	287
6.1. Renseignements concernant la société.....	288
6.2. Renseignements concernant le capital émis.....	293
6.3. Capital autorisé mais non émis.....	294
6.4. Répartition du capital et des droits de vote.....	296
6.5. Marché du titre.....	299
6.6. Dividendes et politique de distribution.....	301
6.7. Politique d'information.....	302
7. AUTRES INFORMATIONS	303
7.1. Responsables du Document de référence.....	304
7.2. Attestation des Responsables du Document de référence.....	304
7.3. Responsable du contrôle des comptes.....	305
7.4. Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes.....	306
8. INFORMATION INTERMEDIAIRE	307
9. TABLE DE CONCORDANCE	308
10. TABLE DE RECONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	315

1. ACTIVITÉ DU GROUPE

1.1. Présentation et Organisation générale du Groupe.....	3
1.1.1. Historique	
1.1.2. Organisation Générale du Groupe	
1.1.2.1 Présence mondiale	
1.1.2.2 Organigramme Juridique	
1.1.2.3 Principales sociétés	
1.2. Stratégie et Activité du Groupe.....	9
1.2.1. Un positionnement géographique ciblé	
1.2.2. Une organisation des activités en systèmes	
1.2.3. L'excellence opérationnelle	
1.3. Un Business Model équilibré.....	13
1.3.1. Une présence géographique mondiale	
1.3.2. Une couverture de tous les segments	
1.3.3. Une répartition équilibrée entre les activités première monte / services	
1.3.4. La gamme de produits la plus complète du marché	
1.4. Description et actualité des différentes activités.....	16
1.4.1. Energie & Confort	
1.4.2. Accès & Information	
1.4.3. Freins & Sécurité	
1.4.4. Services	
1.5. Le Marché.....	23
1.5.1. Les moteurs de croissance	
1.5.1.1 Tendance générale	
1.5.1.2 Principaux moteurs de croissance	
1.5.2. Positionnement concurrentiel	
1.5.2.1 Energie & Confort	
1.5.2.2 Accès & Information	
1.5.2.3 Freins & Sécurité	
1.5.2.4 Services	
1.5.3. Règlementations sur le marché des produits et systèmes ferroviaires	
1.5.4. Principaux fournisseurs et clients	
1.6. Développement et Investissements.....	33
1.6.1. L'Innovation au cœur du développement	
1.6.2. Propriété intellectuelle	
1.6.3. Investissements	
1.6.4. Propriété immobilière	
1.7. Contrats importants.....	38

1.1 Présentation et Organisation générale du Groupe

Faiveley Transport est un équipementier exclusivement dédié au ferroviaire implanté dans 25 pays. Le Groupe rassemble plus de 5 000 collaborateurs, répartis sur 50 sites.

Fort d'une expertise reconnue en ingénierie et en gestion de projets, Faiveley Transport est actif sur l'ensemble des segments de marché du matériel roulant ferroviaire. Le Groupe occupe des positions prépondérantes au niveau mondial et se différencie de la concurrence grâce à la Qualité, l'Innovation et l'Intégration de ses produits en systèmes.

Groupe d'origine française, Faiveley Transport réalise un chiffre d'affaires de 900 millions d'euros dont 83% hors de France. Fondé en 1919 par Louis Faiveley, Faiveley Transport est toujours contrôlé par la famille Faiveley, qui détient la majorité des droits de vote. Faiveley Transport est coté en Bourse à Paris depuis 1994. Sa capitalisation boursière était de 760 millions d'euros au 31 mars 2012.

Le Groupe fournit l'intégralité de la chaîne de valeur : conception, production, commercialisation et services. Il propose des solutions techniques à haute valeur ajoutée et garantit à ses clients les plus hauts niveaux de sécurité, de confort et de disponibilité.

1.1.1. Historique

- 1919 : Création des Établissements Louis Faiveley.
- 1923 : Démarrage de l'activité de production de pantographes.
- 1930 : Démarrage de l'activité de mécanismes de portes.
- 1955 : Lancement du pantographe unijambiste (record du monde de vitesse, 331 km/h).
- 1961 : Création d'un service électronique pour des produits de diversification ferroviaire.
- 1966 : Implantation en Espagne.
- 1971 : Mise en place de la ligne de produits « Electronique ».
- 1972 : Conception et développement du pantographe très grande vitesse AMDE.
- 1984 : Acquisition de la division "Transport" d'Air Industrie (Groupe Saint-Gobain) et de la division "Tachymétrie" d'Interelec (Groupe Matra).
- 1988 : Création de la société Faiveley Transport.
- 1993 : Ouverture de la filiale britannique, Faiveley UK Limited.
- 1994 : Introduction en Bourse de Faiveley S.A., holding du Groupe, au second marché de Paris.
Acquisition de Hagenuk Faiveley GmbH (HFG), un des leaders du marché en air conditionné.
- 1997 : Création de la filiale Faiveley Rail Inc. en Pennsylvanie (pénétration du marché américain).

2000 : Lancement commercial du pantographe léger Lx et en 2001 du nouvel enregistreur embarqué numérique de vidéosurveillance – STAR.

2001 : Création de la ligne de produits « Customer Service »

2002 : Dépôt mondial du brevet KATIUM, nouvelle topologie de puissance permettant un gain considérable en poids et volume des convertisseurs.

2003 : Acquisition de Lekov, société tchèque de fabrication de composants électriques et de commandes de trains

2004 : Acquisition de Sab Wabco (un des leaders européens des systèmes de freinage pour l'industrie ferroviaire).

2006 : Acquisition de Neu Systèmes Ferroviaires (NSF), conception et fabrication d'équipements de climatisation, de chauffage-ventilation et de ventilation technique.

Cession du Pôle Plasturgie à Financière Faiveley S.A. et à François Faiveley Participations S.A.S.

2007 : Acquisition d'Espas, concepteur et fabricant de portes et d'équipements électroniques embarqués pour les tramways, métros et trains.

Création de Qingdao Faiveley Sri Rail Brake, joint venture chinoise de fabrication de systèmes de freins.

Faiveley Transport prend part au nouveau record mondial de vitesse (574,8 km/h).

2008 : En Chine, acquisition de 50% de Shijiazhuang Jiaxiang Precision Machinery Co. Ltd (S.J.P.M.), société spécialisée dans la production de compresseurs d'air et création de Datong Faiveley Couplers System Ltd., joint venture de production de coupleurs.

Intégration des activités ferroviaires d'Intégrian, en Australie, permettant à Faiveley Transport d'enrichir son offre de produits électroniques.

Acquisition de l'activité de plaquettes de freins frittées de Carbone Lorraine et de Nowe Streugeräte, société fabriquant du matériel de sablage en Allemagne, afin de compléter les systèmes de freinage.

Acquisition de 100 % des actions de Ellcon National, société américaine spécialisée dans les systèmes de freinage pour les wagons de fret et locomotives.

Rachat des parts minoritaires de Faiveley Transport (38,3%) détenues par Sagard et le management.

2009 : Fusion de Faiveley Transport dans Faiveley SA, la nouvelle entité étant renommée Faiveley Transport.

Création de Faiveley Transport Canada (projet du tramway de Toronto).

Création de Faiveley Transport Metro Technology Singapore et de Faiveley Transport Metro Technology Taiwan (Activité Portes Palières).

2010 : Création de Amsted Rail – Faiveley LLC, joint-venture américaine entre Faiveley Transport USA et Amsted Rail pour la fabrication de composants et de systèmes d'équipements de bogies destinés au marché du fret.

2011 : Faiveley Transport acquiert 80 % de la société suisse Urs Dolder AG, spécialisée dans les solutions de chauffage pour les véhicules ferroviaires.

Faiveley Transport annonce l'acquisition des 25% restants du capital de sa filiale tchèque Faiveley Transport Lekov.

2012 : Faiveley Transport acquiert 100% de Graham-White Manufacturing Company, société américaine leader dans la conception et la fabrication de technologies de séchage d'air comprimé et de composants de freinage sur le marché des locomotives et du transit ferroviaire.

1.1.2 Organisation Générale du Groupe

La couverture internationale du Groupe est assurée par la coordination des savoir-faire et moyens présents dans :

- les centres de compétence (Recherche & Développement, ingénierie systèmes et de conception),
- les unités de production,
- les unités purement commerciales.

Le Groupe poursuit son développement commercial en concentrant ses efforts notamment sur la Chine, la Russie, les Etats-Unis et l'Allemagne. Le renforcement des structures de vente, services et ingénierie système ont permis à Faiveley Transport de se développer dans ces zones. En Chine, les huit sites industriels bénéficient d'une structure de commercialisation et de services établie à Pékin qui présente l'intégralité de la gamme de produits proposés par le Groupe. De même, la force commerciale a été renforcée et dédiée aux autres marchés clés, en Russie, aux Etats-Unis et en Allemagne.

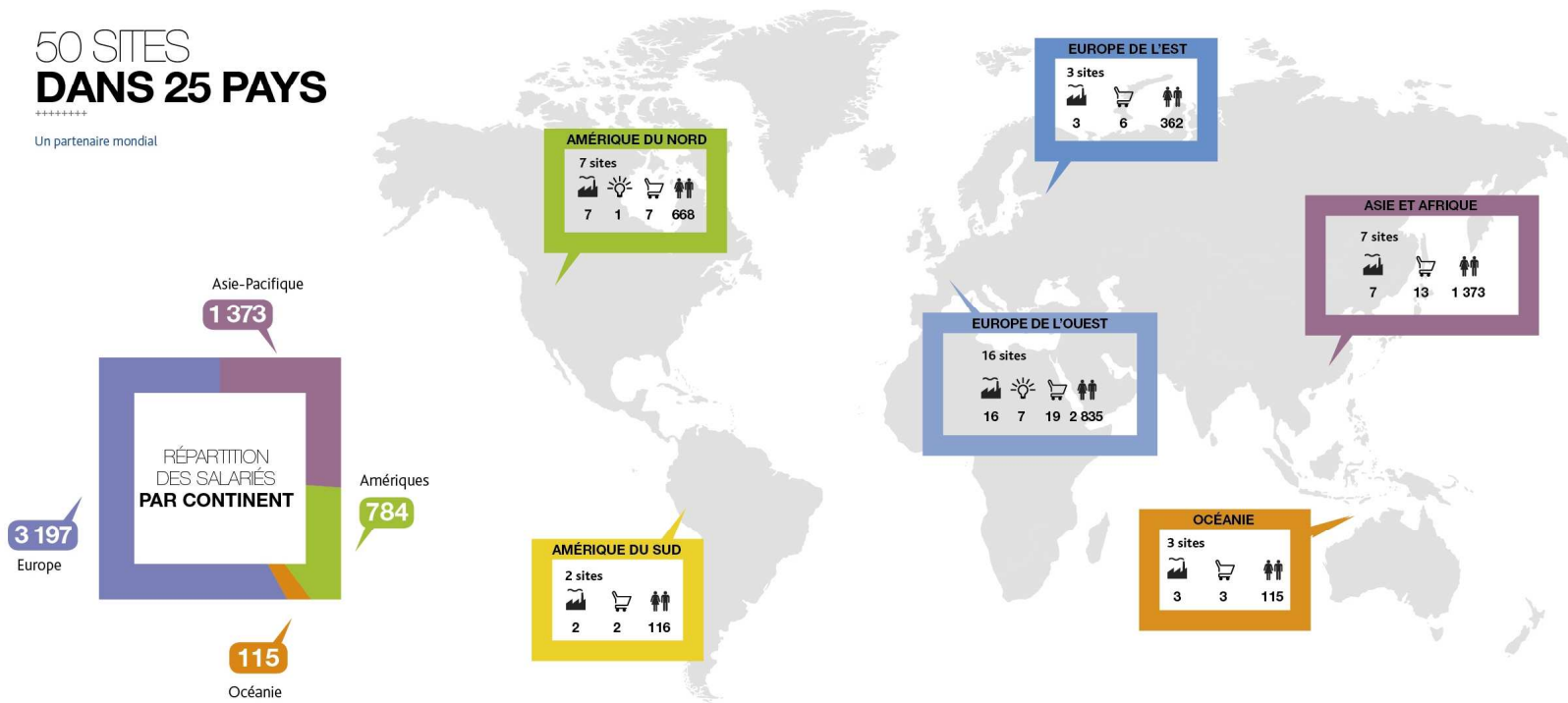
1.1.2.1 Présence mondiale

7
NOS
CHIFFRES

INTERNATIONAL 7 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011/2012

50 SITES DANS 25 PAYS

Un partenaire mondial

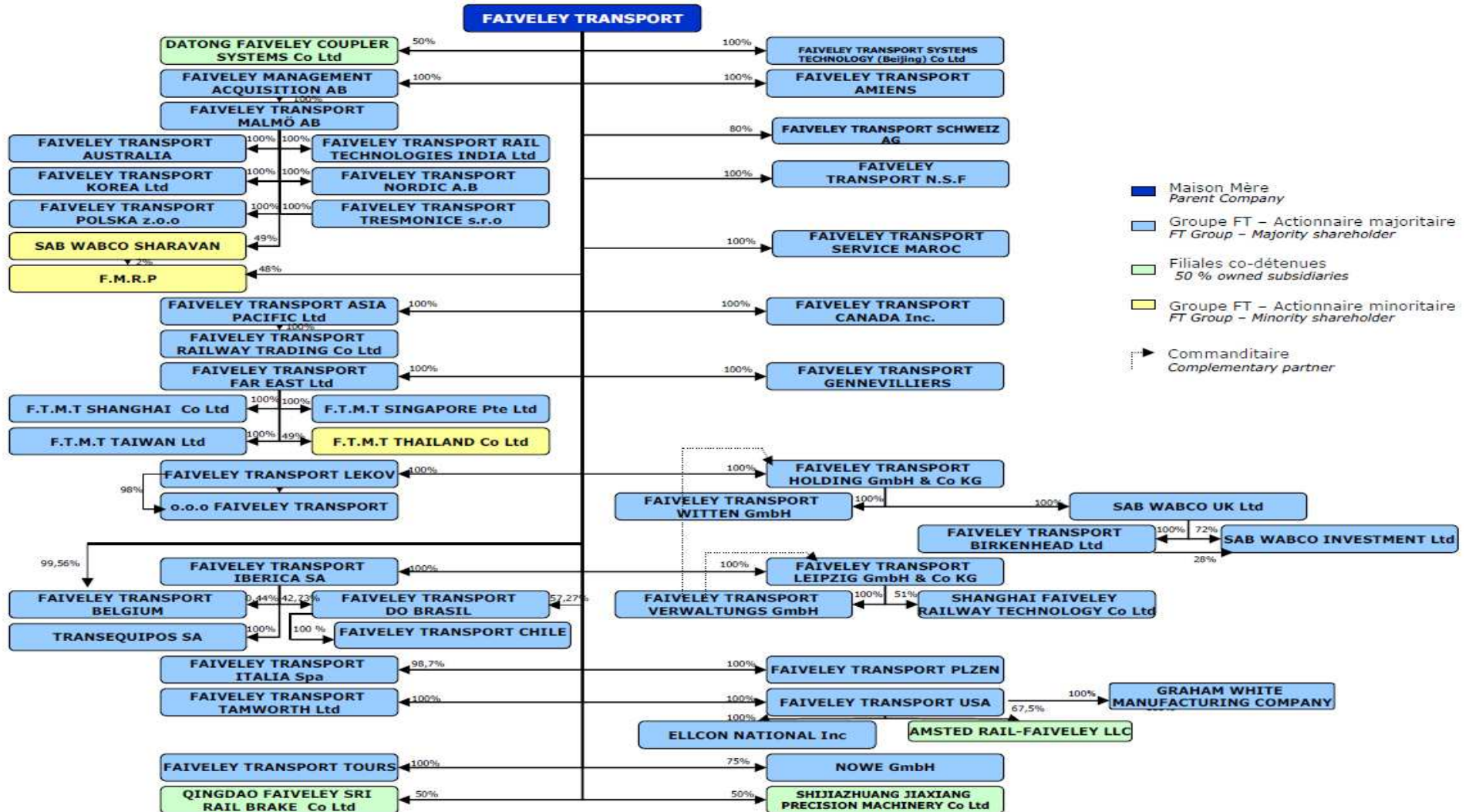


<p>PLUS DE 5 400 EMPLOYÉS</p>	<p>7 NOUVEAUX SITES DE SERVICES EN 2011/12</p>	<p>8 CENTRES DE COMPÉTENCES</p>	<p>38 SITES DE PRODUCTION ET MAINTENANCE</p>
--	---	--	---

- Site production/intégration/maintenance
- Centre de compétences
- Site commercial et gestion de projet
- Employés

1.1.2.2 Organigramme Juridique du Groupe

STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE DU GROUPE FAIVELEY TRANSPORT au 1^{er} avril



1.1.2.3 Principales sociétés du Groupe

Faiveley Transport (anciennement dénommée Faiveley S.A.) est la société holding animatrice du Groupe. Elle détient en direct les filiales opérationnelles.

Les sociétés énumérées dans le tableau suivant sont les principales sociétés du Groupe répondant aux critères suivants :

- principales sociétés holdings,
- chiffre d'affaires de plus de 15 M€ au 31 mars 2012.

La liste complète des sociétés consolidées, ainsi que leur méthode de consolidation, est présentée dans de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 3.3.6 note G.)

ENTITE	PAYS	ACTIVITE
Sociétés Holdings		
FAIVELEY TRANSPORT	France	
FAIVELEY TRANSPORT HOLDING GmbH & Co. KG	Allemagne	
FAIVELEY TRANSPORT MALMÖ AB	Suède	
Sociétés opérationnelles		
FAIVELEY TRANSPORT LEIPZIG GmbH & Co. KG	Allemagne	Energie & Confort
FAIVELEY TRANSPORT WITTEN GmbH	Allemagne	Freins & Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT AUSTRALIA	Australie	Freins & Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT DO BRASIL	Brésil	Accès & Information
SHANGHAI FAIVELEY RAILWAY TECHNOLOGY Co. Ltd.	Chine	Energie & Confort
QINGDAO FAIVELEY SRI RAIL BRAKE Co. Ltd.	Chine	Freins & Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT FAR EAST Ltd.	Chine	Accès & Information
FAIVELEY TRANSPORT IBERICA S.A.	Espagne	Accès & Information
ELLCON NATIONAL Inc.	Etats-Unis	Accès & Information
AMSTED RAIL - FAIVELEY LLC	Etats-Unis	Freins & Sécurité
GRAHAM-WHITE MANUFACTURING CO.	Etats-Unis	Services
FAIVELEY TRANSPORT AMIENS	France	Freins & Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT TOURS	France	Accès & Information
FAIVELEY TRANSPORT NSF	France	Energie & Confort
FAIVELEY TRANSPORT BIRKENHEAD Ltd.	Grande-Bretagne	Services
FAIVELEY TRANSPORT RAIL TECHNOLOGIES INDIA Ltd.	Inde	Services
FAIVELEY TRANSPORT ITALIA Spa	Italie	Freins & Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT LEKOV a.s.	République Tchèque	Accès & Information
FAIVELEY TRANSPORT NORDIC AB	Suède	Services

1.2 Stratégie et Activité du Groupe

En tant qu'acteur de référence des équipements du matériel roulant, Faiveley Transport a pour vocation de répondre aux besoins des constructeurs, des opérateurs et des organismes de maintenance ferroviaire au niveau mondial, et dans tous les segments du marché, du fret à celui de la grande vitesse.

1.2.1. Un positionnement géographique ciblé

Depuis une quinzaine d'années, le Groupe a placé la croissance internationale au cœur de sa stratégie commerciale.

Compte-tenu de sa taille et de son positionnement, le Groupe possède encore un potentiel important de croissance organique sur certains marchés. De ce fait, Faiveley Transport, a axé depuis 2010 sa stratégie de développement sur quatre marchés prioritaires que sont : la Chine, l'Allemagne, les Etats-Unis et la Russie. Ces marchés clés peuvent offrir des possibilités de croissance très importantes, soit grâce à la croissance intrinsèque de ces marchés, soit par le potentiel élevé de gains de parts de marché qu'ils offrent dans les régions où Faiveley Transport est encore sous-représenté.

▪ La Chine

La Chine est le premier marché du monde, avec environ 10 milliards d'euros d'investissements de matériel roulant par an. Le marché est divisé en deux segments principaux: (i) le segment des locomotives, des trains régionaux et des trains à grande vitesse, sous le contrôle du Ministère des Chemins de Fer, (ii) les métros, sous la direction de chaque autorité urbaine.

Après un rythme extraordinaire d'investissements jusqu'en 2010, en particulier dans le domaine des trains à grande vitesse, 2011 fut une année de très fort ralentissement avec un gel des investissements dans les marchés sous la responsabilité du Ministère des Chemins de Fer. Cette chute des investissements est due au changement de l'équipe ministérielle au début de l'année 2011 faisant suite à des allégations de corruption, ainsi qu'aux différents accidents survenus dans les domaines de la très grande vitesse et des métros. Après plusieurs trimestres d'incertitude, le redémarrage des investissements du Ministère des Chemins de Fer est confirmé pour 2012 avec un meilleur contrôle sur la fiabilité et la sécurité des trains. En 2011, le marché des métros est resté très dynamique, avec environ 3 000 voitures commandées (plus de dix fois les besoins annuels d'un grand pays européen).

Faiveley Transport est en bonne position pour concrétiser ces opportunités. Présent depuis 1994 sur les systèmes de climatisation et les portes, et depuis 2007 sur le segment des freins, le Groupe est présent en Chine grâce à quatre joint-ventures et trois filiales détenues en pleine propriété. Faiveley Transport y emploie plus de 1 000 personnes et les activités dans ce pays génèrent environ 12% de son chiffre d'affaires. Le Groupe a récemment renforcé ses équipes de vente, d'ingénierie et de services dans une structure dédiée à Pékin.

Les principaux contrats remportés en Chine au cours de l'exercice 2011/2012 intègrent :

- ✓ Les portes palières du métro Changsha
- ✓ Les portes d'accès pour la ligne 6 du métro de Pékin
- ✓ Les systèmes de freinage pour Harbin métro
- ✓ Les systèmes d'air conditionné pour les métros de Guangzhou, Harbin et Wuhan

▪ **L'Allemagne**

Faiveley Transport a été historiquement plus faible dans ce pays en raison de la forte présence locale de son concurrent allemand, Knorr-Bremse.

La société a constitué une force de vente et une équipe de support technique dédiées exclusivement à ce pays. Un centre de service pour tous les systèmes de Faiveley Transport a également été créé. Le Groupe a adopté une approche qui reflète les méthodes de travail et répond aux attentes de ses clients allemands.

Cette stratégie a permis de gagner des parts de marché, comme en témoigne la récente commande pour les trains à grande vitesse ICx de la Deutsche Bahn. Ce contrat attribué par Siemens et Bombardier représente la plus importante commande jamais remportée par Faiveley Transport. La société fournira des équipements de freins, les portes embarquées et les systèmes d'air conditionné, avec des livraisons à partir de 2015. La première commande ferme pour 130 trains (sur un total de 300 trains pour cette plate-forme) représente plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires pour Faiveley Transport (livraison prévue entre 2015 et 2023).

Les autres contrats importants remportés en Allemagne pendant l'exercice 2011/2012 concernent notamment les portes embarquées pour le métro de Munich et les systèmes de climatisation sur les trains Stadler Flirt Rosenheim

▪ **Les Etats-Unis**

Faiveley Transport est n°3 sur le marché américain, derrière les leaders du marché que sont Wabtec et Knorr Bremse.

Le Groupe avait pris position sur le marché du fret nord-américain en 2008 en procédant à l'acquisition d'Ellcon National et a renforcé ses positions sur ce marché en 2010 avec la création de la joint-venture avec Amsted Rail, leader américain de l'équipement de bogie pour le fret. Le succès de cette joint-venture s'est traduit par une forte croissance du chiffre d'affaires sur le territoire américain et par des gains de parts de marché rapidement constatés.

En janvier 2012, le Groupe a de nouveau consolidé sa présence sur le marché américain grâce à l'acquisition de la société Graham White qui propose une large gamme de composants techniques à forte valeur ajoutée dans les équipements de freins. Cette acquisition contribue à l'élargissement de l'offre sur le marché américain des locomotives et des services. Graham-White permet à Faiveley Transport de développer des relations étroites avec les constructeurs américains de locomotives (GE et Progress Rail), de renforcer son activité de services, et d'offrir à ses clients une expertise en technologie de séchage de l'air.

▪ **La Russie**

La Russie a récemment lancé des programmes d'investissements importants pour renouveler son équipement de matériel roulant. Ces nouveaux investissements visent à améliorer la qualité du matériel roulant par l'apport de technologies modernes, créant ainsi de nouvelles opportunités pour les constructeurs et équipementiers occidentaux.

Pour répondre à cette demande, Faiveley Transport a ouvert une succursale commerciale à Moscou. Des contrats significatifs ont déjà été gagnés dans la région, notamment la climatisation et les pantographes des trains Sochi dédiés à la ville, ainsi que les systèmes de climatisation pour le métro de Moscou.

1.2.2. Une organisation des activités en systèmes

La société est organisée autour de trois activités dédiées à l'équipement de première monte. Chaque activité d'équipement de première monte comprend les gammes de produits qui peuvent fournir à ses clients une offre complète et cohérente, possédant des synergies techniques.

- 1 - **Freins & Sécurité** : systèmes de freinage du train, incluant la mesure de la vitesse, le contrôle et la transmission de la puissance, les systèmes de sablage, d'anti patinage, de génération et de traitement de l'air. Cette activité couvre les besoins des marchés transit et fret.
- 2 - **Accès & Information** : systèmes d'accès et d'information aux passagers, incluant les portes d'accès, les portes palières, les systèmes d'accessibilité universelle, et l'information des passagers, ainsi que les systèmes d'interaction avec la signalisation.
- 3 - **Energie & Confort** : systèmes de captage, transformation, utilisation et recyclage de l'énergie électrique hors traction, incluant les systèmes de climatisation et de chauffage, les pantographes, les convertisseurs et de nombreux composants électromécaniques.
- 4 - **Services** : les services de maintenance, de rénovation et les pièces de rechange. L'activité Services apporte quotidiennement son support aux opérateurs et constructeurs à la fois en élargissant ses offres d'accompagnement dans le cadre de la maintenance et en leur permettant de réduire les coûts inhérents au cycle de vie des produits et à la durée de vie du train.

1.2.3 L'excellence opérationnelle

L'amélioration continue de la performance opérationnelle est essentielle à l'atteinte des objectifs de satisfaction des clients, de croissance et de performance financière.

▪ **Faiveley Management System (FMS)**

Le système d'excellence commun à tout le Groupe, dénommé le FMS, en est le référentiel unique. Il permet de déployer une culture commune, de standardiser les modes de fonctionnement et de mesurer de façon homogène les performances et les progrès de tous les sites de Faiveley Transport. Des auto-évaluations et des audits annuels sont réalisés sur chaque site. Le processus d'amélioration continue s'applique également au référentiel qui se complète et se perfectionne au fil des ans.

▪ **La Qualité totale**

Afin de satisfaire tous ses clients dans toutes les phases de vie de ses produits, le Groupe Faiveley Transport déploie une politique de qualité totale. Un accent tout particulier est mis sur la prévention des risques dès les phases de design, l'amélioration des performances qualité du panel fournisseurs, la robustesse des analyses de défaillance et la rapidité de traitement et résolution des non-conformités détectées.

▪ **L'organisation projets**

La nomination en tout début d'affaires d'équipes projets correctement dimensionnées, l'utilisation systématique de plannings standards et

de jalons, la tenue de comités de projets font partie des modes de fonctionnement standard du Groupe.

Une attention toute particulière est maintenant portée à l'anticipation le plus en amont possible des éventuels problèmes qualité:

- ✓ alignement au plus tôt des spécifications des produits avec les cahiers des charges clients,- utilisation de produits et processus standards,
- ✓ analyse proactive de tous les modes de défaillance possibles,
- ✓ mise en place de plans de validation et de contrôle adéquats.

▪ **La réduction des temps d'écoulement: "supply chain" et "lead times"**

La fiabilisation des programmes de fabrication et de livraison du Groupe Faiveley Transport et de ses fournisseurs est le facteur clé d'amélioration de la ponctualité de livraison et de la réduction des temps de réponse, essentielles à la satisfaction des clients.

A travers l'analyse détaillée de chaque segment de la supply chain et la réduction systématique des temps d'écoulement, cette approche permet également d'améliorer la qualité en détectant plus vite la moindre anomalie et de réduire le besoin en fonds de roulement.

Le réseau fonctionnel « Supply Chain » se renforce et des programmes de formation sont déployés.

▪ **La performance achats**

En accompagnement de sa croissance et de son implantation globale, le Groupe poursuit l'optimisation des processus et de l'organisation des achats:

- réduction du nombre de fournisseurs et sélection/ développement de véritables partenaires ;
- regroupement en famille d'achats pour une meilleure prise en compte des effets de massification ;
- implication au plus tôt des achats dans les offres et les projets ;
- accompagnement des fournisseurs clés dans les démarches de progrès continu et de « lean management ».

▪ **Moving Forward**

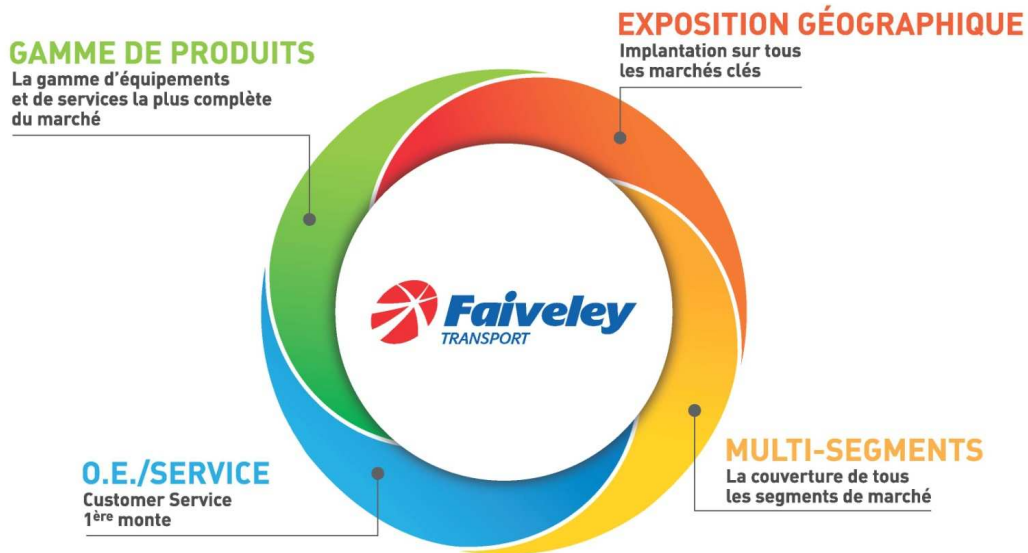
Le programme Moving Forward se poursuit: il vise à standardiser les organisations et les modes de fonctionnement de l'ensemble du Groupe en développant et déployant des outils informatiques communs.

Après la mise en place d'un ERP (Enterprise Resource Planning) dans trois sites pilotes, le Groupe lance maintenant:

- le déploiement de l'ERP dans l'ensemble des sites du groupe, en commençant par la Chine ;
- l'intégration de la gestion des données techniques via le projet PDM (Product Data Management) ;
- une base de données qualité qui sera mise en place dès mi-2012.

1.3 Un Business Model équilibré

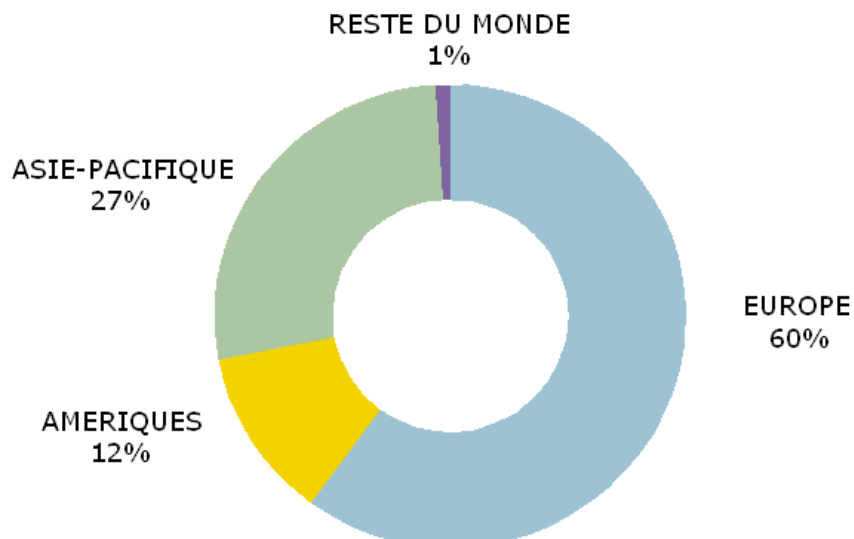
Pour profiter pleinement de toutes les opportunités du marché du ferroviaire, Faiveley Transport a construit un modèle stratégique et économique solide, qui permet de réduire les risques et d'équilibrer sa croissance sur tous les segments du marché, dans le monde entier. Ce modèle repose sur quatre piliers : la présence géographique globale, la couverture des différents segments du marché ferroviaire, la répartition équilibrée entre les activités de première monte et l'activité de services, ainsi que l'étendue de la gamme de produits.



1.3.1 Une présence géographique mondiale

Faiveley Transport est présent dans 25 pays, dans toutes les régions du monde. Les seuls pays de destination représentant plus de 10% du chiffre d'affaires sont : la France (environ 17%) et la Chine (environ 12%). Cette présence diversifiée permet de lisser l'activité du Groupe entre les différents cycles d'investissement nationaux ou régionaux.

Pour l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires, par zone géographique de destination, se répartit comme-suit :



1.3.2 Une couverture de tous les segments

Exclusivement dédiée à l'industrie du matériel roulant, la gamme de produits de Faiveley Transport couvre tous les segments de train : des trains à très grande vitesse aux métros. Cette diversification assure une meilleure gestion des risques et atténue les effets des cycles d'investissement dans n'importe quel segment.

L'exposition de Faiveley Transport sur le segment du fret, plus cyclique, est limitée. Le fret représente moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe, alors que le matériel roulant dédié aux voyageurs en représente 95%. Le segment fret de Faiveley Transport est particulièrement concentré aux Etats-Unis, et notamment assuré par la joint-venture avec Amsted Rail.



Locomotives
(électrique,
diesel électrique,
diesel
hydraulique)

Grande
et
Très Grande
Vitesse

Voitures
Voyageurs

Métros

Tramways,
Véhicules
légers

Wagons
Fret

1.3.3 Une répartition équilibrée entre les activités première monte et services

Les trois activités dédiées à la première monte et l'activité de services garantissent à Faiveley Transport des revenus équilibrés. En effet, les contrats de première monte auprès des constructeurs représentent 64% du chiffre d'affaires, tandis que l'activité de services représente 36% du chiffre d'affaires.

Les contrats pour le matériel de première monte concernent la vente de systèmes et de produits manufacturés pour les constructeurs de trains. Ces contrats sont attribués suite à un processus d'appel d'offres. Ces contrats sont généralement à long terme et leur taille varie de 100 000 euros à plusieurs dizaines de millions d'euros, avec une majorité de contrats dont le montant est inférieur à 5 millions d'euros.

Les contrats gagnés par le service après-vente concernent la maintenance, la rénovation et les pièces de rechange, pour tous les exploitants de chemins de fer tout au long de la durée du cycle de vie d'un train, soit généralement entre 30 à 35 ans.

Faiveley Transport a donc l'avantage de bénéficier d'une très grande visibilité quant à son activité future. Les activités de première monte offrent une visibilité sur la base du carnet de commandes (30 mois d'équivalent de chiffre d'affaires en première monte), alors que le service après-vente est un flux récurrent de petites commandes liées à la base installée d'équipements de Faiveley Transport.

1.3.4 La gamme de produits la plus complète du marché

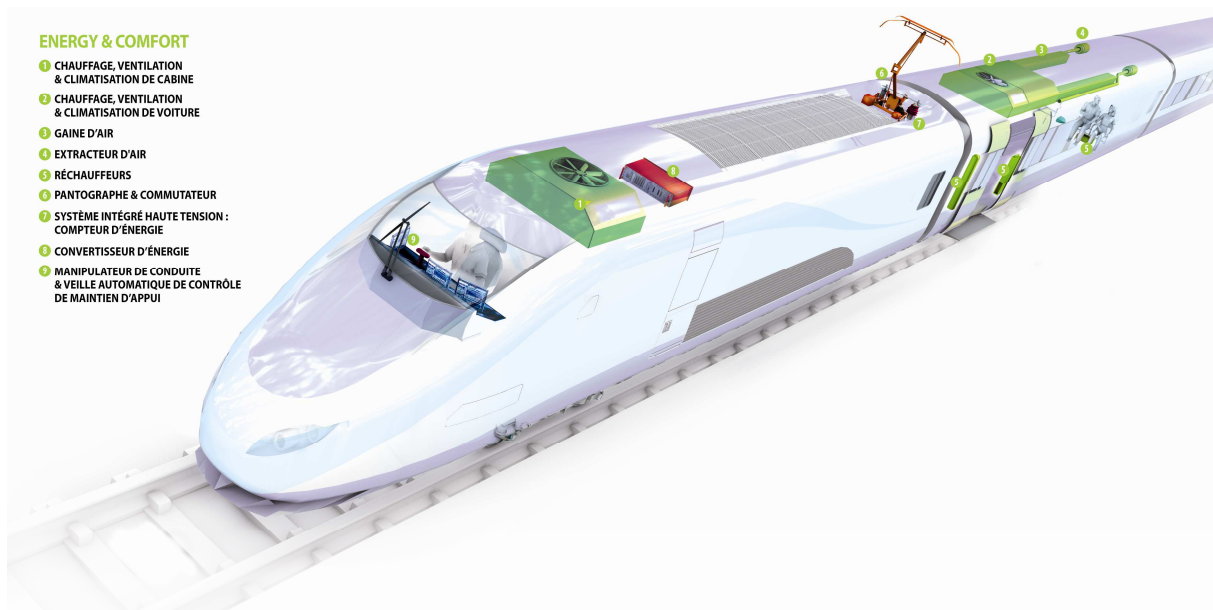
L'étendue de sa gamme de produits permet à Faiveley Transport de répondre à différents appels d'offres sur chaque nouveau train et lui donne ainsi l'opportunité d'augmenter ses gains de projets. La plupart du temps, chaque système d'activité est indépendant des autres, même si dans certains cas des offres combinées sont possibles.

Pour l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires par activité du Groupe se répartit comme suit :



1.4 Description et actualité des différentes activités

1.4.1 Energie & Confort



▪ Systèmes de climatisation

Numéro 1 mondial de la climatisation ferroviaire, Faiveley Transport propose des systèmes reconnus pour leur fiabilité et leur simplicité d'installation et de maintenance. Leur réalisation requiert de multiples compétences en gestion de projet et en ingénierie dans des domaines aussi complexes que la thermodynamique, la mécanique, l'aérodynamique, l'acoustique, l'électricité ou l'électronique. En s'appuyant sur un réseau de production internationale, Faiveley Transport conçoit, valide, produit et livre des produits clef en main de haute qualité.

Pour renforcer la satisfaction de ses clients, le Groupe offre désormais une prestation « Climatisation » élargie qui s'étend de l'ingénierie au Customer Service avec un objectif simple : s'adapter précisément aux demandes spécifiques de ses clients.

L'implantation des centres d'ingénierie et de production à proximité de ses clients permet à l'activité d'être aujourd'hui présente sur les marchés ferroviaires d'Europe de l'Ouest et de l'Est, de Russie/CEI, d'Inde, de Chine, d'Asie du Sud-Est, des Etats-Unis, d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Australie.

En mars 2011, Faiveley Transport a acquis 80 % de la société suisse Urs Dolder AG, spécialisée dans les solutions de chauffage pour les véhicules ferroviaires. Grâce à cette acquisition, Faiveley Transport est en mesure de proposer à ses clients suisses et à l'ensemble des constructeurs et opérateurs dans le monde entier un système complet de traitement et climatisation de l'air incluant air conditionné/ventilation et réchauffeurs.

- **Energie**

- ✓ **Systèmes de Captage de courant et Electromécaniques**

Inventeur du pantographe, Faiveley Transport reste pionnier en matière d'innovation pour le captage du courant et leader pour la fourniture de pantographes intégrant un contrôle dynamique de l'effort exercé sur la caténaire, breveté et de toute dernière génération. Capables de s'adapter aux besoins de chaque constructeur, les pantographes proposés par Faiveley Transport couvrent tous les segments du marché (tramways, métros, trains suburbains et régionaux, trains inter-cités et à très grande vitesse, locomotives de fret). Avec un nouveau record de vitesse en Chine, établi en 2010, le Groupe confirme sa position de leader dans ce domaine.

Faiveley Transport a continué de développer en 2011 ses bases de localisations de production en Chine et en Inde, pour accompagner le développement de ses marchés et satisfaire ses clients dans ces zones émergentes.

En 2011, le Centre de Compétences Pantographes a été renforcé sur le site de Saint-Pierre des Corps (France), pour poursuivre le développement de la gamme de produits de captage et répondre à l'évolution des besoins sur le marché mondial. Le Centre de Compétences Electromécaniques reste centré sur le site de Faiveley Transport Lekov à Blovice (République Tchèque), pour continuer le développement de la gamme de produits nécessaires à l'intégration de systèmes.

Un effort particulier est aujourd'hui porté sur le développement de systèmes, modulaires ou intégrés, à forte valeur ajoutée pour les clients de Faiveley Transport.

- ✓ **Systèmes de Conversion d'Energie**

Fort de ses innovations technologiques en terme de Conversion d'Energie, Faiveley Transport propose des solutions et topologies nouvelles, notamment avec les technologies KATIUM et TWINVERTER, solutions brevetées.

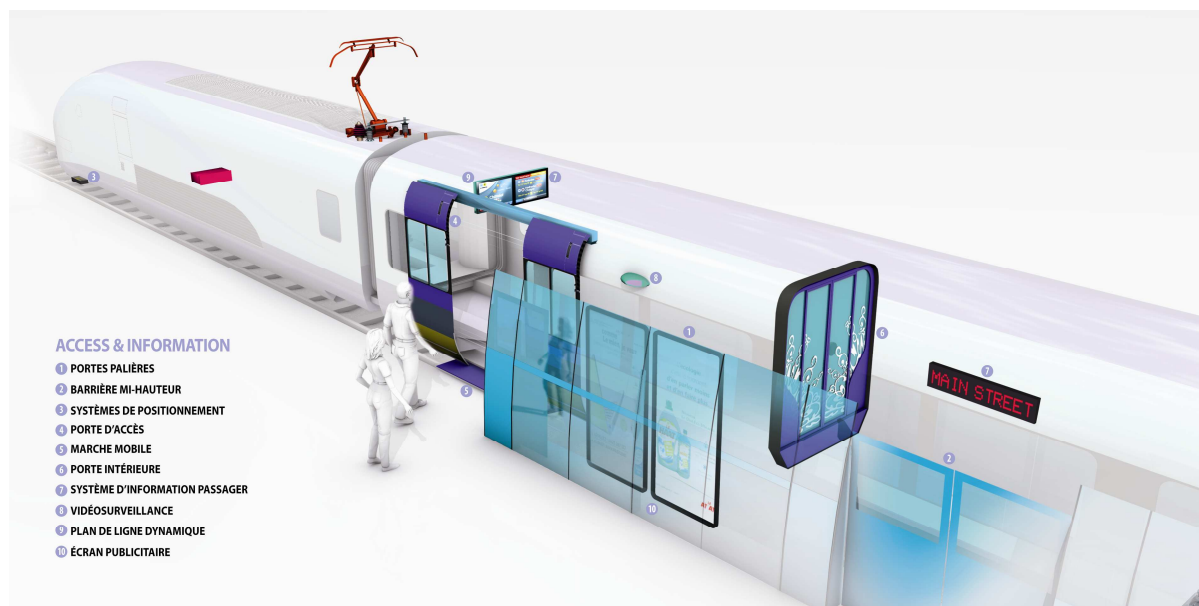
En 2011, plusieurs contrats ont été remportés en Europe et aux Etats-Unis, supportant et assurant la croissance du carnet de commandes et le développement de l'activité. Le développement des contrats aux Etats-Unis a permis aussi le développement industriel de la localisation de la production, en conformité avec le Buy American Act.

D'importants efforts de R&D sont réalisés sur ce segment ainsi que sur celui des solutions de stockage et de gestion d'Energie, solutions d'avenir dans les transports urbains à moyen terme.

Avec l'intégration de l'activité Energie et Confort en 2011, comprenant les systèmes de Conversion d'Energie et de chauffage/climatisation, le développement de solutions intégrées permettra la promotion de systèmes à forte valeur ajoutée dans les exercices prochains, assurant la différenciation et la compétitivité de l'offre du Groupe.

L'activité « Energie & Confort » représente **19%** du chiffre d'affaires de FaiveleyTransport.

1.4.2. Accès & Information



▪ Portes & Accessibilité

Faiveley Transport propose une large gamme de systèmes d'accès passagers destinés tant aux réseaux urbains et de banlieue qu'aux trains de grandes lignes et à grande vitesse. Sous l'influence des réglementations les plus récentes, Faiveley Transport a développé des marchepieds mobiles et des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Engagé dans une démarche de développement durable, le Groupe a par ailleurs intégré dans son concept d'accessibilité au train celui de réduction de la consommation d'énergie, de confort et de fluidité de l'accès passager à l'intérieur du train.

Dans le but d'améliorer la fiabilité de ces systèmes, Faiveley Transport a développé des éléments de contrôle capables de garantir la sécurité du passager, notamment dans des conditions d'urgence.

Aujourd'hui, ces systèmes proposent des produits à forte valeur ajoutée technologique, notamment des portes plus larges et pourtant plus légères, capables de résister à des ondes de pression élevées. Destinées aux trains à grande vitesse, ces portes sont reconnues pour leur fiabilité et le confort qu'elles assurent aux passagers.

Plus de 450 000 portes embarquées de conception et de fabrication Faiveley Transport sont en service dans le monde.

▪ Façades de Quai

Depuis fin 2007, les façades de quai sont en développement constant dans le monde. Servant d'interface entre la voie et le quai, elles offrent des solutions de sécurité idéales tant pour l'exploitant que pour le passager qu'elles protègent des accidents ou incidents.

Dans les stations souterraines climatisées, une façade de quai allant du sol au plafond constitue également une barrière thermique efficace, capable de contenir l'air frais dans la station et donc de réduire substantiellement les coûts de climatisation.

Il existe deux centres de compétences pour cette ligne de produits : l'un en France, à Saint Pierre des Corps (Faiveley Transport Tours), l'autre à Hong-Kong. Le centre de production est situé en Chine à Shanghai, et dessert l'ensemble des marchés.

▪ Information & Sécurité

Au sein de cette ligne de produit, sont développés des systèmes électroniques dédiés à l'information voyageurs, à l'aide à la conduite des trains (systèmes de tachymétrie, boîtes noires, automates de sécurité) et à la vidéosurveillance.

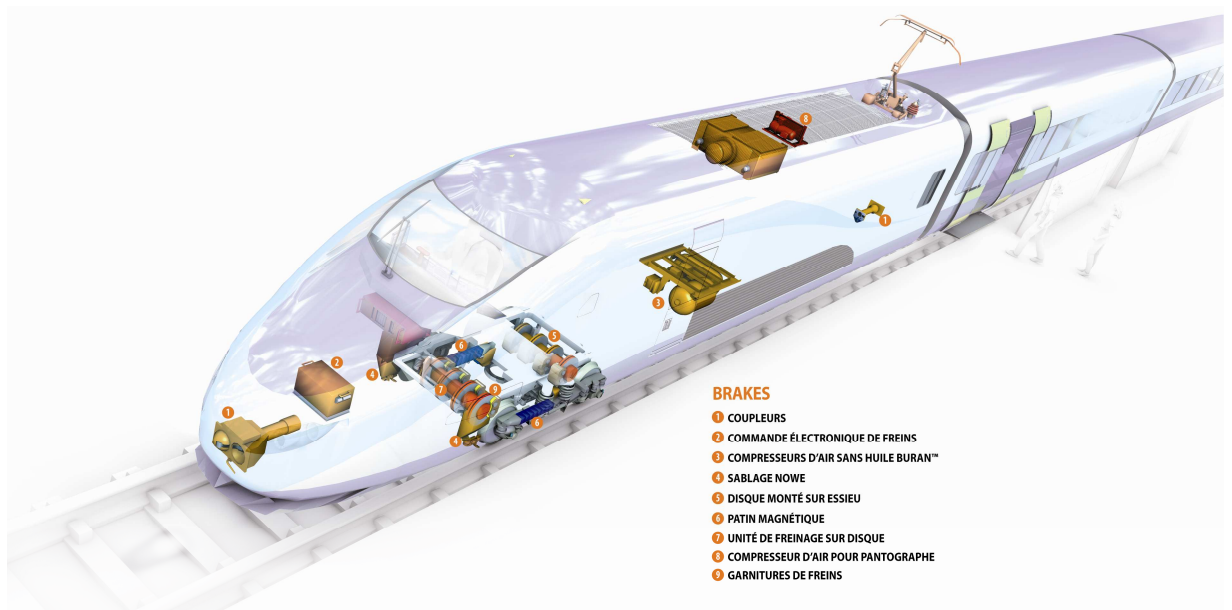
Conçus pour fonctionner dans des conditions extrêmes, les systèmes électroniques sont constamment optimisés afin de bénéficier des technologies les plus avancées. Dans cette perspective, cette ligne de produit dispose d'un budget R&D spécifique, permettant une démarche permanente d'innovation.

L'offre Electronique de Faiveley Transport est reconnue en Europe occidentale, et la société travaille à mieux la faire connaître en dehors des zones couvertes traditionnellement par ses centres de compétences, notamment en Asie, en Russie et dans les pays d'Amérique.

Pour accompagner ce développement, la ligne de produit Information & Sécurité s'appuie sur deux centres de compétences : Faiveley Transport Tours (sites de la Ville-aux-Dames et de Montlouis-sur-Loire) et Faiveley Transport Australia (Melbourne).

L'activité « Accès & Information » représente **19%** du chiffre d'affaires de Faiveley Transport.

1.4.3 Freins & Sécurité



▪ Systèmes de freinage Passager et Fret

Numéro 2 mondial des systèmes de freinage ferroviaires, Faiveley Transport dispose en la matière d'une expérience de plus d'un siècle. Aujourd'hui, le Groupe propose des solutions sur mesure, capables de répondre aux attentes de ses clients partout dans le monde, et sur les différents segments du marché, tant sur celui du « Passager » que sur celui du « Fret ».

Au travers d'une large gamme de produits, Faiveley Transport offre l'intégralité du système de freinage : de la cabine de pilotage (où l'ordre de freinage est donné) jusqu'à la roue (où il est appliqué). Ce qui permet de garantir le transport sécurisé de passagers et de marchandises pour un coût d'entretien minimal.

Faiveley Transport fabrique en effet l'ensemble des systèmes et composants permettant l'application du freinage sur un train : les éléments sur le pupitre de commande de la cabine, les commandes électroniques de frein, les compresseurs d'air sans huile Buran, le sablage NOWE, les disques montés sur essieu et leurs garnitures associées, les patins magnétiques, les unités de freinage sur disque, les blocs de frein sur roue ainsi que les éléments nécessaires à la production et au traitement de l'air (communément appelé Air Generation and Treatment Unit AGTU). Son activité de Services (maintenance, rénovation et pièces de rechange) propose également des solutions éprouvées pour optimiser le cycle de vie des systèmes (notamment en renouvelant la garniture des freins), et donc pour optimiser leur coût.

Faiveley Transport est par ailleurs le seul équipementier ferroviaire à disposer de trois bancs de simulation (baleines) implantés en France, en Italie et aux Etats-Unis. Son savoir-faire reconnu et sa forte capacité d'innovation permettent au Groupe de conforter chaque année son positionnement sur ce marché.

L'offre déployée par Faiveley Transport comprend des manipulateurs de grande précision qui assurent la réaction immédiate des systèmes, sitôt l'ordre donné par le conducteur. Une nouvelle génération de compresseurs sans huile «BURAN» est également proposée, déclinées en différentes versions adaptées aux segments du marché ferroviaire. La technologie des compresseurs sans huile est désormais la référence standard dans toutes les offres de Faiveley Transport en Europe et en Amérique du Nord, tant pour le matériel neuf que de rénovation.

Dans le même temps, une nouvelle gamme de compresseurs à vis a été lancée via une joint-venture chinoise, ceci afin de couvrir les besoins du marché chinois. La technologie des compresseurs lubrifiés à pistons a, quant à elle, été transférée en Inde.

Profitant du succès du système de contrôle de freinage compact EPAC, plusieurs solutions intégrées dites « *pneumatroniques* » ont été mises au point. Cette approche offre une très grande facilité d'intégration dans les trains modernes et garantit une performance accrue dans tous les domaines d'utilisation. Des versions optimisées ont vu le jour : « MATRIC » et « EPAC Light » en fonction des requis en termes de contrôle commande par voiture ou par bogie.

Il en résulte que Faiveley Transport est capable de fournir 3 offres principales de commande de freins en fonction des demandes des clients : une offre traditionnelle à base de composants pneumatiques montés sur panneau et commandés par une Unité de contrôle « freins », une offre mi-intégrée dite « Smart Brakes » qui offre aux opérateurs une maintenance traditionnelle tout en bénéficiant d'une technologie de pointe et enfin une offre « *pneumatronique* » dite « *Compact Brakes* » à la pointe de la technologie.

En 2010, le Groupe a créé aux côtés d'Amsted Rail la joint-venture Amsted Rail-Faiveley LLC. Cette filiale a permis à Faiveley Transport de prendre une part de marché conséquente sur le marché nord-américain dans le domaine du fret. Le Groupe bénéficie ainsi de la puissante dynamique commerciale du fabricant de bogies et de ses outils de production (notamment un banc de simulation adapté aux normes régionales). De son côté, le Groupe apporte sa gamme d'équipements de freins approuvés par l'AAR (Association of American Railroads) ainsi que l'ensemble des capacités d'ingénierie, de gestion de projet et de production industrielle qui leur sont associées.

Parallèlement à sa percée sur le marché américain du Fret, Faiveley Transport a renforcé son positionnement sur le marché des « Freins Passager » aux Etats-Unis en rachetant la société Graham-White début 2012 : par cette acquisition Faiveley Transport étend son réseau de services auprès des opérateurs américains et surtout va offrir au fabricant de locomotives et de trains nord américains, un système de freinage complet qui répond aux standards américains.

Sur les vingt quatre derniers mois la ligne de produits « Freins » a signé plusieurs contrats décisifs qui lui ont permis d'accroître sa présence en Europe : d'abord sur ses marchés historiques en France et en Italie mais aussi sur le marché allemand. Parallèlement une part de ces commandes lui a permis de renforcer sa présence sur le marché de la « Grande » et de la « Moyenne » Vitesse européenne.

▪ **Système de coupleurs**

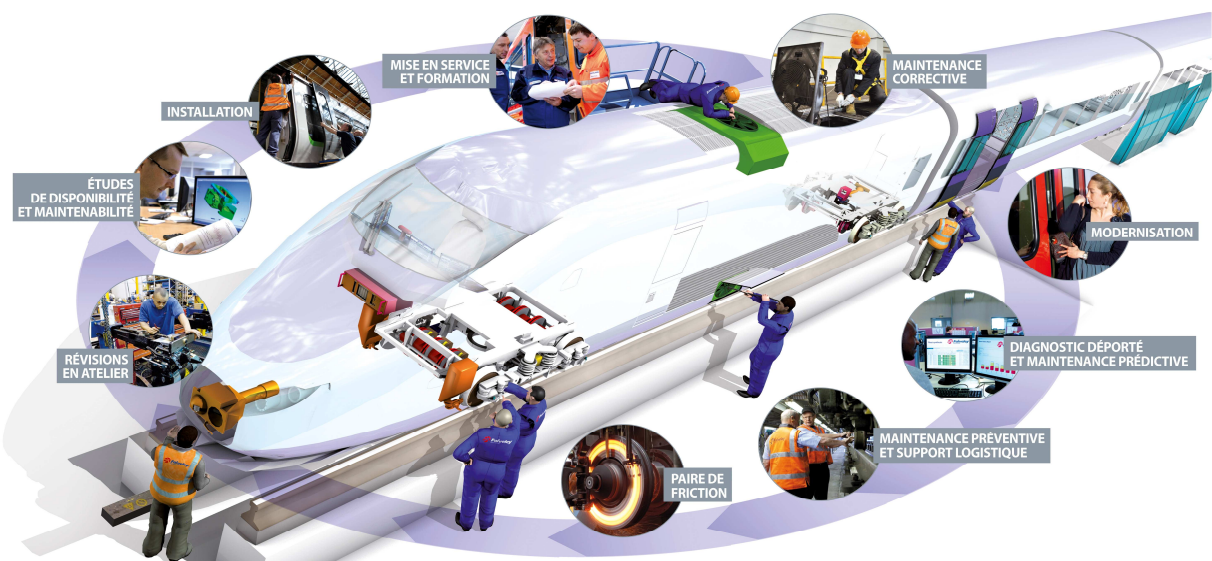
Forte de 70 ans d'expérience, la ligne de produit Coupleurs de Faiveley Transport propose des produits capables de répondre aux différents standards des marchés du fret et des passagers. Tous présentent une interface spécifique qui permet d'adapter leurs composants mécaniques, pneumatiques et électriques avec ceux des produits fabriqués par les leaders du marché.

Parallèlement, Faiveley Transport a développé sa gamme de coupleurs sur le marché des métros et des automotrices, pour élargir sa part de marché en Europe.

Sur le plan stratégique, Faiveley Transport a choisi de se positionner sur le segment à plus forte valeur ajoutée. La ligne de produit a ainsi mis au point le coupleur automatique « Transpack », destiné au marché du fret qui intègre notamment des signaux électriques. Ce système est actuellement largement utilisé en Allemagne et devrait rapidement s'imposer dans d'autres pays européens.

L'activité « Freins & Coupleurs » représente **26%** du chiffre d'affaires de Faiveley Transport.

1.4.4. Services



L'activité « Customer Service » est rebaptisée « Services » pour réaligner son nom sur la vision du marché de Faiveley Transport : il ne s'agit plus seulement de fournir un service après vente de ses produits auprès de ses clients directs, mais d'être le véritable

partenaire des exploitants et propriétaires de matériel roulant en proposant une gamme de solutions intégrées élargie, destinée à optimiser le coût de possession.

L'activité « Services » assure donc l'ensemble des activités de maintenance des équipements pendant leur durée de vie. Elle fournit ainsi les pièces détachées certifiées d'origine pour toute la gamme d'équipements de Faiveley Transport : climatisation, portes d'accès voyageurs, portes palières, freins, coupleurs, pantographes, électronique embarquée. De plus, sa prestation englobe de nombreuses solutions d'ingénierie destinées à optimiser l'exploitation du matériel et à diminuer le coût de maintenance au kilomètre. L'activité « Services » propose également des formations et une assistance 24 heures /24 et 7 jours /7 sur site ou en ligne.

Plus de 500 clients qui exploitent ou qui maintiennent des trains dans plus de 40 pays différents ont fait appel à l'activité « Services » en 2011. Selon le modèle économique des différents marchés, ainsi que les législations en vigueur dans les différents pays, les besoins de ces clients sont variés.

Afin de mieux anticiper ces différentes attentes, l'activité « Services » est réorganisée sur le plan des métiers avec la création de lignes de produits : Services d'ingénierie, Paires de Friction, pièces détachées, et sur le plan fonctionnel avec la création de quatre directions régionales qui regroupent les pays dont les acteurs ferroviaires ont une approche similaire dans l'exploitation et la maintenance.

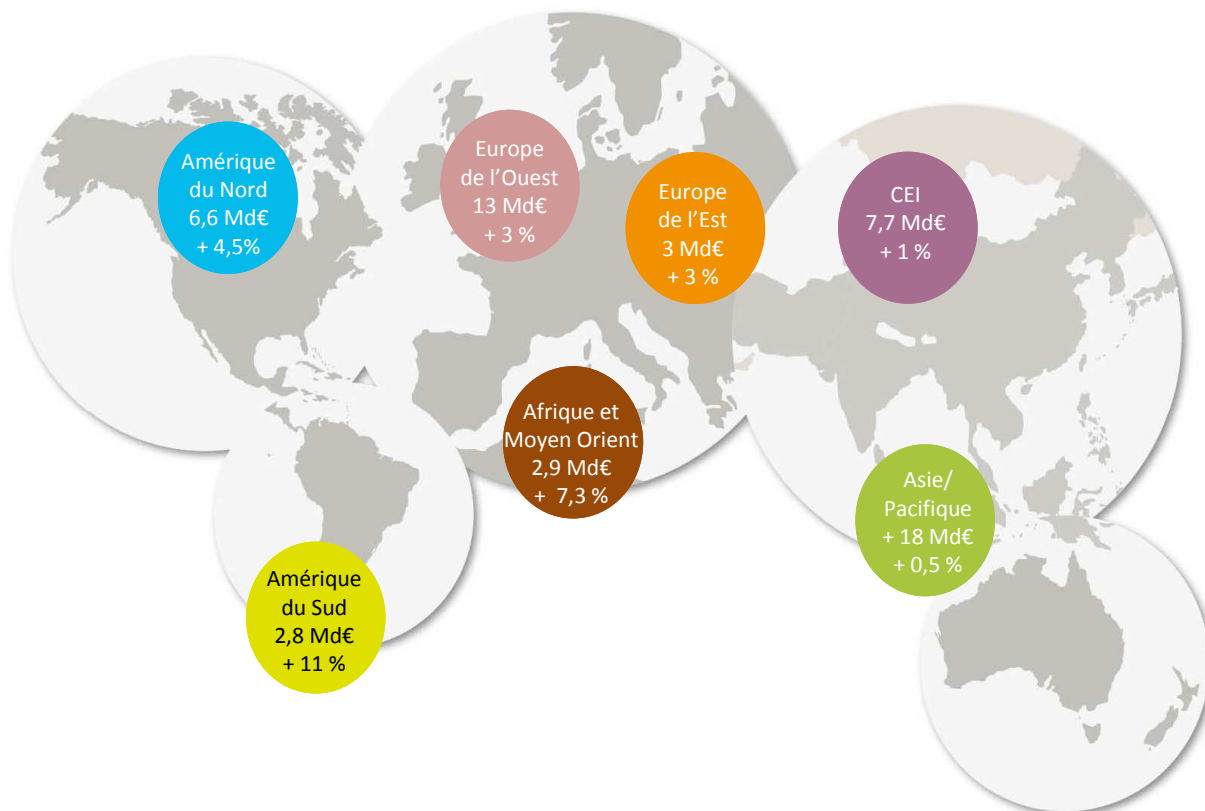
En 2010, Faiveley Transport a créé en Grande-Bretagne un site dédié à la maintenance. L'activité a également poursuivi le développement du centre de services de Leipzig, dédié au marché allemand.

Cette politique de création de centre de services au plus près des clients a continué en 2011. La décision a été prise de créer un centre à Shanghai en Chine où la base installée d'équipements Faiveley Transport est en constante croissance. Egalement cible de croissance, le Maghreb a vu naître, avec l'implantation de sa filiale Faiveley Transport Service Maroc, un atelier dédié qui propose déjà des prestations d'installation de portes et de climatisation.

L'activité « Services » représente **36%** du chiffres d'affaires de Faiveley Transport.

1.5. Le marché

Au cœur d'un marché dynamique, la couverture du Groupe est mondiale. Selon certaines sources*, voici le taux de croissance par région du marché de la première monte du matériel roulant :



* **Prévisions 2015/2017 en Md€ et pourcentage pour le marché première monte du matériel roulant.**
 Source : *Estimations Faiveley Transport 2012.*

1.5.1 Les moteurs de croissance

1.5.1.1 Tendence générale :

Pour l'essentiel, ce sont les budgets des États, des régions ou des villes, ainsi que des initiatives privées (en zone urbaine) qui financent la construction des infrastructures ferroviaires et leurs équipements. En 2009/2010, les politiques de relance ont soutenu ces marchés, protecteurs de l'emploi.

Dans ce secteur économique en croissance durable, le marché mondial du matériel roulant devrait connaître une augmentation régulière pour les cinq ans à venir, d'après les études récentes sur le secteur⁽¹⁾. Actuellement (au 31 mars 2012) le marché de l'équipement ferroviaire pour le segment « passagers » est estimé à 3,6 milliards

⁽¹⁾ Worldwide Market Study : Status quo and outlook 2016 Roland Berger/UNIFE

d'euros, tandis que le marché du fret est estimé à 1,2 milliards d'euros⁽²⁾. Il est à noter qu'en Europe, en 2012, un ralentissement des commandes pour le secteur passager devrait être compensé partiellement par le secteur du fret, en croissance.

La situation est très différente selon les zones géographiques, notamment dans les pays émergents pour lesquels les investissements en transports collectifs sont de plus en plus vitaux. La multiplication des projets de type PPP (partenariat public/privé) et « clé en main », avec apport de financement, devraient se multiplier dans les prochaines années.

De 2009 à 2017, la prévision⁽¹⁾ de croissance moyenne annuelle du marché du matériel roulant est de +2,4%. Pour le fret, le train léger sur rail et le métro, la prévision est de +2,5% à 3,4% de croissance annuelle moyenne selon les continents. À l'horizon 2018, le marché mondial du matériel roulant accessible devrait atteindre 48 milliards d'euros. Il faut également souligner la solide croissance des services partout dans le monde (+2,5% à 3% annuels), soit un marché accessible des services du matériel roulant de 30 milliards d'euros en 2016.

La croissance est stimulée par la construction de nouvelles infrastructures au Moyen Orient (Arabie Saoudite, Qatar...) et par de nombreux projets, qui voient le jour dans presque toutes les régions du monde. Il s'agit, entre autres, de projets de métros et trains régionaux en France et en Chine; de locomotives en Chine et en Inde ; de trains régionaux en Grande-Bretagne et en Allemagne ; de tramways en Russie et Afrique du nord ; et de métros en Inde et au Brésil...

Des tendances de fond marquent également un intérêt croissant pour le transport ferroviaire, en particulier l'intérêt porté par les opinions publiques et les États en faveur des solutions de transport privilégiant l'approche « développement durable ».

1.5.1.2 Principaux moteurs de croissance pour le marché du matériel roulant

Selon l'UNIFE (Union des Industries Ferroviaires Européennes), le marché mondial du matériel roulant devrait croître de 2,5% à 3,5% par an jusqu'en 2015/2016. Les principaux moteurs de croissance sont les suivants:

- **Forte croissance démographique**

Une croissance démographique soutenue dans pays émergents est le signe essentiel et révélateur d'une augmentation des besoins en transport à moyen et long terme.

- **Urbanisation planétaire**

Alors que 15% de la population mondiale vivait dans des zones urbaines ou suburbaines en 1900, ce chiffre a récemment atteint de plus de 50% de la population mondiale, et devrait augmenter pour atteindre 65% d'ici à 2050. Cette tendance à l'urbanisation, à la fois dans les pays émergents et dans les pays matures, déclenche une forte demande pour les transports urbains et interurbains. En raison de l'augmentation de la population mondiale, le rail offre la seule solution viable à ces besoins de transport croissants.

⁽²⁾ Estimations Faiveley Transport

L'émergence de mégapoles (plus de 10 millions d'habitants) et la multiplication des métropoles (plus d'1 million d'habitants) changent la physionomie de la planète : il existera 360 villes de plus d'un million d'habitants en 2015, 350 millions de personnes vivront dans des mégalopoles. Cette véritable « explosion » de l'urbanisation est particulièrement visible en Asie. Déjà en 2010, la population mondiale résidant en ville avait dépassé, pour la première fois, celle vivant à la campagne.

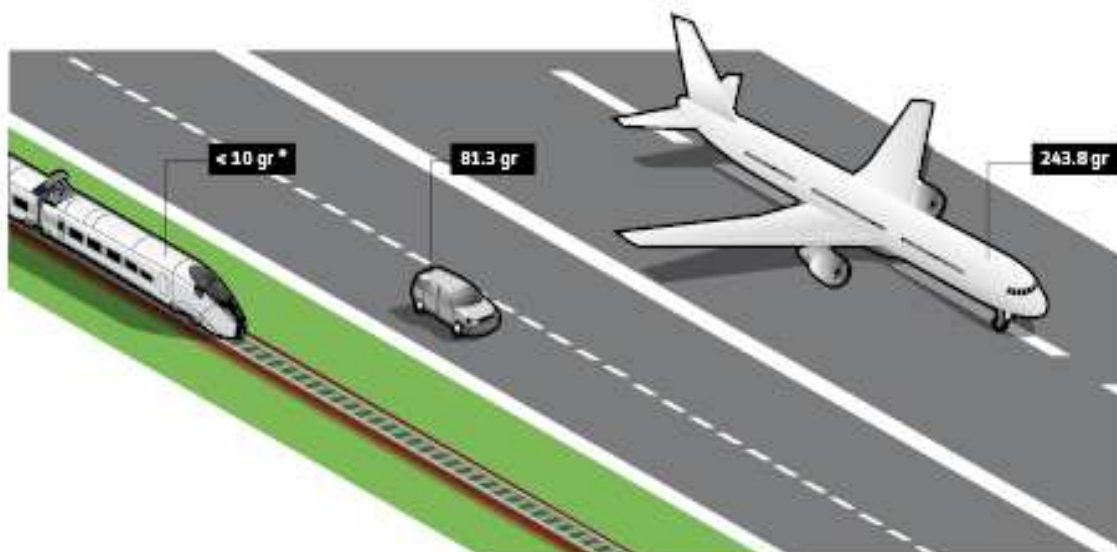
Ce phénomène d'urbanisation engendre une forte demande en transports collectifs urbains. La Chine et l'Inde, tout particulièrement, représentent un vaste potentiel en équipements de métros et de trains légers sur rail. En Europe et aux États-Unis, des villes grandes et moyennes lancent de nouveaux projets de transport public. On assiste notamment à une véritable renaissance du tramway, alternative pertinente à la voiture et symbole d'un renouveau des moyens de transport à accès optimisé, haut niveau de confort et respectueux de l'environnement.

▪ **Mobilité durable**

Des tendances de fond suscitent également un intérêt croissant pour le transport ferroviaire, en particulier l'attrait porté par les autorités publiques et les États en faveur des solutions de transport privilégiant l'approche « développement durable ». Toutefois, 60% des infrastructures qui fourniront l'énergie et les moyens de transport en 2030 dans le monde restent à construire.

La raréfaction des ressources en énergies fossiles (provoquant la hausse des prix des carburants), le réchauffement climatique et la prise de conscience écologique planétaire incitent à privilégier le transport ferroviaire. Ce mode de transport est le plus économe et produit les plus bas niveaux d'émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru (23% des émissions de gaz à effet de serre sont dus aux transports, dont seulement 0,11% proviennent du ferroviaire). De fait, les usagers sont toujours plus nombreux à choisir leur moyen de transport en fonction de l'impact écologique – tant pour les déplacements en ville que pour les voyages interurbains. Le modèle de transport automobile en ville a donc atteint sa limite du point de vue de ses conséquences pour l'écologie.

De plus, le ratio : nombre de passagers/ heure est très favorable au ferroviaire. Par exemple, un tramway transporte autant de personnes que 3 bus ou 150 voitures, et les émissions de CO₂ sont de dix à vingt fois inférieures à celles des avions et des voitures, par passager et par kilomètre.



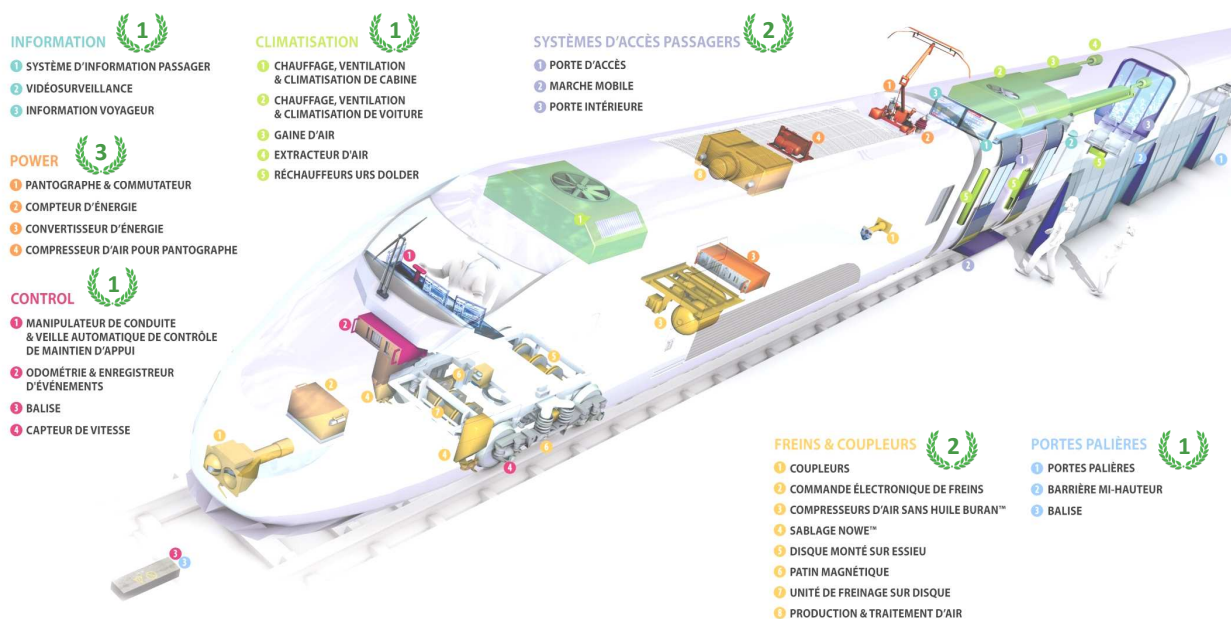
En Europe, le livre blanc de l'Union Européenne "La politique européenne pour le transport d'ici 2010: il est temps de choisir", affirme clairement que le développement du transport ferroviaire sera au centre de la politique européenne des transports dans les années à venir.

▪ **Renouvellement de la flotte européenne:**

En Europe, en ce qui concerne le marché du transit, le cycle de renouvellement de la flotte du matériel roulant est estimé à environ 25 ans. La nécessité de renouveler cette flotte, aujourd'hui vieillissante, sera donc aussi un moteur de croissance important dans la région européenne.

A titre d'exemple, la France a lancé en 2010 et 2011 deux grands programmes de renouvellement de ses trains régionaux (Regio2N et Regiolis, respectivement remportés par Bombardier et Alstom). L'Allemagne a récemment lancé le renouvellement de ses trains ICx à grande vitesse, commande remportée par Siemens et Bombardier, pour laquelle Faiveley Transport fournira les systèmes de freinage, les systèmes de climatisation, et les portes d'accès. La durée de vie totale des nouveaux trains est estimée entre 30 à 35 ans.

1.5.2 Positionnement concurrentiel



Faiveley Transport est présent dans la plupart des équipements ferroviaires technologiques embarqués. Dans un environnement concurrentiel actif, il possède l'offre de produits et de systèmes la plus large du marché.

Les compétences du Groupe en électronique intégrée dans les différentes lignes de produits sont un atout de différenciation face à la concurrence. Elles démontrent sa grande capacité d'adéquation aux spécificités des cahiers des charges fonctionnels des donneurs d'ordre.

1.5.2.1 Energie & Confort

▪ **Systèmes de climatisation**

Le Groupe est depuis plusieurs années leader mondial de la Climatisation, avec des implantations en Allemagne, en France, en Chine et en République tchèque.

Faiveley Transport détient environ 24 % du marché de la climatisation ferroviaire estimé à 560 millions d'euros. Sur ce marché très concurrentiel, le Groupe est confronté à trois acteurs globaux : Merak (Knorr Bremse), Liebherr et Melco (Mitsubishi). À l'échelle régionale, il doit compter avec plusieurs acteurs locaux : Klimat (Italie), Soprano (France), Alte (Espagne), Thermoking (US et République tchèque), King (Chine), Westcode (USA) et Sidwal (Inde).

▪ **Energie**

En juin 2011, en ligne avec la stratégie du Groupe, les lignes de produits Electromécaniques et Conversion d'Énergie ont été regroupées au sein de l'activité « E&C » (Energie et Confort). Cette décision stratégique vise à offrir des systèmes et sous-systèmes complets et combinés dans le captage de courant, les équipements électromécaniques de la chaîne de traction et la conversion d'énergie. L'intégration de cette modularité avec les systèmes de climatisation supportera la stratégie de développement du Groupe.

Faiveley Transport détient 12% du marché mondial qui est estimé à 320 millions d'euros.

Aujourd'hui, l'environnement concurrentiel de la ligne de produits Energie se décline suivant différents segments de marché :

- *Manipulateurs de conduite*
N° 5 mondial, Faiveley Transport détient environ 5 % de parts de marché face à Atoms, Schaltbau & Gestmann et SPII.
- *Commutateurs haute-tension*
N° 4 mondial, Faiveley Transport détient 15 % de ce segment de marché, face à Sécheron, Richard, Micro-electrica, Siemens et Alstom (production interne).
- *Collecteurs de courant pour trolleybus* Faiveley Transport est N° 2 mondial et détient 25 % de ce segment de marché en renouveau aux Etats-Unis et en Europe Centrale et de l'Est. La concurrence est représentée par Kiepe, Trolza et Belkomunmash.
- *Pantographes*
N° 3 mondial, Faiveley Transport est implanté à hauteur de 15% environ sur ce segment de marché grâce à une croissance importante en Asie, aux Etats-Unis et en Russie. Le Groupe occupe une position de leader sur la Très Grande Vitesse et en pays francophones. Ses deux principaux concurrents sont Schunk et Fandstan Group.
- *Convertisseurs d'énergie*
Faiveley Transport avec son positionnement sur certaines niches détient 2 % de ce marché que se partagent également Sepsa, SMA, Transtechnik, Medcom et Polycontrol. Une forte progression de Faiveley Transport est attendue sur ce marché avec les commandes prises sur l'année.

1.5.2.2 Accès & Information

En regroupant les trois familles "Façades de Quai", "Portes et Accessibilité" et "Information & Sécurité", Faiveley Transport propose un système de solutions uniques autour de l'accessibilité au train. Cette approche est très valorisante pour les constructeurs de trains car elle permet une bien meilleure utilisation et optimisation de chaque sous-système, tout en permettant une valorisation et une différenciation maximale pour l'accès au train et l'information des voyageurs.

▪ **Façades de Quai**

Leader reconnu des Façades de Quai, avec 33 000 modules installés représentant 180 Km de façades, Faiveley Transport est l'un des seuls, avec Westinghouse (Knorr Bremse), à assurer une présence mondiale sur ce marché.

L'environnement concurrentiel compte Nabtesco (Japon), ainsi que désormais de très nombreux constructeurs Chinois et Coréens sur un marché en très forte progression en Asie

Grâce à une étroite collaboration avec les exploitants de métro, Faiveley Transport propose désormais une valorisation accrue des Façades de Quai par l'intégration intelligente de médias publicitaires.

▪ **Portes et Accessibilité**

Deuxième acteur mondial sur ce segment tous types de matériels roulants confondus, Faiveley Transport est devenu leader sur les portes Grande Vitesse depuis que l'alliance Siemens-Bombardier a fait le choix de ses solutions pour rames ICx de la Deutsche Bahn. Positionné derrière IFE (Knorr Bremse) il devance toujours l'américain Vapor (Wabtec), l'allemand Bode (Schaltbau) et le chinois Kangni. L'offre du Groupe propose une expertise complète de l'accessibilité de tous les types de trains, en intégrant non seulement les portes automatiques, mais aussi les marches coulissantes et les rampes pour personnes à mobilité réduite et les systèmes de détection de quai.

Le marché européen, demandeur des solutions à plus forte valeur ajoutée et toujours très dynamique attire désormais de nouveaux entrants venant de Chine (Kangni) et du Japon (Nabtesco) durcissant ainsi l'environnement concurrentiel.

Faiveley Transport détient environ 13 % de parts de ce marché au niveau mondial estimé à 780 millions d'euros.

▪ **Information et Sécurité**

- *Systèmes d'aide à la conduite et d'enregistrement d'événements :*

Faiveley Transport détient 25 % de ce segment de marché en proposant des solutions innovantes pour le déchargement des données ou l'interrogation à distance des enregistreurs. Faiveley Transport bénéficie d'une très forte crédibilité sur ce marché face à ses principaux concurrents que sont HaslerRail, Deuta Werke et Messma

- *Vidéosurveillance :*

Faiveley Transport est N° 2 de la vidéosurveillance et leader de la rétrovision. En forte croissance sur ce segment, le Groupe détient 15 % de part de marché. En proposant une approche sur réseau IP (Internet Protocole) en réseau avec le système d'information dédié aux passagers (cf. paragraphe suivant), Faiveley

Transport maîtrise l'intégralité sur la transmission des informations vidéo, audio et numérique dans le train.

Ses applications permettent également de couvrir le marché des transports urbains (bus, trolleybus et tramway).

L'environnement concurrentiel est représenté par de multiples acteurs dont Telecité (groupe Alstom), Petards et SEPSA.

- *Systèmes d'information Passagers*

En offrant des solutions modulaires et facilement intégrables avec la vidéo-surveillance et la communication audio dans le train, Faiveley Transport dispose d'une offre originale en terme d'afficheurs, d'interface audio "full duplex" et de réseau numérique à forte valeur ajoutée pour les constructeurs.

Nouvel entrant sur ce segment de marché à fort potentiel, Faiveley Transport a pour concurrents Focon, Annax, TeleVic, Sepsa, mais aussi des constructeurs et de nombreux petits acteurs.

1.5.2.3 Freins & Sécurité

▪ **Freins pour les marchés Passager et Fret**

Le Groupe détient une part de marché conséquente de l'industrie des freins ferroviaires : environ 15% du marché mondial estimé à la hauteur de 2,6 milliards d'euros, ce que démontre une croissance soutenue des prises de commandes sur ces deux dernières années. Faiveley Transport est, avec Knorr Bremse et Wabtec, l'un des trois acteurs globaux sur ce marché où sont présents, au plan régional, les sociétés Nabtesco (Japon), des acteurs russes (notamment MTZ) et quelques acteurs de niche comme Dako (Europe de l'Est). Le partenariat réalisé en 2010 avec le fabricant américain de bogie Amsted Rail permet à Faiveley Transport de rattraper son retard sur le marché américain du Fret.

▪ **Coupleurs**

En ce qui concerne le marché des coupleurs, Faiveley Transport détient une part de marché plus modeste, et se situe à la troisième place mondiale, après les sociétés Voith Schaffenberg (Shaku - Allemagne) et Dellner (Suède). Cependant, Faiveley Transport dispose d'une gamme de produit plus étendue dans le domaine des attelages fret, même si ce secteur de marché reste à développer.

1.5.2.4 Services

Faiveley Transport est l'un des leaders mondiaux, sur de multiples fronts, dans le domaine concurrentiel des services. Le Groupe tient une position majeure à titre d'exemple, dans le secteur des disques de freins et dans celui des fournitures de pièces détachées :

- *Les disques de freins*

Faiveley Transport, leader des disques de freins pour le marché de rechange, offre des produits de plus haute technologie permettant des économies sur le long terme et une meilleure performance de la paire de friction (garniture et disque). Depuis l'acquisition de la filiale de Carbone Lorraine spécialisée dans cette activité, le Groupe a considérablement accru ses compétences dans ce domaine. Afin de maintenir cette avance technologique, d'importants programmes de recherche et développement sont en cours, utilisant des équipements de test et de validation des disques et des garnitures dans les sites du Groupe en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne.

Depuis 2011 l'activité « Services » a une organisation dédiée entièrement à ce marché et est capable de faire appel aux expertises des différents centres de compétences freins du Groupe.

- *La fourniture de pièces détachées*

Il s'agit d'une activité caractérisée par la volonté de certains distributeurs ou opérateurs d'identifier des sources alternatives à des coûts en apparence plus attractifs. Face à ces challenges, le Groupe répond en offrant des solutions de très haut niveau logistique tout en garantissant l'intégrité sécuritaire des systèmes concernés. Les équipes pluridisciplinaires Services, basées dans les Centres de Compétence du Groupe, travaillent en permanence sur la gestion de l'obsolescence, la pérennité et l'amélioration des caractéristiques intrinsèques de chaque composant. Ces études sont réalisées tout en considérant l'impact général sur le système, en particulier celui lié à la sécurité des passagers, de manière à garantir aux opérateurs ferroviaires une maintenance sans risques. Elles permettent également d'offrir une continuité de service sur les systèmes Faiveley Transport sur des périodes allant jusqu'à 40 ans minimum. Enfin, les retours d'expérience accumulés depuis de nombreuses années et le travail réalisé sur les taux d'usure, ainsi que la prédiction de celle-ci, permettent d'optimiser tant économiquement que technologiquement l'offre de pièces détachées sur la durée de vie du train.

1.5.3 Réglementations sur le marché des produits et systèmes ferroviaires

Le marché des produits et des systèmes ferroviaires est régi par des normes et réglementations relevant de l'interopérabilité et de la conception. Entre autres missions, Faiveley Transport doit mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect de ces deux domaines réglementaires.

L'interopérabilité est fondée sur les règles de l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC), du Technical Specification of Interoperability (TSI) et des Euro Norms (EN) qui s'appliquent à ses membres, opérateurs européens pour la plupart. Ces règles concernent en particulier les systèmes électroniques, de freinage, de portes et de climatisation, selon des modalités spécifiques aux trains voyageurs et au fret.

Lancé en 1991, l'European Rail Traffic Management System (ERTMS) est venu renforcer la notion d'interopérabilité avec l'ambition de faire circuler les différents trains d'Europe selon un système de signalisation unique. L'ERTMS s'articule autour de deux composantes : un système radio d'échange d'informations (voix et données) entre le sol et le bord et l'ETCS (European Train Control System), un ordinateur de bord capable de comparer la vitesse du train avec la vitesse maximale permise (transmise par le sol) et de freiner automatiquement le train en cas de dépassement. En assurant le contrôle permanent de la marche du train, l'ERTMS offrira une sécurité accrue aux conducteurs, sans utilisation de la signalisation latérale.

Expert en odométrie, le Groupe prend une part active à ce projet et s'est engagé dans le développement d'assistants à la conduite. Il met au point une surveillance électronique permettant d'assurer l'anticipation des événements.

La réglementation liée à la sécurité des personnes et des matériels influence également les règles de conception. Elle induit en effet :

- ✓ la révision radicale des matériaux utilisés. Certains sont proscrits pour leur toxicité (conformément à la directive RoHS « Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment » et à la réglementation Reach), d'autres sont strictement encadrés (notamment, dans le cadre de la norme Feu-

- Fumée, sur les risques d'incendie). Selon la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les matériaux présentant une bonne capacité de recyclage devront être utilisés prioritairement ;
- ✓ la re-conception de nombreux équipements. Celle-ci est induite par leur mise en conformité aux normes européennes en matière de nuisances sonores et de génération d'effluents ;
 - ✓ la sécurité des systèmes. Le SIL (Safety Integrity Level) spécifie le niveau d'intégrité de chacune des fonctions de sécurité des systèmes.

Autour de ces règles de conception, et conformément aux règles du TSI, s'appliquent également des normes du CEN-CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) qui édite les nouvelles normes européennes (EN) :

- ✓ la norme de management FMDS (EN 50126) porte sur la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des systèmes ferroviaires pendant toutes les phases du cycle de vie ;
- ✓ la norme EN 50129 fixe les conditions d'acceptation et d'approbation de la sécurité des systèmes électroniques de signalisation ferroviaire ;
- ✓ la norme EN 50128 édicte l'obligation, pour le niveau d'intégrité de sécurité d'un logiciel (SSIL), d'être au niveau d'intégrité de sécurité (SIL) le plus élevé des fonctions systèmes qu'il supporte.

Pour Faiveley Transport, participer aux groupes de travail qui contribuent à l'amélioration ou l'élaboration de ces normes ferroviaires revêt donc une importance stratégique. Le Groupe est membre de groupes de travail de l'UNIFE qui édite les recommandations techniques (TecRec) à l'adresse du CEN-CENELEC et sous la supervision de l'ERA (European Railway Agency).

1.5.4 Principaux fournisseurs et clients

1.5.4.1 Achats

Le Groupe a engagé un plan d'amélioration de la performance achats, avec 3 axes principaux :

- ***L'implication des achats en amont des projets :***

Les achats doivent intervenir en amont des projets, en partenariat avec l'ingénierie, pour définir et sélectionner les meilleures solutions répondant au besoin du Groupe, et cela en termes de prestation, coût, qualité et délai ;

- ***La rationalisation des achats :***

Cette rationalisation vise à créer des synergies d'achats entre les différents sites. À cet effet, la mutualisation des panels de fournisseurs et des familles d'achats s'opère en les intégrant par gamme de produits. La réduction du nombre de fournisseurs est génératrice d'économies. La stratégie consiste à renforcer l'effet de taille critique, offrant un meilleur levier de négociation et une meilleure prise en compte des besoins de Faiveley Transport. La mutualisation des panels permet à tous les sites du Groupe de bénéficier, via ses implantations dans les pays à bas coûts, d'alternatives très concurrentielles ;

- ***L'amélioration du panel des fournisseurs :***

Sur les familles d'achats majeures, le Groupe ne retient que des fournisseurs ayant la maturité et la capacité pour l'accompagner dans sa politique de réduction des coûts, son développement à l'international et dans le développement de solutions.

Les objectifs des achats sont les suivants :

- ✓ la qualité des approvisionnements ;
- ✓ un taux de service amélioré ;
- ✓ une dynamique continue d'amélioration des coûts ;
- ✓ une gestion de l'expertise et des risques fournisseurs.

En termes de moyens pour atteindre ces objectifs, outre une organisation adaptée et un outil unique de reporting de la performance achat des produits et des fournisseurs, le Groupe investit pour améliorer les compétences de ses acheteurs et approvisionneurs. Un programme mondial de formation conjuguant des formations académiques avec des ateliers de formation aux outils de Faiveley Transport, a débuté en avril 2011.

Le montant des achats directs représente la majorité des coûts au sein d'un projet. Comme conséquence de la politique d'achat définie ci-dessus, la proportion des achats de matières et pièces semi-ouvrées baisse au profit d'achat de composants. Ainsi, les principaux achats pour la production se répartissent entre 40% de composants spécifiques aux Activités, 20% de composants standards et 20% de matières et pièces semi-ouvrées.

1.5.4.2 Clients

Au cours de l'année fiscale 2011/2012 le Groupe a réalisé 28,9% de son chiffre d'affaires avec les trois plus grands constructeurs mondiaux (Alstom, Bombardier et Siemens) et 50% avec ses dix premiers clients (incluant SNCF, Indian Railways, Stadler, Trenitalia, Ansaldo, Datung et CRC).

1.6 Développement et investissements

1.6.1. L'innovation au cœur du développement

L'évolution de l'offre Faiveley Transport est la première mission de la R&D. Sur la base des informations de l'ingénierie et du marketing, ainsi qu'à partir de ses propres analyses, elle développe les produits, systèmes et solutions du Groupe et s'assure de leur validation à la fois en laboratoire et à bord des véhicules.

En 2011, Faiveley Transport a mis l'accent sur l'intégration optimale et la gestion des interfaces des systèmes dans les architectures des trains. Ce travail, en avance de phase, est d'une grande importance pour atteindre les meilleures performances dans les domaines de l'efficacité énergétique (masse, consommation) et du confort (thermique, acoustique) d'une part, de la fiabilité et de la sécurité d'autre part.

- **L'efficacité énergétique et le confort**

La question environnementale est prise en compte dès le début des développements techniques y afférant, que ce soit pour le segment passager comme pour le segment en croissance du fret. La performance énergétique et le bien-être des passagers sont devenus ces dernières années des axes majeurs de progrès pour le transport ferroviaire.

- **La fiabilité et la sécurité des équipements**

Dans le contexte économique actuel, l'optimisation des investissements d'infrastructure et de matériel roulant est nécessaire. Il en résulte une demande renforcée des niveaux de fiabilité et de sécurité de nos équipements. En réponse à cet impératif, Faiveley Transport développe un service de maintenance prédictive des équipements sur train. Ce modèle se base sur des modèles de vieillissement sophistiqués, validés par des mesures expérimentales.

L'objectif est d'identifier des signatures de dysfonctionnements de composants, afin d'anticiper et préparer les actions de maintenance de l'opérateur. Le but recherché est donc une diminution du coût de propriété grâce à l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance (temps + personnel).

Enfin, il convient de mentionner les développements importants qui ont pour objet de faciliter l'accès des passagers via des systèmes d'information harmonisés et par le biais d'accès améliorés pour les personnes à mobilité réduite.

Ces axes de progrès trouvent leurs applications dans les différents systèmes développés par le Groupe Faiveley Transport.

- **Les systèmes de freins**

Faiveley Transport a conclu avec succès le développement de garnitures de freins dites « Hautes Energies » silencieuses. Les recherches sont maintenant étendues en vue de développer des ensembles qui s'usent moins pour diminuer le coût de fonctionnement, tout en repoussant les limites d'utilisation grâce à la conception d'un meilleur couple disque – garniture. Faiveley Transport propose également des systèmes adaptés aux profils d'utilisation, par la prise en compte de lois d'usure mieux maîtrisées.

- **Les systèmes d'accès**

Faiveley Transport termine la mise au point de sa porte destinée à la « très grande vitesse », avec des performances haut de gamme en matière d'isolation phonique et thermique, mais aussi en matière de résistance aux ondes de pression. Faiveley Transport poursuit l'amélioration de sa gamme de marches et plateformes pour satisfaire les besoins des personnes à mobilité réduite, en impliquant directement les associations de ce type d'usager dans la définition des besoins.

- **Les systèmes de climatisation**

Dans ce domaine, Faiveley Transport poursuit ses efforts en vue de diminuer substantiellement la consommation d'énergie (« Green HVAC program »), les nuisances sonores (« Minus 10dB program ») et pour produire une amélioration de la qualité de l'air (Air quality program «). Faiveley Transport recherche et développe l'utilisation de nouveaux composants permettant d'augmenter les avantages concurrentiels de ses équipements.

- **Les systèmes d'information**

Faiveley Transport continue d'améliorer la performance de l'intégration de son système de vidéo-surveillance et d'informations aux passagers, grâce à la mise en œuvre d'une «colonne vertébrale» commune : le réseau Ethernet sur IP. Celui-ci permet une plus grande disponibilité du système, tout en en diminuant le coût.

La politique très offensive des pays à l'égard de la main d'oeuvre à moindres coûts, incite les équipementiers ferroviaires européens à s'imposer par le biais de la technologie. Conscient de cet enjeu, le Groupe consacre à la R&D une part significative de ses investissements et se situe dans la moyenne haute du secteur (environ 2% du CA).

Il est à noter que de nombreux projets ont leurs propres spécificités techniques. Le Groupe est donc amené à développer avec le support de la R&D des solutions dédiées vendues au client dans le cadre de son projet, et qui n'apparaissent donc pas directement dans les immobilisations incorporelles de R&D du Groupe.

1.6.2. Propriété intellectuelle

Faiveley Transport possède plus de 30 brevets français, européens ou internationaux en cours de validité et relatifs à des solutions techniques dans les nombreux domaines (freins, portes, pantographes, climatisation, commande et puissance électronique). La majeure partie de ces brevets couvre directement des produits, des systèmes et des solutions, et non des méthodes ou procédés de production. Le Groupe estime que cet ensemble de brevets garantit et protège les affaires courantes et à venir.

Chaque année, l'équipe de Recherche & Développement génère de nouvelles idées et solutions techniques qui, une fois analysées et comparées aux brevets déposés par la concurrence, sont enregistrées auprès des Offices de brevets. D'autres formes de propriété intellectuelle, comme les marques et les modèles d'utilité, sont également exploitées.

Le Groupe veille à soigneusement protéger le résultat de ses recherches. Une demande nationale de brevet constitue un premier niveau de protection. En fonction des besoins et du contexte industriel, le brevet peut être étendu à d'autres pays pendant une période d'un an. Le niveau de couverture est déterminé par le marché sur lequel l'idée et/ou la

solution seront utilisés. Le brevet peut ainsi être étendu à l'Europe entière, aux Etats-Unis, à la Chine, à l'Australie ou au reste du monde si cela s'avère pertinent.

L'adoption de solutions de protection appropriées permet d'optimiser les coûts de brevets. Ces coûts financiers se posent aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que le prix des dépôts et maintien des brevets a considérablement augmenté ces dernières années. Le Groupe se montre donc particulièrement vigilant dans leur choix et leur gestion.

Faiveley Transport suit par ailleurs de près l'activité de brevets des sociétés concurrentes. Cette veille est fondamentale pour plusieurs raisons. Elle permet au Groupe de :

- ✓ contrôler les possibles contrefaçons de brevets existants, en cours de validité et archivés sous le nom de la société ;
- ✓ surveiller les idées et les innovations protégées par les concurrents afin d'éviter les risques de litiges liés à la contrefaçon ;
- ✓ connaître les activités de recherche & développement des concurrents par le biais de leurs brevets archivés pour comprendre leurs stratégies et les tendances de développement.

Le Groupe protège également sa propriété intellectuelle par le biais d'accords de non-divulgaration. Ces documents sont signés conjointement, et sous diverses formes, par le Groupe et des partenaires externes susceptibles d'avoir accès à des informations concernant des secrets de fabrication ou de conception ou à d'autres éléments sensibles comme les coûts, les prix ou la stratégie.

Ces partenaires peuvent être des co-développeurs, des consultants, des fournisseurs, des clients ou des agents. Un accord spécifique est établi pour chaque partenaire.

En règle générale, l'accord de non-divulgaration concerne toute diffusion ou communication d'informations sensibles pouvant être reçues par le partenaire ou auxquelles ce dernier pourrait avoir accès au cours de sa collaboration avec le Groupe.

Enfin, Faiveley Transport met en place un programme de protection de la propriété intellectuelle relatif au savoir-faire des principaux techniciens et ingénieurs internes. Ce dispositif prévoit de protéger par un accord spécifique de non-concurrence, conforme au droit du travail local, un nombre croissant de collaborateurs.

1.6.3. Investissements

1.6.3.1 Principaux investissements industriels réalisés :

D'une manière générale, le « business model » du Groupe est centré sur l'ingénierie en phase de conception des projets, sur les fonctions achats et gestion de projets en phase de réalisation et sur l'intégration et les tests des équipements avant livraison au client. Les processus sont très peu manufacturiers, donc peu consommateurs d'investissements (environ 2% du chiffre d'affaires annuel sur les deux derniers exercices, 17 M€ en 2011/2012). Le Groupe a également réalisé des restructurations et rationalisations industrielles qui ont induit des mises à niveau de certains équipements.

Dans un objectif d'optimisation des organisations, des processus industriels, des outils et de partage des données techniques au sein du Groupe, Faiveley Transport s'est engagé dans un important programme d'intégration des systèmes d'information. Cet investissement est effectué sur fonds propres, à l'exception des licences de logiciels qui sont financées en crédit-bail.

- **Principaux investissements en 2010/2011 : (montant global : 17 M€)**

Les dépenses immobilisées au titre du projet d'intégration des systèmes d'information ont été de 3,7 M€ durant l'exercice.

Les coûts de développement reconnus en immobilisations se sont élevés à 3,1 M€.

Les autres investissements corporels de la période se montaient à 9,4 M€ et concernaient, notamment, l'acquisition de nouveaux outils industriels.

- **Principaux investissements en 2011/2012 : (montant global : 17,4 M€)**

Les dépenses immobilisées au titre du projet d'intégration des systèmes d'information ont été de 2,8 M€ durant l'exercice.

Les coûts de développement reconnus en immobilisations se sont élevés à 2,9 M€.

Les autres investissements corporels de la période se montent à 10,4 M€ et, comme l'exercice précédent, concernent principalement l'acquisition de nouveaux outils industriels.

- **Investissements industriels en cours**

Les investissements industriels resteraient en 2012/2013 à un niveau similaire à l'historique. Le Groupe poursuit la mise en œuvre de systèmes d'information intégrés qui se traduira par un investissement d'environ 4 M€ sur l'exercice.

1.6.3.2 Principaux investissements financiers réalisés :

Le Groupe poursuit une stratégie ciblée d'acquisitions de sociétés afin de compléter son offre de produits et sa couverture géographique.

Au cours du quatrième trimestre 2010/11, Faiveley Transport a annoncé l'acquisition de 80% de la société suisse Urs Dolder AG, spécialisée dans les solutions de chauffage ferroviaires pour 2,9 M€, et l'acquisition des 25% d'intérêts minoritaires dans sa filiale tchèque Faiveley Transport Lekov, centre de compétence pour les pantographes et les équipements électromécaniques, pour un montant de 2,3 M€.

Le 3 février 2012, le Groupe a acquis la société Graham-White Manufacturing CO, société industrielle américaine spécialisée dans la conception et la fabrication de technologies de séchage d'air comprimé et de composants de freinage sur le marché des locomotives et du transit ferroviaire. Cette acquisition renforce l'implantation du Groupe aux Etats-Unis grâce à une offre élargie et à une clientèle complémentaire.

Cette acquisition a été réalisée pour un prix de 118,5 MUSD dont 14,6 MUSD sous forme d'émission de nouvelles actions Faiveley Transport. Elle a été préfinancée dans un premier temps via un crédit relais et plusieurs lignes de crédit. Le Groupe a, en parallèle, lancé sa première émission obligataire de type placement privé aux Etats-Unis pour un montant de 75 MUSD. Ce financement ce qui a été finalisé le 12 avril 2012.

- **Investissements financiers en cours**

Le Groupe continue à analyser des opportunités de croissance externe.

1.6.4. Propriété immobilière

Le Groupe limite ses investissements immobiliers. A titre d'exemple, les deux dernières constructions d'usine en Chine ont été réalisées par le partenaire chinois, qui loue les murs à la filiale.

	Sites en location	Sites en Crédit bail / Pleine propriété	Effectifs	Sites de production	dont Centres de compétence	Bureaux de représentation commerciale
France	4	4	1 260	7	3	1
Europe (hors France)	11	5	1 937	12	5	5
Amériques	6	3	784	9	-	-
Asie / Pacifique	13	3	1 488	10	-	6

Au 31 mars 2012, la valeur brute des terrains et constructions en pleine propriété et en crédit-bail s'élève à 86,6 M€. Les amortissements y afférents s'élèvent à 55 M€, contre 51 M€ au 31 mars 2011. Ces montants n'incluent pas les locations simples.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont soumises à des charges d'entretien et réparation courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, aux objectifs de qualité, au respect des normes, y compris dans les domaines environnementaux et d'hygiène & sécurité.

1.7. Contrats importants

Le Groupe traite deux natures de contrats :

- les contrats de fourniture d'équipements de première monte, qui sont principalement des contrats à long terme (2 à 5 ans), faisant l'objet d'une garantie des produits de 2 ans en général ;
- les contrats de vente de produits et de services dans le cadre de l'activité Services, qui sont en général des contrats à durée de réalisation courte ; certains d'entre eux sont cependant couverts par des contrats-cadres d'une ou plusieurs années. Les contrats de maintenance à long terme (plus de trois ans) sont exceptionnels.

Une des caractéristiques principales du Groupe tient au fait qu'il réalise en permanence une multitude de contrats de première monte : près d'un millier de contrats en cours de manière récurrente, dont environ 300 sont d'une taille telle qu'elle justifie un suivi consolidé par le contrôle de gestion du siège.

Principales commandes, par zone géographique, sur l'exercice 2011/2012

▪ En Europe

Le Groupe a enregistré en 2011/2012 une commande historique de trois contrats majeurs pour les trains allemands Icx de la Deutsche Bahn. Le Groupe fournira à Siemens et Bombardier les équipements de freinage, les portes d'accès ainsi que les systèmes de climatisation, permettant d'équiper les voitures passagers et les postes de conduite de 130 trains, avec des options pour 90 puis 80 trains supplémentaires. La livraison des prototypes débutera en 2014, avec une production en série qui s'étalera de 2015 à 2023.

Par ailleurs, Faiveley Transport fournira à Siemens les portes des métros de Munich et de Varsovie, ainsi que les systèmes de climatisation pour les trains Eurostar. Avec Bombardier, Faiveley Transport fournira à Bombardier les portes d'accès pour 90 trains de banlieue allemands (série 430) pour la région de Francfort. Le Groupe a aussi remporté trois importantes commandes de climatisation avec Stadler pour l'équipement de 70 trains régionaux suisses. En France, les systèmes de freins Faiveley seront installés sur 66 nouvelles voitures de la ligne 9 du métro parisien construites par Bombardier et Alstom. En Suède, les opérateurs Västtrafik et Skanetrafiken ont commandé à Alstom une trentaine de trains régionaux Coradia Nordic (X61), pour lesquels Faiveley Transport fournira les systèmes de freinage.

▪ En Asie Pacifique

Faiveley Transport a remporté les systèmes de climatisation pour le métro de Moscou ainsi que les systèmes de freins et de portes embarquées du métro de Chennai, représentant chacun plus de 20 M€ de chiffre d'affaires. Le Groupe a également signé plusieurs contrats portant sur la fourniture de portes embarquées, climatisation ou freins pour des nouvelles lignes de métros en Chine.

▪ Aux Amériques

Le Groupe équipera les métros de Lima, Panama, Santo Domingo et Sao Paulo Ligne 5, construits par Alstom, en systèmes de portes embarquées. Au travers de sa joint-venture avec Amsted Rail, le groupe a remporté de nombreuses commandes d'équipements de freins pour le marché du fret américain.

Parallèlement, le Groupe a continué à gagner des commandes très diversifiées sur l'ensemble de ses marchés.

2. RAPPORT SUR LA GESTION DES RISQUES

2.1. Risques financiers et risques de marché.....	40
2.1.1. Risque de change	
2.1.2. Risque de taux	
2.1.3. Risque de matières premières	
2.1.4. Risque de crédit	
2.1.5. Risque de liquidité	
2.1.6. Risque sur actions	
2.2. Risques juridiques.....	44
2.2.1. Risque de non conformité	
2.2.2. Risque de contrefaçon	
2.2.3. Risque fiscal	
2.2.4. Autres risques	
2.3. Risques industriels et environnementaux.....	47
2.3.1. Risque produits	
2.3.2. Risques hygiène et sécurité	
2.3.3. Risque d'interruption d'activité après sinistre	
2.3.4. Risques de dépendance à l'égard de fournisseurs et/ou sous-traitants	
2.3.5. Risque lié à la hausse des matières premières et au coût du transport	
2.3.6. Risques environnementaux	
2.4. Risques informatiques.....	52
2.5. Assurances.....	53
2.5.1. Programme Responsabilité Civile	
2.5.2. Programme Dommages aux biens et pertes d'exploitation	

A la date de dépôt du Document de Référence, la société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans ce chapitre.

2.1. Risques financiers et risques de marché

En raison de ses activités, le Groupe Faiveley Transport est exposé à différentes natures de risque de marché, notamment le risque de change, le risque de taux, le risque de matières premières, le risque de crédit et le risque de liquidité. Une description de ces risques est présentée ci-dessous et des informations complémentaires sont apportées dans l'annexe aux comptes consolidés (note E.14).

La gestion des risques de change, de taux et de matières premières du Groupe a pour objectif de minimiser les effets potentiellement défavorables des marchés financiers sur la performance opérationnelle du Groupe.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux fluctuations des cours de change des devises étrangères. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe peut avoir recours à des « swaps » de devises, des couvertures à terme, des options de change et des produits structurés.

Le Groupe couvre son exposition aux taux d'intérêt par l'utilisation de «swaps» et d'options.

Le Groupe couvre son exposition aux matières premières au moyen de contrats d'échange ou «swaps» de matières premières.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés à des fins spéculatives.

2.1.1. Risque de change

Les principales devises concernées sont le yuan chinois, le dollar américain, la livre sterling, les couronnes tchèque et suédoise.

La gestion du risque de change des contrats commerciaux, lorsque les contraintes réglementaires le permettent, est assurée de manière centralisée par la Trésorerie du Groupe et comporte deux volets : le risque incertain et le risque certain.

- Gestion du risque de change lié aux appels d'offre en devises (risque incertain) :

Le Groupe Faiveley Transport est amené à répondre à des appels d'offre libellés en devises. La politique de couverture du Groupe prévoit de ne pas mettre en place de couverture par instruments financiers pendant la phase d'offre, sauf exception décidée par la Direction. L'objectif est de gérer l'exposition de change à travers les modalités de l'offre commerciale. Le cas échéant, la Trésorerie du Groupe utiliserait principalement des options de change.

- Gestion du risque de change lié aux contrats commerciaux (risque certain) :

Les contrats commerciaux en devises (le plus souvent des appels d'offres remportés) font l'objet d'une couverture auprès de la Trésorerie dès l'engagement contractuel. Les instruments utilisés sont principalement des achats, des ventes à terme et à des « swaps » de change. La Trésorerie peut également recourir à des options.

Les informations concernant les instruments financiers dérivés, actuellement en place pour couvrir l'exposition aux risques de change pour les ventes et achats à terme, sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés (note E.14 - Instruments financiers et gestion des risques financiers).

La politique du Groupe consiste à se couvrir systématiquement sur les devises, à l'exception de certains contrats à très long terme et de certaines devises en raison de limites techniques de couverture ou des coûts prohibitifs.

Au 31 mars 2012, l'exposition du Groupe sur les contrats commerciaux est la suivante :

Montants en K devises	Créances clients (a)	Dettes Fournisseurs (b)	Engagements (c)	Position nette avant couverture (d) = a-b+/-c	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f) = d-e
AUD	-	(242)	(1 621)	(1 863)	(1 980)	117
CHF	200	(136)	178	242	240	2
CNY	8 137	(2 581)	38 050	43 607	44 300	(693)
CZK	-	-	(768 327)	(768 327)	(768 385)	59
GBP	1 706	-	19 633	21 339	14 200	7 139*
HKD	(6 663)	-	(141 721)	(148 384)	(148 345)	(39)
INR	-	-	(206 204)	(206 204)	(205 000)	(1 204)
JPY	-	-	1 773	1 773	-	1 773
PLN	-	-	3 459	3 459	3 400	59
SEK	(17 370)	409	(116 244)	(133 205)	(134 452)	1 247
SGD	1 768	-	26 588	28 356	28 400	(44)
USD	(454)	3 623	18 580	21 749	22 094	(345)

*Le montant de 7,1 M€ porte sur le projet SSL, dont le reste à encaisser est de 21,4 M€.

Les expositions commerciales récurrentes hors projets des filiales sont couvertes, par la Trésorerie du Groupe selon une approche budgétaire annuelle et à travers des contrats d'achats ou de ventes à terme.

La couverture des contrats de financements intra-groupe fait l'objet d'une couverture par la Trésorerie au moyen de contrats de « swaps » de change.

Les impacts en compte de résultat liés à la variation de l'euro (+/-10%) par rapport aux principales devises étrangères, et portant sur les éléments non couverts et comptabilisés au 31 mars 2012, sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (Note E.14.4).

2.1.2. Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des emprunts à long terme qui s'élèvent à 433,5 M€ au 31 mars 2012 (voir détail dans l'annexe aux comptes consolidés note E.13), et dont 326,7 M€ concernent la dette syndiquée hors la ligne « revolving » de 49 M€ tirée à 100% au 31 mars 2012.

La dette syndiquée, hors « ligne de revolving », est indexée sur des taux d'intérêt variables Euribor et Libor US Dollar. La convention de prêt donne obligation au Groupe de se couvrir sur au moins 60% du montant total en principal jusqu'en décembre 2012.

Afin de gérer son risque, la Trésorerie a mis en place une stratégie de couverture au moyen de « swaps », de « tunnels », de « caps » de taux d'intérêt et d'options.

L'exposition aux taux d'intérêts sur emprunts libellés en euro est couverte entre 66% et 85% de la dette tirée en fonction de l'évolution des taux d'intérêts sur la période 2012/2013. La dette libellée en dollars US est couverte à 94%.

Le coût estimé de la dette syndiquée sur 2012/2013 s'élève à 2,13%, couvertures et marges incluses, pour la dette en euros et à 3,19% pour la dette en dollars US.

Au 31 mars 2012, l'encours de la dette syndiquée libellée en euros s'élève à 300 M€, les couvertures de taux d'intérêt adossées sont de 262,5 millions. Le montant de la dette syndiquée en dollars est de 36 MUSD; elle fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 35 MUSD.

L'exposition nette ainsi que l'analyse de la sensibilité sont décrites dans les notes aux états financiers consolidés (Chapitre 3.3.6 – note E.14.4.b Risques de taux)

2.1.3. Risque sur les matières premières

Le Groupe Faiveley Transport est exposé à la hausse des prix des matières premières telles que l'acier, la fonte, le cuivre, l'aluminium et le caoutchouc, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport.

Le Groupe a déjà anticipé ces effets, à la fois dans l'élaboration des offres et au niveau de sa politique d'achats :

- Certains contrats relatifs à des projets intègrent des clauses d'indexation de prix qui permettent de compenser une partie de la hausse des matières premières.
- La vulnérabilité liée aux achats des matières premières est prise en compte au moment de l'élaboration des budgets d'achats. Ces évolutions de prix font l'objet d'un pilotage rigoureux tout au long de l'année par les équipes achats pour en limiter les impacts.

En revanche, le Groupe Faiveley Transport est exposé pour son activité de freins frittés à l'évolution des cours du cuivre.

Ces informations sont décrites dans les notes aux états financiers consolidés (voir annexe aux comptes consolidés note E.14.4.c)

2.1.4. Risque de crédit

Le Groupe entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement différé.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées aux seules institutions financières qui financent le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe pratique l'affacturage et la cession de créances. Des informations chiffrées sont décrites dans les notes aux états financiers consolidés (chapitre 3.3.6 - notes E.8 Créances courantes et E.14.5 Risque de crédit).

2.1.5. Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de respecter les échéances à venir.

La Direction Financière pilote l'ensemble des liquidités du Groupe et lui permet d'assurer ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de financements suffisants.

Dans ce cadre, au cours du premier semestre le Groupe a amendé la convention de crédit syndiqué mis en place en décembre 2008 pour allonger la maturité de 2,5 ans, soit jusqu'au 23 juin 2016 au lieu du 23 décembre 2013. Au 31 mars 2012, conformément à l'échéancier de la convention, l'encours est de 299,9 millions d'euros et 35,7 millions de dollars US. Le crédit renouvelable de 49 millions d'euros également souscrit en 2008 est tiré à 100% au 31 mars 2012.

Au cours du second semestre, le Groupe a mis en place plusieurs financements pour un montant total de 65 millions d'euros qui, complétés partiellement par le crédit renouvelable de 49 millions d'euros, ont permis de préfinancer l'acquisition de la société Graham-White Manufacturing Co.. En parallèle, le Groupe a lancé un placement privé aux Etats-Unis pour lever 75 millions de dollars US pour refinancer l'acquisition de la société américaine tout en diversifiant ses sources de financements. Au 31 mars 2012, il restait deux conditions suspensives qui ont été levées le 12 avril 2012.

Ces financements sont subordonnés au respect de ratios financiers. Au 31 mars 2012, le Groupe respecte l'ensemble des ratios exigés. Les détails relatifs à ces conditions financières sont commentés dans les notes aux états financiers consolidés (note E.13 – Emprunts et dettes financières).

La note E.14.6 des états financiers consolidés fournit des informations complémentaires sur les liquidités disponibles au 31 mars 2012.

Les liquidités disponibles au 31 mars 2012 s'établissent comme suit (source interne) :

	31 mars 2012
Lignes de crédit disponibles (a)	56 754
Trésorerie de la maison mère (b)	27 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales (c)	182 129
Liquidités disponibles (1) = (a+b+c)	265 983
Dettes financières à moins d'un an (d)	77 174
Lignes de crédit disponibles venant à échéance à moins d'un an et découverts bancaires (e)	110 196
Liquidités disponibles à moins d'un an (1-d-e)	78 613

Le « tableau des flux de trésorerie futurs » présenté dans l'annexe aux comptes consolidés (Note E.13.6.b) présente une ventilation des passifs financiers futurs par échéance.

2.1.6. Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas de portefeuille d'actions, mais effectue des placements pour sa trésorerie excédentaire. Au 31 mars 2012, les placements en certificats de dépôt s'élèvent à 29,3 M€, les dépôts à terme représentent un montant de 11,8 M€.

Le risque sur ces instruments est considéré comme faible.

2.2. Risques juridiques

Cette rubrique présente limitativement les différentes formes de risques juridiques liés aux activités du Groupe et à l'exécution de ses obligations contractuelles. Le Groupe estime que l'ensemble des risques et litiges sont, à ce jour, correctement provisionnés.

2.2.1. Risque de non conformité :

Le Groupe Faiveley Transport peut être confronté aux risques habituels encourus par tout industriel qui a une activité de fabrication et de vente de produits manufacturés. Il s'agit de la responsabilité contractuelle pouvant être exercée par un autre professionnel (constructeur, opérateur, mainteneur) en cas de non conformité des produits livrés ou de non respect de la part du vendeur de ses engagements contractuels en termes de délais, fiabilité, pérennité, etc... Des garanties concernant le bon fonctionnement du produit livré sont octroyées pour des périodes plus ou moins longues (entre 12 et 36 mois en moyenne) selon les exigences du client final, le type de projet et sa spécificité. Le risque lié à cette garantie contractuelle fait l'objet d'une appréciation et d'une valorisation en amont, intégrées dans le prix du produit.

Le risque de résiliation pour faute est faible, du fait de l'appréciation et de la prise en charge de la faisabilité technique du projet par une équipe spécialisée au sein du bureau d'études, et par la sélection de fournisseurs en double source pour éviter toute interruption soudaine de livraison de composants ou fournitures.

Pour limiter les risques de non-conformité, le Groupe recourt également à la technique contractuelle, qui permet de plafonner certains types de dommages, voire de les éliminer (pertes d'exploitation, atteinte à l'image, perte de clientèle ou de chiffre d'affaires).

Lorsqu'ils se produisent, les litiges se règlent très souvent à l'amiable et dans des conditions ne mettant pas en péril les relations futures entre les parties.

Par ailleurs, le Groupe Faiveley Transport souscrit auprès des assureurs des garanties en matière de responsabilité civile exploitation et produits adaptées à son activité, et en conformité avec les exigences de ses clients.

Dans le cadre de ses contrats d'équipements, les filiales du Groupe sont tenues contractuellement d'assurer la maintenance de matériels ayant une durée de vie de plusieurs dizaines d'années. Un dispositif spécifique en matière de gestion des obsolescences est mis en place par projet, avec une participation du constructeur et/ou de l'opérateur. La nécessité de conserver le matériel opérationnel et fiable pendant ce laps de temps impose à l'équipementier d'assurer une veille technologique et de mettre en place un stock de pièces détachées afin d'éviter toute rupture soudaine dans l'approvisionnement. Des obligations contractuelles (devoir d'alerte, commandes de fin de vie, sélection d'une seconde source, etc.) draconiennes sont imposées en la matière aux propres fournisseurs du Groupe.

Au 31 mars 2012, les risques pour non conformité des produits vendus ont été provisionnés dans les comptes à hauteur de 25,8 M€. Ces risques ont été estimés par les chefs de projets et ingénieurs.

2.2.2. Risque de contrefaçon :

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe Faiveley Transport dispose d'un portefeuille de brevets et de marques qui lui permet de bénéficier d'avantages concurrentiels. Chaque entité qui dispose d'un bureau d'études a mis en place un processus de veille technologique permettant de détecter toute invention brevetée de la part d'un tiers qui pourrait contrarier ses développements futurs.

Des relais au sein des équipes de responsables techniques de projet ont été organisés en interne afin de permettre la détection de tout risque lié à une contrefaçon de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle qui pourraient être détenus par un tiers.

Le Groupe évite de concéder des licences dans les pays où l'acte de contrefaçon n'est pas facilement réprimé.

Au travers de la sélection de cabinets spécialisés en droit de la propriété intellectuelle, le Groupe a pu bâtir un portefeuille de brevets et marques qui est régulièrement analysé et évalué. Ces cabinets effectuent, pour le compte du Groupe, des opérations de surveillance vis-à-vis de tous brevets et/ou marques similaires et entreprennent les actions nécessaires à la protection des droits du Groupe en la matière, aussi bien en France qu'à l'étranger.

La technologie ainsi que le savoir-faire propres au Groupe sont également systématiquement protégés par le secret, ceci se traduisant par la signature de clauses de confidentialité aussi bien auprès des clients que des fournisseurs, très tôt dans la relation précontractuelle.

Il faut rappeler ici que Faiveley Transport Malmö a réclamé, à l'occasion d'une procédure d'arbitrage sous l'égide de la Cour d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, la condamnation de Wabtec Corporation pour des actes de concurrence déloyale commis, depuis le 1^{er} janvier 2006, à propos de secrets et savoir-faire concernant des systèmes de cylindres de freins à friction (BFC-TBU) ainsi que de deux autres concepts de produits de freinage (actionneurs PB-PBA), uniques à Faiveley Transport. Le 24 décembre 2009, l'arbitrage a été notifié aux parties: la sentence arbitrale a confirmé que Faiveley Transport détient toujours des secrets de fabrication sur ces produits, que Wabtec a violé l'accord de licence une fois résilié ainsi que certaines obligations découlant de cet accord. Par ailleurs, la sentence a confirmé que le processus de "reverse engineering" effectué par Wabtec pour obtenir un produit qui soit complètement différent de celui de Faiveley Transport peut être qualifié de « litigieux » sur certains aspects.

Wabtec a été condamné à payer 3,9 millions de dollars à Faiveley Transport Malmö à titre de dommages et intérêts, plus les intérêts de retard.

Wabtec a été condamné à payer les redevances qu'aurait dû percevoir Faiveley Transport au titre des produits vendus par Wabtec à l'occasion des commandes découlant des contrats signés avant l'expiration de la licence et livrés à partir de 2006. Par ailleurs injonction est faite à Wabtec de ne plus utiliser les plans de fabrication et documentation associée concernant ces produits, à l'exception de ceux qui permettent à Wabtec d'honorer les commandes découlant de contrats signés avant la résiliation de l'accord de licence.

L'exequatur de la sentence arbitrale aux Etats-Unis a été obtenue devant les tribunaux de New York le 10 mai 2010.

A la faveur de ces décisions, Faiveley Transport a engagé le 14 mai 2010 une nouvelle action judiciaire à l'encontre de Wabtec, devant les tribunaux de New York, par l'intermédiaire de ses filiales Ellcon National, Faiveley Transport USA, Faiveley Transport Nordic et Faiveley Transport Amiens en réparation du préjudice subi sur le territoire américain, sur le fondement de la concurrence déloyale et de la violation de secrets industriels. Le tribunal fédéral de première instance de New York, dans un jugement rendu le 13 avril 2011, a reconnu que Wabtec était responsable vis à vis du des sociétés demanderesse, d'actes de concurrence déloyale, de détournement d'informations confidentielles et de secret, propriété de Faiveley Transport et d'enrichissement indû, concernant les cylindres de freins à friction (BFC-TBU) et les actionneurs PB-PBA.

Le 28 juin 2011, le jury populaire constitué devant le tribunal fédéral de New York a condamné Wabtec au paiement de dommages et intérêts pour un montant de 18,1 millions de dollars, plus les intérêts, au bénéfice des sociétés Faiveley Transport USA, Faiveley Transport Nordic, Faiveley Transport Amiens et Ellcon National, en compensation des pertes de marché subies en Amérique du Nord du fait du comportement déloyal de la société Wabtec Corporation. Wabtec a interjeté appel de cette décision le 26 août 2011. Dans le même temps, les plaignantes ont formé un contre appel contestant la décision du juge de rejeter leur demande de « punitive damages ». La procédure est instruite devant la Cour d'Appel de New York. Les échanges de conclusions entre les deux parties se poursuivront jusqu'en juin 2012 pour une décision de la Cour d'Appel attendue fin 2012.

Au mois de mai 2008, la société américaine Wabtec Corporation avait assigné devant les tribunaux de Pennsylvanie la société Faiveley Transport USA pour concurrence déloyale sur le sol américain. Cette action n'avait pas fait l'objet d'une demande chiffrée. Cette assignation venait répondre aux deux procédures décrites ci-dessus lancées à l'initiative du Groupe Faiveley Transport. Le 23 septembre 2011, Wabtec a renoncé au bénéfice de cette procédure après l'annonce du résultat positif obtenu par le Groupe Faiveley Transport devant les tribunaux de New York.

2.2.3. Risque fiscal

Le Groupe a mis en place les règles nécessaires afin d'appréhender au mieux les nombreux sujets fiscaux dans un contexte international et fait appel régulièrement à des conseils extérieurs, au cas par cas, pays par pays, pour sécuriser ses intérêts.

Chaque filiale du Groupe est dirigée par une équipe locale qui est chargée d'assurer le bon traitement des opérations en conformité avec la réglementation locale en vigueur.

En 2008, la société Faiveley Transport a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Une proposition de rectification a été émise en date du 15 juillet de la même année. Les redressements envisagés portaient sur un complément d'impôt de 190 K€ dont le paiement a été acquitté. Ces redressements font toujours l'objet d'une procédure engagée par la société Faiveley Transport vis-à-vis de l'administration fiscale.

Les contrôles fiscaux initiés sur les sociétés Faiveley Transport, Ellcon National et Faiveley Transport USA se sont finalisés. Les redressements effectués se sont avérés peu significatifs. Le nouveau contrôle fiscal initié sur la société Faiveley Transport Leipzig se poursuivra sur l'exercice 2012/2013.

2.2.4. Autres risques

- **Pratiques anti-concurrentielles** : le secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe n'est pas confronté significativement à ce type de risque. En effet, le faible nombre d'acteurs ainsi que les systèmes d'appels d'offres publics ne se prêtent guère à ce type de comportements illicites.
- **Risque de corruption** : certaines clauses contractuelles ont été spécifiquement pensées et élaborées en vue de prémunir le Groupe contre tout abus en la matière. Une charte éthique a été mise en place au cours de l'exercice et la Direction des Achats a formalisé pour ses équipes un code de bonne conduite pour se prémunir de tout abus en la matière.

A la connaissance de l'émetteur, et pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

2.3. Risques industriels et environnementaux

Dans ce domaine, le Groupe a identifié précisément et exhaustivement les différentes catégories de risques auxquels il pouvait être confronté de par la nature de ses activités.

Ces catégories sont les suivantes :

2.3.1. Risque produits :

Bien que le Groupe Faiveley Transport soit positionné sur le secteur de la fabrication et de la vente de certaines pièces dites de sécurité pour l'industrie ferroviaire (freins, portes, etc), et donc a priori exposé de manière sensible aux risques en matière de responsabilité contractuelle ou délictuelle « produits », le niveau d'exposition du Groupe à de tels risques a été jugé moyen par les acteurs de l'assurance Responsabilité Civile, évaluation prenant en compte les process de conception des produits ainsi que le type et le contenu des marchés passés avec les constructeurs et les opérateurs.

Pour les contrats français, la responsabilité légale des vices cachés est également applicable sur toute la durée de vie du produit même si, entre professionnels, son application peut être expressément écartée dans le cadre du contrat.

La responsabilité du fait des produits défectueux peut aussi avoir une incidence en termes de risques même si l'utilisateur ne connaît souvent que l'opérateur et que la chaîne de contrats prévaut entre opérateur, constructeur, équipementier et fournisseur.

L'organisation et la gestion de la qualité, la sélection et le contrôle des fournisseurs et sous-traitants, le suivi des réclamations et l'environnement contractuel sont adaptés à la nature et à l'intensité potentielle des expositions.

La production est dédiée aux petites séries. Les commandes de fournitures de matières premières et composants sont réalisées par projet. Le cas le plus défavorable serait donc une erreur de conception impactant l'intégralité d'un projet.

Ceci peut représenter quelques milliers de pièces. La nature du défaut peut être vite appréhendée du fait du savoir-faire des équipes et de la possibilité de dépêcher sur place des techniciens à même de préconiser les solutions techniques pertinentes aux opérateurs.

Concernant les fournisseurs, il existe un processus de sélection englobant, outre les critères de solidité financière, un audit de sélection par le service qualité fournisseur de la filiale et un suivi des performances. Tout retour ou rejet de composants conduit à l'organisation d'un groupe de travail dédié à la résolution du problème, pour analyse de la causalité et prise de décision quant aux changements à opérer pour éviter la récurrence d'un problème identique.

Les activités de conception et de développement sont réalisées sous l'égide de la direction technique dans le cadre d'un projet client ou de programmes de R&D initiés par le Groupe. Pour chaque projet identifié comme critique, une planification formalisée est faite, décomposée en tâches élémentaires, mise en œuvre et tenue à jour par le chef de projet et les coordinateurs projets. Les éléments pris en compte dans la phase d'initiation du projet sont les exigences fonctionnelles et de performance, les exigences réglementaires et légales applicables le cas échéant, les informations issues de conceptions similaires précédentes et toutes autres exigences essentielles pour la conception et le développement. Des revues de projet sont réalisées et consignées par écrit. La vérification de la conception comprend l'exécution de calculs, la réalisation de l'AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité) ainsi que la vérification des plans.

La validation en interne de la conception est sous la responsabilité des laboratoires d'essais pour le stade maquettes/prototypes sur la base d'un plan formalisé de validation des essais. Les prototypes sont validés par le client avec essais d'homologation et/ou de types suivi d'une FAI (First Article Inspection).

Toute nouvelle commande de pièces fait l'objet d'un contrôle matières, d'un contrôle dimensionnel, d'une vérification du respect des exigences légales et réglementaires et d'une analyse environnementale.

Tous les produits sont identifiés. Les produits sont équipés d'une plaque d'identification portant un numéro d'identification et un numéro de série, permettant de retrouver la date de montage et les procès-verbaux d'essais avec le nom de l'opérateur associé. Les numéros de série des appareils constituant les ensembles sont identifiables à partir de ces procès-verbaux. Les petites pièces sont tracées par rapport à un lot de fabrication.

Des informations complémentaires, concernant la méthodologie d'évaluation des provisions pour risques clients, sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés (§C-Principes et méthodes de consolidation, note 15.2).

Les provisions pour garanties sont calculées selon un pourcentage lié au type de produit fabriqué et au retour d'expérience sur sa fiabilité dans le temps. Les pourcentages varient de 1% à 6% selon les produits et sont appliqués sur le chiffre d'affaires réalisé, projet par projet.

Au 31 mars 2012, les provisions pour garanties s'élèvent à 45,1 M€.

Les montants provisionnés au titre de la garantie et du « Customer Service », ainsi que les litiges déclarés par les clients et les pénalités à payer, sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 3.3 du présent Document de Référence, §3.3.6 Note E.12.3).

2.3.2. Risques hygiène et sécurité

Dans chacun des sites industriels du Groupe, un animateur sécurité gère au quotidien les aspects «hygiène, sécurité, environnement » du site, effectuant entre autres les contrôles nécessaires dans l'usine, étudiant et répertoriant les produits entrants, mettant à jour les fiches de poste et organisant les formations.

L'objectif de la direction générale est d'intégrer la sécurité dans le système de management de la qualité et de l'environnement (démarche QHSE), démarche fortement soutenue et accompagnée par les assureurs du Groupe.

Des fiches de poste résumant les risques des différentes activités et spécifiant les équipements de protection individuelle nécessaires sont affichées auprès de l'ensemble des postes. Chaque accident avec arrêt de travail fait l'objet d'une analyse détaillée des circonstances et des causes de son origine, permettant de limiter le risque de récurrence.

Sur les sites français, le « document unique » a été réalisé et un système de permis de feu a été instauré pour toute société extérieure qui doit intervenir dans les locaux par point chaud.

Compte tenu du nombre de sociétés extérieures intervenant sur les sites, des améliorations ont été conduites au niveau des locaux de stockage de produits chimiques et peinture pour éviter tout départ de feu.

2.3.3. Risques d'interruption d'activité après sinistre

Les sites français comptent désormais des effectifs d'équipes internes d'intervention conformes aux recommandations des assureurs. Ils ont également réduit de manière sensible le stockage de charge combustible dans les zones de production.

Chacun des sites industriels a identifié les situations d'urgence et accidents potentiels et mis en place des plans d'urgence testés périodiquement.

Concernant les risques d'interruption de fabrication suite à un incident de type incendie ou inondation, il est à noter que les principaux sites industriels ont mis en place des procédures d'urgence décrivant les dispositions à prendre à la suite d'un sinistre de grande ampleur pouvant paralyser totalement ou partiellement l'activité du site concerné.

Des plans de survie ont été élaborés sur les principaux sites industriels du Groupe afin d'entreprendre, le plus tôt possible après un sinistre, les opérations susceptibles d'en diminuer les conséquences. Les sociétés capables de fournir le matériel de dépannage, ainsi que celles spécialisées en décontamination des appareils électriques, ont été recensées.

Les responsables des tâches principales à effectuer après le sinistre sont préalablement désignés afin de trouver les solutions de secours les plus adéquates. Compte tenu de la superficie de ces sites ainsi que, parfois, de la proximité d'autres établissements du Groupe dans la même zone géographique, il est nécessaire d'envisager des solutions concrètes et rapides pour diminuer les conséquences d'un sinistre de grande ampleur.

La majorité des fabrications peut être sous-traitée et elles sont pour la plupart manuelles. Les machines, même onéreuses, peuvent être relativement vite réapprovisionnées. Par ailleurs, l'interdépendance entre les sites est limitée.

2.3.4. Risques de dépendance à l'égard de fournisseurs et/ou sous-traitants

Dans le cadre de son activité, les principales entités opérationnelles du Groupe peuvent être confrontées à un état de dépendance, soit à l'égard de certains fournisseurs et/ou sous-traitants sur certaines commodités, soit des fournisseurs et/ou sous-traitant à l'égard du Groupe.

La mise en application de meilleures pratiques d'achat et le management des achats par type de commodités et par fournisseur permettent d'évaluer précisément ces risques de dépendances et d'engager les actions adéquates.

Une surveillance accrue, compte tenu de la crise économique internationale, a été mise en place afin d'anticiper toute défaillance d'un fournisseur majeur.

2.3.5. Risque lié à la hausse des prix des matières premières et au coût du transport

Ces informations sont apportées au § 5.1 et dans l'annexe aux comptes consolidés (note E.14.5.c).

2.3.6. Risques environnementaux

Le secteur industriel dans lequel le Groupe évolue est soumis au respect de normes environnementales contraignantes et multiples. Les procédés de fabrication nécessitent

l'utilisation de produits chimiques (peinture, colle, traitement de surface, etc.) qui peuvent potentiellement porter atteinte à l'environnement.

Les principaux sites français sont des installations classées ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et soumis à ce titre au régime de déclaration, voire même d'autorisation pour certains, auprès des autorités régionales compétentes.

Les autorités administratives pourraient le cas échéant exiger également la mise en œuvre d'actions préventives ou curatives allant jusqu'à la fermeture de sites en cas de graves violations des réglementations applicables en matière de droit du travail et/ou de l'environnement. Le Groupe Faiveley Transport pourrait également être poursuivi en responsabilité par des tiers au titre de la réglementation de la protection de l'environnement et du principe général de la responsabilité délictuelle.

Le Groupe a pris conscience de l'importance de cette gestion de la conformité aux prescriptions réglementaires en matière d'environnement en dédiant une personne de niveau ingénieur sur les aspects sécurité – hygiène – environnement, chargée au quotidien de vérifier si le site, dont il a la charge, est en conformité avec les différentes normes applicables en la matière.

Des audits effectués par les assureurs ont permis de mettre en évidence les quelques faiblesses dans la manière d'appréhender ce risque. Bien que la quantité de polluants utilisés dans son secteur d'activité soit faible, le Groupe pourrait être amené à payer des frais de réhabilitation, des amendes ou des dommages-intérêts liés au non respect des normes environnementales.

Les usines de Saint-Pierre-des-Corps et d'Amiens se situent toutes les deux dans des zones industrielles où figure un site classé SEVESO, stockant des produits pétroliers et des produits chimiques. En cas de problèmes sur ces sites proches des usines de fabrication du Groupe, cela pourrait avoir un effet négatif sur leurs capacités de production.

Les sites de Saint-Pierre-des-Corps (Electromécanique) et de la Ville-aux-Dames (Electronique) sont situés sur une zone inondable de la Loire et du Cher. Selon les cartes d'aléas et le système IGN69, ces deux sites sont dans une zone d'aléas de niveau moyen (profondeur de submersion de 1 à 2 mètres avec vitesse faible à nulle ou inférieure à 1 mètre avec vitesse moyenne). Les deux sites de Saint-Pierre-des-Corps sont situés dans une zone Natura 2000.

Dans la mesure où les contraintes en matière de sécurité, d'environnement et de pollution sont de plus en plus lourdes, le Groupe est conscient qu'il pourrait être amené à engager des investissements liés notamment au renforcement des procédures de vigilance des pollutions du sol, de l'eau et de l'air. Cependant, ces investissements ne seront pas significatifs pour le Groupe.

En outre, par souci de conformité avec la Directive européenne n° 2004/35, le Groupe a souhaité se doter, à compter du 31 mars 2009, de garanties supplémentaires en matière d'assurance. Des garanties de dommages environnementaux et de dépollution des sols et des eaux viennent s'ajouter aux garanties Atteintes à l'environnement accidentelle et graduelle.

Le Groupe s'est déjà engagé sur des axes d'amélioration en matière de stockage des produits dangereux pour l'environnement (bassin de rétention, armoires anti-feu, gestion des condensats de compresseurs, élimination de transformateur PCB, etc) et de réduction d'émission de composés organiques volatils. L'utilisation de produits toxiques pour le traitement de surfaces comme l'acide chromique, l'acide fluorhydrique, nécessite des contrôles adéquats et réguliers (une fois par trimestre) que chaque site concerné réalise.

Sont décrits ci-après les dossiers particuliers auxquels le Groupe se trouve confronté à l'heure actuelle :

- Faiveley Transport Amiens, en sa qualité de dernier exploitant d'installations classées situées à Sevran, 4 boulevard Westinghouse, site occupé par Sab Wabco jusqu'en 1999 pour des activités de fabrication de vérins pour des systèmes de freinage, a été déclaré site pollué et à ce titre susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement, au titre d'un arrêté préfectoral en date du 11 avril 2005. Cet arrêté demande que Faiveley Transport Amiens se conforme à certaines prescriptions pour la remise en état de ce site. Il faut mentionner ici que le terrain concerné a été vendu le 16 septembre 2002 par Faiveley Transport Amiens et que l'acquéreur au titre d'une stipulation expresse figurant dans l'acte, consentait à faire son affaire personnelle et à prendre en charge à ses frais exclusifs tous les travaux éventuels de dépollution qui s'avèreraient nécessaires au titre de la procédure administrative enclenchée par la préfecture de Seine Saint-Denis et dont l'aboutissement a été la notification de l'arrêté préfectoral susvisé. L'acquéreur ainsi que ses ayant droits ont été régulièrement tenus informés et associés à la procédure en cours. Le terrain a de nouveau été cédé sous acte authentique en date du 16 décembre 2009. Le nouvel acquéreur s'engage sous sa responsabilité et sa charge exclusive à effectuer la remise en état, la dépollution et l'assainissement du sol conformément aux indications, mises en demeure et décisions administratives actuelles et futures qui pourraient être prises à l'encontre de Faiveley Transport Amiens (ex Sab Wabco) et faire son affaire de toute plainte, action, injonction, demande ou procédure relatif à l'état environnemental de l'immeuble, de son sol et de son sous-sol. Le nouvel acquéreur est un spécialiste de ce type d'opérations.

Le 21 juin 2011, le Tribunal Administratif de Montreuil a débouté la commune de Sevran de sa demande contestant la décision implicite du préfet de Saint-Denis de ne pas donner suite et de clôturer l'instruction relative à la demande de remise en état du site concerné. Cette décision n'a pas fait l'objet d'appel dans le délai de deux mois à compter de la notification du jugement du Tribunal Administratif. Cette procédure est donc achevée.

- En 2003, la filiale brésilienne du Groupe Sab Wabco, qui n'était pas encore sous le giron du Groupe Faiveley Transport, vendait un terrain à la société Cyrela. Un risque de pollution des sols fut identifié en 2004, postérieurement au rachat du Groupe Sab Wabco par Faiveley Transport, ce dernier supportant de ce fait les frais de décontamination des sols. En raison de ce risque de pollution, la société Cyrela a retenu une partie du prix de la vente (3,7 MR\$ soit 1,6 M€ restent à percevoir).

La situation est actuellement la suivante : les travaux de décontamination se poursuivent dans les conditions prévues. Des réunions de chantier sont régulièrement tenues avec le prestataire et les autorités locales, pour faire le point sur la qualité du sol. A l'issue des travaux qui devront permettre au sol contaminé d'atteindre un niveau de qualité acceptable pour les autorités locales, la société Cyrela pourra demander les autorisations de construire. A la délivrance de ces permis, la retenue de paiement pourra être libérée et le paiement effectué.

Au 31 mars 2012, le montant des provisions concernant ce dossier est 2,5 MR\$ (soit 1 M€).

- La société Faiveley Transport Amiens a reçu le 19 janvier 2011 un arrêté préfectoral lui imposant de procéder sur son site situé Zone Industrielle Nord, rue André Durouchez, 80 000 Amiens à des mesures de surveillance et de diagnostics de la nappe phréatique. Elle doit réaliser un plan de gestion aux fins de procéder à la surveillance des eaux souterraines, rechercher la ou les sources de pollution des sols et procéder à l'élaboration d'un plan de gestion des pollutions identifiées au droit de son site conformément à la circulaire du 8 février. La société a mis en place

au cours de l'exercice les actions permettant de répondre aux dispositions de cet arrêté.

- La société Graham-White Manufacturing Co. a intégré dans ses comptes à fin mars 2012 une réserve de 4,5 MUSD destinée à couvrir les risques environnementaux potentiels de ses sites américains.

2.4. Risques informatiques

Le Groupe a pour préoccupation constante la protection de ses infrastructures, données et applicatifs informatiques. Les applications centralisées sont hébergées chez plusieurs partenaires qui procurent la sécurité physique des matériels et les protections d'accès aux logiciels dans le cadre de SLA (Service Level Acceptance) négociés.

La politique du Groupe est de déployer de plus en plus d'applications centralisées favorisant la communication inter sites et la mobilité, le Groupe attache une grande attention aux dispositifs anti-intrusion («firewalls») et aux profils de sécurité d'accès aux informations.

Le Groupe s'est engagé dans un projet important, Moving Forward, qui vise notamment l'intégration des systèmes d'information sur l'ensemble du Groupe.

Ce projet couvre :

- l'optimisation des infrastructures,
- l'unification de la politique de communication,
- l'intégration du fonctionnement industriel du Groupe à travers un ERP unique.

Pour sécuriser le déploiement d'un ERP unique, la direction du Groupe a mis en place une plateforme projet, au niveau du Groupe, et a fait appel à des consultants externes. Le Groupe a choisi de passer par une phase de déploiement sur des sites pilotes avant une mise en œuvre progressive dans l'ensemble des filiales.

Trois sites pilotes sont d'ores et déjà en production (Leipzig, Plzen, Gennevilliers). Le retour d'expérience a permis de définir une version 2 de la solution qui sera validée fin 2012 et déployée dans tout le Groupe à compter de début 2013.

2.5. Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux, auprès de compagnies d'assurance de premier plan (AXA), destinés à couvrir les principaux risques de :

- Dommages/Pertes d'exploitation,
- Responsabilité Civile,
- Environnement,
- Responsabilité des Dirigeants.

Ces programmes assurent à l'ensemble des entités du Groupe des garanties et des limites adaptées à leurs besoins.

Le Groupe ne pratique l'auto-assurance en aucun domaine.

2.5.1. Programme Responsabilité Civile

Le programme d'assurance concernant la Responsabilité Civile du Groupe avant et après livraison octroie principalement des garanties, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, en matière de :

- dommages corporels,
- dommages matériels et immatériels,
- dommages aux biens confiés,
- frais de retrait,
- frais de dépollution,
- responsabilité professionnelle.

Ce programme est constitué d'une police mère établie en France et de polices locales. Les couvertures mondiales de la police mère interviennent en différence de conditions et différences de limites en cas d'insuffisances des garanties locales.

Le Groupe peut être amené à souscrire des couvertures locales et/ou spécifiques afin de respecter les réglementations locales en vigueur ou pour répondre à des exigences particulières. Les risques purement locaux, tels que la garantie des risques associés aux véhicules à moteur, sont couverts par chaque pays, sous sa propre responsabilité.

Le programme prévoit une garantie automatique pour toute nouvelle filiale constituée ou acquise.

2.5.2. Programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation :

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages / Pertes d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages matériels, et la perte d'exploitation, pour l'ensemble des filiales du Groupe, consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, vandalisme ...).

Ce programme, comme celui mis en place en matière de Responsabilité Civile, est composé d'une police mère établie en France et de polices locales. Il offre une limite contractuelle globale (combinée dommages aux biens et pertes d'exploitation) par sinistre avec des sous-limitations concernant certains types de dommages tels que bris de machines, recours des voisins et des tiers, et certains événements naturels.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée et mise en œuvre par la Direction Générale.

Dans un souci de pérennité de l'entreprise, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe.

Le renouvellement de la police Dommages s'est effectué en mars 2012 sans augmentation de la prime à périmètre constant. Le renouvellement de la police « Responsabilité Civile – Responsabilité Produits » s'est effectué en mars 2011 après un appel d'offres limité, se traduisant par une hausse de la prime concernant la 1^{ère} ligne de couverture souscrite auprès d'AXA. Cette hausse était dûe principalement au règlement de sinistres tels que le dossier Amtrak-Acela (voir supra § 2.2.1). Les conditions de couverture restent inchangées et les niveaux de prime sont figés pour deux ans, soit jusqu'au mois de mars 2013.

L'exercice 2011/2012 a enregistré le règlement de deux sinistres au titre de police « Responsabilité Civile – Responsabilité Produits », pour un montant de 2,5 M€.

Sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance, le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurances raisonnables et adéquates, dont le niveau de franchise est cohérent avec les taux de fréquence des sinistres observés. Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques susceptibles d'être assurés auprès de compagnies de premier rang et notoirement solvables, en adéquation avec ses activités et en ligne avec les conditions du marché.

Le marché nord-américain ne bénéficie pas de la garantie frais de dépose-repose mais seulement de la garantie des pertes financières (loss of use).

Néanmoins, la société ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de cette mise en cause.

3. RAPPORT FINANCIER

3.1. Analyse de la situation financière et des résultats du Groupe.....56

- 3.1.1. Rapport sur l'activité et présentation des comptes consolidés
 - 3.1.1.1. Faits marquants
 - 3.1.1.2. Chiffres clés
 - 3.1.1.3. Evolution de l'activité des filiales
 - 3.1.1.4. Résultats consolidés du Groupe Faiveley Transport (en normes IFRS)
 - 3.1.1.5. Situation financière consolidée
- 3.1.2. Rapport sur l'activité et les comptes sociaux de Faiveley Transport (en normes françaises)
- 3.1.3. Trésorerie et capitaux
 - 3.1.3.1. Capitaux
 - 3.1.3.2. Source et montant des flux de trésorerie
 - 3.1.3.3. Conditions de financement
 - 3.1.3.4. Restriction à l'utilisation des capitaux
 - 3.1.3.5. Financement de l'activité et sources attendues

3.2. Évolution récente et perspectives77

- 3.2.1. Perspectives 2012/2013 et principales tendances
- 3.2.2. Événements postérieurs au 31 mars 2012
- 3.2.3. Evolutions internes
- 3.2.4. Prévisions de résultat

3.3. Comptes consolidés.....79

- 3.3.1. Bilan consolidé
- 3.3.2. Compte de résultat consolidé
- 3.3.3. Etat du résultat global
- 3.3.4. Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 3.3.5. Variation des capitaux propres consolidés
- 3.3.6. Annexe aux comptes consolidés
 - A. Informations comptables
 - B. Faits marquants
 - C. Principes et méthodes de consolidation
 - D. Evolution du périmètre de consolidation
 - E. Notes et tableaux complémentaires
 - F. Engagements hors bilan
 - G. Périmètre et méthodes de consolidation
 - H. Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes
 - I. Communication financière
- 3.3.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

3.4. Comptes sociaux.....161

- 3.4.1. Bilan
- 3.4.2. Compte de résultat
- 3.4.3. Tableau des flux de trésorerie
- 3.4.4. Annexe aux comptes annuels
 - A. Faits marquants de l'exercice
 - B. Règles et méthodes comptables
 - C. Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - D. Autres informations
- 3.4.5. Résultat des cinq derniers exercices
- 3.4.6. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 3.4.7. Projets de résolutions

3.1. Analyse de la situation financière et des résultats du Groupe

3.1.1. Rapport sur l'activité et présentation des comptes consolidés

Conformément aux dispositions légales, les comptes des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Faiveley Transport ont été consolidés au 31 mars 2012 à travers ceux de la maison mère. Les principes et modalités de la consolidation pour l'exercice 2011/2012, le périmètre de consolidation attaché, ainsi que les retraitements opérés selon les techniques comptables de consolidation, sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'exercice clos le 31 mars 2012 a été d'une durée normale de douze mois.

3.1.1.1. Faits marquants de l'exercice

- Modifications de la gouvernance du Groupe :

Au 1^{er} avril 2011, suite à la démission de M. Robert Joyeux de ses fonctions de Directeur Général et de Président du Directoire de Faiveley Transport au 31 mars 2011, M. Thierry Barel, qui était auparavant Directeur Général adjoint, a été nommé Directeur Général et Président du Directoire. A la même date, M. Guillaume Bouhours a été nommé membre du Directoire.

- Modification du capital social de la société Faiveley Transport

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine Graham-White Manufacturing Co. finalisée le 3 février 2012, 209 441 nouvelles actions Faiveley Transport représentant 1,45% du capital de la société, ont été émises en faveur des anciens actionnaires de Graham-White Manufacturing Co..

Le capital social de Faiveley Transport s'élève désormais à 14 614 152 euros.

- Le 27 juillet 2011, Faiveley Transport a signé un avenant au crédit syndiqué mis en place en décembre 2008. Cet avenant a été accordé à l'unanimité des neuf banques participantes, renouvelant ainsi leur confiance dans la qualité de crédit du Groupe.

Le montant global du financement reste identique avec un prêt à terme amortissable de 343 millions d'euros (montant à fin juin 2011) et une ligne de crédit renouvelable de 49 millions d'euros.

Les principaux amendements sont les suivants :

- l'allongement de la maturité du crédit de 2,5 ans, au 23 juin 2016 au lieu du 23 décembre 2013 ;
- un profil d'amortissement plus favorable, avec des remboursements annuels obligatoires de 35 M€ contre 49 M€ précédemment ;
- de nouveaux « covenants » qui offrent une souplesse additionnelle, avec un ratio de levier (Dette nette / EBITDA) maximum de 2,5x et un taux d'endettement (Dette nette / Fonds propres) maximum de 150% ;
- l'extension des possibilités d'utilisation du crédit renouvelable au financement des opérations de croissance externe ;
- la mainlevée des nantissements de titres de filiales opérationnelles.

Cette opération de refinancement, réalisée dans des conditions financières favorables, permet donc au Groupe de disposer, pour les cinq prochaines années, d'une flexibilité financière accrue et d'assurer la poursuite de son développement par croissance organique et par croissance externe.

Au cours du second semestre, le Groupe a mis en place plusieurs financements :

- une ligne revolving de 20 M€, à échéance 18 novembre 2016, pour les besoins généraux du Groupe ou des opérations de croissance externe ;
- une ligne revolving de 15 M€, à échéance 23 juin 2016, pour les besoins généraux du Groupe ou des opérations de croissance externe, remboursable annuellement (1,5 M€) à partir du 23 décembre 2012 ;
- un crédit relais de 30 millions d'euros destiné à financer l'acquisition Graham-White Manufacturing Co., à échéance du 14 janvier 2013 sauf si le refinancement de l'acquisition intervenait avant. Le refinancement ayant été finalisé le 12 avril 2012 (voir infra § 3.1.3.3. Conditions de financement), ce crédit a été remboursé le 13 avril 2012.

- Wabtec Corporation a fait appel le 29 août dernier du verdict rendu par un jury du tribunal de New York la condamnant au paiement de dommages-intérêts pour un montant de 18,1 millions de dollars, plus les intérêts, soit au total 19,6 millions de dollars au bénéfice des sociétés Faiveley Transport USA, Faiveley Transport Nordic, Faiveley Transport Amiens et Ellcon National, pour des faits de détournement et violation de secrets de fabrique, de concurrence déloyale et d'enrichissement indu. Dans le même temps, les sociétés plaignantes du Groupe Faiveley Transport ont formé un appel contre la décision du juge du tribunal de New York de rejeter leur demande de « punitive damages ».
- L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet: de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre dans la limite d'un plafond ne pouvant dépasser 1% du capital social au jour de l'Assemblée.

Le Directoire a décidé, dans sa séance du 4 janvier 2012, de mettre en œuvre l'autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'un plan d'actionnariat destinée à une population de cadres étendue. Ce dispositif prévoit qu'un salarié bénéficiaire justifiant d'un investissement personnel en actions de la société se verra attribuer pour chaque action détenue, deux actions gratuites et ce, dans la limite d'un plafond défini en fonction du rang hiérarchique.

Le Directoire dans sa réunion du 5 mars 2012 a fixé la liste définitive des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées gratuitement. Ainsi le total des attributions gratuites d'actions s'élève à 79 224 actions pour 151 bénéficiaires. L'attribution définitive aura lieu à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (ou 4 ans pour les bénéficiaires hors France).

MM. Thierry Barel et Guillaume Bouhours, bénéficiaires d'actions gratuites au titre de ce plan, sont tenus à une obligation complémentaire de conservation de ces titres en tant que mandataires sociaux. MM. Barel et Bouhours sont tenus de conserver au minimum 50% des actions qui leur sont accordées par le Directoire au titre de ce nouveau plan, au-delà de la période d'indisponibilité telle que définie par le règlement dudit plan. Cette règle devra s'appliquer jusqu'à ce que le dirigeant concerné détienne en actions de la société, acquises lors des différents plans d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites de la société, au moins l'équivalent d'un an de salaire net.

- Variation de périmètre :

Au quatrième trimestre 2011/2012, Faiveley Transport a annoncé l'acquisition de 100% de la société américaine Graham-White Manufacturing Co. et de ses participations. Graham-White Manufacturing Co. emploie plus de 300 collaborateurs et exploite six sites répartis dans l'ensemble des Etats-Unis, son principal site de production étant situé à Salem, en Virginie. Elle réalise un chiffre d'affaires de plus de

70 millions de dollars et est spécialisée dans la conception et la fabrication de technologies de séchage d'air comprimé et de composants de freinage sur le marché des locomotives et du transit ferroviaire.

Faiveley Transport renforce son implantation sur le marché américain avec cette acquisition qui ouvre d'importantes perspectives grâce à une offre élargie et à une clientèle complémentaire.

Cette acquisition a été réalisée pour un prix de 118,5 MUSD dont 14,6 MUSD (soit 11,1 M€) sous forme d'émission de nouvelles actions Faiveley Transport.

- A partir du 1^{er} avril 2011, deux entités du Groupe ont changé leur monnaie fonctionnelle. Faiveley Transport Malmö tient désormais sa comptabilité en euros et Faiveley Transport Canada, en dollar US.

3.1.1.2. Chiffres clés

a) Historique

	31/03/2012 IFRS	31/03/2011 IFRS	31/03/2010 IFRS
Chiffre d'affaires	900 523	913 872	875 948
Résultat opérationnel courant	94 689	129 782	118 851
Résultat d'exploitation	93 272	126 666	118 247
Résultat net des activités	51 175	81 145	74 857
Résultat net des activités cédées	-	-	-
Résultat net part du Groupe	47 428	75 683	71 119
Capital	14 187	13 942	14 121
Capitaux propres part du Groupe	474 143	427 627	367 973
Endettement net ⁽¹⁾	213 358	169 789	225 463
Total du bilan	1 474 729	1 337 185	1 291 453
Carnet de commandes (en M€)	1 690	1 453	1 302
Effectif fin de période	5 469	5 114	4 865

(1) Voir calcul dans l'annexe aux comptes consolidés (Note E.13.4 Calcul de l'endettement financier net)

b) Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	Exercice 2011/2012	Exercice 2010/2011
Energie & Confort	19%	18%
Freins & Sécurité	26%	27%
Accès & Information	19%	22%
Services	36%	33%

Le poids relatif des activités au sein du Groupe est sensiblement similaire à l'exercice précédent. On peut tout de même noter une augmentation de la part relative de l'activité Services, grâce à une croissance organique de 6% sur l'exercice. Cette activité poursuit sa progression régulière grâce à l'élargissement de son offre et à la croissance de la base installée des produits du Groupe.

c) Ventilation du chiffre d'affaires par trimestre

Au cours des dernières années, l'activité du quatrième trimestre s'est révélée très soutenue en raison d'une corrélation avec l'activité de certains grands clients. D'une manière générale, l'activité du Groupe peut être impactée par le calendrier des programmes de livraison des clients. La tendance de l'activité du Groupe ne doit donc pas être jugée sur une seule base trimestrielle.

2011/2012

	31/03/2012	T1	T2	T3	T4
Europe	544 978	107 815	126 505	144 325	166 333
Amériques	106 263	17 953	22 511	23 757	42 042
Asie / Pacifique	243 043	42 864	61 208	60 385	78 586
Reste du monde	6 239	688	761	1 446	3 344
TOTAL	900 523	169 320	210 985	229 913	290 305

2010/2011

	31/03/2011	T1	T2	T3	T4
Europe	557 966	135 861	123 534	123 976	174 595
Amériques	79 141	18 572	20 497	18 850	21 222
Asie / Pacifique	268 907	45 811	63 718	71 191	88 187
Reste du monde	7 858	2 612	642	1 546	3 058
TOTAL	913 872	202 856	208 391	215 563	287 062

3.1.1.3. Evolution de l'activité des filiales (en milliers d'euros)

Par zone de destination	2011/2012	2010/2011
Europe	544 978	557 966
Amériques	106 263	79 141
Asie - Pacifique	243 043	268 907
Reste du monde	6 239	7 858
TOTAL GROUPE	900 523	913 872

Pour l'ensemble de l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 900,5 M€, en retrait de - 1,5% par rapport à l'exercice précédent, dont - 2,3% à périmètre et taux de change constants. Sur l'année, les effets de change ont été défavorables pour 0,6%, les acquisitions apportant une contribution positive de 1,5%.

Par zone géographique, cette variation du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants reflète des évolutions contrastées :

- En Europe, le chiffre d'affaires est en léger retrait (-3% à taux et périmètre constants).
La forte croissance en Italie et dans les pays de l'Europe de l'Est a permis de compenser la forte baisse des livraisons à destination de l'Espagne, ce pays restant dans le domaine ferroviaire le plus touché par la crise économique. La France, qui reste le premier pays client du Groupe (17% du chiffre d'affaires total), enregistre une légère baisse d'activité avec la fin de livraison de programmes importants sur l'exercice précédent.
- La zone Asie-Pacifique affiche une baisse de chiffre d'affaires de 9% par rapport à l'exercice précédent, avec un recul marqué à destination de la Chine et de l'Inde, compensé par le reste de la région, en particulier en Russie et au Moyen-Orient. Conformément aux annonces précédentes, les événements survenus en Chine au Ministère des Chemins de Fer au cours de l'année ont pesé sur l'activité, avec une baisse globale de 24% du chiffre d'affaires. En Inde, le retrait de l'activité est dû à une base de comparaison élevée avec celle des livraisons du métro de Delhi en 2010/2011.
- En Amérique, le chiffre d'affaires généré affiche une forte croissance organique de +27%. Cette progression significative est essentiellement due au succès de la joint-venture avec Amsted Rail et au rebond du marché américain du fret.

La part de l'activité Services a progressé, à 36% du chiffre d'affaires du Groupe, grâce à une croissance organique de +6 % sur l'exercice, qui reflète la forte résilience de ses marchés et le succès de la stratégie d'élargissement de son offre.

Grâce à une année exceptionnelle en termes de prises de commandes, le Groupe affiche un carnet de commandes record à 1 690 M€ au 31 mars 2012, soit une progression de +16,3% par rapport à fin mars 2011. Il s'agit de la sixième année consécutive de croissance supérieure à 10%.

3.1.1.4. Résultats consolidés du Groupe Faiveley Transport (en normes IFRS)

	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires	900 523	913 872
EBITDA*	108 219	142 169
% du CA	12,0%	15,6%
Résultat opérationnel courant	94 689	129 782
% du CA	10,5%	14,2%
Résultat opérationnel	93 272	126 666
% du CA	10,4%	13,9%
Résultat financier	(15 185)	(13 425)
Impôt	(26 912)	(32 096)
Résultat net des activités poursuivies	51 175	81 145
% du CA	5,7%	8,9%
Résultat net	51 175	81 145
Résultat des minoritaires	(3 747)	(5 462)
Résultat net part du Groupe	47 428	75 683
% du CA	5,3%	8,3%
Nombre d'actions	14 012 090	13 941 934
Résultat net par action	3,38	5,43

* Résultat d'exploitation plus dotations aux amortissements.

▪ Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant s'élève à 94,7 M€, soit 10,5% du chiffre d'affaires.

Après imputation des frais de restructuration et du résultat net de cession d'immobilisations, le résultat opérationnel s'établit à 93,3 M€, soit 10,4% du chiffre d'affaire et en baisse de 3,5 points de marge sur l'exercice.

Cette baisse est principalement due à des problèmes d'exécution dans l'unité de portes palières en Chine, ainsi que, dans une moindre mesure, à la chute d'activité sur les marchés chinois et espagnols.

Les difficultés rencontrées sur des projets de portes palières gérés en Chine ont conduit à une révision significative des marges sur ces contrats. Afin de rétablir rapidement la situation, le Groupe a pris des mesures de réorganisation et de restructuration drastiques.

Les différents postes composant le résultat opérationnel s'analysent comme suit :

	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires	900 523	913 872
Marge brute	233 801	261 468
Frais administratifs	(66 607)	(65 564)
Frais commerciaux	(52 010)	(50 236)
Frais de R&D	(11 111)	(11 638)
Autres revenus/charges courantes	(9 384)	(4 248)
Résultat opérationnel courant	94 689	129 782
Résultat opérationnel non courant	(1 417)	(3 116)
Résultat opérationnel	93 272	126 666

- Marge Brute :

La marge brute du Groupe s'élève à 233,8 M€ au 31 mars 2012 (soit 26,0% du chiffre d'affaires), contre 261,5 M€ (soit 28,6% du chiffre d'affaires) au 31 mars 2011.

La diminution de 2,6 points du taux de marge brute sur l'exercice s'explique principalement par les révisions de marges dans l'activité de portes palières en Chine, tel qu'indiqué ci-dessus. Hormis cet impact majeur, les marges du Groupe ont légèrement diminué en raison d'un mix projets et produits défavorable.

- Frais administratifs :

Les frais administratifs s'élèvent à 66,6 M€ pour l'exercice 2011/2012 contre 65,6 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,6% sur l'exercice. A périmètre comparable (hors acquisition de Graham-White Manufacturing Co.), ces frais ont augmenté de seulement 0,6%, grâce à une politique active de réduction des coûts mise en place par le Groupe. Ces dépenses représentent 7,4% du chiffre d'affaires, contre 7,2% au 31 mars 2011.

- Frais commerciaux :

Les frais commerciaux s'élèvent à 52 M€ pour l'exercice 2011/2012 contre 50,2 M€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 3,5% sur la période. Ils représentent 5,8% du chiffre d'affaires au 31 mars 2012 contre 5,5% au 31 mars 2011.

Cette légère hausse (+2,5% à périmètre comparable, hors acquisition de Graham-White Manufacturing Co.) s'explique par la poursuite du renforcement de la présence du Groupe dans ses zones de croissance stratégique (Allemagne, Russie, Chine, Etats-Unis), et de la forte activité en termes d'appels d'offre sur l'exercice.

- Frais de recherche et développement :

Les dépenses de recherche et développement figurent au bilan si elles répondent aux critères d'activation exigés par la norme IAS 38. Dans le cas contraire, ces dépenses sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement du Groupe, comptabilisés en charges, ont représenté 11,1 M€ (1,2% du chiffre d'affaires), sur l'exercice 2011/2012, contre 11,6 M€ (1,3% du chiffre d'affaires) au 31 mars 2011.

L'essentiel de l'effort de recherche et développement du Groupe est réalisé dans le cadre de l'ingénierie incluse dans les contrats : celle-ci est donc principalement vendue au client, Faiveley Transport en conservant la propriété intellectuelle.

En application des normes IFRS, 2,9 M€ de coûts de développement ont été immobilisés au 31 mars 2012 contre 3,1 M€ au 31 mars 2011. Au 31 mars 2012, la dotation aux amortissements de ces coûts s'est élevée à 1,9 M€ contre 2 M€ l'exercice précédent.

Au 31 mars 2012, le total des coûts de développement nets comptabilisés à l'actif du bilan s'élève à 9,5 M€ contre 8,6 M€ au 31 mars 2011. Ces coûts de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

En cas d'attribution d'une subvention publique de fonctionnement, cette subvention est comptabilisée au compte de résultat, en « subvention d'exploitation », dans les comptes sociaux. En IFRS, si parmi les coûts engagés,

certaines coûts sont activables au regard de la norme IAS 38, cette subvention d'exploitation sera annulée en contrepartie du poste « subvention d'investissement » figurant dans les capitaux propres, conformément à la norme IAS 20. Par la suite, le poste « subvention d'investissement » sera repris au compte de résultat, sur une période de 3 ans également, en corrélation avec la charge d'amortissement pratiquée sur les dépenses de développement activées précédemment.

- Autres charges et produits opérationnels :

Les autres charges et produits opérationnels correspondent à une charge nette de 9,4 M€ sur l'exercice en cours contre 4,2 M€ au 31 mars 2011.

L'augmentation de ce poste sur l'exercice provient principalement de l'augmentation des provisions non liées aux contrats, du reclassement dans cette catégorie des montants de la participation aux bénéfices et de la baisse des autres produits opérationnels.

- Résultat opérationnel courant :

En conséquence, le résultat opérationnel courant baisse de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'établit à 94,7 M€ (soit 10,5% du chiffre d'affaires) contre 129,8 M€ (soit 14,2% du chiffre d'affaires) l'exercice précédent.

- Résultat opérationnel non courant :

L'essentiel du résultat non courant résulte des coûts de restructuration et du résultat de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les coûts de restructuration de la période se sont élevés à 1,2 M€ contre 2,6 M€ l'exercice précédent. Sur l'exercice 2011/2012, ces coûts de restructuration sont essentiellement liés à la réorganisation de Faiveley Transport Italia.

La perte sur cession d'immobilisations de la période est de 0,2 M€, contre 0,5 M€ au 31 mars 2011.

▪ **Résultat net d'ensemble**

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 51,2 M€ contre 81,1 M€ l'exercice précédent, soit une baisse de 36,9 %.

Le résultat net est influencé par les éléments suivants :

- Résultat financier :

Le résultat financier enregistre une charge de 15,2 M€ au 31 mars 2012 contre 13,4 M€ au 31 mars 2011. Cette charge s'analyse de la manière suivante :

- ✓ Le coût de l'endettement net de l'exercice pour un montant de -10,7 M€ contre -10,8 M€ sur l'exercice précédent ;
- ✓ Le résultat légèrement défavorable des pertes de changes réalisées, compensées par les gains de change pour un montant de -0,3 M€ ;
- ✓ La valorisation favorable des instruments dérivés, diminuée par les effets de changes latents défavorables pour un montant net de - 1,7 M€ ;

- ✓ les autres charges et produits financiers comprenant principalement les garanties bancaires, les charges d'intérêts sur engagements de retraite, les effets de désactualisation sur la valorisation des options de vente sur les titres détenus par les minoritaires et les autres charges et produits financiers divers pour un montant net de -2,5 M€.

- **Impôt :**

La charge d'impôt est en baisse sur l'exercice et ressort à 26,9 M€ contre 32,1 M€ au 31 mars 2011. Cette diminution est consécutive au recul du résultat avant impôt qui passe de 113,2 M€ au 31 mars 2011 à 78 M€ au 31 mars 2012. En pourcentage, le taux d'impôt est de 34,4 % sur l'année contre 28,3 % l'exercice précédent. Cette augmentation s'analyse de la manière suivante :

- ✓ Les pertes enregistrées sur les filiales portes palières en Chine, FTMT Shanghai et Faiveley Transport Far East, pour lesquelles le taux d'impôt est réduit ;
- ✓ La faible reconnaissance pour ces deux filiales des impôts différés actifs, calculés sur les pertes fiscales reportables ;
- ✓ Pour les filiales françaises, la contribution exceptionnelle de 5% de l'impôt sur le revenu et le poids relatif de la charge de CVAE qui est reclassée en impôt depuis l'exercice 2010/2011 et dont les montants sont comparables pour les deux années (environ 2 M€) ;
- ✓ L'incidence des contrôles fiscaux qui se sont terminés durant la période en France et en Allemagne.

Le taux d'impôt liquidé est de 38,1% contre 27,5% au 31 mars 2011.

- **Résultat des activités cédées :**

Néant.

- **Résultat des minoritaires :**

La part des minoritaires est principalement composée des parts revenant aux minoritaires des sociétés : Shanghai Faiveley Railway Technology (détenue à 51%), Faiveley Transport Schweiz AG (détenue à 80%), Nowe GmbH (détenue à 75%) et Amsted Rail - Faiveley LLC (détenue à 67,5%). Le résultat des minoritaires diminue sur la période en raison de la baisse des résultats de Nowe GmbH et de Shanghai Faiveley Railway Technology.

▪ **Résultat net part du Groupe**

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, le résultat net consolidé du Groupe de l'année s'établit à 47,4 M€ contre 75,7 M€ l'exercice précédent.

Le bénéfice net ressort à 3,38 euros par action contre 5,43 euros au 31 mars 2011, soit une baisse de 37,7%. Le calcul du résultat net par action tient compte de la déduction des actions propres détenues par Faiveley Transport à la clôture de l'exercice, soit un total de 427 528 actions au 31 mars 2012 et 462 777 actions au 31 mars 2011.

3.1.1.5. Situation financière consolidée

▪ Bilan simplifié

	2011/2012	2010/2011
Ecart d'acquisition nets	648 981	562 028
Immobilisations nettes	114 752	113 381
Impôt différé actif	43 598	29 848
Actifs courants	457 151	433 546
Trésorerie	210 247	198 382
Total ACTIF	1 474 729	1 337 185
Capitaux propres	505 145	453 275
Provisions courantes et non courantes	116 566	107 667
Impôt différé passif	22 090	17 508
Dettes financières courantes et non courantes	448 285	393 752
Passifs courants	382 643	364 983
Total PASSIF	1 474 729	1 337 185

- *Ecarts d'acquisition nets :*

Le poste « écarts d'acquisition » passe de 562 M€ au 31 mars 2011 à 649 M€ au 31 mars 2012, soit une augmentation de 87 M€.

Cette évolution résulte principalement de :

- ✓ la constatation d'un écart d'acquisition de 98 MUSD (soit 73 M€) lors de l'acquisition de la société Graham-White Manufacturing Co.;
- ✓ le reclassement du fonds de commerce Faiveley Transport Gennevilliers en écart d'acquisition pour un montant de 12,4 M€ ;
- ✓ l'ajustement de l'écart d'acquisition d'Amsted Rail – Faiveley LLC, dans l'année d'affectation, pour un montant de -0,4 M€ (soit 0,5 MUSD)
- ✓ la variation de change sur l'écart d'acquisition d'Ellcon National et d'Amsted Rail-Faiveley LLC (ceux-ci étant valorisés en USD) pour 2 M€.

- *Immobilisations nettes :*

Le poste « immobilisations nettes » passe de 113,4 M€ au 31 mars 2011 à 114,8 M€ au 31 mars 2012, soit une augmentation de 1,4 M€.

Le détail des éléments constitutifs du poste immobilisations est indiqué respectivement dans le chapitre 3.3.6 Notes E.2, E.3, et E.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

- **Besoin en fonds de roulement (BFR) :**

Au 31 mars 2012, le BFR net³ s'élève à 65,2 M€, en augmentation de 9,2 M€ par rapport au 31 mars 2011. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des en-cours projets (25,1 M€) liée au démarrage des phases d'ingénierie de nombreux nouveaux projets. Cette augmentation des en-cours projets est partiellement compensée par une augmentation des avances clients (11,7 M€) qui ont pour objectif de financer cette phase initiale sur les grands projets.

- **Trésorerie Actif**

Détail du poste trésorerie au 31 mars 2012 :

- Investissements à court terme	:	41 080 K€
- Factoring	:	50 205 K€
- Banques (cash disponible)	:	118 817 K€
- Caisses	:	144 K€
 Total trésorerie	:	 <u>210 246 K€</u>

Au 31 mars 2012, le montant du factoring s'élève à 50,2 M€ contre 45,7 M€ au 31 mars 2011. Aucun appel de fonds n'a été réalisé sur le factoring au 31 mars 2012. Le Groupe a complété son programme de déconsolidation par des cessions ponctuelles de créances pour 40,2 M€ contre 50,2 M€ au 31 mars 2011.

- **Capitaux propres :**

Les capitaux propres s'établissent à 505,1 M€ au 31 mars 2012 contre 453,3 M€ au 31 mars 2011, soit une progression de 51,8 M€.

Cette variation est essentiellement due à l'impact :

- ✓ du résultat net de l'exercice : 51,2 M€ ;
- ✓ de l'augmentation de capital de 11,1 M€ suite au paiement partiel sous forme d'actions aux anciens actionnaires Graham-White Manufacturing Co. ;
- ✓ du paiement des dividendes distribués aux actionnaires de la société mère et aux autres minoritaires : -18,1 M€ ;
- ✓ de l'exercice des stocks options durant l'exercice pour un montant de 1,3 M€ ;
- ✓ de la variation des écarts de conversion : 5,4 M€ ;
- ✓ de la variation des parts minoritaires pour 0,9 M€ suite à l'actualisation des options de vente de titres détenus par les actionnaires minoritaires de Nowe GmbH et de Faiveley Transport Schweiz AG.

- **Provisions courantes et non courantes :**

Au 31 mars 2012, les provisions courantes et non courantes s'élèvent à 116,6 M€ contre 107,7 M€, au 31 mars 2011, soit une augmentation nette de 8,9 M€.

Les différents éléments composant cette variation s'analysent comme suit :

- ✓ augmentation des provisions sur contrats livrés, à hauteur de 4,8 M€ ;

³ Calculé sur les positions nettes du bilan, à périmètre et change courants et après déduction des pertes à terminaison à concurrence des en-cours par projet. Le BFR du Tableau des Flux de Trésorerie des comptes consolidés est calculé hors variations de périmètre, de variation de change et sans provisions sur pertes à terminaison déduites de l'actif.

- ✓ diminution des provisions pour engagements de retraites, pour un montant de 0,1 M€ ;
- ✓ diminution des provisions pour restructuration, pour un montant de 0,3 M€ ;
- ✓ augmentation des autres provisions pour risques et charges, pour un montant de 4,5 M€.

- **Endettement financier net :**

L'endettement financier net, tel que défini dans le chapitre 3.3.6 Note E.13.4 de l'annexe aux comptes consolidés, passe de 169,8 M€ au 31 mars 2011 à un endettement de 213,4 M€ au 31 mars 2012, soit une augmentation de 43,6 M€.

Cette variation est le résultat :

- ✓ d'une augmentation du poste dettes financières de 55,6 M€,
- ✓ d'une augmentation du poste disponibilités de 11,9 M€,
- ✓ d'une augmentation des créances financières de 0,2 M€.

Economiquement, cette augmentation de l'endettement financier net sur l'exercice provient de l'endettement additionnel lié à l'acquisition de Graham-White Manufacturing Co.. Hors cette acquisition, l'endettement financier aurait été en baisse de 34 M€ sur l'exercice, grâce à la génération de trésorerie de l'activité.

De ce fait, la structure financière du Groupe a évolué au cours de l'année :

- ✓ le ratio dette nette sur EBITDA, qui conditionne le niveau de la marge bancaire s'établit à 1,77 au 31 mars 2012 contre à 1,15 au 31 mars 2011,
- ✓ le ratio d'endettement net sur fonds propres (« gearing ») est de 42,2% au 31 mars 2012, contre 37,5 % au 31 mars 2011.

Au niveau économique, les capitaux propres du Groupe intègrent des actions en autocontrôle, qui ont vocation à être cédées dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions. L'exercice des options d'achat d'actions et souscription d'actions (207 035 à fin mars 2012) génèrerait une amélioration de la trésorerie du Groupe de 9,9 M€. Les actions d'autocontrôle non affectées à des plans d'options s'élèvent à 7,5 M€, sur la base d'une valorisation au cours du 31 mars 2012 (y compris les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

▪ **Tableau de financement**

	2011/2012	2010/2011
Résultat net	51 175	81 145
+ Variation des amortissements / provisions	18 165	16 616
Capacité d'autofinancement	69 340	97 761
+ Variation du BFR	(4 030)	(4 106)
Flux de trésorerie d'exploitation	65 310	93 655
Investissements	(16 920)	(17 749)
Variation des immobilisations financières	204	(1 184)
Trésorerie nette provenant des cessions/acquisitions de filiales & de minoritaires	(77 608)	(5 001)
Flux de trésorerie liés aux investissements	(94 324)	(23 934)
Augmentation du capital	-	-
Actions propres	932	(14 235)
Variation des primes d'émission et fusion	-	-
Autres variations capitaux propres	(104)	5 527
Distribution de dividendes	(18 094)	(17 024)
Variation des emprunts	57 707	(53 879)
Flux de trésorerie liés aux financements	40 441	(79 611)
Incidence des taux de change	1 169	13 358
Variation des quasi-disponibilités	1 516	(2 483)
Trésorerie début d'exercice	192 711	191 726
Trésorerie fin d'exercice	206 823	192 711

- **Capacité d'autofinancement :**

Au 31 mars 2012, la capacité d'autofinancement s'établit à 69,3 M€, en forte diminution de 29 % par rapport à l'exercice précédent (97,7 M€).

Cette variation est consécutive à baisse du résultat 2011/2012, soit 51,2 M€ contre 81,1 M€ l'exercice précédent et compensée par une légère variation favorable des provisions pour actifs circulants et pour risques et charges et des impôts différés de 1,5 M€. Les dotations aux amortissements sont comparables entre les deux exercices.

- **Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation :**

Hors variation des provisions sur actifs circulants et hors impact IAS 32/39, le besoin en fonds de roulement augmente de 4 M€. Cette augmentation résulte principalement de la forte augmentation des encours projets liée à la capitalisation des frais d'ingénierie et de gestion de projets dans les phases initiales des grands projets gagnés par le groupe ces deux dernières années. Cet effet a été partiellement compensé par l'amélioration des autres postes opérationnels du BFR.

- ***Variation nette de la trésorerie liée aux investissements :***

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles sont en légère diminution sur l'exercice de 0,8 M€. Les immobilisations financières ont également baissé sur la période 2011/2012 à hauteur de 1,3 M€.

En parallèle, le Groupe Faiveley Transport a fait l'acquisition, en date du 3 février 2012, de la société américaine Graham White Manufacturing Co. pour laquelle 77,6 M€ ont été payés en cash.

- ***Variation de la trésorerie nette liée au financement :***

Le Groupe Faiveley Transport a distribué sur l'exercice des dividendes pour un montant total de 18,1 M€ contre 17 M€ l'exercice précédent. Par ailleurs, des stock-options ont été levées durant l'exercice, pour un montant de 0,9 M€.

La variation des emprunts est liée principalement à un tirage plus important des lignes de crédit, de manière à financer l'acquisition de la société américaine Graham White Manufacturing Co., et au remboursement de la dette souscrite en décembre 2008, pour 43 M€.

3.1.2. Rapport sur l'activité et les comptes sociaux de Faiveley Transport (en normes françaises)

3.1.2.1. Comptes sociaux

- **Compte de résultat**

	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires	52 681	48 860
EBITDA*	(681)	(1 180)
<i>% du CA</i>	<i>-1.29%</i>	<i>-2,4%</i>
Résultat opérationnel courant	<i>(1 599)</i>	<i>(1 600)</i>
<i>% du CA</i>	<i>-3.03%</i>	<i>-3,3%</i>
Résultat d'exploitation	(1 599)	(1 600)
<i>% du CA</i>	<i>-3,03%</i>	<i>-3,3%</i>
Résultat financier	<i>(9 992)</i>	<i>(2 216)</i>
Résultat exceptionnel	<i>(243)</i>	<i>1 317</i>
Impôt	<i>835</i>	<i>742</i>
Résultat net	(10 999)	(1 757)

* Résultat d'exploitation plus dotations aux amortissements.

La société Faiveley Transport poursuit son activité de prestation de services au Groupe, en tant que holding animatrice. Le chiffre d'affaires réalisé en 2011/2012 progresse de 3,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit 52,7 M€ contre 48,9 M€.

Une partie importante des coûts de Faiveley Transport et correspondant à des services rendus aux filiales est refacturée. La perte d'exploitation s'établit à 1,6 M€ et reste stable par rapport à l'exercice précédent. Les frais fixes non refacturés aux filiales augmentent ; cependant cette progression est compensée par une augmentation des redevances de la marque Faiveley Transport.

Le résultat financier génère une charge de 9,9 M€ contre une charge de 2,2 M€ l'exercice précédent. En 2011/2012, les dividendes perçus ont été de 1,3 M€ contre 0,4 M€ sur l'exercice 2010/2011.

Hors dividendes, le résultat financier s'est dégradé de 8,7 M€ en 2011/2012. Cette dégradation résulte d'une part, de l'accroissement des intérêts financiers pour un montant de 2,2 M€. Ces intérêts sont liés aux emprunts bancaires, à l'utilisation plus importante des lignes de crédit, aux intérêts sur comptes courants et au découvert bancaire ; ils sont compensés en partie par les intérêts liés aux prêts accordés aux filiales. En parallèle, Faiveley Transport enregistre des gains de change nets quasi nuls sur l'exercice contre un produit de 4,4 M€ l'exercice précédent. Par ailleurs, une provision de 0,6 M€, pour dépréciation des actions détenues en autocontrôle a été constatée sur l'exercice, alors qu'un produit de reprise de provision pour perte de change de 1,5 M€ avait été enregistré l'année dernière.

Le produit d'impôt de 0,8 M€ comptabilisé au 31 mars 2012 traduit le gain de l'intégration fiscale réalisé sur l'exercice, soit 3,7 M€, diminué de la charge d'impôt des filiales allemandes, Faiveley Transport Holding GmbH & Co KG et Faiveley Transport Leipzig GmbH & Co KG pour 3 M€, et augmenté des autres crédits d'impôt pour 0,1 M€.

▪ **Bilan**

	2011/2012	2010/2011
Immobilisations nettes	1 057 476	954 847
Actif courant	54 288	46 330
Trésorerie	334 297	286 584
Total ACTIF	1 446 061	1 287 761
Capitaux propres	177 807	194 426
Provisions	1 884	960
Dettes financières	1 238 275	1 059 357
Autres dettes	28 095	33 018
Total PASSIF	1 446 061	1 287 761

Les immobilisations nettes sont constituées d'un mali technique de 384,8 M€ (enregistré lors de la transmission universelle de patrimoine de Faiveley Transport et Faiveley Management à Faiveley S.A.), d'immobilisations incorporelles pour 14,7 M€, d'immobilisations corporelles pour 1 M€, de titres de participation de 499,9 M€ et de créances rattachées pour 157 M€.

Les titres de participations ont augmenté de 82 M€ sur l'exercice. Cette augmentation est liée à la création de la filiale chinoise Faiveley Transport Systems Technology (Beijing) pour 2 M€, à l'entrée dans le capital de Faiveley Transport Belgium à hauteur de 56 M€ et à l'augmentation de la participation de Faiveley Transport dans la société Faiveley Transport USA Inc pour 24 M€. Par ailleurs, les créances rattachées à des participations ont augmenté de 17,2 M€, principalement en raison de l'augmentation des comptes courants. Les prêts aux filiales sont restés stables à 116,8 M€.

Les actifs courants ont augmenté de 8 M€ sur l'exercice. Cette augmentation est principalement due à la progression du poste clients pour 5 M€ et à la hausse de la créance d'impôt, liée à l'intégration fiscale pour 2,5 M€.

La trésorerie à l'actif a progressé de 47,7 M€ sur l'exercice. Cette progression résulte d'une part, de l'amélioration du disponible pour 50,3 M€ et d'autre part de la diminution des valeurs mobilières de placement pour 3 M€. Parallèlement au passif, les découverts bancaires ont augmenté de 58,6 M€.

Les capitaux propres sont passés de 194,4 M€ au 31 mars 2011 à 177,8 M€ au 31 mars 2012. Cette variation négative de 16,6 M€ s'analyse de la manière suivante :

- par l'augmentation de capital de 11,1 M€,
- la distribution de dividendes pour - 16,7 M€,
- le résultat déficitaire de l'exercice de - 11 M€.

Les provisions sont en hausse de 0,9 M€ en raison des provisions enregistrées sur le plan d'option de souscription d'action du 23 novembre 2009 pour 0,1 M€ et des plans d'attribution gratuite d'actions pour 1,4 M€. Les provisions pour litiges ont été réduites de 0,6 M€ et présentent un solde de 0,3 M€ au 31 mars 2012.

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale et sont constituées :

- ✓ de l'emprunt consenti par un pool de banques, afin de financer la réorganisation de l'actionnariat de la société Faiveley Transport, pour 326,6 M€ ;
- ✓ de lignes de crédit pour 94 M€ ;
- ✓ de découverts bancaires courants et de cash pooling (animation de la trésorerie du Groupe) pour 286,7 M€ ;
- ✓ de l'emprunt souscrit auprès de sa filiale Faiveley Transport Malmö, pour 20,3 M€ ;
- ✓ des comptes courants créditeurs avec des sociétés du Groupe, pour 510,05 M€ ;
- ✓ des intérêts courus dus au titre de ces dettes financières, pour 0,2 M€ ;
- ✓ du solde de la Réserve Spéciale de Participation du personnel, pour 65 K€.

Les autres dettes sont en diminution de 5,8 M€ sur l'exercice. Cette variation est liée principalement à la baisse des dettes d'impôt auprès des filiales françaises intégrées pour 2,6 M€ et auprès de l'administration fiscale allemande pour 1 M€, au titre de deux des filiales allemandes du Groupe.

3.1.2.2. Evénements postérieurs au 31 mars 2012

Le 12 avril 2012, Faiveley Transport a réalisé une émission obligataire de type placement privé d'un montant de 75 millions USD (voir supra § A.4.3.1 et § A.4.4.2). Cette opération a été mise en œuvre pour financer, par l'intermédiaire de sa filiale Faiveley Transport USA Inc., l'acquisition de la société Graham White Manufacturing Co..

3.1.2.3. Frais de recherche et développement

Néant dans les comptes sociaux de Faiveley Transport.

3.1.2.4. Changement de méthode durant l'exercice

Néant.

3.1.2.5. Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Les charges non fiscalement déductibles au 31 mars 2012 s'élèvent à 26 042 euros. Elles ont généré une charge d'impôt de 9 380 euros.

3.1.2.6 Informations sur les délais de paiement

Au 31 mars 2012, les dettes fournisseurs inscrites au bilan s'élèvent à 12 365 K€, dont 10 145 K€ concernent des factures inter-filiales à l'international et ayant comme conditions de paiement 60 jours fin de mois le 5. L'échéancier des règlements est le suivant:

	30 jours	60 jours	+ 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31 mars 2012	1 361	931	10 073	12 365
Dettes fournisseurs au 31 mars 2011	561	429	11 309	12 299

3.1.2.7. Actions d'autocontrôle

La société détient directement et indirectement 2,93% du capital.

3.1.2.8. Synthèse des résultats et affectation du résultat 2011/2012

- Tableau des résultats de Faiveley Transport sur les cinq derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 10 998 977,46 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 comme suit :

Perte de l'exercice	- 10 998 977,46 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	67 796 499,37 €
Pour former un bénéfice distribuable de	56 797 521,91 €
- Dotation à la réserve légale :	-20 944,10 €
- Distribution de dividendes, soit 0,85 € par action :	-12 422 029,20 €

Le solde, soit 44 354 548,61 € sera porté en totalité au compte "Report à nouveau".

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 20 septembre 2012.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 165 384 526,63 €.

Dans le cas où, lors de sa mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices il a été distribué la somme de 17 285 653,20 € au titre de l'exercice 2010/2011, 17 285 653,20 € au titre de l'exercice 2009/2010 et 14 404 711 € au titre de l'exercice 2008/2009.

3.1.3. Trésorerie et capitaux

3.1.3.1. Capitaux de Faiveley Transport

Voir chapitre 6 – Information des actionnaires : § 6.2 Renseignements concernant le capital de l'émetteur et § 6.4 Répartition du capital et des droits de vote.

3.1.3.2. Source et montant des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie synthétique est présenté en § 3.1.1.5.
Le tableau des flux de trésorerie détaillé est présenté dans les états financiers consolidés au chapitre 3.3 du présent Document de Référence.

3.1.3.3. Conditions de financement

a) Apports en prêts à long terme

▪ Financements bancaires

Le Groupe a amendé la convention de crédit syndiqué mis en place en décembre 2008 pour allonger la maturité de 2,5 ans, jusqu'au 23 juin 2016 au lieu du 23 décembre 2013.

Au 31 mars 2012, conformément à l'échéancier de la convention, l'encours est de 299,9 M€ et 35,7 MUSD. Le crédit renouvelable de 49 M€ également souscrit en 2008 est tiré à 100% au 31 mars 2012.

Sur l'exercice, deux nouvelles lignes de crédit revolving ont été négociées :

- 20 millions d'euros remboursables in fine le 18 novembre 2016,
- 15 millions d'euros amortissables annuellement à compter du 23 décembre 2012 jusqu'au 23 juin 2016 ;

Le Groupe a aussi négocié un crédit relais de 30 millions d'euros destiné à financer l'acquisition Graham-White Manufacturing Co. ; ce crédit a été remboursé le 13 avril 2012 suite à l'émission de l'emprunt obligataire.

▪ Financements non bancaires

Pour refinancer partiellement l'acquisition de la société américaine Graham-White Manufacturing Co. et diversifier ses sources de financement, le Groupe a lancé au cours du second semestre sa première émission obligataire de type placement privé aux Etats-Unis auprès de deux investisseurs institutionnels pour un montant total de 75 MUSD et composé de deux tranches :

- une première de 30 millions de dollars US d'une durée de 10 ans remboursable entre les années 2017 et 2022 ;
- une seconde tranche de 45 MUSD d'une maturité de 10 ans et remboursable in fine.

Le coupon fixe moyen est de 4,91% l'an.

Au 31 mars 2012, deux conditions suspensives restaient à lever pour finaliser cette opération :

- l'autorisation de l'Assemblée générale pour permettre au Directoire d'émettre des obligations ;
- les investisseurs institutionnels américains sollicitant le respect d'un ratio financier supplémentaire « EBITDA Consolidé sur Coût de l'Endettement Financier Net Consolidé », et compte tenu des engagements du Groupe inscrits dans les différentes conventions bancaires cette nouvelle condition financière a été proposée à tous les principaux prêteurs.

Ces deux conditions ont été levées le 12 avril 2012 et permis la finalisation de ce financement. Les fonds reçus ont permis le remboursement d'une partie des lignes bancaires tirées.

▪ Conditions financières

Les financements ci-dessus font l'objet d'un certain nombre de conditions financières dont trois principales :

- le « ratio de levier » qui désigne, pour une période de 12 mois glissants s'achevant à chaque fin de semestre comptable, l'Endettement Net Consolidé sur l'EBITDA Consolidé ne doit pas être supérieur à 2,5x.
Au 31 mars 2012, le ratio est de 1,77 ;
- le « ratio de structure » qui désigne, pour chaque date de clôture semestrielle, l'Endettement Net Consolidé sur Capitaux propres Consolidés ne doit pas être supérieur à 1,5x.
Au 31 mars 2012, le ratio est de 0,41 ;
- le ratio « EBITDA Consolidé sur Coût de l'Endettement Financier net Consolidé » qui, à chaque date de clôture semestrielle, ne doit pas être inférieur à 3,5x.
Au 31 mars 2012, le ratio est de 11,4.

b) Analyse de l'endettement net du Groupe Faiveley Transport

Au 31 mars 2011, l'endettement du Groupe était de 169,8 M€. Cet endettement était composé de dettes financières contractées auprès de banques pour un montant total de 377,9 M€, compensées par des créances financières à hauteur de 9,7 M€ et des disponibilités d'un montant de 198,4 M€ (dont investissements à court terme 44,9 M€ et cash 153,5 M€).

Au 31 mars 2012, l'endettement du Groupe est de 213,4 M€. Cet endettement est composé de dettes financières contractées auprès de banques pour un montant total de 433,5 M€, compensées par des créances financières à hauteur de 9,9 M€ et des disponibilités d'un montant de 210,2 M€ (dont investissements à court terme de 41 M€ et cash de 169,2 M€).

Le cash de 169,2 M€ comprend 50,2 M€ de factoring non appelé et de 119 M€ de disponible. Suite à la crise financière et ses conséquences sur le marché du crédit, le Groupe a décidé de conserver une certaine flexibilité financière pour assurer sa croissance interne et/ou externe.

Il est à noter que Faiveley Transport détient 427 528 actions en autocontrôle qui ont vocation pour leur majorité à être achetées par les managers dans le cadre du plan d'options d'achat ou de souscription d'actions, ou à être distribuées aux managers bénéficiant du plan d'attribution d'actions gratuites.

Ces actions sont actuellement déduites des capitaux propres. L'exercice des options d'achat d'actions et souscription d'actions (207 035 à fin mars 2012) génèrerait une amélioration de la trésorerie du Groupe de 9,9 M€. Les actions d'autocontrôle non affectées à des plans d'options s'élèvent à 7,5 M€, sur la base d'une valorisation au cours du 31 mars 2011 (y compris les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

3.1.3.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Les documentations des financements comprennent des limitations en termes de :

- financement leasing,
- cession de créances,
- financements divers,
- découvert au titre d'une convention de cash-pooling,
- crédit vendeur,
- garanties bancaires émises sur contrats à long terme.

3.1.3.5. Financement de l'activité et sources attendues

La génération de trésorerie et les financements disponibles permettent de couvrir les besoins d'investissements industriels récurrents du Groupe.

Les récentes opérations de financements assurent des ressources à moyen terme.

Les remboursements amortissables en euros sont assurés par le cash généré par l'activité hors Etats-Unis. Les remboursements en dollars US le sont par le cash généré par les filiales américaines.

La partie remboursable in fine, en juin 2016, sera refinancée en temps utile.

Les conditions d'exigibilité anticipée de la dette du Groupe sont notamment la perte du contrôle majoritaire en droits de vote par la famille Faiveley et le non respect des ratios financiers.

3.2. Évolution récente et perspectives

3.2.1 Perspectives 2012/2013 et principales tendances

3.2.1.1 Activité

Le marché de l'équipement ferroviaire mondial continue de bénéficier de tendances de fond très favorables, avec notamment l'urbanisation croissante, le développement durable des moyens de transport et le renouvellement de flottes vieillissantes dans les pays occidentaux. Ces moteurs de croissance se traduisent par le lancement de nombreux programmes en Europe (trains régionaux en Allemagne et en Italie, programmes Thameslink, IEP et Crossrail en Angleterre, investissements métros et grande vitesse en France) et la montée en puissance de nouvelles zones géographiques comme la Russie, l'Inde ou l'Afrique du Sud. En Chine, le ministère des transports devrait initier le redémarrage de ses commandes de locomotives et de grande vitesse au cours de l'exercice, tandis que le marché des métros reste très soutenu. Aux Etats-Unis, le marché du fret ferroviaire, qui a fortement rebondi l'année passée, devrait poursuivre sa croissance, et le marché des locomotives accélérer sa croissance sur les prochaines années, tirée par les nouvelles exigences réglementaires.

Dans ce contexte, et compte tenu de son carnet de commandes record, Faiveley Transport anticipe un retour à la croissance organique sur l'exercice 2012/2013 et une amélioration de sa rentabilité.

Le carnet de commandes actuel représente trente mois de chiffre d'affaires en première monte et sept mois en Services

3.2.1.2 Exposition sur les matières premières

Malgré une baisse limitée au dernier trimestre 2011, le marché des matières premières reste très tendu en particulier en ce qui concerne l'acier, la fonte et le cuivre.

L'impact de l'évolution des matières premières reste structurellement limité pour le Groupe. En effet, Faiveley Transport réalise essentiellement une activité d'intégration de produits ayant une forte valeur ajoutée, y compris de la part des fournisseurs de composants. Le poids relatif des matières premières n'est donc pas majeur.

Néanmoins, la compensation des hausses matières nécessite de redoubler d'efforts sur la rationalisation du panel fournisseurs, l'efficacité des designs, le « global sourcing ».

Les contrats à long terme comportent en général des clauses d'indexation de prix, qui permettent de répercuter au client final l'effet des hausses de différents indices (dont les matières premières, la main d'œuvre, etc...). Compte tenu de la multiplicité des contrats, règles d'indexation et modalités d'application, il n'est cependant pas possible d'en donner une analyse unitaire.

Hormis pour l'activité freins frittés de Faiveley Transport Gennevilliers, le Groupe n'a pas de couverture à terme sur les matières premières. Ce sujet est délicat à mettre en œuvre compte tenu de la faible part des matières premières réparties dans une multitude de composants et produits achetés.

3.2.2. Evènements postérieurs au 31 mars 2012

Faiveley Transport a annoncé, le 12 avril 2012, la réalisation d'une émission obligataire de type placement privé d'un montant de 75 millions USD (voir chapitre 3.1 § 3.1.3.5)

3.2.3 Evolutions internes

- **Progiciel de gestion intégré (« ERP »)**

La configuration de base a été mise en œuvre sur trois sites pilotes (Leipzig, Plzen et Gennevilliers). Après une phase de stabilisation, une version unifiée sera déployée dans le Groupe à partir de l'exercice 2013.

3.2.4. Prévisions de résultat

Le Groupe Faiveley Transport ne souhaite pas fournir des prévisions chiffrées sur son chiffre d'affaires ou ses résultats 2012/2013. Il n'existe par ailleurs pas d'autre publication du Groupe comportant des prévisions sur l'exercice 2012/2013.

3.3 Comptes consolidés du Groupe Faiveley Transport au 31 mars 2012

3.3.1 Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011
		Net IFRS	Net IFRS
Capital souscrit non appelé (I)			
Ecart d'acquisition	E.1	648 981	562 028
Immobilisations incorporelles	E.2		
Autres immobilisations incorporelles		40 057	44 931
Immobilisations corporelles	E.3		
Terrains		5 848	5 311
Constructions		25 662	24 359
Installations techniques		27 436	23 666
Autres immobilisations corporelles		9 966	10 170
Actifs financiers non courants	E.4		
Titres de participation des sociétés non consolidées		245	245
Titres des sociétés mises en équivalence		-	-
Autres immobilisations financières à long terme		5 538	4 700
Actifs d'impôts différés	E.5	43 598	29 848
TOTAL ACTIF NON COURANT (II)		807 331	705 258
Stocks et en-cours	E.6	144 000	133 882
Travaux en-cours sur projets	E.7	91 048	70 145
Avances et acomptes versés sur commandes		3 811	5 187
Clients et comptes rattachés	E.8.1	179 402	183 724
Autres actifs courants	E.8.2	18 515	20 990
Actifs d'impôt exigibles		11 048	6 999
Actifs financiers courants	E.9	9 328	12 618
Investissements à court terme	E.10	41 080	44 925
Disponibilités	E.10	169 166	153 457
TOTAL ACTIF COURANT (III)		667 398	631 927
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 474 729	1 337 185

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PASSIF	Notes	31 mars 2012 IFRS	31 mars 2011 IFRS
(en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		14 187	13 942
Primes		86 488	74 683
Ecart de conversion		(198)	(3 396)
Réserves consolidées		326 238	266 715
Résultat de l'exercice		47 428	75 683
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		474 143	427 627
INTERETS DES MINORITAIRES			
Part dans les réserves		27 362	20 914
Part dans le résultat		3 640	4 734
TOTAL INTERETS DES MINORITAIRES		31 002	25 648
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (I)	E. 11	505 145	453 275
Provisions pour risques et charges non courantes	E.12.1 & E.12.2	36 213	35 529
Passifs d'impôts différés	E.5	22 090	17 508
Emprunts et dettes financières à long terme	E.13	352 865	318 516
TOTAL PASSIF NON COURANT (II)		411 168	371 553
Provisions pour risques et charges courantes	E.12.3	80 353	72 138
Emprunts et dettes financières à court terme	E.13	95 420	75 236
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		124 674	112 934
Dettes courantes	E.15	245 444	237 360
Passifs d'impôt exigibles		12 525	14 689
TOTAL PASSIF COURANT (III)		558 416	512 357
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 474 729	1 337 185

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3.3.2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31 mars 2012 IFRS	31 mars 2011 IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	E.18	900 523	913 872
Coût des ventes	E.19	(666 722)	(652 404)
MARGE BRUTE		233 801	261 468
Frais administratifs		(66 607)	(65 564)
Frais commerciaux		(52 010)	(50 236)
Frais de recherche et développement		(11 111)	(11 638)
Autres revenus	E.20	2 687	2 489
Autres charges	E.20	(12 071)	(6 737)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		94 689	129 782
Coût de restructuration	E.21	(1 213)	(2 641)
Gain/(Perte) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	E.21	(204)	(475)
Autres revenus (charges) non opérationnels			
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 272	126 666
<i>Amortissements inclus dans le résultat d'exploitation</i>		14 947	15 503
Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements		108 219	142 169
Coût de l'endettement financier net		(10 700)	(10 778)
Autres produits financiers		14 330	25 395
Autres charges financières		(18 815)	(28 041)
RESULTAT FINANCIER	E.22	(15 185)	(13 425)
RESULTAT COURANT		78 087	113 241
Impôts sur les résultats	E.23	(26 912)	(32 096)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		51 175	81 145
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		51 175	81 145
Résultat des activités abandonnées	E.23		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		51 175	81 145
Intérêts minoritaires		3 747	5 462
Résultat net part du groupe		47 428	75 683
Nombre d'actions		14 012 090	13 941 934
Résultat net par action en euro :			
<i>Résultat par action</i>		3,38	5,43
<i>Résultat dilué par action</i>		3,38	5,43
Résultat net par action en euro - Activités poursuivies :			
<i>Résultat par action</i>		3,38	5,43
<i>Résultat dilué par action</i>		3,38	5,43
Résultat net par action en euro - Activités cédées ou en cours de cession			
<i>Résultat par action</i>		0,00	0,00
<i>Résultat dilué par action</i>		0,00	0,00

Le calcul du résultat net par action tient compte de la déduction du total des actions propres détenues par Faiveley Transport, soit un total de 427 528 au 31 mars 2012 et de 462 777 au 31 mars 2011.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3.3.3 Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	Exercice 2011/2012	Exercice 2010/2011
Résultat net de la période	51 175	81 145
Ecarts de conversion	5 443	9 751
Actifs financiers disponibles à la vente		
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture	(3 064)	4 106
Ecarts actuariels		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Autres ajustements	(210)	169
Impôt sur les autres éléments du Résultat global	1 066	
Autres éléments du résultat global, après impôt	3 235	14 026
Résultat global total	54 410	95 171
Dont :		
- part du Groupe	48 418	90 726
- part des minoritaires	5 992	4 445

Au 31 mars 2011, les plans d'options sur actions réservés aux salariés étaient classés en autres éléments du résultat global. Une ligne distincte a été créée au sein de la variation des capitaux propres consolidés au 31 mars 2012 avec retraitement du 31 mars 2011.

3.3.4 Tableaux des flux de trésorerie consolidés

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31 mars 2012 IFRS	31 mars 2011 IFRS
Variation de la trésorerie d'exploitation			
Résultat net part du Groupe		47 428	75 683
Intérêts minoritaires dans le résultat		3 747	5 462
Ajustements permettant de passer du résultat à la variation de la trésorerie nette d'exploitation :			
- Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		14 947	15 504
- Impairment des actifs (y compris écart d'acquisition)		-	-
- Variation des provisions		5 783	38
- Impôts différés		(2 849)	937
- (Plus) moins-values nettes sur cessions d'actifs		810	475
- Subventions versées au résultat		(526)	(338)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
- Profit de dilution		-	-
Capacité d'autofinancement		69 340	97 761
Variation du besoin en fonds de roulement		(4 030)	(4 106)
Diminution (+) augmentation (-) des stocks		(1 417)	(5)
Diminution (+) augmentation (-) des créances		1 507	(27 309)
Augmentation (+) diminution (-) des dettes et charges à payer		2 431	23 019
Augmentation (+) diminution (-) de l'impôt		(6 551)	189
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		65 310	93 655
Opérations d'investissement			
Décassements/acquisitions immobilisations incorporelles		(7 007)	(7 671)
Décassements/acquisitions immobilisations corporelles		(10 102)	(10 233)
Subventions d'investissements encaissées		46	-
Encaissements/cessions immobilisations corporelles et incorporelles		189	155
Décassements/acquisitions immobilisations financières		(1 001)	(1 849)
Encaissements/cessions immobilisations financières		1 159	665
Trésorerie nette provenant des acquisitions de filiales		(77 608)	(5 001)
Trésorerie nette provenant des cessions de filiales		0	0
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(94 324)	(23 934)
Augmentation de capital ou apports		0	0
Variation d'actions propres		932	(14 235)
Variation des primes d'émission et de fusion		0	0
Autres variations des capitaux propres (cash flow hedge)		(104)	5 527
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère		(16 738)	(17 024)
Dividendes versés aux minoritaires		(1 356)	0
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		101 418	1 705
Remboursement d'emprunts		(43 711)	(55 584)
Flux de trésorerie provenant du financement		40 441	(79 611)
Incidence de la variation des taux de change		1 169	13 358
Incidence de la variation des quasi-disponibilités		1 516	(2 483)
Augmentation (+) diminution (-) nette de la trésorerie globale		14 112	985
Trésorerie au début de l'exercice		192 711	191 726
Trésorerie à la fin de l'exercice	E.10	206 823	192 711

3.3.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Ecart de Conversion	Résultat de l'exercice	Total Groupe	Intérêts Minoritaires	TOTAL
Situation au 31 mars 2010	14 121	88 739	208 411	(14 417)	71 119	367 973	8 693	376 666
Affectation du résultat 2009/2010			71 119		(71 119)	0		0
Dividendes distribués			(16 899)			(16 899)	(125)	(17 024)
Emission d'actions (stock options)	118	3 542				3 660		3 660
Actions Propres	(297)	(17 598)				(17 895)		(17 895)
Plans d'options sur actions réservés aux salariés (valeur des services rendus par le personnel)			1 049			1 049		1 049
Changement de périmètre			(987)			(987)	12 635	11 648
<i>Résultat de l'exercice</i>					75 683	75 683	5 462	81 145
<i>Autres éléments du résultat global</i>			4 022	11 021		15 043	(1 017)	14 026
Total des produits et charges comptabilisés	0	0	4 022	11 021	75 683	90 726	4 445	95 171
Situation au 31 mars 2011	13 942	74 683	266 715	(3 396)	75 683	427 627	25 648	453 275
Affectation du résultat 2010/2011			75 683		(75 683)	0		0
Dividendes distribués			(16 738)			(16 738)	(1 356)	(18 094)
Augmentation de capital	209	10 909				11 118		11 118
Emission d'actions (stock options)	41	1 215				1 256		1 256
Actions Propres	(5)	(319)				(324)		(324)
Plans d'options sur actions réservés aux salariés (valeur des services rendus par le personnel)			1 832			1 832		1 832
Changement de périmètre			954			954	718	1 672
<i>Résultat de l'exercice</i>					47 428	47 428	3 747	51 175
<i>Autres éléments du résultat global</i>			(2 208)	3 198		990	2 245	3 235
Total des produits et charges comptabilisés	0	0	(2 208)	3 198	47 428	48 418	5 992	54 410
Situation au 31 mars 2012	14 187	86 488	326 238	(198)	47 428	474 143	31 002	505 145

Au 31 mars 2012, Faiveley Transport détient 427 528 de ses propres actions, soit 2,93 % du capital social

3.3.6 Annexe aux comptes consolidés

A. INFORMATIONS COMPTABLES

Faiveley Transport est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Le siège social, au 31 mars 2012, est situé :

Immeuble le Delage, Hall Parc, Bâtiment 6A
3 rue du 19 mars 1962
92230 - GENNEVILLIERS

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Directoire et sont soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale.

Les états financiers 2011/2012 ont été arrêtés par le Directoire du 6 juin 2012. Ils ont été présentés et examinés par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 6 juin 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 septembre 2012.

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

B. FAITS MARQUANTS

1. Evénements significatifs

- Modifications de la gouvernance du Groupe :

Au 1^{er} avril 2011, suite à la démission de M. Robert Joyeux de ses fonctions de Directeur Général et de Président du Directoire de Faiveley Transport au 31 mars 2011, M. Thierry Barel, qui était auparavant Directeur Général adjoint, a été nommé Directeur Général et Président du Directoire. A la même date, M. Guillaume Bouhours a été nommé membre du Directoire.

- Modification du capital social de la société Faiveley Transport

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine Graham-White Manufacturing Co. finalisée le 3 février 2012, 209 441 nouvelles actions Faiveley Transport représentant 1,45% du capital de la société, ont été émises en faveur des anciens actionnaires de Graham-White Manufacturing Co.

Le capital social de Faiveley Transport s'élève désormais à 14 614 152 euros.

- Le 27 juillet 2011, Faiveley Transport a signé un avenant au crédit syndiqué mis en place en décembre 2008. Cet avenant a été accordé à l'unanimité des neuf banques participantes renouvelant ainsi leur confiance dans la qualité de crédit du Groupe.

Le montant global du financement reste identique avec un prêt à terme amortissable de 343 millions d'euros (montant à fin juin 2011) et une ligne de crédit renouvelable de 49 millions d'euros.

Les principaux amendements sont les suivants :

- l'allongement de la maturité du crédit de 2,5 ans, au 23 juin 2016 au lieu du 23 décembre 2013 ;
- un profil d'amortissement plus favorable, avec des remboursements annuels obligatoires de 35 M€ contre 49 M€ précédemment ;

- de nouveaux « covenants » qui offrent une souplesse additionnelle, avec un ratio de levier (Dette nette / EBITDA) maximum de 2,5x et un taux d'endettement (Dette nette / Fonds propres) maximum de 150% ;
- l'extension des possibilités d'utilisation du crédit renouvelable au financement des opérations de croissance externe ;
- la mainlevée des nantissements de titres de filiales opérationnelles.

Cette opération de refinancement, réalisée dans des conditions financières favorables, permet donc au Groupe de disposer, pour les cinq prochaines années, d'une flexibilité financière accrue et d'assurer la poursuite de son développement par croissance organique et par croissance externe.

Au cours du second semestre, le Groupe a mis en place plusieurs financements :

- une ligne revolving de 20 M€, à échéance 18 novembre 2016, pour les besoins généraux du Groupe ou des opérations de croissance externe ;
 - une ligne revolving de 15 M€, à échéance 23 juin 2016, pour les besoins généraux du Groupe ou des opérations de croissance externe, remboursable annuellement (1,5 M€) à partir du 23 décembre 2012 ;
 - un crédit relais de 30 millions d'euros destiné à financer l'acquisition Graham-White Manufacturing Co., à échéance du 14 janvier 2013 sauf si le refinancement de l'acquisition intervenait avant. Le refinancement ayant été finalisé le 12 avril 2012 (voir infra Note E.26), ce crédit a été remboursé le 13 avril 2012.
- Wabtec Corporation a fait appel le 29 août dernier du verdict rendu par un jury du tribunal de New York la condamnant au paiement de dommages-intérêts pour un montant de 18,1 millions de dollars, plus les intérêts, soit au total 19,6 millions de dollars au bénéfice des sociétés Faiveley Transport USA, Faiveley Transport Nordic, Faiveley Transport Amiens et Ellcon National, pour des faits de détournement et violation de secrets de fabrique, de concurrence déloyale et d'enrichissement indu. Dans le même temps, les sociétés plaignantes du Groupe Faiveley Transport ont formé un appel contre la décision du juge du tribunal de New York de rejeter leur demande de « punitive damages ».

2. Plans d'options d'achat, de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions

Au cours de l'exercice, un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés a été mis en place.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 14 septembre 2011 :

L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet: de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre dans la limite d'un plafond ne pouvant dépasser 1% du capital social au jour de l'Assemblée.

Le Directoire a décidé, dans sa séance du 4 janvier 2012, de mettre en œuvre l'autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'un plan d'actionnariat destinée à une population de cadres étendue. Ce dispositif prévoit qu'un salarié bénéficiaire justifiant d'un investissement personnel en actions de la société se verra attribuer pour chaque action détenue, deux actions gratuites et ce, dans la limite d'un plafond défini en fonction du rang hiérarchique.

Le Directoire dans sa réunion du 5 mars 2012 a fixé la liste définitive des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées gratuitement. Ainsi le total des attributions gratuites d'actions s'élève à 79 224 actions pour 151 bénéficiaires. L'attribution définitive aura lieu à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (ou quatre ans pour les bénéficiaires hors France).

MM. Thierry Barel et Guillaume Bouhours, bénéficiaires d'actions gratuites au titre de ce plan, sont tenus à une obligation complémentaire de conservation de ces titres en tant que mandataires sociaux. MM. Barel et Bouhours sont tenus de conserver au minimum 50% des actions qui leur sont accordées par le Directoire au titre de ce nouveau plan, au-delà de la période d'indisponibilité telle que définie par le règlement dudit plan. Cette règle devra s'appliquer jusqu'à ce que le dirigeant concerné détienne en actions de la société, acquises lors des différents plans d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites de la société, au moins l'équivalent d'un an de salaire net.

Les plans d'options d'achat, de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions accordés les années précédentes, et encore en vigueur à ce jour, sont détaillés en note E.11.1.

3. Périmètre

- Au quatrième trimestre 2011/2012, Faiveley Transport a annoncé l'acquisition de 100% de la société américaine Graham-White Manufacturing Co. et de ses participations. Graham-White emploie plus de 300 collaborateurs et exploite six sites répartis dans l'ensemble des Etats-Unis, son principal site de production étant situé à Salem, en Virginie. Elle réalise un chiffre d'affaires de plus de 70 millions de dollars et est spécialisée dans la conception et la fabrication de technologies de séchage d'air comprimé et de composants de freinage sur le marché des locomotives et du transit ferroviaire.

Faiveley Transport renforce son implantation sur le marché américain avec cette acquisition qui ouvre d'importantes perspectives grâce à une offre élargie et à une clientèle complémentaire.

Cette acquisition a été réalisée pour un prix de 118,5 MUSD dont 14,6 MUSD (soit 11,1 M€) sous forme d'émission de nouvelles actions Faiveley Transport et a généré un écart d'acquisition de 74,2 M€ à la date de l'opération.

Les implications comptables de cette opération sont détaillées dans la note D. Evolution du périmètre de consolidation.

- A partir du 1^{er} avril 2011, deux entités du Groupe ont changé leur monnaie fonctionnelle. Faiveley Transport Malmö tient désormais sa comptabilité en euros et Faiveley Transport Canada en dollar US.

C. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1. Principes de présentation

En application du règlement 1606/2002 de la Communauté Européenne (C.E.), les états financiers consolidés du Groupe Faiveley Transport sont établis en conformité avec les règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés par l'Union Européenne.

1.1 Changements de méthodes dus aux nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour toute période intermédiaire ou annuelle commencée le 1er avril 2011

Les états financiers du Groupe ne sont pas affectés par l'entrée en vigueur des normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées d'application obligatoire au 1er avril 2011 dans l'Union Européenne.

1.2 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire :

- Amendements améliorations des IFRS (mai 2010) : IAS 1, IAS 21, IAS 28, IAS 31, IAS 32, IAS 34, IAS 39, IFRS 3 et IFRS 7 ;
- Allègement des informations à fournir par les entreprises publiques et précisions apportées à la définition d'une partie liée (révision d'IAS 24) ;
- Amendement Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (amendement d'IFRIC 14) ;
- Extinction de passifs financiers avec instruments de capitaux propres (IFRIC 19).

L'impact de ces normes dans les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2012 n'est pas significatif.

1.3 Nouvelles normes et interprétations non encore d'application obligatoire :

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée dans les états financiers consolidés au 31 mars 2012 des textes suivants déjà publiés par l'IASB et approuvés par l'Union européenne :

- Présentation des éléments du résultat global consolidé (amendements à IAS 1) ;
- Informations à fournir sur les instruments financiers (amendements à IFRS 7) ;

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne et ne pouvant pas être anticipés :

- Amendement impôts différés (IAS 12) ;
- Avantages au personnel (IAS 19 révisée) ;
- Etats financiers individuels (IAS 27 amendée) ;
- Participations dans les sociétés associées et des co-entreprises (IAS 28 révisée) ;
- Instruments financiers : classement évaluation des actifs financiers (IFRS 9) ;
- Etats financiers consolidés (IFRS 10) ;
- Accords conjoints (IFRS 11) ;
- Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités (IFRS 12) ;
- Evaluation à la juste valeur (IFRS 13).

Le Groupe estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante et mène actuellement une analyse pour identifier ces impacts.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Conformément à la norme IAS 27, le contrôle exclusif s'entend par la détention de plus de la moitié des droits de vote ou par tout autre moyen de contrôle de la société.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Faiveley Transport exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Faiveley Transport exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de société intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif, sauf à ce que l'impact soit non significatif pour ce qui concerne le compte de résultat dans le cas des acquisitions réalisées en fin d'exercice.

Les soldes bilantiels et transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées.

Les sociétés du Groupe Faiveley Transport, qui sont consolidées, sont répertoriées à la note G-1. La note G-2 détaille les sociétés qui ne sont pas consolidées en raison de leur poids non significatif dans les comptes du Groupe Faiveley Transport.

3. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction Financière est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction Financière revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non-conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

3.1 Comptabilisation de la marge sur les contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant (cf. § C-6.1)

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de service à long terme est comptabilisé en fonction de l'avancement des contrats (voir infra § C-6). Des revues de projets sont organisées régulièrement de manière à suivre l'état d'avancement du contrat et sa bonne réalisation. Si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte relative aux travaux non encore exécutés est immédiatement provisionnée.

Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation des avantages et obligations futurs escomptés pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non respect des

obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est terminé.

3.2 Evaluation des impôts différés actifs (cf. § C-16)

La détermination du montant des impôts différés actifs et passifs ainsi que du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige un jugement de la Direction Financière quant à la prise en considération des profits taxables futurs.

3.3 Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés (cf. § C-15.1)

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs de placement, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge de retraites et avantages assimilés, des gains et pertes actuariels ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

3.4 Evaluation des actifs corporels et incorporels (cf. § C-9)

Les écarts d'acquisition, y compris les actifs incorporels à durée de vie indéfinis, font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au 31 mars ou, plus fréquemment, dès qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés, utilisé pour déterminer la juste valeur des unités génératrices de trésorerie, emploie un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations des flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert en conséquence l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont de même nature. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation des faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

3.5 Evaluation des immobilisations financières

La méthode d'évaluation des immobilisations financières est présentée au § C-10.3.

3.6 Stocks et en-cours (cf. § C-12)

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de la valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours devenus obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradaient au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

3.7 Stock-options et actions gratuites

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2.

Les options sont évaluées à la date d'attribution : la juste valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, du prix d'exercice, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue et du prix de l'action. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes.

La juste valeur des actions gratuites est estimée à la date d'attribution, notamment en fonction de leur durée de vie attendue, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue, du prix de l'action et prenant en compte les termes et les conditions auxquels les actions ont été attribuées.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la date de fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie en capitaux propres.

3.8 Provisions générales

L'évaluation des autres provisions pour risques et charges est présentée au § C-15.2.

4. Méthode de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe.

4.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle sont converties au cours des devises à la date de transaction lors de leur inscription dans les comptes.

Lors des arrêtés comptables :

- les éléments monétaires en monnaie étrangère doivent être convertis en utilisant le cours de clôture ;
- les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique doivent être convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction ; et
- les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur doivent être convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

4.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle conformément à la norme IAS 21.

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- taux de clôture pour tous les postes du bilan, à l'exception des éléments des capitaux propres qui sont toujours valorisés aux taux historiques (taux de conversion utilisés au moment de l'acquisition de la filiale par le Groupe) ;
- taux moyen de l'exercice pour les opérations du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » pour la part Groupe et au poste d'intérêts minoritaires pour la part des tiers.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion s'y rapportant et comptabilisées en capitaux propres postérieurement au 1^{er} avril 2004, sont reconnues en résultat.

Taux de conversion retenus pour la consolidation

	Taux de clôture		Taux moyen	
	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2011
Bath thaïlandais	0,024285 €	0,023269 €	0,023728 €	0,024318 €
Couronne suédoise	0,113052 €	0,111946 €	0,110802 €	0,107810 €
Couronne tchèque	0,040437 €	0,040745 €	0,040377 €	0,040116 €
Dollar américain	0,748727 €	0,703878 €	0,725834 €	0,756511 €
Dollar australien	0,779059 €	0,728014 €	0,758366 €	0,713985 €
Dollar Hong-Kong	0,096427 €	0,090449 €	0,093317 €	0,097297 €
Dollar Singapour	0,596125 €	0,558597 €	0,579050 €	0,568693 €
Dollar Taiwan	0,025421 €	0,024068 €	0,024664 €	0,024487 €
Franc suisse	0,830220 €	0,768965 €	0,823621 €	0,747562 €
Livre sterling	1,199185 €	1,131606 €	1,158648 €	1,176951 €
Rial iranien	0,000061 €	0,000069 €	0,000067 €	0,000073 €
Real brésilien	0,411134 €	0,433689 €	0,428203 €	0,438623 €
Rouble russe	0,025449 €	0,024823 €	0,024530 €	0,025032 €
Roupie indienne	0,015183 €	0,015787 €	0,015183 €	0,016598 €
Won coréen	0,000654 €	0,000643 €	0,000654 €	0,000658 €
Yuan chinois	0,118922 €	0,107485 €	0,113450 €	0,112818 €
Zloty polonais	0,238614 €	0,249339 €	0,238614 €	0,251001 €

5. Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 mars 2012.

6. La présentation du compte de résultat

6.1 Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

En application de la norme IAS18 20, le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement lié à la vente de produits de rechange (« Services »), est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages, qui intervient généralement lors de la livraison au client. Il en est de même pour les prestations de services de courte durée, réalisées ponctuellement.

Pour les prestations de services de longue durée, le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du degré d'avancement de la prestation.

Pour les contrats dont la durée dépasse une année, le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement conformément à la norme IAS 11. L'avancement est mesuré soit en rapportant le chiffre d'affaires facturé (livré) au chiffre d'affaires total du contrat, soit en rapportant les coûts engagés (prestations effectuées) au total des coûts estimés pour le contrat.

Le total des coûts estimés à terminaison inclut les coûts directs (comme la matière première, la main d'œuvre et l'ingénierie) relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les coûts pour garantie et les coûts spécifiques relatifs aux risques considérés comme probables. Les provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « coût des ventes » dès lors que les coûts y afférant sont jugés comme probables lors de la revue des contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées dans le compte de résultat en coût des ventes sur l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et l'appréciation des risques compte tenu de la connaissance du secteur.

6.2 Résultat opérationnel courant

Il s'agit du résultat dégagé avant coûts de restructuration, gains ou pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et traitements comptables exceptionnels.

6.3 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et les produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- les dividendes reçus des participations non consolidées,
- l'effet d'actualisation des provisions à caractère financier,
- la variation des instruments financiers,
- le résultat de change sur opérations financières.

6.4 Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé (voir § C-16).

Suite au communiqué CNC du 14 janvier 2010 relatif au traitement comptable de la composante assise sur la valeur ajoutée (CVAE) et de la contribution économique territoriale (CET) introduite en France par la loi de finances 2010 du 31 décembre 2009, il a été décidé, à partir d'une analyse menée par le Groupe, et au regard de ses spécificités, de qualifier d'impôt sur le résultat la CVAE assise sur la valeur ajoutée afin d'être cohérent avec la qualification d'impôt sur le résultat déjà retenue pour des taxes similaires en Allemagne et en Italie (respectivement *Gewerbesteuer* et *IRAP*). Cette décision est basée également sur une proposition de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que le montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable.

En application de la norme IAS12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés, à chaque clôture, sur les différences temporaires constituées par :

- les actifs produisant des avantages économiques imposables à la CVAE alors que la consommation de la valeur ajoutée n'est pas déductible de la valeur ajoutée : il s'agit de la valeur nette comptable au 31 décembre des actifs corporels et incorporels amortissables ;
- les dépréciations d'actifs ou les provisions non déductibles de la CVAE mais qui se rapportent à des charges qui seront déductibles de la valeur ajoutée à une date ultérieure.

La CVAE étant une taxe déductible au titre de l'impôt sur les sociétés, des impôts différés sont comptabilisés au taux du droit commun sur les impôts différés actifs et passifs comptabilisés au titre de la CVAE comme décrit au paragraphe précédent.

6.5 Résultat des activités cédées ou en cours de cession

Le résultat net d'impôt des activités abandonnées telles que définies par la norme IFRS 5 est présenté dans une rubrique séparée du compte de résultat. Il inclut le résultat net de ces activités pendant l'exercice jusqu'à la date de leur cession, ainsi que le résultat net de la cession elle-même.

6.6 Résultat par action

Le résultat par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les titres de l'entreprise consolidante détenus par celle-ci étant portés en déduction des capitaux propres, ces titres sont exclus du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscriptions d'actions dans les conditions prévues par l'IAS 33.45 et suivants.

7. Immobilisations incorporelles

7.1 Ecart d'acquisition

Lors de chaque acquisition, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs acquis parmi lesquels figurent notamment les actifs incorporels et corporels, les marques, les stocks, les travaux en cours et l'ensemble des provisions pour risques et charges.

L'écart non affectable entre le prix de revient des titres de sociétés consolidées acquis et la juste valeur des actifs et passifs ainsi évalués est appelé « Ecart d'acquisition ». Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement reconnu en résultat. Lorsque cet écart est positif, il est inscrit au bilan.

En cas d'acquisition partielle d'une société, le goodwill sera comptabilisé, soit à hauteur du pourcentage de détention de cette nouvelle entité, soit intégralement, c'est à dire en tenant compte de la part des minoritaires.

Acquisitions d'intérêts minoritaires dans des entreprises déjà intégrées globalement:

Avant mise en application de la norme IAS27 révisée, le Groupe avait pris l'option de comptabiliser un écart d'acquisition complémentaire qui correspondait à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés que ces titres représentaient.

Désormais, les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en réduction des capitaux propres – part du Groupe.

Traitement comptable des options de vente sur intérêts minoritaires :

Par analogie avec le traitement comptable retenu pour l'acquisition des intérêts minoritaires, le Groupe a pris l'option de comptabiliser un écart d'acquisition complémentaire dans le cadre du traitement comptable des options de vente sur intérêts minoritaires existantes avant le 1^{er} avril 2010. Les options de vente conclues après la mise en application des normes IFRS3 et IAS27 révisées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres (voir infra § 10.6).

7.2 Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique.

Les actifs incorporels (principalement des marques) résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises, sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée en général sur la base d'évaluations externes dès lors qu'elles sont significatives.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception de celles à durée de vie indéfinie, sont amorties linéairement selon la durée de vie estimée de ces actifs, soit :

- Logiciels : amortis linéairement de 1 à 3 ans
- Brevets : amortis linéairement de 5 à 15 ans
- Frais de développement : amortis linéairement sur 3 ans.

7.3 Immobilisations incorporelles générées en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont capitalisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et évaluables de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a la ferme intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les projets de développement capitalisés sont amortis linéairement sur 3 ans.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lors de l'acquisition de nouvelles filiales. Les amortissements sont calculés au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent ces immobilisations et correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- Constructions 15 à 25 ans
- Installations et agencements 10 ans
- Matériels et équipements industriels 5 à 20 ans
- Outillages 3 à 5 ans
- Matériels de transport 3 à 4 ans
- Mobiliers et matériels de bureau 3 à 10 ans

Contrats de location

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. A chaque arrêté comptable, un contrat de location-financement comptabilisé à l'actif donne lieu à la constatation d'une charge d'amortissement (cohérente avec la politique d'amortissement applicable aux autres actifs amortissables de même nature). Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

9. Dépréciation des actifs immobilisés

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, cette dépréciation est comptabilisée.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de l'actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité.

Les tests sont réalisés aux niveaux des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquels ces actifs peuvent être affectés. Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. L'évaluation réalisée s'appuie essentiellement sur le plan du Groupe à 3 ans. Les flux au-delà sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable.

La valeur recouvrable est la somme des flux actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Le taux d'actualisation est déterminé en utilisant le coût moyen pondéré du capital du secteur.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur, affectée prioritairement aux écarts d'acquisition, est comptabilisée.

En cas d'indice de reprise de valeur, cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

10. Actifs et passifs financiers

Au sens des normes IAS 32 et 39, les actifs et passifs financiers recouvrent les créances et dettes d'exploitation, les prêts et créances financières, les titres de participation dans des sociétés non consolidées, les placements, les emprunts et autres passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

A la date d'entrée au bilan, l'instrument financier est évalué à sa juste valeur, corrigé des frais d'émission :

- la juste valeur telle que définie par la norme correspond en général (voir cas particuliers ci-dessous) à la valeur de la transaction;

- par frais d'émission, la norme entend l'ensemble des coûts accessoires directement attribuables à l'acquisition ou la mise en place des instruments financiers.

Les cas particuliers pour lesquels la juste valeur ne correspond pas à la juste valeur à l'entrée au bilan correspondent aux prêts, emprunts, créances et dettes d'exploitation non rémunérés ou assortis de taux bonifiés. Au cas présent, la juste valeur résulterait de l'actualisation au taux du marché majoré d'une prime de risque des flux de trésorerie liés à l'instrument financier.

Lors des arrêtés comptables ultérieurs, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés soit selon la méthode du coût amorti, soit à leur juste valeur en fonction de la catégorie d'actifs ou de passifs à laquelle ils appartiennent.

Le traitement comptable des actifs et passifs financiers identifiés est le suivant :

10.1 Créances d'exploitation

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'une créance. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, la valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte doit être comptabilisé en résultat.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est enregistrée en résultat.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

Dans le cadre d'un programme de cession de créances d'exploitation, une analyse sur le transfert des risques et avantages liés aux créances doit être menée au titre de l'IAS 39 (risque de crédit et risque de taux principalement) :

- si la quasi-totalité des risques et avantages est transférée, les créances sont sorties du bilan en contrepartie de la trésorerie reçue ;
- si la quasi-totalité des risques et avantages est conservée, les créances sont conservées au bilan en contrepartie de l'inscription d'une dette au passif; l'opération est traduite comptablement comme un emprunt garanti par des créances ;
- Si l'entreprise n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages, et qu'il n'y a pas de perte de contrôle, les créances sont maintenues à l'actif du bilan du cédant à hauteur de l'implication de ce dernier dans lesdites créances.

10.2 Prêts et créances financiers

Ces instruments financiers sont également comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs selon les mêmes principes que ceux décrits en note C.10.1. La perte de valeur est enregistrée en résultat. Les reprises de valeur sont constatées également en résultat.

10.3 Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Ces instruments sont analysés comme des actifs disponibles à la vente. Il s'agit de titres non cotés où la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, la valeur comptable correspond donc à leur coût d'acquisition.

En cas d'indice objectif d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), la perte est reconnue en résultat et ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur sauf lors de la cession de la participation.

10.4 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et équivalent de trésorerie

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement présentées au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur ces marchés officiels. Ces instruments à court terme sont composés d'OPCVM monétaires et certificats de dépôt. Ils sont considérés par le Groupe comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour un investissement à court terme (échéance inférieure à 3 mois) et très liquide, on peut supposer que sa juste valeur est égale à son montant comptabilisé (intérêts capitalisés compris). En conséquence, il pourra être qualifié d'équivalent de trésorerie.

10.5 Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont enregistrés au coût amorti.

10.6 Options de vente détenues par les actionnaires minoritaires des filiales du Groupe

Si l'option de vente détenue par les actionnaires minoritaires des filiales du Groupe a une incidence sur le transfert des risques et avantages liées aux titres sous-jacents, l'option de vente donne lieu à la comptabilisation d'une acquisition ferme et immédiate des titres avec paiement différés.

Si l'option de vente n'a pas d'incidence sur le transfert des risques et avantages, conformément à la norme IAS 32, les options de vente sont portées en dettes financières. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente, évaluée selon la méthode des cash-flows futurs prévisionnels actualisés. La contrepartie de cette dette est constatée en capitaux propres.

Les variations ultérieures de la dette sont comptabilisées :

- en capitaux propres, pour le changement de valeur estimée du prix d'exercice
- en résultat financier, pour l'impact de la désactualisation de la dette.

Cas particulier des options de vente octroyées avant le 1^{er} avril 2010, soit avant l'entrée en vigueur des normes IFRS 3R et IAS 27R :

La différence entre la valeur actuelle de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires reclassées est comptabilisée en « écart d'acquisition en cours » tant que l'option de vente n'est pas exercée ou éteinte.

Lors de l'exercice de l'option de vente, l'écart d'acquisition en cours est reclassé en écarts d'acquisition.

Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en écart d'acquisition en cours et l'impact de la désactualisation de la dette en compte de résultat.

11. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des «swaps» de taux d'intérêt et des

contrats d'achat et vente à terme de devises. Le Groupe peut également utiliser des contrats de « caps », « floors » et options.

11.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. La gestion du risque de change est assurée de manière centralisée par la Trésorerie de la maison-mère et comporte deux volets :

- La gestion du risque de change lié aux appels d'offre en devises (risque incertain)
- La gestion du risque de change lié aux contrats commerciaux (risque certain)

Le Groupe a pour politique de couvrir la totalité des transactions futures anticipées dans chaque devise importante.

11.2 Risque de taux

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des « swaps » ou des « caps » de taux variable contre fixe, ainsi que des « tunnels ». Sur le plan économique, ces « swaps » ou « caps » de taux d'intérêt ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. Il peut être amené à utiliser également des instruments structurés qui ne sont pas qualifiés comptablement de couverture.

Une description détaillée concernant les risques de change et risques de taux est présentée à la note E.14 des annexes : Instruments financiers et gestion des risques financiers.

11.3 Règles générales de comptabilisation des instruments dérivés

La majeure partie des instruments dérivés utilisés par le Groupe est qualifiée comptablement d'instruments de couverture si le dérivé est éligible en tant qu'instrument de couverture et si les relations de couvertures sont documentées conformément aux principes de la norme IAS 39. Dans la pratique, les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture par le Groupe Faiveley Transport sont les suivants :

- options de change couvrant des appels d'offre,
- « swap » de taux structurés.

Les instruments dérivés de couverture sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La comptabilisation des variations de juste valeur des instruments dérivés dépend des trois classifications suivantes :

- ✓ Couverture de juste valeur : les variations de juste valeur du dérivé sont constatées en résultat et viennent compenser, à hauteur de la part efficace, les variations de juste valeur du sous-jacent (actif, passif ou engagement ferme), également comptabilisées en résultat. Les opérations de change à terme et les « swaps » de change qui couvrent les contrats commerciaux et les actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères sont considérées comme des couvertures de juste valeur.
- ✓ Couverture de flux futurs : les variations de juste valeur sont constatées en capitaux propres pour la partie efficace et sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La partie inefficace est enregistrée directement en résultat financier. Les instruments dérivés de taux d'intérêts ainsi que les couvertures de change des flux budgétaires sont considérés comme des couvertures de flux futurs.
- ✓ Dérivés de transaction : les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat financier.

12. Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours comprennent matières premières, en cours de production et produits finis. Ils sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

Les matières premières sont évaluées au prix d'achat moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur prix de revient. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

Des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques d'obsolescence.

13. Actifs non courants destinés à être cédés et aux abandons d'activité

Conformément au référentiel IFRS, le total des actifs et passifs destinés à être cédés est présenté distinctement au bilan sans compensation. Le résultat net après impôt des activités abandonnées figure sur une ligne unique dans le compte de résultat.

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties. Elles sont évaluées au plus faible de la valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des frais de cession.

14. Actions propres

Les actions de la société mère Faiveley Transport détenues par les filiales ou par elle-même, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

15. Provisions pour risques et charges

15.1 Provisions pour retraite et autres engagements envers les salariés

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe Faiveley Transport participe à des régimes de retraites, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, le salaire et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

▪ *Avantages postérieurs à l'emploi – prestations définies*

Après leur départ à la retraite, les salariés du Groupe perçoivent des prestations (rentes ou indemnités) qui sont financées par certaines sociétés du Groupe. Ces régimes à prestations définies concernent principalement le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie.

Au Royaume-Uni et en Allemagne, ces régimes concernent principalement des plans de retraites supplémentaires. Au Royaume-Uni, les engagements sont préfinancés par des actifs de régimes.

En France, la législation octroie aux salariés une indemnité de fin de carrière dont le montant varie en fonction de la convention collective, de l'ancienneté et du salaire final. Cette indemnité est payée par l'employeur au moment du départ à la retraite. La réforme des retraites 2010 qui prévoit notamment le report de l'âge minimum légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans d'ici 2017 a été pris en compte et traitée en écarts actuariels.

En Italie, la législation prévoit le versement par les sociétés du « Trattamento di fine rapporto » ou TFR au profit des salariés. Il est financé par une cotisation de 7,4 % à la charge de l'employeur et est accumulé de manière à offrir une indemnité au salarié au moment de son départ de l'entreprise. L'impact de réforme des TFR a été pris en compte au 31 mars 2008. La provision constituée dans les comptes de la société correspond aux droits acquis avant le 1 janvier 2007. Pour les droits acquis postérieurement à cette date, l'engagement de l'employeur est limité aux paiements de cotisations dans les fonds extérieurs.

Les engagements relatifs à ces régimes sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels (dus aux changements d'hypothèses et aux écarts d'expérience) sont comptabilisés selon la méthode du corridor. Ils sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité pour leur partie excédant 10% du maximum entre le montant de l'engagement et la valeur des actifs de régime.

▪ **Avantages postérieurs à l'emploi – cotisations définies**

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge dans l'exercice où elles sont encourues.

▪ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme concernent principalement l'Allemagne (primes de jubilés et régimes de pré-retraite) et la France (médailles du travail).

Pour ce type de régimes, les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de l'exercice dans lequel ils sont survenus.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est ventilée en coût des ventes et en frais de structure en fonction de la répartition des effectifs de la société.

15.2 Autres provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe Faiveley Transport comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut-être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements hors-bilan.

Ces provisions sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus, de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis. Elles couvrent en particulier :

- des dépenses probables de service après-vente correspondant aux garanties mécaniques ;
- des dépenses probables à engager dans le cadre des garanties contractuelles au titre de risques industriels. L'appréciation du montant des provisions à constituer est basée sur la complexité technique des produits, leur caractère innovant, l'éloignement géographique... ;
- des risques pour litiges ;
- des pertes à terminaison pour la partie excédant les sommes dues par les clients ;
- des coûts de restructuration dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Ces provisions sont actualisées dès lors que l'impact est significatif et évaluable de façon fiable.

Les provisions pour garanties sont calculées selon un pourcentage lié au type de produit fabriqué et au retour d'expérience sur sa fiabilité dans le temps. Les pourcentages varient de 1% à 6% selon les produits et sont appliqués sur le total des coûts de production des produits, projet par projet.

16. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilancielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté ou quasi voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe réalisera des bénéfices imposables l'exercice suivant sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global; dans ce cas, il est également enregistré en autres éléments du résultat global.

17. Information sectorielle

Au regard des critères définis par IFRS 8 et compte tenu de l'organisation interne du Groupe (pilotage de l'activité par projet, les projets étant généralement composés d'un ensemble de produits, entraînant la participation de plusieurs filiales du Groupe) et de la structure du marché, le Groupe a retenu, en application de la norme IFRS 8, une présentation similaire à celle d'IAS 14. Par ailleurs, il a été jugé pertinent de maintenir une information géographique.

De ce fait, l'application d'IFRS 8 n'a pas eu d'impact sur les informations présentées au 31 mars 2012 par le Groupe.

L'information sectorielle est présentée dans la note E.17.

18. Mécanismes spécifiques liés à l'actionnariat

Les managers anciens actionnaires de Faiveley Management (« Managers FM ») et de Faiveley M2 (« Managers FM2 ») ont souscrit les engagements suivants concernant leur participation au capital de Faiveley Transport.

18.1 Engagements des Managers FM

Les managers FM ont tous consenti un engagement de « lock-up » portant sur la totalité de leurs actions Faiveley Transport sur 2 ans et les deux tiers de leurs actions sur 3 ans à compter du 23 décembre 2008.

En outre, pendant une période de six ans à compter du 23 décembre 2008, toute cession par un manager FM d'un bloc de plus de 10 000 actions Faiveley Transport est soumise à un droit de préférence de Faiveley Transport.

18.2 Engagements des Managers FM2

Chacun des managers FM2 a conclu avec Faiveley Transport une promesse unilatérale de vente des actions Faiveley Transport au profit de Faiveley Transport, exerçable en cas de cessation de ses fonctions au sein du Groupe Faiveley Transport.

Les managers FM2 ont tous consenti un engagement de « lock-up » portant sur la totalité de leurs actions Faiveley Transport pendant 3 ans à compter du 23 décembre 2008.

En outre, pendant une période de six ans à compter du 23 décembre 2008, toute cession par un manager FM2 d'un bloc de plus de 3 000 actions Faiveley Transport est soumise à un droit de préférence de Faiveley Transport.

D. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Sociétés nouvellement créées

Filialisation du bureau Faiveley Transport en Chine via la création de l'entité Faiveley Transport Systems Technology (Beijing) Co. Ltd.

2. Acquisitions

2.1 Détail des nouvelles acquisitions

- Acquisition de Graham-White Manufacturing Co. :

Au quatrième trimestre 2011/2012, Faiveley Transport a acquis la société Graham-White Manufacturing Co. et ses participations, leader mondial dans les appareils de séchage d'air comprimé pour les systèmes de freins ferroviaires et un des principaux fournisseurs de composants de freinage sur le marché américain des locomotives et du transit ferroviaire. Graham-White Manufacturing Co. réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 70 MUSD avec une part importante provenant du service après-vente et de la remise à neuf d'équipements.

Détail du calcul de l'écart d'acquisition :

	KUSD	K€ ⁽¹⁾	K€ ⁽²⁾
Prix d'acquisition des titres	118 477	90 028	88 707
Capitaux Propres	20 862	15 853	15 620
Ecart d'acquisition	97 615	74 175	73 087

(1) Valorisation au taux de conversion à la date d'acquisition (3 février 2012) : 0,759878 €

(2) Valorisation au taux de clôture du 31 mars 2012 : 0,748727 €

La valorisation des écarts d'acquisition liés à ces acquisitions a été déterminée de manière provisoire. Conformément à la norme IFRS 3, l'ajustement des ces valeurs initiales pourra être effectué dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

2.2 Récapitulatif des acquisitions sur les deux derniers exercices :

Sociétés acquises	Principale activité	Date d'acquisition	% de détention	Coût de l'acquisition
2011/2012				
Graham-White Manufacturing Co. et ses filiales	Conception et fabrication de technologies de séchage d'air comprimé et de composants de freinage	3 février 2012	100%	118 477 KUSD
2010/2011				
Faiveley Transport Schweiz AG (anciennement Urs Dolder AG)	Fabrication d'appareils électriques de chauffage	24 février 2011	80%	2 926 K€

2.3 Impact de l'entrée de périmètre des nouvelles acquisitions

	Graham-White Manufacturing Co		
	Valeur comptable	Ajustements	Juste valeur
Actifs non courants :			
Immobilisations	7 711	1 972	9 683
Impôts différés actifs	-	5 209	5 209
Actifs courants :			
Stocks	4 609	2 032	6 641
Créances clients	8 178	-	8 178
Autres créances courantes	204	-	204
Disponibilités	529	-	529
Passifs non courants :			
Provisions non courantes	-	-	-
Impôts différés passifs	-	(257)	(257)
Dettes financières à Long Terme	-	-	-
Passifs courants :			
Provisions courantes	-	(6 773)	(6 773)
Dettes financières à Court Terme	-	-	-
Dettes d'exploitation	(3 247)	(3 723)	(6 970)
Autres dettes	-	-	-
Total	17 984	(1 540)	16 444
dont part Groupe			15 853
Ecart d'acquisition			74 175
Coût de l'acquisition			90 028

(*) montants en K€ convertis au taux de conversion à la date d'acquisition (3 février 2012) : 0,759878 €

Ces comptes ont été arrêtés en conformité avec les normes IFRS. Il n'a pas été identifié de différence significative sur la juste valeur des montants figurant ci-dessus.

Depuis la date d'acquisition, la contribution au chiffre d'affaires est de 8 786 K€ et de 933 K€ au résultat net.

D'après les estimations de la société, si Graham-White Manufacturing Co. avait été consolidée pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, les impacts dans le compte de résultat auraient été les suivants :

- Chiffre d'affaires : 53 944 K€, soit 5,99% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Faiveley Transport au 31 mars 2012.
- Résultat net : 5 688 K€, soit 11,11% du résultat net consolidé du Groupe Faiveley Transport au 31 mars 2012.

3. Cessions et sorties de périmètre

Néant.

4. Evolution des écarts d'acquisition dans le délai d'affectation

La valeur des actifs apportés par Amsted Rail, lors de la création de la joint venture Amsted Rail-Faiveley LLC en juillet 2010, a été corrigée en contrepartie de l'écart d'acquisition.

L'impact de cette correction à l'ouverture est une diminution de l'écart d'acquisition de 0,5 MUSD (soit 0,3 M€).

E. NOTES ET TABLEAUX COMPLEMENTAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)

1. Ecarts d'acquisition

Pour élargir sa gamme de produits, le Groupe Faiveley Transport a procédé à des acquisitions de sociétés spécialisées. Il s'agit essentiellement du Groupe Sab Wabco (acquis en 2004) pour les produits freins et coupleurs, de la société Faiveley Transport NSF (acquise en 2005) pour les équipements de climatisation, de la société Nowe GmbH (acquise en 2008) pour la conception des systèmes de sablage, de la société Shijiazhuang Jiexiang Precision Machinery Co. Ltd (acquise en 2007 à 50%) pour le développement et la production de compresseurs, de la société Ellcon National (acquise en 2008) pour les composants de freins pour le marché du fret ferroviaire, de l'achat de l'activité de fabrication de plaquettes de freins frittés de Carbone Lorraine (1^{er} avril 2008), de la société Faiveley Transport Schweiz AG (acquise en février 2011) pour les solutions de chauffage ferroviaire et de la société Graham-White Manufacturing Co. (acquise en 2012) pour la fabrication de technologies de séchage d'air comprimé et de composants de freinage sur le marché des locomotives et du transit ferroviaire.

Lors de ces acquisitions, le Groupe a alloué les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie à chacune des entités juridiques concernées ou à un groupement de sociétés (sociétés qui composaient le groupe Sab-Wabco). Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond donc à une société acquise ou à un ensemble de sociétés. L'allocation de ces écarts d'acquisition n'a pas été modifiée depuis.

En complément de ces acquisitions, un autre écart d'acquisition a été enregistré dans les comptes, à l'occasion du rachat, par Faiveley Transport (anciennement Faiveley S.A.), de l'intégralité des parts minoritaires directes et indirectes de sa filiale Faiveley Transport. Cet écart d'acquisition fait l'objet d'un test chaque année, à partir des comptes consolidés du Groupe.

Au 31 mars 2012, la situation des écarts d'acquisition non affectés est la suivante :

	Brut	Cumul pertes de valeur	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Minoritaires Faiveley Transport	265 778	-	265 778	265 778
Groupe Sab Wabco	234 004	-	234 004	234 004
Graham-White Manufacturing Co.	73 087	-	73 087	-
Amsted Rail-Faiveley LLC / Ellcon National Inc	33 736	-	33 736	32 077
Faiveley Transport NSF	10 057	-	10 057	10 057
Nowe GmbH	7 581	-	7 581	7 831
Faiveley Transport Tours ⁽¹⁾	6 061	-	6 061	6 061
Faiveley Transport Schweiz AG (anciennement Urs Dolder AG)	2 264	-	2 264	2 264
Faiveley Transport Gennevilliers	13 470	-	13 470	1 013
Shijiazhuang Jiexiang Precision Machinery Co. Ltd	102	-	102	102
Autres	2 841	-	2 841	2 841
Total	648 981	-	648 981	562 028

(1) Ecart d'acquisition constaté lors de l'achat du Groupe Espas.

Le fonds de commerce de 12 457 K€ enregistré dans les comptes de Faiveley Transport Gennevilliers, au moment de l'acquisition de certains actifs de l'activité frein frittés de Carbone Lorraine, a été reclassé en goodwill sur l'exercice. En effet, les incorporels concernés n'ont pas fait l'objet à l'époque, de tests de valorisation séparés permettant de les identifier.

Variation 2011/2012

	Brut 1 ^{er} avril 2011	Correction écart d'acquisition à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Test de dépréciation	Autres Mouvements	Brut 31 mars 2012
Minoritaires Faiveley Transport	265 778	-	-	-	-	-	265 778
Groupe Sab Wabco	234 004	-	-	-	-	-	234 004
Graham-White Manufacturing Co.	-	-	74 175	-	-	(1 088) ⁽¹⁾	73 087
Amsted Rail-Faiveley LLC / Elcon National Inc	32 077	(362)	-	-	-	2 021 ⁽¹⁾	33 736
Faiveley Transport NSF	10 057	-	-	-	-	-	10 057
Nowe GmbH	7 831	-	-	-	-	(250) ⁽²⁾	7 581
Faiveley Transport Tours	6 061	-	-	-	-	-	6 061
Faiveley Transport Schweiz AG (anciennement Urs Dolder AG)	2 264	-	-	-	-	-	2 264
Faiveley Transport Gennevilliers	1 013	-	-	-	-	12 457 ⁽³⁾	13 470
Shijiazhuang Jiexiang Precision Machinery Co. Ltd	102	-	-	-	-	-	102
Autres	2 841	-	-	-	-	-	2 841
Total	562 028	(362)	74 175	-	-	13 140	648 981

(1) Ces variations correspondent à l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition constatés en dollars US : Graham-White Manufacturing Co. (97 615 KUSD) et Amsted Rail-Faiveley LLC / Elcon National Inc (45 057 KUSD).

(2) Ajustement des écarts d'acquisition de Nowe GmbH suite à l'actualisation de l'option de vente de titres détenus par les minoritaires.

(3) Reclassement du fonds de commerce Faiveley Transport Gennevilliers.

Comme chaque année au moment de la clôture annuelle des comptes, le Groupe a procédé à une revue de la valeur inscrite au bilan des écarts d'acquisition et autres immobilisations. Cette revue a été réalisée par groupe d'actifs nets appartenant à une même société ou groupement de sociétés sur la base des flux de trésorerie attendus de ces actifs tels que déterminés dans le cadre d'une réflexion stratégique matérialisée en particulier par l'établissement du budget et du plan pluri-annuel.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires sont établies à partir de la réalisation du budget pour l'exercice à venir et de l'élaboration du plan pour les deux années suivantes. Ces prévisions sont fiables compte tenu de la bonne visibilité de nos marchés et de la solidité de notre carnet de commandes. Au delà de ces trois années prévisionnelles, un taux de croissance de 2,5% est appliqué à partir de la dernière année du plan et pour les deux années suivantes. Par la suite, le taux retenu est de 1,5% jusqu'à l'infini. Ce taux est considéré comme prudent étant donné les taux de croissance attendus sur ce marché.

La détermination du « Free cash flow » intègre les données normatives de l'entreprise en termes de variation du BFR et d'investissements.

Le WACC (Weighted Average Cost of Capital) de référence avant impôt est de 12,4% pour la France (soit un WACC après impôt de 8,3%) et de 13,5% pour le reste de la zone euro et le reste du monde (hors zone USA). Le WACC avant impôt est de 11,3% pour la zone USA. Il est calculé à partir des paramètres correspondants :

- Aux données du marché :
 - taux sans risque OAT 10 ans (moyenne des 3 derniers mois de janvier à mars 2012). Ce taux sans risque OAT est de 3% pour la France et de 4,1% pour le reste de la zone Euro et le reste du monde (hors zone USA). Il est de 2% pour la zone USA,

- beta endetté du secteur de 6,6% et prime de risque du marché de 1,26%. Ces pourcentages ont été obtenus à partir de la moyenne des études réalisées, sur la société Faiveley Transport, en mars 2012 par Bloomberg, Mainfirst et HSBC.

- Aux paramètres de l'entreprise :
 - coût estimé de la dette : 2,4% pour l'exercice 2011/2012 (taux Swap sur 4 ans, soit la durée moyenne de la dette Faiveley et intégrant un spread moyen de 100 bps),
 - ratio capitaux propres / dettes constatées à la clôture,
 - un taux d'impôt normatif de 33,33%.

La valeur inscrite au bilan au 31 mars 2012 des écarts d'acquisition et autres immobilisations, regroupés avec les autres actifs nets par société ou groupement de sociétés a été comparée à la valeur d'usage calculée en utilisant la méthode décrite ci-dessus et n'a donné lieu à la constatation d'aucune dépréciation.

De plus, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 1% ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 1% de ceux indiqués ci-dessus, n'auraient pas généré de dépréciation, la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

En complément de ces tests d'impairment, il convient de rappeler que le pilotage en interne de l'ensemble des activités du Groupe, est réalisé à partir du suivi de chaque projet remporté. Les projets d'une durée de vie supérieure à un an sont comptabilisés selon la méthode IAS11 (reconnaissance de la marge au fur et à mesure de leur avancement). Les projets sont généralement multi-produits et de ce fait impliquent plusieurs sociétés du Groupe. Ils font l'objet de revues périodiques, sous la responsabilité du chef de projet, de manière à s'assurer de leur bon déroulement. Les contrôleurs de gestions des sites et les contrôleurs Groupe assistent à ces réunions. A l'issue de ces revues de projets, les risques identifiés sont estimés et provisionnés dans les comptes.

2. Autres immobilisations incorporelles

	Brut	Amortissements	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Frais de recherche	20 005	10 507	9 498	8 645
Concessions, brevets, licences	21 963	18 774	3 189	3 265
Fonds de commerce	2 561	-	2 561	12 507
Autres immobilisations incorporelles	25 103	294	24 809	20 514
Total	69 632	29 575	40 057	44 931

Au 31 mars 2012, le détail des immobilisations incorporelles est le suivant :

- Frais de recherche : il s'agit uniquement de coûts de développement engagés dans le cadre de la recherche et respectant les critères d'activation en IFRS. Ces coûts sont amortis sur une durée de 3 ans maximum.
- Concessions, brevets, licences : ce poste comprend principalement des brevets acquis lors du rachat de l'activité freins frittés de Carbone Lorraine (4 000 K€), et des logiciels informatiques amortis sur une durée maximale de 5 ans.
- Fonds de commerce : ce poste comprend principalement la valorisation du portefeuille clients apporté lors de l'acquisition de la société Graham-White Manufacturing Co. pour 2,5 M€ (soit 3,4 MUSD).
- Autres immobilisations incorporelles : ce poste comprend principalement les actifs incorporels qui ont été identifiés et valorisés (notamment la valorisation des accords de représentation commerciale), lors de la création de la joint-venture Amsted Rail - Faiveley LLC pour un montant de 8 626 K€ (11 521 KUSD) et les coûts déjà engagés (14 548 K€) pour la mise en place du projet Moving Forward, important programme d'intégration des systèmes d'information, lancé en 2007, et dont l'objectif est l'optimisation des organisations, des processus industriels, des outils et de partage des données techniques au sein du Groupe Faiveley Transport.

Variation 2011/2012

	Frais de recherche	Concessions, brevets, licences	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Brut 1^{er} avril 2011	17 573	20 639	12 507	21 174	71 893
Variation de périmètre	-	731	2 578	489	3 798
Acquisitions	2 919 ⁽¹⁾	632	-	3 456	7 007
Cessions	(818)	(440)	-	(214)	(1 472)
Autres mouvements	331	401	(12 524)	198	(11 594)⁽²⁾
Brut 31 mars 2012	20 005	21 963	2 561	25 103	69 632
Amortissements au 1er avril 2011	(8 928)	(17 374)	-	(660)	(26 962)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	(1 865)	(1 596)	-	(145)	(3 606)
Diminutions	570	440	-	214	1 224
Autres mouvements	(284)	(244)	-	297	(231)
Amortissements au 31 mars 2012	(10 507)	(18 774)	-	(294)	(29 575)
Montants nets	9 498⁽³⁾	3 189	2 561	24 809	40 057

(1) Coûts de développement immobilisés durant l'exercice

(2) Dont impact écarts de change 598 K€ et reclassement du fonds de commerce Faiveley Transport Gennevilliers en écart d'acquisition (12 457) K€.

(3) Dont écart d'acquisition affecté : Frais de développement : 962 K€

3. Immobilisations corporelles

	Brut	Amortissements	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Terrains	6 086	238	5 848	5 311
Constructions	80 562	54 900	25 662	24 359
Installations techniques	145 405	117 969	27 436	23 666
Autres immobilisations	39 593	31 073	8 520	8 990
Immobilisations en cours	1 446	-	1 446	1 180
Total	273 092	204 180	68 912	63 506

▪ Variation 2011/2012

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Brut 1^{er} avril 2011	5 545	75 361	133 625	42 206	1 180	257 917
Variation de périmètre	536	1 769	8 001	1 471	-	11 777
Acquisitions	-	847	5 251	2 642	1 622	10 362
Cessions	-	(125)	(3 707)	(5 917)	-	(9 749)
Autres mouvements	5	2 710	2 235	(809)	(1 356)	2 785 ⁽¹⁾
Brut 31 mars 2012	6 086	80 562	145 405	39 593	1 446	273 092
Amortissements Au 1^{er} avril 2011	(234)	(51 002)	(109 959)	(33 216)	-	(194 411)
Variations de périmètre	-	-	(4 708)	(1 185)	-	(5 893)
Dotations	(4)	(2 969)	(5 680)	(2 687)	-	(11 340)
Diminutions	-	115	3 356	5 777	-	9 248
Autres mouvements	-	(1 044)	(978)	238	-	(1 784)
Amortissements Au 31 mars 2012	(238)	(54 900)	(117 969)	(31 073)	-	(204 180)
Montants nets	5 848	25 662	27 436	8 520	1 446	68 912

(1) Dont 2 796 K€ liés aux écarts de change.

▪ **Immobilisations en location financement**

Le détail des immobilisations en location financement est le suivant :

	Brut	Amortissements	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Licences informatiques	1 079	-	1 079	1 079
Terrains	1 088	-	1 088	1 088
Constructions	8 353	5 733	2 620	2 743
Installations techniques	427	415	12	38
Matériel de transport	-	-	-	41
Total	10 947	6 148	4 799	4 989

▪ **Contrats de location financement (crédit-bail)**

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers et des installations techniques. Les redevances minimales des contrats de crédit-baux irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans le tableau suivant :

	2011/2012	2010/2011
Moins d'un an	227	639
De 1 à 5 ans	863	765
A plus de 5 ans	928	1 081
Total des loyers futurs	2 018	2 485
Moins intérêts financiers	(172)	(15)
Dette financière des contrats de location financement	1 846	2 471

4. Actifs financiers non courants

	Brut	Dépréciations	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Titres de participation des sociétés non consolidées ⁽¹⁾	922	677	245	245
Titres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	5 563	25	5 538	4 700
Total	6 485	702	5 783	4 945

(1) le détail des sociétés non consolidées est présenté dans la note G.2.

▪ Variation 2011/2012

	Titres de participation des sociétés non consolidées	Titres des sociétés mises en équivalence	Autres immobilisations financières	TOTAL
Brut 1^{er} avril 2011	922	-	5 476	6 398
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	607	607
Cessions	-	-	(279)	(279)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	(241)	(241)
Brut 31 mars 2012	922	-	5 563	6 485
Dépréciations au 1er avril 2011	(677)	-	(776)	(1 453)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	152	152
Autres mouvements	-	-	599	599
Dépréciations au 31 mars 2012	(677)	-	(25)	(702)
Montants nets	245	-	5 538	5 783

(1) Dont (156) K€ liés aux écarts de conversion et (85) K€ liés à des virements de poste à poste.

▪ Echancier des autres immobilisations financières:

	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL 31 mars 2012	TOTAL 31 mars 2011
Autres titres immobilisés	7	147	154	7
Prêts	273	736	1 009	1 050
Dépôts et garanties versés	815	319	1 134	1 091
Créances financières diverses ⁽¹⁾	2 840	426	3 266	3 328
Total	3 935	1 628	5 563	5 476

(1) Dont créance sur vente terrain à la société Cyrela (Brésil) : 2 840 K€ au 31 mars 2012 et 2 887 au 31 mars 2011.

5. Impôts différés

	Montant au 1 ^{er} avril 2011	Variation de périmètre ⁽²⁾	Impact compte de résultat	Autres Mouvements	Impact en capitaux propres	Montant au 31 mars 2012
Provisions sur stocks	1 640	258	176	33	-	2 106
Provisions clients et autres créances	1 718	74	271	9	-	2 073
Provisions sur contrats	8 352	1 250	133	253	-	9 987
Provisions pour restructuration	405	-	62	-	-	467
Provisions pour départs en retraite et médailles du travail	3 359	-	210	28	-	3 598
Autres provisions pour risques	475	1 274	631	(29)	-	2 352
Autres retraitements	8 771	2 551	3 095	84	-	14 502
Méthode à l'avancement (IAS 11)	836	-	123	27	-	986
Elimination des marges en stock (Intra-Groupe)	1 118	-	(171)	(1)	-	946
Retraitements norme IAS 32-39 (trésorerie)	1 735	-	(889)		1 105	1 951
Crédit baux	8	-	(136)	(1)	-	(129)
Pertes fiscales reportables	9 865	-	421	535	-	10 821
Pertes fiscales reportables non reconnues ⁽¹⁾	(8 434)	-	2 732	(360)	-	(6 062)
TOTAL IMPOTS DIFFERES – ACTIF (a)	29 848	5 407	6 658	579	1 105	43 598
Provisions sur stocks	861	-	(657)	33	-	237
Provisions clients et autres créances	10	-	-	-	-	10
Provisions sur contrats	1 073	-	1 053	-	-	2 126
Provisions pour départs en retraite et médailles du travail	135	-	(3)	-	-	132
Autres provisions et retraitements	7 769	455	2 560	123	-	10 908
Provisions réglementées	562	-	10	2	-	573
Méthode à l'avancement (IAS 11)	2 586	-	458	121	-	3 165
Capitalisation des coûts de développement	2 522	-	474	-	-	2 996
Retraitements norme IAS 32-39 (trésorerie)	1 534	-	(113)	-	39	1 459
Crédit baux	456	-	26	(1)	-	482
TOTAL IMPOTS DIFFERES – PASSIF (b)	17 508	455	3 809	278	39	22 089
Impact compte de résultat (a)-(b) + (c)			2 849			

(1) Montant des impôts différés actifs relatifs à des déficits fiscaux et non reconnus en raison de leur risque d'irrecouvrabilité.

(2) Voir note D.

Sur la base du budget et d'un plan sur 3 ans, le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité du solde d'impôt différé net, soit 21,5 M€.

6. Stocks

Les méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks (y compris la méthode de détermination du coût utilisé) sont décrites au paragraphe C.12.

	Brut	Dépréciations	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Matières premières	102 136	14 096	88 040	83 876
En-cours de production	25 029	750	24 279	24 835
Produits finis	27 666	1 533	26 133	14 949
Marchandises	6 466	918	5 548	10 222
Total	161 297	17 297	144 000	133 882

▪ Evolution des dépréciations 2011/2012 :

	Dépréciation au 1 ^{er} avril 2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mouve- ments	Dépréciation au 31 mars 2012
Matières premières	12 647	-	4 523	(3 081)	(148)	155	14 096
En-cours de production	481	-	213	(60)	(67)	183	750
Produits finis	1 032	880	340	(72)	(494)	(153)	1 533
Marchandises	1 168	-	236	(90)	(414)	18	918
Total	15 328	880	5 312	(3 303)	(1 123)	203⁽¹⁾	17 297

(1) Dont 203 K€ liés aux écarts de conversion.

Durant l'exercice 2011/2012, des stocks anciens et devenus complètement obsolètes ont été mis au rebut. Ces stocks avaient été préalablement provisionnés à hauteur de 77,6% de leur valeur. L'impact dans le compte de résultat au 31 mars 2012 s'est traduit par une perte de 1 M€.

7. Travaux en-cours sur projets

Au 31 mars 2012, les travaux en-cours sur projets nets s'élèvent à 91 M€ contre 70,1 M€ l'exercice précédent. Ces en-cours sont principalement constitués de dépenses d'engineering sur les contrats à long terme. A chaque clôture, le Groupe évalue leur valeur recouvrable. En cas de contrat déficitaire, une dépréciation est enregistrée et présentée en diminution des travaux en-cours.

Le montant des travaux en-cours sur projets bruts s'élèvent à 98 M€ au 31 mars 2012 contre 73 M€ au 31 mars 2011.

8. Créances courantes

8.1 Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Dépréciations	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Clients et comptes rattachés	278 796	6 193	272 603	278 692
Cessions de créances au factor	(93 201)	-	(93 201)	(94 968)
Total	185 595	6 193	179 402	183 724

- Evolution des dépréciations des comptes clients et comptes rattachés :

Exercices clos le :	Dépréciation à l'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mouve- ments	Dépréciation à la clôture
31 mars 2012	4 881	200	3 232	(1 211)	(1 024)	115	6 193
31 mars 2011	6 994	154	4 795	(4 698)	(2 317)	(47)	4 881

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité ou partie des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

- Créances échues à la date de clôture :

	Total bilan	Créances non échues	Créances échues				
			Total	Moins de 60 jours	Entre 60 et 120 jours	Entre 120 et 240 jours	Au delà de 240 jours
Valeur brute	185 595	161 634	23 961	11 837	3 353	1 618	7 153
Dépréciations	(6 193)	(1 565)	(4 628)	(592)	(553)	(509)	(2 974)
Valeur nette	179 402	160 069	19 333	11 245	2 800	1 109	4 179

Les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent dans la majorité des cas des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement de réserves soulevées lors de l'inspection des travaux.

8.2 Autres actifs courants

	Brut	Dépréciations	Net 31 mars 2012	Net 31 mars 2011
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	1 431	-	1 431	794
Créances sociales et fiscales	10 650	-	10 650	13 199
Charges constatées d'avance	4 478	-	4 478	3 373
Produits à recevoir	515	-	515	1 497
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
Autres créances	1 563	122	1 441	2 127
Total	18 637	122	18 515	89 008

9. Actifs financiers courants

	31 mars 2012	31 mars 2011
Dépôts et garanties versés ⁽¹⁾	4 021	4 323
Créances financières diverses	304	369
Comptes courants	-	307
Juste valeur de marché des dérivés – actif	5 003	7 619
Total	9 328	12 618

⁽¹⁾ Dont garanties au factor 3 834 K€ au 31 mars 2012 et 3 551 K€ au 31 mars 2011.

Afin de garantir le remboursement des sommes dont le Groupe pourrait devenir débiteur envers le factor, il est constitué, dans les livres du factor, un compte de garantie non rémunéré alimenté par prélèvement sur les financements des créances transférées. Son solde représente 10% de l'encours des créances transférées, ce taux pourrait éventuellement être ajusté en cas de hausse des non-valeurs (avoirs, litiges, refus de paiement, déductions)

10. Trésorerie de clôture (montants bruts)

	31 mars 2012	31 mars 2011
Investissements à court terme	41 085	44 927
Disponibilités	169 166	153 457
Concours bancaires	(2 405)	(4 771)
Factures factorisées et non garanties	(1 023)	(902)
Total	206 823	192 711

Le Groupe ne détient pas de portefeuille d'actions, mais effectue des placements pour sa trésorerie excédentaire. Au 31 mars 2012, les placements en certificats de dépôt s'élèvent à 29,3 M€, les dépôts à terme représentent un montant de 11,8 M€. Ces placements respectent les critères définis par la norme IAS 7 permettant de les classer en équivalents de trésorerie.

Les disponibilités de la filiale brésilienne (4,4 M€ à fin mars 2012), pour des raisons réglementaires locales ne peuvent faire l'objet d'une centralisation de trésorerie au niveau du Groupe, ni être distribuées sous forme de dividendes tant que les pertes fiscales reportables ne sont pas résorbées. Exceptionnellement, ces liquidités sont placées localement, sous forme de certificats de dépôt, sur un horizon supérieur à 3 mois. Elles sont cependant disponibles à tout moment sans risque en capital.

11. Capitaux Propres

11.1 Capital

Au 31 mars 2012, le capital est de 14 614 152 euros divisé en 14 614 152 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

L'objectif principal du Groupe Faiveley Transport en termes de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de ratios sur capital sains, ceci de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires.

Le Groupe gère son capital en s'assurant du maintien des ratios financiers dans les limites définies par ses conventions de crédit (voir note E.13).

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2012 et 2011.

▪ Composition du Capital

Actions	Valeur Nominale	31 03 2011	Création	Conversion en droits de vote double	31 03 2012
Ordinaires	1	6 486 734	209 441	(34 805)	6 661 370
Amorties	-	-	-	-	-
A dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
A droit de vote double	1	7 917 977	-	34 805	7 952 782
Total	1	14 404 711	209 441	-	14 614 152

▪ Répartition du capital et des droits de vote

Principaux actionnaires	31 mars 2012		31 mars 2011	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
Groupe François Faiveley et famille Faiveley	52,62	66,70	53,42	67,50
Auto- contrôle	2,93	-	3,21	-
Titres nominatifs ⁽¹⁾	6,26	8,08	6,70	8,34
Public	38,19	25,22	36,67	24,16

(1) Hors autocontrôle et Famille Faiveley

▪ **Plan d'options d'achat d'actions**

Faiveley Transport avait mis en place en 2005 un plan d'options d'achat d'actions au profit des principaux managers du Groupe (à l'exclusion des managers investisseurs dans Faiveley Management S.A.S.). Ce plan avait été approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 septembre 2005, pour une durée de trente huit mois.

Pour satisfaire à son obligation future de céder des actions aux bénéficiaires, Faiveley Transport a procédé au rachat de ses propres titres sur le marché fin 2005.

Les options d'achat d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à l'achat d'actions ordinaires Faiveley Transport existantes.

✓ **Principales caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions en cours :**

Attributions Option d'achat	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10
Date du Directoire	24/11/2005	29/12/2005	22/06/2006	25/10/2006	15/11/2006	01/12/2006	02/04/2007	19/02/2008	29/03/2008	17/07/2008
Prix d'exercice en € (*)	26,79	29,75	30,48	33,77	34,13	34,01	42,80	32,31	34,08	40,78
Point de départ d'exercice des options	24/11/2007	29/12/2007	22/06/2008	25/10/2008	15/11/2008	01/12/2008	02/04/2009	19/02/2010	29/03/2010	17/07/2010
Date d'expiration	23/11/2012	28/12/2012	21/06/2013	24/10/2013	14/11/2013	30/11/2013	01/04/2014	18/02/2015	28/03/2015	16/07/2015
Nombre initial de bénéficiaires	38	1	6	1	1	2	5	4	3	1
Nombre initial ajusté	30	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'options attribuées	221 760	6 720	31 360	6 720	4 480	11 200	26 880	26 880	13 440	22 600
Nombre total d'options exercées	160 126	6 720	21 719	6 720	4 480	7 330	11 220	20 560	130	-
Nombre total d'options annulées	47 040	-	4 480	-	-	-	-	-	4 480	-
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2012	14 594	-	5 161	-	-	3 870	15 660	6 320	8 830	22 600
Pourcentage du capital au 31 mars 2012 susceptible d'être créé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	6 720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif	13 440	-	-	-	-	-	-	6 720	-	22 600
Modalités d'exercice	100 % des options exerçables à partir du 24/11/2007	100 % des options exerçables à partir du 29/12/2007	100 % des options exerçables à partir du 22/06/2008	100 % des options exerçables à partir du 25/10/2008	100 % des options exerçables à partir du 15/11/2008	100 % des options exerçables à partir du 01/12/2008	100 % des options exerçables à partir du 02/04/2009	100 % des options exerçables à partir du 19/02/2010	100 % des options exerçables à partir du 29/03/2010	100 % des options exerçables à partir du 17/07/2010

(*) Le prix d'exercice est égal à la moyenne des vingt séances précédant la date du Directoire ayant décidé de l'attribution moins une décote de 5%.

Suite au départ de certains optionnaires et aux levées d'options intervenues depuis la mise en place des plans par le Directoire, il reste, au 31 mars 2012, 77 035 options exerçables qui concernent 15 bénéficiaires.

Les options d'achat étant exerçables à partir du deuxième anniversaire de la date de leur attribution par le Président du Directoire, sous condition de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe Faiveley Transport au jour de l'exercice et de son acceptation du règlement des options, il a été procédé, à ce jour, à une levée de 239 005 options.

✓ **Mouvements intervenus sur ce plan**

	au 31 mars 2012	au 31 mars 2011
Options attribuées	372 040	372 040
Options annulées	56 000	56 000
Options exercées	239 005	198 499
Options restantes	77 035	117 541

▪ **Plan d'options de souscription d'actions**

L'Assemblée générale mixte de Faiveley Transport du 22 Septembre 2009 a accordé au Directoire l'autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achats d'actions pour un nombre d'actions n'excédant pas 1% du capital social.

Le Directoire, dans sa séance du 23 novembre 2009, a attribué à 15 bénéficiaires des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre par une augmentation de son capital social, à concurrence d'un montant nominal global de 144 000 €, correspondant à 144 000 actions nouvelles de 1€ de nominal chacune. Les actions nouvelles seront émises au prix de 54,91 euros.

✓ **Principales caractéristiques du plan d'option de souscription d'actions en cours :**

Attribution d'option de souscription	n° 1
Date du Directoire	23/11/2009
Prix d'exercice en €* Point de départ d'exercice des options	54,91 22/11/2013
Date d'expiration	22/11/2017
Nombre initial de bénéficiaires	15
Nombre initial ajusté	13
Nombre total d'options attribuées	144 000
Nombre total d'options exercées	-
Nombre total d'options annulées	14 000
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2012	130 000
Pourcentage du capital au 31 mars 2012 susceptible d'être créé	0,89%
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	45 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif	95 000
Modalités d'exercice	100% des options exerçables à partir du 22/11/2013

* Le prix d'exercice est égal à la moyenne des vingt séances précédant la date du Directoire ayant décidé de l'attribution sans application de décote.

A la date d'attribution, la juste valeur des options attribuées a été estimée à 2,8 M€, au moyen du modèle mathématique Black & Scholes, prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées.

Hypothèses de calculs :

- Cours de l'action Faiveley Transport au moment de la date d'octroi : 55,39 €
- Maturité attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice d'une option : 54,91 €
- Taux sans risque connu au jour de l'attribution : 3,4%
- Volatilité annualisée de l'action Faiveley Transport au 23 novembre 2009 : 33%

Compte tenu de ces paramètres, la valeur de l'option est de 19,58 €. Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle il n'y aurait pas de versement de dividende durant la période a été retenue.

La charge IFRS (juste valeur du plan), estimée à 2,8 M€, est étalée sur la période d'acquisition, soit 4 ans. L'impact de la charge comptabilisée sur l'exercice est de 0,7 M€.

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions, dites de performance autorisé par l'Assemblée générale du 13 septembre 2010**

L'Assemblée générale mixte de Faiveley Transport du 13 septembre 2010 a accordé au Directoire l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions, dites de performance, existantes ou à émettre dans la limite d'un plafond n'excédant pas 1% du capital social.

Le Directoire, lors de ses réunions du 3 décembre 2010 et du 24 février 2011, a attribué gratuitement un total de 69 700 actions existantes à 43 bénéficiaires. L'acquisition de ces actions de performance sera définitive après un délai de 2 ans, sous condition de présence de l'optionnaire et d'atteinte partielle ou totale des critères de performance. Cette période sera suivie d'une période de conservation minimale des actions de 2 ans.

Attribution gratuite d'actions, dites de performance	n°1	n°2
Date du Directoire	03/12/2010	24/02/2011
Date d'attribution définitive des actions	03/12/2012	24/02/2013
Disponibilité des actions	03/12/2014	24/02/2015
Nombre initial de bénéficiaires	38	5
Nombre initial ajusté	36	3
Nombre total d'actions attribuées	64 500	5 200
Nombre total d'actions annulées	5 000	2 400
Pourcentage du capital au 31 mars 2012 susceptible d'être créé	-	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	15 800	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement aux membres du Comité exécutif après annulation le cas échéant	32 500	-
Modalités d'exercice	Détermination du % d'actions définitivement attribuées au 03/12/2012	Détermination du % d'actions définitivement attribuées au 24/02/2013

Les plans d'attribution gratuite d'actions dites de performance sont des instruments permettant d'acquérir un nombre variable d'actions ordinaires de la société selon le nombre d'actions de performance exerçables et selon les critères de performance définis.

Les critères doivent être testés en novembre 2012, ils sont fixés sur les exercices 2010/2011 et 2011/2012.

Les critères retenus pour refléter la création de valeur pour les actionnaires sont :

- l'amélioration du résultat opérationnel : croissance de 4% par an du résultat opérationnel courant, avant éléments exceptionnels ;
- et la génération de cash flow (réduction de la dette) : cash flow opérationnel cumulé de 2010/2011 et 2011/2012 devant représenter 85% du résultat opérationnel cible.

Si les critères de performance sont atteints à 100% ou dépassés, chaque bénéficiaire recevra 100% du nombre d'actions qui lui a été attribué.

Si les critères de performance sont partiellement atteints, chaque bénéficiaire recevra un pourcentage du nombre d'actions qui lui ont été attribuées :

- sur le critère d'amélioration de résultat opérationnel :
 - ✓ 0% si la croissance est nulle ou négative,
 - ✓ au prorata pour une croissance moyenne comprise entre 0% et 4% par an.
- sur le critère de génération de cash flow :
 - ✓ 0% si la génération est nulle ou négative,
 - ✓ au prorata pour un cash flow opérationnel compris entre 0% et 100% de l'objectif.

La juste valeur du plan d'actions gratuites dites de performance a été estimée à la date d'attribution, par un cabinet externe, au moyen de la méthode de Monte Carlo et prenant en compte les termes et les conditions auxquels les actions ont été attribuées.

Hypothèses de calcul :

- Modèle : méthode de Monte Carlo
- Durée de vie retenue : 2 ans liés à la condition de performance
- Multiple d'EBIT de référence : 9,9x
- Coût d'opportunité du capital : compris entre 6,6%⁽¹⁾ et 7,1%⁽²⁾
- Volatilité de Faiveley Transport à 2 ans désendetté : 26,6%
- Turnover du management : 15,7%

⁽¹⁾ coût d'opportunité du capital de la société

⁽²⁾ coût du capital retenu par la base de données Bloomberg au 18 novembre 2010

L'évaluation a conduit à une espérance des critères de performance comprise entre 50,7% (avec un coût de capital de 6,6%) et 51,2% (avec un coût de capital de 7,1%).

La charge IFRS (juste valeur du plan), estimée à 2,1 M€, est étalée sur la période d'acquisition, soit 2 ans. L'impact de la charge comptabilisée sur l'exercice est de 1 M€.

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 14 septembre 2011**

L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet de consentir des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre dans la limite d'un plafond égal à 1% du capital social au 14 septembre 2011.

Le Directoire a décidé, dans sa séance du 4 janvier 2012, de mettre en œuvre cette autorisation et de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'un plan d'actionnariat destiné à une population de cadres étendue dont le dispositif prévoit qu'un salarié bénéficiaire justifiant d'un investissement personnel en actions de la société se verra attribuer pour chaque actions détenue, deux actions gratuites et ce, dans la limite d'un plafond défini en fonction du rang hiérarchique.

Le Directoire dans sa réunion du 5 mars 2012 a fixé la liste définitive des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées gratuitement. Ainsi le total des attributions gratuites d'actions s'élève à 79 224 actions pour 151 bénéficiaires. L'attribution définitive aura lieu à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (quatre ans pour les bénéficiaires hors France) à compter du 5 mars 2012.

La juste valeur du plan d'actions gratuites a été valorisée à la date d'attribution en tenant compte du nombre d'actions attribuées et du cours de l'action Faiveley Transport au 5 mars 2012. De ce fait, l'avantage consenti aux salariés bénéficiaires a été estimé à 2,3 M€, en tenant compte également d'une probabilité de renoncement aux actions gratuites par la revente des actions investies ou par départ du Groupe avant la fin de la période de 2 ans,

ainsi que de l'économie faite par Faiveley Transport pendant deux ans au titre de l'absence de versement de dividendes pour ces actions.

Cette charge sera étalée sur la période d'acquisition, soit 2 ans. L'impact de la charge comptabilisée sur l'exercice est de 96 K€.

▪ Autocontrôle

Faiveley Transport détient, au 31 mars 2012, 427 528 titres en autocontrôle, dont 417 347 titres nominatifs et 10 181 via son contrat de liquidité.

Compte tenu des valeurs d'acquisition des titres Faiveley Transport acquis pour servir les plans d'options d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions, des prix d'exercice consentis et de la valeur de l'action Faiveley Transport au 31 mars 2012 appliquée aux options non encore attribuées, la moins-value latente sur les actions propres s'élève à 3,9 M€.

11.2 Écarts de conversion

Les écarts de conversion comprennent essentiellement les gains et les pertes résultant de la conversion des capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro.

Ventilation par devise des écarts de conversion :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Bath thaïlandais	17	18
Couronne suédoise	123	(120)
Couronne tchèque	2 028	2 139
Dollar américain	1 951	1 627
Dollar australien	810	473
Dollar Hong-Kong	(481)	(693)
Livre sterling	(2 828)	(4 493)
Real brésilien	(903)	(410)
Yuan chinois	3 162	34
Roupie indienne	(3 485)	(1 306)
Won coréen	(381)	(563)
Zloty polonais	(163)	(96)
Autres	(48)	(6)
Total	(198)	(3 396)

11.3 Réserves et résultats :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Réserve légale	1 440	1 440
Réserves distribuables	(1 886)	(1 886)
Réserves sur instruments dérivés	(2 380)	(382)
Autres réserves	329 064	267 543
Résultat net - Part du groupe	47 428	75 683
Total réserves et résultat part Groupe	373 666	342 398

11.4 Intérêts minoritaires :

La part des minoritaires se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011
Shanghai Faiveley Railway Technology	14 806	12 876
Amsted Rail - Faiveley LLC	15 541	12 641
Autres minoritaires	655	131
Total	31 002	25 648

12. Détail des provisions pour risques et charges

12.1 Provisions Passif non courant :

Variation 20112012

	Montant 1 ^{er} avril 2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mouve- ments	Montant 31 mars 2012
Provisions pour départs en retraite et avantages aux salariés	32 999	-	2 009	(2 575)		396	32 829
Provisions pour charges	2 530	-	1 546	(37)	(380)	(275)	3 384
Total	35 529	-	3 555	(2 612)	(380)	121⁽¹⁾	36 213

(1) Dont écarts de change : 437 K€ et virements de poste à poste : (316) K€.

12.2 Provisions pour engagements de retraite

(Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire)

Le montant des charges de l'année correspondant aux régimes à cotisations définies s'élève à 20,6 M€ contre 19 M€ au 31 mars 2011.

▪ Synthèse des provisions :

Les provisions au 31 mars 2012, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, sont présentées ci-dessous :

(M€)	31 mars 2012					31 mars 2011
	France	Allemagne	Royaume- Uni	Autres pays	Total	Total
Avantages postérieurs à l'emploi	6,0	14,2	6,2	3,1	29,5	30,3
Provisions pour autres avantages à long terme	0,4	1,7	-	0,7	2,8	2,5
Total	6,4	15,9	6,2	3,8	32,3	32,8

▪ **Eléments d'information sur l'engagement actuariel :**

Evolution de la dette actuarielle par zone géographique

	31 mars 2012					31 mars 2011
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Autres pays	Total	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	7,1	14,0	45,3	3,9	70,3	72,4
Coût des services rendus	0,5	-	0,1	0,1	0,7	0,5
Intérêt sur la dette actuarielle	0,3	0,6	2,5	0,2	3,6	3,9
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	(0,4)	(1,0)	(1,8)	(0,4)	(3,7)	(3,6)
Liquidation d'engagement	-	-	-	-	-	-
Modification de régimes	-	-	-	-	-	1,5
Acquisition/Transfert/Entrée périmètre	-	-	-	-	-	-
(Gains)/Pertes actuarielles	0,7	1,3	1,8	0,3	4,1	(4,8)
<i>dont (Gains)/Pertes d'expérience</i>	-	-	0,1	0,1	0,1	(2,0)
Ecart de change	-	-	2,8	-	2,8	0,5
Autres	-	-	-	-	-	-
Dette actuarielle en fin d'exercice	8,2	14,9	50,7	4,1	77,9	70,3
<i>Dont :</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Régimes financés</i>	-	-	50,7	0,8	51,5	46,0
<i>Régimes non financés</i>	8,2	14,9	-	3,3	26,4	24,3

Evolution de l'actif de couverture par zone géographique :

	31 mars 2012					31 mars 2011
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Autres pays	Total	Total
Juste valeur des actifs en début d'exercice	-	-	39,4	0,4	39,8	36,3
Cotisations employeur	-	-	1,6	0,1	1,7	3,2
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	-	-	(1,8)	-	(1,8)	(1,7)
Liquidation d'engagement	-	-	-	-	-	-
Revenus financiers attendus	-	-	2,1	-	2,1	2,0
Gains/(Pertes) actuarielles	-	-	0,5	-	0,5	(0,1)
<i>dont Gains/(Pertes) d'expérience</i>	-	-	0,5	-	0,5	(0,1)
Acquisition/Transfert/Entrée périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	2,4	-	2,4	0,1
Juste valeur des actifs en fin d'exercice	-	-	44,2	0,5	44,7	39,8

Le rendement réel des placements était de 2,6 M€ à fin mars 2012 (à comparer à 1,9M€ à fin mars 2011).

Le montant de cotisations employeur au titre des régimes à prestations définies au Royaume-Uni, en Belgique et en Inde est estimé à 2,0M€ pour l'année 2012.

Le rendement attendu des placements est estimé à 2 M€ en 2012. Une augmentation d'un point du pourcentage de l'hypothèse de taux de rendement attendu permettrait de générer 0,4M€ de produit supplémentaire.

Provision au titre des engagements retraites :

	31 mars 2012					31 mars 2011
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Autres pays	Total	Total
Couverture financière	8,2	15,0	6,4	3,5	33,1	30,5
Gains (pertes) actuarielles non reconnus	(1,1)	(0,8)	(0,8)	(0,4)	(3,1)	0,5
Coût des services passés non reconnus	(1,2)	-	-	-	(1,2)	(1,2)
Incidence du plafonnement des actifs	-	-	0,6	-	0,6	0,6
Provision nette	5,9	14,2	6,2	3,1	29,4	30,4
<i>dont provisions pour engagements</i>	<i>5,9</i>	<i>14,2</i>	<i>6,2</i>	<i>3,1</i>	<i>29,4</i>	<i>30,4</i>
<i>dont excédents des actifs de couverture</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Données historiques relatives à la couverture financière ainsi qu'aux écarts actuariels d'expérience pour l'exercice en cours et les quatre années précédentes

	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2008
	Total	Total	Total	Total	Total
Valeur actualisée de l'obligation	77,9	70,3	72,3	55,4	66,2
Juste valeur des actifs du régime	44,7	39,8	36,3	26,8	34,1
Déficit du régime	33,2	30,5	36,0	28,5	32,1
<i>Gains/(Pertes) d'expérience relatifs aux passifs en montant</i>	<i>(0,1)</i>	<i>1,8</i>	<i>1,1</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,2)</i>
<i>Gains/(Pertes) d'expérience relatifs aux actifs en montant</i>	<i>0,5</i>	<i>(0,1)</i>	<i>6,2</i>	<i>(5,3)</i>	<i>(3,0)</i>
<i>Gains/(Pertes) d'expérience relatifs aux passifs en % de l'obligation</i>	<i>0%</i>	<i>3%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
<i>Gains/(Pertes) d'expérience relatifs aux actifs en % des actifs</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>17%</i>	<i>-20%</i>	<i>-9%</i>

▪ **Eléments du compte de résultat :**

Décomposition de la charge nette de retraite

	31 mars 2012					31 mars 2011
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Autres pays	Total	Total
Coût des services rendus	0,5	-	0,1	0,1	0,7	0,6
Intérêts sur la dette actuarielle	0,3	0,6	2,5	0,2	3,6	4,0
Revenus financiers attendus	-	-	(2,1)	-	(2,1)	(2,0)
Amortissement des gains/pertes actuarielles	-	-	-	-	-	-
Amortissement des coûts de services passés	0,1	-	-	-	0,1	-
Réduction/liquidation/transfert in/(out)	-	-	-	-	-	0,1
Impact de plafonnement d'actif	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Charge nette	0,9	0,6	0,5	0,3	2,3	2,7

▪ **Hypothèses actuarielles :**

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements des obligations de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Les hypothèses retenues pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	31 mars 2012			31 mars 2011		
	France	Allemagne	Royaume-Uni	France	Allemagne	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,85%	3,85%	4,80%	4,80%	4,80%	5,60%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	3,15%	2,00%	2,00%	3,70%
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00%	1,60%	4,65%	3,00%	1,60%	5,20%
Rendement attendu des placements	NA	NA	4,54%	NA	NA	5,20%

- Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de l'engagement au 31/03/2012 et des coûts des services rendus pour l'année à venir à la variation du taux d'actualisation de 25 points de base :

M€	Hausse du taux d'actualisation de 0,25%	Baisse du taux d'actualisation de 0,25%
Effet sur la valeur de l'obligation	(2,661)	2,812
Effet sur le coût des services rendus	(0,029)	0,032

- Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de l'engagement au 31/03/2012 et des coûts des services rendus pour l'année à venir à la variation du taux de revalorisation des salaires de 25 points de base :

M€	Hausse du taux de revalorisation de 0,25%	Baisse du taux de revalorisation de 0,25%
Effet sur la valeur de l'obligation	0,324	(0,310)
Effet sur le coût des services rendus	0,029	(0,027)

- Les taux de rendements à long terme attendu sur les actifs de couverture au Royaume-Uni, en Belgique et en Inde ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissement.

A ce jour, le portefeuille d'investissement ne se compose d'aucun titre du Groupe.

La structure du portefeuille d'investissement est la suivante :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Actions	47,8%	48,1%
Obligations	49,4%	48,8%
Autres actifs	2,8%	3,1%
Total	100,0%	100,0%

- Le rendement attendu pour chaque classe d'actifs est le suivant :

	31 mars 2012
Actions	5,7%
Obligations	3,5%
Autres actifs	4,3%
Total	4,6%

12.3 Provisions passif courant :

Variation 2011/2012

	Montant 1 ^{er} avril 2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mouvements	Montant 31 mars 2012
Provisions pour garanties, SAV et pénalités	66 770	3 353	34 923	(24 911)	(10 633)	1 444	70 946
Provision pour pertes à terminaison	758	-	-	-	-	649	1 407
Total provisions sur contrats	67 528	3 353	34 923	(24 911)	(10 633)	2 093	72 353
Provisions pour restructuration	1 892	-	1 127	(1 115)	(274)	(2)	1 628
Provisions pour risques divers	2 718	3 419	1 649	(1 504)	(371)	461	6 372
Total autres provisions	4 610	3 419	2 776	(2 619)	(645)	459	8 000
Total	72 138	6 772	37 699	(27 530)	(11 278)	2 552⁽¹⁾	80 353

(1) Dont écarts de change : 1 140 K€ et virements de poste à poste : 1 412 K€.

Les provisions courantes sont principalement liées aux provisions pour garanties et service après-vente accordées à nos clients et aux litiges et réclamations sur des contrats terminés. Les méthodes de constitution de ces provisions sont décrites en note C.15.2.

13. Emprunts et dettes financières

Au titre de l'ensemble de ses sources de financement, le Groupe Faiveley Transport doit respecter quatre conditions financières :

- ratio de levier «Endettement Net Consolidé sur EBITDA Consolidé » : le Groupe serait en défaut pour un ratio supérieur à 2,5. Au 31 mars 2012, le ratio est de 1,77 ;
- ratio de structure «Endettement Net Consolidé sur Capitaux Propres Consolidés» : le Groupe serait en défaut pour un ratio supérieur à 1,50. Au 31 mars 2012, le ratio est de 0,41 ;
- le total des garanties bancaires ne doit pas excéder 22 % du carnet de commandes. Au 31 mars 2012, il est de 13,4 % ;
- ratio « EBITDA consolidé sur Coût de l'Endettement Financier Net Consolidé » : le Groupe serait en défaut pour un ratio inférieur à 3,5. Au 31 mars 2012, le ratio est de 11,4.

Le non respect d'une de ces conditions pourrait rendre la dette restante exigible immédiatement.

13.1 Détail et maturité des dettes financières à long-terme et court-terme

	2011/2012				2010/2011
	Part à court terme	Part à long terme		TOTAL	
	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans		
Emprunts	74 740	351 155	-	425 895	367 057
Crédit baux	192	775	879	1 846	2 471
Participation des salariés	65	-	-	65	65
Dettes financières diverses	65	-	-	65	86
Dépôts et cautionnements reçus		56	-	56	58
Comptes courants créditeurs	2 112	-	-	2 112	2 451
Concours bancaires	2 405	-	-	2 405	4 771
Instruments de trésorerie (solde créditeur)	-	-	-	-	-
Factures factorisées et non garanties	1 023	-	-	1 023	902
Total hors juste valeur des dérivés	80 602	351 986	879	433 467	377 861
Juste valeur de marché des dérivés – passif	14 818	-	-	14 818	15 892
Total	95 420	351 986	879	448 285	393 752

13.2 Ventilation par devise des dettes financières à long-terme et court-terme :

	TOTAL 31 mars 2012	TOTAL 31 mars 2011
Euro	411 484	360 526
Couronne tchèque	20	43
Dollar américain	27 366	29 529
Real brésilien	211	199
Yuan chinois	9 181	3 441
Rouble russe	3	14
Roupie indienne	20	-
Total	448 285	393 752

13.3 Ventilation par taux d'intérêt des dettes financières à long et court-terme :

- Avant mise en œuvre des instruments de couverture :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Dettes financières à taux fixe	8 120	1 137
Dettes financières à taux variable	425 347	376 724
Total Dettes Financières ⁽¹⁾	433 467	377 861

(1) Hors juste valeur de marché des dérivés - passif

- Après mise en œuvre des instruments de couverture :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Dettes financières à taux fixe	227 418	276 535
Dettes financières à taux variable	206 049	101 326
Total Dettes Financières ⁽¹⁾	433 467	377 861

(1) Hors juste valeur de marché des dérivés - passif

13.4 Calcul de l'endettement financier net :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Dettes financières à Long-terme	352 865	318 516
Dettes financières à Court-terme	77 174	53 672
Concours bancaires	2 405	4 771
Factures factorisées et non garanties	1 023	902
Total Dettes Financières (a)	433 467	377 861
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	1 302	1 260
Dépôts et cautionnement versés	5 155	5 411
Créances financières diverses	3 405	3 019
Comptes courants	-	-
Total créances financières nettes (b)	9 862	9 690
Disponibilités (c)	210 247	198 382
ENDETTEMENT NET (a-b-c)	213 358	169 789
Capitaux Propres	505 145	453 275
<i>Ratio endettement net / capitaux Propres</i>	<i>42,2%</i>	<i>37,5%</i>
Chiffre d'affaires	900 523	913 872
<i>Ratio endettement net / Chiffre d'affaires</i>	<i>23,7%</i>	<i>18,6%</i>

En termes économiques, l'endettement net devrait être réduit de la valeur des actions détenues en autocontrôle et qui ont vocation à être cédées dans le cadre des plans d'options d'achat et/ou souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions.

La valeur liquidative de ces actions est de 17,5 M€ au 31 mars 2012, compte tenu des prix d'exercice consentis pour les options d'achat et/ou souscription d'actions et du cours de l'action à la clôture de l'exercice pour les actions non affectées à des plans.

Comptablement, la valeur des actions détenues en autocontrôle est déduite des capitaux propres, en normes IFRS, pour un montant de 21 M€ au 31 mars 2012 et 22 M€ au 31 mars 2011.

14. Instruments financiers et gestion des risques financiers

14.1 Instruments financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012

Principales méthodes d'évaluation retenues pour les actifs et passifs financiers :

- l'essentiel des dettes financières de Faiveley Transport étant à taux variable, leur juste valeur (au « spread » de crédit près) est égale au nominal complété des intérêts courus non échus ;
- en raison de leur courte maturité, la juste valeur des créances clients et comptes rattachées, des autres actifs courants, des dettes courantes et des disponibilités et investissements à court terme, est considérée identique à leur valeur comptable.

Au 31 mars 2012	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instrument					Classement des instruments en Juste valeur ⁽¹⁾		
		Actifs et passifs non financiers	Prêts, créances et dettes	Juste Valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participation des sociétés non consolidées	245	-	-	-	245	245	-	-	245
Autres immobilisations financières à long terme	5 538	-	5 538	-	-	5 538	-	-	-
Actifs non courants	5 783	-	5 538	-	245	5 783	-	-	245
Clients et comptes rattachés	179 402	5 311	174 091	-	-	179 402	-	-	-
Autres actifs courants	18 515	7 865	10 650	-	-	18 515	-	-	-
Actifs financiers courants	4 325	-	4 325	-	-	4 325	-	-	-
Juste valeur des dérivés – Actif	5 003	-	-	5 003	-	5 003	-	5 003	-
Investissements à court terme	41 080	-	-	41 080	-	41 080	41 080	-	-
Disponibilités	169 167	-	-	169 167	-	169 167	-	-	-
Actifs courants	417 492	13 176	189 066	215 250	-	417 492	41 080	5 003	-
Total actif	423 275	13 176	194 604	215 250	245	423 275	41 080	5 003	245
Emprunts et dettes financières à long terme	352 865	-	352 865	-	-	352 865	-	-	-
Passifs non courants	352 865	-	352 865	-	-	352 865	-	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	80 602	-	80 602	-	-	80 602	-	-	-
Juste valeur des dérivés – Passif	14 818	-	-	14 818	-	14 818	-	7 643	7 175 ⁽²⁾
Dettes courantes	245 444	20 747	224 697	-	-	245 444	-	-	-
Passifs courants	340 864	20 747	305 299	14 818	-	340 864	-	7 643	7 175
Total passif	693 729	20 747	658 164	14 818	-	693 729	-	7 643	7 175

(1) La version révisée de IFRS 7 requiert de classer les évaluations à la juste valeur en 3 niveaux. Les niveaux de hiérarchie de juste valeur reflètent l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

(2) Ce montant correspond à l'engagement financier constaté lors de la comptabilisation des options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de Nowe GmbH et Faiveley Transport Schweiz AG (anciennement dénommée Urs Dolder AG) au 31 mars 2012.

14.2 Instruments financiers de l'exercice clos le 31 mars 2011

Au 31 mars 2011	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instrument					Classement des instruments en Juste valeur ⁽¹⁾		
		Actifs et passifs non financiers	Prêts, créances et dettes	Juste Valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participation des sociétés non consolidées	245	-	-	-	245	245	-	-	245
Autres immobilisations financières à long terme	4 698	-	4 698	-	-	4 698	-	-	-
Actifs non courants	4 943	-	4 698	-	245	4 943	-	-	245
Clients et comptes rattachés	183 724	7 814	175 910	-	-	183 724	-	-	-
Autres actifs courants	20 990	7 790	13 200	-	-	20 990	-	-	-
Actifs financiers courants	4 999	-	4 999	-	-	4 999	-	-	-
Juste valeur des dérivés - Actif	7 619	-	-	7 619	-	7 619	-	7 619	-
Investissements à court terme	44 925	-	-	44 925	-	44 925	44 925	-	-
Disponibilités	153 457	-	-	153 457	-	153 457	-	-	-
Actifs courants	415 714	15 604	194 109	206 001	-	415 714	44 925	7 619	-
Total actif	420 657	15 604	198 807	206 001	245	420 657	44 925	7 619	245
Emprunts et dettes financières à long terme	318 516	-	318 516	-	-	318 516	-	-	-
Passifs non courants	318 516	-	318 516	-	-	318 516	-	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	59 345	-	59 345	-	-	59 345	-	-	-
Juste valeur des dérivés - Passif	15 892	-	-	15 892	-	15 892	-	8 052	7 840 ⁽²⁾
Dettes courantes	237 359	24 997	212 362	-	-	237 359	-	-	-
Passifs courants	312 596	24 997	271 707	15 892	-	312 596	-	8 052	7 840
Total passif	631 112	24 997	590 223	15 892	-	631 112	-	8 052	7 840

(1) La version révisée de IFRS 7 requiert de classer les évaluations à la juste valeur en 3 niveaux. Les niveaux de hiérarchie de juste valeur reflètent l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations :
Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

(2) Ce montant correspond à l'engagement financier constaté lors de la comptabilisation des options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de Nowe GmbH et Faiveley Transport Schweiz AG (anciennement dénommée Urs Dolder AG) au 31 mars 2011.

14.3 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe Faiveley Transport est fondée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour les domaines tels que le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de matières premières, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Dans ce cadre, le Groupe contracte des instruments dérivés, principalement des achats et ventes à terme de devises, des « swaps » de change ou de taux d'intérêt ainsi que des options de taux et des contrats d'échange ou « swaps » de matières premières. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières liés aux activités et au financement du Groupe.

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Le Conseil de Surveillance de Faiveley Transport examine les principes de gestion des risques ainsi que les politiques couvrant des domaines spécifiques tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de matières premières, le risque de crédit et le risque de liquidité. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

Les valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt ont été valorisées sur la base des taux de marché à la clôture. Elles ont été évaluées par un expert indépendant.

14.4 Risques de marché

a) Risques de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises.

Les principales devises concernées sont le yuan chinois, le dollar américain, la livre sterling, les couronnes tchèque et suédoise.

La gestion du risque de change des contrats commerciaux est assurée de manière centralisée par la Trésorerie centrale et comporte deux volets : le risque incertain et le risque certain.

- Gestion du risque de change lié aux appels d'offre en devises (risque incertain) :

Le Groupe Faiveley Transport est amené à répondre à des appels d'offre libellés en devises. La politique de couverture du Groupe prévoit de ne pas réaliser de couverture par instruments financiers pendant la phase d'offre, sauf exception décidée par la Direction. L'objectif est de gérer l'exposition de change à travers les modalités de l'offre commerciale. Le cas échéant, la Trésorerie du Groupe utiliserait principalement des options de change.

- Gestion du risque de change lié aux contrats commerciaux (risque certain) :

Les contrats commerciaux en devises (le plus souvent des appels d'offres remportés) font l'objet d'une couverture auprès de la trésorerie centrale dès l'engagement contractuel. Les instruments utilisés sont principalement des achats, des ventes à terme et des « swaps » de change. La Trésorerie peut également recourir à des options.

Le Groupe a pour politique de couvrir la totalité des transactions futures anticipées dans chaque devise importante. Le seuil minimum pour déclencher une couverture de change est fixé à 250 K€.

Différents flux sont couverts sur la base du budget annuel à hauteur de 80% au minimum.

Au delà des positions commerciales, toutes les positions financières ainsi que les « management fees » font l'objet d'une couverture pour les positions jugées les plus significatives.

- Ventas à terme couvrant des opérations financières et commerciales au 31 mars 2012

	Valeur nominale		Juste valeur
	En K Euros	En K devises	En K Euros
Dollar australien	7 660	9 917	(1)
Franc suisse	1 509	1 850	(28)
Yuan chinois	20 082	172 100	(329)
Couronne tchèque	7 013	174 000	(19)
Livre sterling	22 208	19 000	(521)
Dollar Hong Kong	16 243	172 000	(341)
Roupie Indienne	422	27 300	28
Zloty polonais	767	3 400	(36)
Rouble russe	506	20 000	2
Couronne suédoise	11 110	99 888	(70)
Dollar singapour	23 598	28 400	-
Dollar US	126 199	168 721	(37)
TOTAL	237 317		(1 352)

- Achats à terme couvrant des opérations financières et commerciales au 31 mars 2012

	Valeur nominale		Juste valeur
	En K Euros	En K devises	En K Euros
Dollar australien	7 082	9 190	(48)
Franc suisse	1 313	1 610	24
Yuan chinois	15 308	127 800	(134)
Couronne tchèque	35 703	897 929	569
Livre sterling	28 304	24 317	825
Dollar Hong Kong	21 139	221 883	253
Roupie Indienne	3 221	232 300	(1)
Zloty polonais	1 508	6 750	103
Couronne suédoise	45 728	411 490	374
Dollar US	53 378	70 857	390
TOTAL	212 683		2 356

- Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'analyse, au 31 mars 2012, de l'impact de l'évolution de l'euro par rapport aux autres devises (de +10% ou -10%) :

- l'effet sur le résultat courant avant impôts s'applique uniquement sur les actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan, libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les détient, et qui ne font pas l'objet de couverture de change.
- l'effet sur les capitaux propres résulte de l'évaluation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Devise	Evolution de l'euro par rapport à la devise	Effet sur le résultat courant (avant impôts)	Effet sur les réserves en capitaux propres
Dollar US	10%	(189)	
	-10%	155	
Dollar australien	10%	40	(156)
	-10%	(49)	156
Dollar Hong-Kong	10%	205	-
	-10%	(211)	-
Réal brésilien	10%	(295)	-
	-10%	360	-
Couronne suédoise	10%	278	1 089
	-10%	(359)	(1 089)
Livre sterling	10%	57	(516)
	-10%	(69)	516
Rouble russe	10%	-	371
	-10%	-	(472)

L'impact des variations de l'euro par rapport aux autres devises n'est pas significatif.

b) Risques de taux

Le principal risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient de la dette syndiquée hors la ligne de « revolving ».

Afin de gérer son risque, la Trésorerie a mis en place une stratégie de couverture au moyen de « swaps » et des options de taux d'intérêt.

L'exposition aux taux d'intérêts sur la dette syndiquée libellée en euro est couverte entre 66% et 85% de la dette tirée en fonction de l'évolution des taux d'intérêts euro sur la période 2012/2013. Pour la dette libellée en US dollar la couverture est de 94%.

Le taux de financement estimé de la dette syndiquée du Groupe pour l'exercice 2012/2013, après couverture, s'établit à 2,13% pour la dette en euros et à 3,19% pour la dette libellée en US dollar.

Compte tenu du profil d'amortissement du crédit syndiqué et des couvertures de taux d'intérêt, l'exposition nette, au 31 mars 2012, est la suivante :

	Passif financier	Instruments de couverture		Exposition nette	
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dette en EUR					
Moins 1 an	32 440	32 440	-	-	-
De 1 an à 2 ans	32 440	32 440	-	-	-
De 2 ans à 3 ans	32 440	32 440	-	-	-
Plus de 3 ans	202 608	30 000	-	-	172 608
Total EUR	299 928	127 320	-	-	172 608⁽¹⁾

(1) Analyse de sensibilité de l'exposition nette (172,6 M€) :

Si le taux variable de référence "Euribor 3 mois" augmentait de 100 points de base, la charge d'intérêt supplémentaire serait de 1,7 M€ en année pleine.

	Passif financier	Instruments de couverture		Exposition nette	
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dette en USD					
Moins 1 an	3 580	3 580	-	-	-
De 1 an à 2 ans	3 580	-	-	-	3 580
De 2 ans à 3 ans	3 580	-	-	-	3 580
Plus de 3 ans	24 955	-	-	-	24 955
Total USD	35 695	3 580	-	-	32 115⁽¹⁾

(1) Analyse de sensibilité de l'exposition nette (32,1 M\$US) :

Si le taux variable de référence "Libor USD 3 mois" augmentait de 100 points de base, la charge d'intérêt supplémentaire serait de 0,32 M\$US en année pleine.

Toutes les lignes de crédit « revolving », qu'elles soient tirées ou non, ainsi que le crédit relais sont à taux variables et ne font pas l'objet de couvertures de taux d'intérêt.

- Instruments comptabilisés en capitaux propres

	Sur emprunt en Euro		Sur emprunt en USD			
	Nominal en K€	Juste-valeur en K€	Nominal en K devise	Juste valeur en K devise	Nominal en K€	Juste-valeur en K€
Swap	150 000	(2 462)	35 791	(589)	26 798	(441)
Tunnel	42 500	(561)	-	-	-	-
Cap	70 000	(204)	-	-	-	-
Total	262 500	(3 227)	35 791	(589)	26 798	(441)

- Analyse de sensibilité

Le Groupe a mis en œuvre une gestion du risque de taux d'intérêt diversifié visant à limiter l'impact d'éventuelles hausses de taux d'intérêt sur son cash-flow. A la clôture du 31 mars 2012, le service de la dette prévisionnelle nette des couvertures mises en œuvre permet de limiter l'impact en résultat, d'une hausse de 1% des taux d'intérêt, sur la dette et les couvertures, à 1 M€.

L'impact positif en capitaux propres ressort à 1,8 M€ avec une hausse des taux d'intérêt de 0,5%.

c) Risque sur les matières premières

Le Groupe Faiveley Transport est exposé à la hausse des prix des matières premières telles que l'acier, l'aluminium et le cuivre, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport.

Le Groupe a déjà anticipé ces effets, à la fois au niveau de sa politique d'achats et dans l'élaboration des offres. Certains contrats relatifs à des projets intègrent des clauses d'indexation de prix qui permettent de répercuter une partie de la hausse des prix des matières premières.

Cependant, le Groupe Faiveley Transport est exposé pour son activité de freins frittés à l'évolution des cours du cuivre. Des contrats ont été souscrits afin de couvrir près de 30% de l'exposition de l'exercice 2012/2013 au moyen de contrats d'échange ou « swaps » de matière premières en euros.

- Analyse de sensibilité

Une hausse de 1% du prix du cuivre aurait un impact négatif sur l'EBITDA de 14,5 K€.

d) Instruments dérivés

- La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture des risques de change, de taux et matières premières est inscrite au bilan comme suit :

Au 31 mars 2012	Instruments financiers Actifs	Instruments financiers Passifs	Gains et (pertes) latents en capitaux propres
Couverture de taux⁽¹⁾	-	3 623	(3 557)
Couverture de matières premières⁽¹⁾	-	4	(4)
Couverture de change	5 003	4 018	116
- couverture de juste valeur	3 270	3 006	-
- couverture de flux de trésorerie	184	78	116
- non éligibles à la comptabilité de couverture	1 549	934	-
Total	5 003	7 645	(3 445)

⁽¹⁾ Couverture de flux de trésorerie.

Au 31 mars 2011	Instruments financiers Actifs	Instruments financiers Passifs	Gains et (pertes) latents en capitaux propres
Couverture de taux	1 135	1 603	(635)
Couverture de matières premières	-	25	(25)
Couverture de change	6 484	6 424	278
- couverture de juste valeur	4 776	4 615	-
- couverture de flux de trésorerie	352	102	278
- non éligibles à la comptabilité de couverture	1 356	1 707	-
Total	7 619	8 052	(382)

- Variation de la réserve en capitaux propres (hors effet impôt différé) :

	Montant 1 ^{er} avril 2011	Variation de l'exercice	Montants recyclés en résultat	Montant 31 mars 2012
Couverture de taux	(635)	(2 373)	(549)	(3 557)
Couverture de change	278	(152)	(10)	116
Couverture de matières premières	(25)	21	-	(4)
TOTAL	(382)	(2 504)	(559)	(3 445)

- Horizon de reprise des montants enregistrés en capitaux propres au 31 mars 2012 :

Le montant enregistré en capitaux propres, au titre des dérivés de change (116 K€), sera recyclé en résultat sur l'exercice clôturant au 31 mars 2013.

Le montant enregistré en capitaux propres, au titre des dérivés de taux (-3 557K€), sera repris en résultat entre le 31 mars 2012 et 31 mars 2017 selon l'échéancier des flux couverts.

Le montant enregistré en capitaux propres, au titre des dérivés de matières premières (-4 K€), sera recyclé en résultat sur l'exercice clôturant au 31 mars 2013.

14.5 Risques de crédit

Le Groupe Faiveley Transport est exposé, en raison de son activité commerciale, au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

Le Groupe entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées aux seules institutions financières qui financent le Groupe.

De plus, le Groupe Faiveley Transport a recours à des programmes d'affacturages et de cession de créances en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie et en Angleterre. L'affacturage permet au Groupe de céder sans recours une partie de ses créances au Factor et aux banques. Cette cession sans recours permet d'améliorer la politique de recouvrement des créances clients ; elle permet également de transférer le risque de défaillance de clients ou débiteurs au Factor.

Au 31 mars 2012, le montant des créances cédées sans recours est de 93 M€ et le montant des créances cédées et non garanties est de 1 M€.

Pour le risque lié aux actifs financiers, l'exposition maximale du Groupe est égale à la valeur comptable.

14.6 Risques de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la Trésorerie a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Au cours du premier semestre, le Groupe a amendé la convention de crédit syndiqué, mis en place en décembre 2008, pour allonger la maturité de crédit de 2,5 ans, jusqu'au 23 juin 2016 au lieu du 23 décembre 2013 (voir supra note B.1 Evénements significatifs).

Au cours du deuxième semestre, le Groupe a mis en place deux lignes de crédit à moyen terme pour un montant total de 35 millions d'euros, ainsi qu'un crédit relais de 30 millions d'euros. Ces financements, complétés par une partie de la ligne « revolving » syndiquée de 49 millions d'euros, ont permis de pré-financer l'acquisition de la société américaine Graham-White Manufacturing Co. en février dernier. Le financement définitif devant être partiellement réalisé via un placement privé aux Etats-Unis pour un montant de 75 millions de dollars US. Au 31 mars 2012, deux conditions suspensives restaient à lever, ce qui a été fait le 12 avril et ainsi permis de rembourser le crédit relais ainsi qu'une grande partie des lignes de crédit à moyen terme.

Au 31 mars 2012, le Groupe respecte toutes les conditions financières exigées par l'ensemble des conventions de crédits.

Le Groupe estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, sa trésorerie, ainsi que les fonds disponibles via les lignes de crédit existantes seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette et la distribution de dividendes. En revanche, concernant d'éventuelles opérations de croissance externe, le Groupe pourrait avoir recours à l'emprunt.

a) Liquidités disponibles

	31 mars 2012	31 mars 2011
Lignes de crédit disponibles (a)	56 754	83 564
Trésorerie de la maison mère (b)	27 100	37 211
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales (c)	182 129	160 271
Liquidités disponibles (1) = (a+b+c)	265 983	281 046
Dettes financières à moins d'un an (d)	77 174	53 441
Lignes de crédit disponibles venant à échéance à moins d'un an et découverts bancaires (e)	110 196	88 995
Liquidités disponibles à moins d'un an (1-d-e)	78 613	138 610

La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent le cash factoring non utilisé pour un montant de 49,2 M€ (montant net des créances factorisées non garanties).

La dégradation des liquidités disponibles est principalement due à l'acquisition de la société Graham-White Manufacturing Co.

Les dettes financières à moins d'un an sont détaillées au paragraphe 13.1 (hors découvert bancaire, juste valeur des dérivés et factures factorisées et non garanties).

Les lignes de crédit disponibles représentent les lignes de crédit accordées par les banques et mobilisables à tout instant par les filiales ou la maison mère. Au 31 mars 2012, un montant de 2,4 M€ a été utilisé au titre du découvert bancaire.

b) Échéancier des passifs financiers au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012	Valeur au bilan	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Passifs non financiers
<i>Instruments financiers passifs :</i>					
Emprunts	425 592	74 437	351 155	-	-
Crédit baux	1 846	192	775	879	-
Participation des salariés	65	65	-	-	-
Dettes financières diverses	65	65	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	56	-	56	-	-
Comptes courants créditeurs	2 112	2 112	-	-	-
Concours bancaires	2 405	2 405	-	-	-
Juste valeur des instruments dérivés passif	15 485	15 485	-	-	-
Factures factorisées et non garanties	1 023	1 023	-	-	-
Dettes courantes	244 522	225 372	-	-	19 150
Intérêts sur passifs	303	303	-	-	-
Total	693 474	321 459	351 986	879	19 150

- Flux de trésorerie futurs :

Au 31 mars 2012	Valeur	- 1 an	de 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	+ de 3 ans
Emprunts	425 560	73 721	36 070	35 902	279 867
Crédit baux	1 846	198	183	198	1 276
Participation des salariés	65	65	-	-	-
Dettes financières diverses	65	65	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	56	-	56	-	-
Comptes courants créditeurs	2 112	2 112	-	-	-

- Projection des flux de trésorerie futurs actualisés concernant les intérêts et les couvertures de taux :

Au 31 mars 2012	Valeur	- 1 an	de 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	+ de 3 ans
Intérêts sur passifs	19 572	4 726	4 425	4 593	5 828
Flux de trésorerie des instruments dérivés passif	3 468	2 303	1 014	151	-

c) Échéancier des passifs financiers au 31 mars 2011

Au 31 mars 2011	Valeur au bilan	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Passifs non financiers
<i>Instruments financiers passifs :</i>					
Emprunts	366 811	50 206	316 605	-	-
Crédit baux	2 471	616	774	1 081	-
Participation des salariés	65	65	-	-	-
Dettes financières diverses	86	86	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	57	1	56	-	-
Comptes courants créditeurs	2 451	2 451	-	-	-
Concours bancaires	4 771	4 771	-	-	-
Juste valeur des instruments dérivés passif	15 892	15 892	-	-	-
Factures factorisées et non garanties	902	902	-	-	-
Dettes d'exploitation	226 953	211 986	-	-	14 967
Autres dettes	10 251	221	-	-	10 030
Intérêts sur passifs	246	246	-	-	-
Total	630 956	287 443	317 435	1 081	24 997

- Flux de trésorerie futurs :

Au 31 mars 2011	Valeur	- 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	+ de 3 ans
Emprunts	368 927	50 206	49 221	269 500	-
Crédit baux	2 471	632	190	183	1 466
Participation des salariés	65	65	-	-	-
Dettes financières diverses	86	86	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	57	1	56	-	-
Comptes courants créditeurs	2 451	2 451	-	-	-

- Projection des flux de trésorerie futurs actualisés concernant les intérêts et les couvertures de taux :

Au 31 mars 2011	Valeur	- 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	+ de 3 ans
Intérêts sur passifs	24 028	7 625	9 390	7 013	-
Flux de trésorerie des instruments dérivés passif	1 554	1 236	280	38	89

14.7 Contribution au résultat financier

Au 31 mars 2012	Intérêts	Dividendes	Réévaluation		Cessions	Résultat de change et divers	Résultat financier net
			Profits	Pertes			
Prêts et créances	1 540	-	-	-	-	(3 376)	(14 985)
Dettes au coût amorti	(13 150)	-	-	-	-		
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	(103)	-	1 294	(52)	926	160	2 225
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(2 436)	11	-	-	-	-	(2 425)
Total	(14 148)	11	1 294	(52)	926	(3 216)	(15 185)

Au 31 mars 2011	Intérêts	Dividendes	Réévaluation		Cessions	Résultat de change et divers	Résultat financier net
			Profits	Pertes			
Prêts et créances	2 019	-	-	-	-	1 161	(9 166)
Dettes au coût amorti	(12 346)	-	-	-	-		
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	(518)	-	193	(1 204)	94	(496)	(1 931)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(2 334)	7	-	-	-	-	(2 326)
Total	(13 178)	7	193	(1 204)	94	664	(13 424)

15. Dettes courantes

	TOTAL 31 mars 2012	TOTAL 31 mars 2011
Fournisseurs et comptes rattachés	162 987	152 248
Dettes fiscales et sociales	61 271	59 893
Clients – Avoirs à établir	843	922
Produits constatés d'avance	594	940
Charges à payer	12 531	13 105
Fournisseurs d'immobilisations	384	166
Dividendes à payer	55	55
Autres dettes d'exploitation	6 779	10 031
Total	245 444	237 360

Au 31 mars 2012, le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » a été augmenté des encours sur projets créditeurs pour un montant de 17,7 M€ contre 13 M€ au 31 mars 2011.

16. Affacturage

Pour optimiser le coût des financements bancaires du Groupe, les sociétés Faiveley Transport Tours, Faiveley Transport Amiens, Faiveley Transport Gennevilliers, Faiveley Transport NSF, Faiveley Transport Italia, Faiveley Transport Iberica, Faiveley Transport Leipzig, Faiveley Transport Witten et Faiveley Transport Birkenhead pratiquent la mobilisation de créances.

Au 31 mars 2012, les cessions de créances réalisées auprès des différents Factors a eu pour effet de réduire le poste « Clients » de 93 201 K€. Par ailleurs, le montant du cash disponible auprès du Factor, et non appelé, s'élève à 50 205 K€. Ce montant figure en disponibilités.

En contrepartie, la part des créances cédées et non garanties a été portée en dette financière sur la ligne « Emprunts et dettes financières à court-terme », pour un montant de 1 023 K€. Le risque encouru par le Groupe sur les créances cédées et non garanties porte sur le non recouvrement de ces créances.

17. Informations sectorielles

Au 31 mars 2008, Faiveley S.A. détenait uniquement les titres de Faiveley Transport et n'avait pas de relation avec les filiales opérationnelles.

Suite aux opérations du 23 décembre 2008, Faiveley S.A. a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de Faiveley Transport. Au 31 mars 2009, les actifs nets de Faiveley Transport ont été apportés par une opération de fusion simplifiée sous la forme d'une Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) dans les comptes de Faiveley S.A. (renommée par la suite Faiveley Transport), supprimant ainsi toute interposition entre la société et les sociétés opérationnelles du Groupe.

De ce fait, l'information sectorielle présentée depuis le 31 mars 2010 ne concerne que le secteur ferroviaire.

17.1 Par pôle d'activité

▪ Résultats

	2011/2012	2010/2011
Activités poursuivies :		
Chiffre d'affaires	900 523	913 872
Résultat d'exploitation	93 272	126 666
Résultat financier	(15 185)	(13 425)
Impôts sur les résultats	(26 912)	(32 096)
Quote-part de résultat des MEE		-
Résultat net des activités poursuivies	51 175	81 145
Activités cédées :		
Résultat avant impôt	-	-
Impôts sur les résultats	-	-
Gain (perte) sur cession	-	-
Résultat net des activités cédées	-	-
Résultat net consolidé	51 175	81 145
Amortissements de la période	14 947	15 503

▪ Bilan

	31 mars 2012	31 mars 2011
Actifs corporels et incorporels nets	757 949	670 465
Actifs financiers non courants	5 784	4 945
Impôts différés actifs	43 598	29 848
Sous-total actif non courant	807 331	705 258
Stocks et créances (hors impôts)	418 261	392 938
Autres actifs courants	38 891	40 607
Disponibilités	210 246	198 382
Sous-total actif courant	667 398	631 927
Total actif	1 474 729	1 337 185
Capitaux propres	505 145	453 275
Avantages au personnel & autres provisions non courantes	36 213	35 529
Impôts différés passifs	22 090	17 508
Dettes financières non courantes	352 865	318 516
Sous-total passif non courant	411 168	371 553
Provisions courantes	80 353	72 138
Dettes financières courantes	95 420	75 236
Avances, acomptes et dettes non financières (hors impôt)	370 118	350 294
Autres passifs courants	12 525	14 689
Sous-total passif courant	558 416	512 357
Total passif	1 474 729	1 337 185
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels (hors écarts d'acquisition) de la période	17 369	17 072
Effectifs	5 469	5 114

17.2 Par zone géographique

▪ Exercice 2011/2012

Chiffres contributifs par pôle d'activité et par zone géographique d'origine :

	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie/ Pacifique	Total Ferroviaire
Chiffre d'affaires	216 993	395 174	95 781	192 575	900 523
Solde de clôture des actifs corporels et incorporels (hors écarts d'acquisition)	36 463	29 418	33 078	10 009	108 968
Acquisition d'actifs corporels et incorporels nets (hors écarts d'acquisition)	9 478	4 053	1 454	2 384	17 369
Amortissement d'actifs corporels et incorporels (hors écarts d'acquisition)	5 856	5 080	1 402	2 609	14 947

▪ Exercice 2010/2011

Chiffres contributifs par pôle d'activité et par zone géographique d'origine :

	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie/ Pacifique	Total Ferroviaire
Chiffre d'affaires	203 878	406 367	72 414	231 213	913 872
Solde de clôture des actifs corporels et incorporels (hors écarts d'acquisition)	65 632	30 523	22 193	10 090	128 438
Acquisition d'actifs corporels et incorporels nets (hors écarts d'acquisition)	8 937	3 781	1 593	2 761	17 072
Amortissement d'actifs corporels et incorporels (hors écarts d'acquisition)	6 079	6 097	1 147	2 180	15 503

18. Chiffre d'affaires

	31 mars 2012	31 mars 2011
Vente de produits rattachés à des contrats	863 885	881 937
Vente de services	36 638	31 935
Total⁽¹⁾	900 523	913 872

(1) Dont chiffre d'affaires relatif aux produits de l'activité « Services » : 315 M€ au 31 mars 2012 et 299 M€ au 31 mars 2011.

19. Coût des ventes

	31 mars 2012	31 mars 2011
Main d'œuvre directe	(76 730)	(69 337)
Matières premières	(377 946)	(378 314)
Coûts de structure	(59 053)	(56 217)
Coûts d'approvisionnement	(44 430)	(44 477)
Coûts d'ingénierie	(59 067)	(53 954)
Autres coûts directs	(40 482)	(40 532)
Variation des en-cours projets	19 870	15 659
Variation nette des provisions sur projets (dotation/reprise)	(24 290)	(25 045)
Variation nette des provisions pour pertes à terminaison	(4 594)	(187)
Total coûts des ventes	(666 722)	(652 404)

20. Autres revenus et charges courants

	31 mars 2012	31 mars 2011
Redevances	1 456	1 603
Reprises des provisions pour autres risques	891	671
Remboursements d'assurance	47	133
Autres revenus	293	82
Total autres revenus	2 687	2 489
Redevances	(162)	(15)
Créances douteuses	(2 475)	(2 379)
Dotations aux provisions pour autres risques	(3 335)	(875)
Dépréciations des stocks	(4 194)	(3 468)
Autres charges	(1 905)	-
Total autres charges	(12 071)	(6 737)
Total net	(9 384)	(4 248)

La dégradation de ce poste sur l'exercice est du essentiellement à l'augmentation des provisions non liées aux contrats, au reclassement dans cette catégorie des montants de participation aux bénéfiques et à la baisse des autres produits opérationnels.

21. Coûts de restructuration et résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

✓ Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration de la période se sont élevés à 1,2 M€ contre 2,6 M€ l'exercice précédent. Sur l'exercice 2011/2012, ces coûts de restructuration sont essentiellement liés à la réorganisation de Faiveley Transport Italia.

✓ Cessions d'immobilisations

	31 mars 2012	31 mars 2011
Prix de cession des immobilisations vendues	189	155
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(393)	(630)
Total	(204)	(475)

22. Détail du résultat financier

	31 mars 2012	31 mars 2011
Coût de l'endettement financier brut	(12 968)	(12 008)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2 268	1 230
Coût de l'endettement net	(10 700)	(10 778)
Produits sur instruments financiers	4 414	3 440
Produits liés aux effets de change	9 552	20 750
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement	-	94
Reprise provisions financières	153	314
Produits sur crédit vendeur	96	410
Dividendes reçus	11	7
Autres produits financiers	103	379
Autres produits financiers	14 330	25 395
Charges sur instruments financiers	(3 180)	(4 926)
Charges liées aux effets de change	(12 778)	(19 589)
Charges d'intérêts sur engagements retraites	(1 046)	(1 567)
Dotation provisions financières	(3)	(616)
Charges sur garanties bancaires	(725)	(766)
Effet désactualisation sur valorisation des PUT options sur minoritaires	(665)	-
Autres charges financières	(419)	(576)
Autres charges financières	(18 815)	(28 041)
Résultat financier	(15 185)	(13 425)

Le résultat financier de l'exercice s'explique principalement par :

- ✓ Le coût de l'endettement net de l'exercice pour un montant de -10,7 M€ contre -10,8 M€ sur l'exercice précédent ;
- ✓ Le résultat légèrement défavorable des pertes de changes réalisées, compensées par les gains de change pour un montant de -0,3 M€ ;
- ✓ La valorisation favorable des instruments dérivés, diminuée par les effets de changes latents défavorables pour un montant net de - 1,7 M€ ;
- ✓ les autres charges et produits financiers comprenant principalement les garanties bancaires, les charges d'intérêts sur engagements de retraite, les effets de désactualisation sur la valorisation des options de vente sur les titres détenus par les minoritaires et les autres charges et produits financiers divers pour un montant net de -2,5 M€.

23. Impôt sur les bénéfices

23.1 Analyse par nature

	31 mars 2012	31 mars 2011
Impôt exigible sur activités courantes	29 761	31 159
Impôt différé sur activités courantes	(2 849)	937
Total impôt sur activités courantes	26 912	32 096
Impôt sur activités cédées	-	-
TOTAL IMPÔT	26 912	32 096

Au 31 mars 2012, le taux d'impôt effectif est de 34,5% (contre 28,3% au 31 mars 2011) et le taux d'impôt liquidé est de 38,1% (contre 27,5% au 31 mars 2011).

23.2 Taux effectif d'imposition

	31 mars 2012	31 mars 2011
Résultat avant impôt des activités poursuivies	78 087	113 241
Résultat avant impôt des activités cédées ou en cours de cession	-	-
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	34,43%	33,33%
Produit / (Charge) d'impôt théorique	(26 885)	(37 743)
Incidences :		
- des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	(1)	708
- des différences de taux d'imposition entre la mère et les filiales	1 298	6 158
- impact des autres impôts (CVAE en France et IRAP en Italie)	(3 272)	(3 082)
- impact report variable (changements de taux d'imposition)	(197)	237
- économies d'impôts réalisées sur les pertes fiscales reportables	-	757
- Reconnaissance des économies d'impôt futures sur pertes fiscales et différences temporaires antérieures (FT Brasil et FT USA)	5 428	-
- variation des IDA sur pertes fiscales reportables non reconnues sur l'exercice	(1 614)	(59)
- de la variation des impôts différés actifs non reconnus	(1 242)	(132)
- crédits d'impôts	113	189
- régularisation d'impôts sur exercices antérieurs	(548)	(502)
- autres différences	8	1 373
Charge d'impôt	(26 912)	(32 096)
Taux effectif d'impôt	34,5%	28,3%

23.3 Détail des reports déficitaires (bases fiscales) par date d'expiration

Exercice clôturé le	31 mars 2012	31 mars 2011
Date d'expiration à 4 ans	7 109	521
Date d'expiration à 5 ans et plus	7 245	5 524
Indéfiniment reportables	26 916	28 375
Total	41 270	34 420
<i>Reports déficitaires n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs</i>	24 767	28 370
<i>Reports déficitaires ayant donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs</i>	16 503	6 050
<i>Limites d'utilisation des reports déficitaires ayant donné lieu à comptabilisation d'impôts différés</i>		
<i>Date d'expiration à 4 ans</i>	5 743	520
<i>Date d'expiration à 5 ans et plus</i>	438	5 524
<i>Indéfiniment reportables</i>	10 322	6

24. Résultat des activités cédées ou en cours de cession

Néant.

25. Frais de personnel et effectifs

	31 mars 2012	31 mars 2011
Salaires	179 161	167 547
Charges sociales	51 127	46 351
Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	5 886	6 074
Charges liées aux paiements en actions	-	141
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	236 174	220 113
Cadres et assimilés	953	976
Agents de maîtrise et employés	2 414	2 129
Ouvriers	2 102	2 009
EFFECTIFS TOTAUX	5 469	5 114

26. Evénements postérieurs à la clôture

Faiveley Transport a réalisé, le 12 avril 2012, une émission obligataire de type placement privé d'un montant de 75 millions USD et composé de deux tranches:

- l'une de 30 millions USD d'une maturité finale de 10 ans, remboursable entre les années 2017 et 2022,
- l'autre de 45 millions USD, d'une maturité de 10 ans, et remboursable in fine.

Ce placement privé a été réalisé auprès de deux investisseurs institutionnels américains au taux d'intérêt fixe moyen de 4,91% et permet à Faiveley Transport de sécuriser à long terme ses besoins de financement en USD, notamment ceux liés à l'acquisition de Graham White conclue en février dernier.

27. Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées, telles que définies par la norme IAS 24.

Les parties liées au Groupe Faiveley Transport sont les sociétés consolidées (y compris les sociétés consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés mises en équivalence), les entités et personnes qui contrôlent Faiveley Transport et les principaux dirigeants du Groupe.

Les transactions opérées entre le Groupe Faiveley Transport et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché.

27.1 Opérations avec les entreprises liées

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note G.

Les transactions réalisées et les en-cours existants en fin de période avec les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Dans les notes suivantes, seules sont reprises :

- les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) et sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (mises en équivalence), pour la part non éliminée en consolidation ;
- les opérations significatives avec les autres sociétés du Groupe.

a) Opérations avec les sociétés consolidées :

▪ Avec les co-entreprises :

Les co-entreprises sont les sociétés consolidées par intégration proportionnelle :

- Qingdao Faiveley SRI Rail Brake Co. Ltd : « Joint-venture » à 50/50 créée en 2006 afin de permettre au Groupe de pénétrer le marché du frein en Chine.
- Datong Faiveley Couplers Systems Co. Ltd. : « Joint-venture » à 50/50 créée en 2007 avec Datong Yida Foundry Co. Ltd, dont le but est de produire et vendre des coupleurs.
- Shijiazhuang Jiexiang Precision Machinery Co. Ltd : le 20 décembre 2007, le Groupe a acquis 50% des actions de cette société chinoise, spécialisée dans le développement et la production de compresseurs pour le marché ferroviaire.

✓ **Transactions avec les co-entreprises non éliminées en consolidation :**

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses co-entreprises.

Ces transactions se font généralement aux conditions de marché.

En milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2011
Ventes	8 187	13 093
Créances d'exploitation	5 520	5 017
Dettes d'exploitation	(379)	(1 210)

✓ **Contribution des co-entreprises dans les comptes consolidés**

En milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2011
Actifs non-courants	1 748	1 508
Actifs courants	24 414	19 500
Capitaux propres	9 202	4 576
Autres passifs non courants	16	19
Passifs courants	13 328	12 797
Chiffre d'affaires	30 228	34 965

▪ ***Avec les sociétés mises en équivalence :***

Néant.

b) Avec les sociétés qui exercent un contrôle sur Faiveley Transport

▪ ***Avec la société FRANCOIS FAIVELEY PARTICIPATIONS***

Contrat d'assistance

En exécution d'un contrat d'assistance et au titre de la refacturation de loyers et de prestations de services, Faiveley Transport a constaté les sommes suivantes en charges et en produits au titre de l'exercice.

En euros	Charges pour Faiveley Transport	Produits pour Faiveley Transport
Contrat d'assistance, de prestations de services	365 000	1 020
Refacturation de loyers et charges	-	2 150

Fraction des immobilisations financières, créances, dettes, charges et produits concernant ces entreprises liées :

En milliers d'euros	2011/2012	2010/2011
Comptes clients	1	1
Emprunts et dettes financières diverses	(1 938)	(1 908)
Comptes fournisseurs	-	-
Refacturations	4	5
Prestations de services	(365)	(365)
Produits financiers	-	-
Charges financières	(30)	(24)

27.2 Rémunération des principaux dirigeants et hauts cadres non dirigeants

Les principaux dirigeants et hauts cadres non dirigeants sont essentiellement constitués des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Comité exécutif.

C'est le Comité des Rémunérations qui statue sur les rémunérations allouées aux dirigeants sociaux ; il est en charge d'apprécier et de confirmer la part variable de la rémunération des membres du Directoire, fondée sur des objectifs de performance et sur la base des comptes audités par les Commissaires aux comptes.

Les éléments ci-dessous présentent, en cumul, et pour chacune des catégories, les éléments de rémunération des principaux dirigeants et hauts cadres non dirigeants :

En euros	2011/2012	2010/2011
Avantages à court terme ⁽¹⁾	6 228 772	6 591 515
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	-	646 330
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	29 781	(74 713)
Rémunération en actions ⁽³⁾	-	-
Autres avantages à long terme	(291)	723
Jetons de présence	138 400	138 800
Total	6 396 662	7 302 655

(1) Cette catégorie comprend les rémunérations fixes et variables (charges patronales incluses), intéressement, participation, abondement et avantages en nature versés au cours de l'exercice.

(2) Variation des provisions pour retraites.

(3) Charge enregistrée en compte de résultat.

(4) Au 31 mars 2011, les indemnités de fin de contrat concernent M. Etienne Haumont qui a démissionné de son mandat de membre du Directoire le 1^{er} septembre 2010 et quitté ses fonctions de Directeur Financier le 24 septembre 2010.

27.2 Conventions conclues avec les principaux dirigeants

- ***Avec Monsieur Thierry BAREL***

Suite à la nomination de M. Thierry Barel en tant que Président du Directoire et Directeur Général en date du 1^{er} avril 2011, les modalités de cessation de ses fonctions ont été définies. Ainsi, en cas de révocation de M. Thierry Barel par le Conseil de Surveillance, celui-ci pourra bénéficier d'une indemnité basée sur des critères de performance, pouvant s'élever au maximum à dix huit mois de rémunération totale.

- ***Avec Monsieur Robert JOYEUX***

Protocole Managers :

Dans le cadre des opérations de reconstitution de son capital, Faiveley Transport a conclu un protocole d'accord le 16 octobre 2008 et un avenant à ce protocole le 17 novembre 2008 avec les managers et leurs conjoints associés dans Faiveley Management SAS.

Dans le cadre du protocole du 16 octobre 2008, M. Robert Joyeux a reçu 140 610 actions Faiveley Transport en contrepartie de 164 430 actions Faiveley Management apportées à Faiveley Transport. M. Robert Joyeux s'est aussi engagé à conserver la totalité de ses actions Faiveley Transport pendant deux ans à compter du 23 décembre 2008 et les deux tiers de ses actions pendant trois ans à compter du 23 décembre 2008. Cette dernière convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice. En outre, pendant une période de six ans à compter du 23 décembre 2008, toute cession d'un bloc de plus de 10 000 actions Faiveley Transport est soumise à un droit de préférence de Faiveley Transport.

Avenant au contrat de conseil et d'assistance du 22 avril 2011 :

Un avenant destiné à prolonger la durée de la mission de conseil assurée par M. Robert Joyeux auprès de la Direction générale de la société a été présenté au Conseil de Surveillance du 27 mars 2012. Le Conseil a autorisé le Président du Directoire à signer cet avenant.

- ***Avec Monsieur Didier ALIX***

Un avenant à la convention de crédit du 22 décembre 2008 conclue avec un pool de neuf banques a été présenté et autorisé par le Conseil de Surveillance du 22 juillet 2011.

L'une des banques concernées par la signature de cet avenant est la Société Générale, banque au sein de laquelle M. Didier Alix, membre du Conseil de Surveillance de la société, exerce les fonctions de Conseiller du Président.

28. Dividendes payés et proposés

En date du 19 septembre 2011, un dividende de 1,20 euro a été servi à 13 948 730 actions pour un montant de 16 738 476 euros au titre de l'exercice 2010/2011.

La différence entre le total des actions servies et le total des actions composant le capital social, soit 455 981 actions, correspond aux actions propres détenues par Faiveley Transport au moment de la distribution des dividendes.

	Nombre d'actions	Actions propres	Nombre d'actions servies	Dividendes versés
Actions ordinaires	6 728 594	455 981	6 272 613	7 527 136
Actions à droit de vote double	7 676 117	-	7 676 117	9 211 340
	14 404 711	455 981	13 948 730	16 738 476 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ dont 7 578 458 € à Financière Faiveley et 1 391 146 € à François Faiveley Participation (F.F.P.)

Au titre de l'exercice 2011/2012 il est proposé à l'approbation de l'Assemblée générale de distribuer à titre de dividendes aux actionnaires : 12 422 029,20 €, soit 0,85 € par action. Cette distribution serait à prélever sur les comptes « Report à nouveau ». Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 20 septembre 2012. Ce dividende n'est pas reconnu comme un passif au 31 mars 2012.

F. ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

1. Contrats de location

▪ Contrats de location simple

Les contrats de location simple conclus par le Groupe Faiveley Transport concernent essentiellement divers bâtiments et mobiliers.

Les charges et produits comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les trois derniers exercices se décomposent comme suit :

	2011/2012	2010/2011
Charges de location simple	(10 575)	(9 182)
Revenus de sous-location	484	455
Total	(10 091)	(8 727)

Les paiements minimum futurs à effectuer au titre des contrats de location simple, non résiliables et en cours au 31 mars 2012 sont les suivants :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total des loyers futurs	7 921	24 795	21 529

2. Autres engagements donnés

	2011/2012	2010/2011
Avals, cautions, garanties bancaires données à des clients	226 377	217 724
Cautions et garanties maison mère données aux clients	403 046	308 065
Dettes garanties par des sûretés réelles :		
- Hypothèque des constructions	7 685	8 149
- Nantissement de titres (*)	-	289 317
- Nantissement de créances commerciales	-	1 114
- Nantissement de matériel	-	-

(*) Il s'agissait du nantissement de certains titres de participation en garantie des emprunts bancaires, ce nantissement a été levé lors de la renégociation du crédit syndiqué en juillet 2011.

Les engagements hors bilan, donnés au titre des cautions et garanties bancaires, concernent des garanties ou cautionnements accordés par des banques essentiellement en faveur des clients avec lesquels des contrats commerciaux ont été signés. Ces garanties sont généralement émises pour des périodes et des montants définis. Ce sont principalement des garanties pour restitution d'acomptes et des garanties de bonne exécution des contrats. Accessoirement, des contre-garanties bancaires sont émises au profit d'établissements bancaires fournisseurs de lignes de crédit et pour l'émission de garanties au profit de quelques filiales du Groupe.

Les engagements hors bilan, donnés au titre des cautions et garanties maison mère, sont des garanties accordées par la société holding Faiveley Transport en faveur des clients avec lesquels les filiales du Groupe ont signé des contrats commerciaux. De même que pour les garanties bancaires, ces garanties sont émises pour des périodes et des montants déterminés et concernent essentiellement des garanties pour restitution d'acomptes et des garanties de bonne exécution des contrats.

3. Engagements reçus

- Autres garanties reçues des fournisseurs : 2 297 K€

G. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

1. Listes des sociétés consolidées et méthode de consolidation

Faiveley Transport est la société holding du Groupe.

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes, dans lesquelles Faiveley Transport contrôle directement ou indirectement plus de 50% du capital.

ENTITE	PAYS	% de contrôle	% d'intérêt
Société mère			
FAIVELEY TRANSPORT			
Par intégration globale			
FAIVELEY TRANSPORT LEIPZIG GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Allemagne	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT WITTEN GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT VERWALTUNGS GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT HOLDING GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Allemagne	100,00	100,00
NOWE GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	75,00	75,00
FAIVELEY TRANSPORT AUSTRALIA Ltd.	Australie	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT BELGIUM NV	Belgique	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT DO BRASIL Ltda.	Brésil	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT CANADA Ltd.	Canada	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT CHILE Ltda.	Chili	100,00	99,99
FAIVELEY TRANSPORT SYSTEMS TECHNOLOGY (Beijing) Co. Ltd.	Chine	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT FAR EAST Ltd.	Chine	100,00	100,00
SHANGHAI FAIVELEY RAILWAY TECHNOLOGY Co. Ltd.	Chine	51,00	51,00
FAIVELEY TRANSPORT METRO TECHNOLOGY SHANGHAI Ltd.	Chine	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT RAILWAY TRADING (Shanghai) Co. Ltd.	Chine	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT ASIA PACIFIC Co. Ltd.	Chine	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT KOREA Ltd.	Corée	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT IBERICA S.A.	Espagne	100,00	100,00
TRANSEQUIPOS S.A.	Espagne	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT USA Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00
ELLCON NATIONAL Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00
ELLCON DRIVE LLC.	Etats-Unis	100,00	100,00
AMSTED RAIL - FAIVELEY LLC	Etats-Unis	67,50	67,50
GRAHAM-WHITE MANUFACTURING Co.	Etats-Unis	100,00	100,00
OMNI GROUP CORPORATION	Etats-Unis	100,00	100,00
ADVANCED GLOBAL ENGINEERING LLC.	Etats-Unis	100,00	55,00
ATR INVESTMENTS LLC.	Etats-Unis	100,00	60,00
FAIVELEY TRANSPORT AMIENS	France	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT NSF	France	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT TOURS	France	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT GENNEVILLIERS	France	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT BIRKENHEAD Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT TAMWORTH Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
SAB WABCO Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
SAB WABCO DAVID & METCALF Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
SAB WABCO DAVID & METCALF PRODUCTS Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
SAB WABCO INVESTMENTS Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
SAB WABCO PRODUCTS Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
SAB WABCO UK Ltd.	Grande-Bretagne	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT RAIL TECHNOLOGIES INDIA Ltd.	Inde	100,00	100,00
F.M.R.P.	Iran	51,00	51,00

FAIVELEY TRANSPORT ITALIA Spa	Italie	100,00	98,70
FAIVELEY TRANSPORT POLSKA z.o.o.	Pologne	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT PLZEN s.r.o.	Rép. tchèque	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT TREMOSNICE s.r.o.	Rép. tchèque	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT LEKOV a.s	Rép. tchèque	100,00	100,00
o.o.o FAIVELEY TRANSPORT	Russie	100,00	98,00
FAIVELEY TRANSPORT METRO TECHNOLOGY SINGAPORE Ltd.	Singapour	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT ACQUISITION AB	Suède	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT MALMÖ AB	Suède	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT NORDIC AB	Suède	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT SCHWEIZ AG	Suisse	80,00	80,00
FAIVELEY TRANSPORT METRO TECHNOLOGY THAILAND Ltd.	Thaïlande	100,00	100,00
FAIVELEY TRANSPORT METRO TECHNOLOGY TAIWAN Ltd.	Taiwan	100,00	100,00
Par intégration proportionnelle			
QINGDAO FAIVELEY SRI RAIL BRAKE Co. Ltd.	Chine	50,00	50,00
DATONG FAIVELEY COUPLERS SYSTEMS Co. Ltd.	Chine	50,00	50,00
SHIJIAZHUANG JIAXIANG PRECISION MACHINERY Co. Ltd.	Chine	50,00	50,00
Par mise en équivalence			
NEANT			

(1) Faiveley Transport Leipzig GmbH & Co. KG, Faiveley Transport Witten GmbH, Faiveley Transport Verwaltungs GmbH, Faiveley Transport Holding GmbH & Co. KG et Nowe GmbH, en tant que filiales du Groupe Faiveley Transport, responsable de la préparation des comptes consolidés, font appel aux dispositions du paragraphe 264b du Code de Commerce allemand en ce qui concerne la clôture de l'exercice au 31 mars 2012 et le rapport annuel, étant donné que les comptes et le rapport annuel ne seront pas publiés.

Evolutions juridiques intervenues en cours d'exercice

- Acquisition le 2 février 2012 de 100% des parts de la société Graham-White Manufacturing Co.
- Société nouvellement créée :

Filialisation du bureau Faiveley Transport en Chine via la création de l'entité Faiveley Transport Systems Technology (Beijing) Co. Ltd. détenue à 100%.

2. Listes des sociétés non consolidées au 31 mars 2012

(montants en K€)

	% de détention	Valeur nette comptable des titres			Capitaux Propres	Résultat net
		Brut	Dépréciation	Net		
SUECOBRAS (Brésil)	100	863	(666)	197	170	(16)
SAB WABCO SHARAVAN Ltd. (Iran)	49	11	(11)	-	-	-
SOFAPORT (France)	59,50	47	-	47	25	(3)
FAIVELEY TRANSPORT SERVICE MAROC	100	-	-	-	(5)	(6)

H. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires dus aux commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau dans le cadre des missions effectuées pour la clôture des comptes au 31 mars 2012 et 31 mars 2011 sont les suivants :

	ECA		PWC	Deloitte
	2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011
Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :				
Emetteur	152	173	200	206
Filiales	113	275	553	67
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	-
Sous-total honoraires audit	265	448	753	273
Autres prestations :				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	265	448	753	273

I. COMMUNICATION FINANCIERE

Ces comptes consolidés font l'objet d'une traduction en allemand enregistrée auprès de l'administration locale et d'une traduction en anglais.

FAIVELEY TRANSPORT

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 mars 2012)

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 Rue de Villiers

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy

21000 DIJON

Société Anonyme au capital de 14 614 152 euros
3 Rue du 19 mars 1962 – Immeuble le Delage – 92230 GENEVILLIERS
RCS NANTERRE 323 288 563
SIRET 323 288 563 00170 - APE 6420 Z

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2012

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Faiveley Transport SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E-1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées par la direction ainsi que les évaluations qui en découlent. Nous avons vérifié que la note E-1 donne une information appropriée.
- Le Groupe constate les résultats sur les contrats à l'avancement selon les modalités décrites dans la note C-6-1 aux états financiers. Ces résultats sont déterminés à partir des coûts ou du chiffre d'affaires des contrats estimés sous le contrôle de la Direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction générale.
- Le Groupe constitue des provisions pour couvrir divers risques et charges, tels que décrit en note C-15-2. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 16 juillet 2012
Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT



Philippe VINCENT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT



FAIVELEY TRANSPORT

Société Anonyme au capital de 14 614 152 €
Siège social : Immeuble Le Delage - 3,rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers
323 288 563 R.C.S. Bobigny

*Documents comptables annuels soumis à l'approbation de
l'Assemblée Générale du 14 septembre 2012*

3.4 Comptes sociaux au 31 mars 2012

3.4.1 Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 mars 2012			31 mars 2011 Net
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	Note 1	392 415	5 126	387 289	385 490
Immobilisations en cours	Note 1	12 277		12 277	11 194
Immobilisations corporelles					
Constructions	Note 1	0	0	0	17
Installations techniques	Note 1	39	1	38	38
Autres immobilisations corporelles	Note 1	760	68	693	162
Immobilisations financières					
Participations	Note 2	499 919		499 919	417 944
Prêts, créances rattachées à des participations	Note 2	156 705		156 705	139 510
Autres immobilisations financières	Note 2	555		555	492
TOTAL (I)		1 062 670	5 194	1 057 476	954 848
ACTIF CIRCULANT					
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 3	47		47	179
Clients et comptes rattachés	Note 3	47 310		47 310	42 069
Autres créances	Note 3	6 246		6 246	3 411
Intégration fiscale	Note 3	55		55	0
Disponibilités					
Valeur mobilières de placement (1)	Note 4	32 285	632	31 653	34 304
Disponibilités (2)	Note 4	302 644		302 644	252 280
Charges constatées d'avance	Note 11	561		561	613
Ecart de conversion actif		69		69	57
TOTAL (II)		389 217	632	388 585	332 914
TOTAL GENERAL (I + II)		1 451 887	5 826	1 446 061	1 287 761

(1) Dont actions propres pour 20 842 K€

(2) Dont actions propres pour 534 K€ dans le cadre du contrat de liquidité.

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 mars 2012 avant affectation	31 mars 2011 avant affectation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 5	14 614	14 405
Primes de fusion et d'apport	Note 5	104 954	94 045
Réserve légale	Note 5	1 440	1 440
Réserves réglementées	Note 5		
Autres réserves	Note 5		
Report à nouveau	Note 5	67 796	86 292
Résultat de l'exercice	Note 5	(10 999)	(1 757)
Provisions réglementées	Note 6	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		177 807	194 426
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Note 6	1 884	960
TOTAL (II)		1 884	960
DETTES			
Emprunts et dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	Note 7	707 551	595 278
Emprunts et dettes financières divers	Note 7	530 724	464 079
Autres dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	14 987	13 448
Dettes fiscales et sociales	Note 8	7 321	9 172
Autres dettes	Note 8	2 842	7 209
Produits constatés d'avance	Note 11	0	0
Ecart de conversion passif		2 945	3 191
TOTAL (III)		1 266 371	1 092 376
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 446 061	1 287 761

3.4.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011
Chiffre d'affaires hors taxes	Note 12	52 681	48 860
Coût des ventes		(44 859)	(42 988)
MARGE BRUTE		7 822	5 872
Frais fixes non productifs		(10 113)	(8 023)
Autres revenus		831	741
Autres charges		(138)	(190)
Coût de restructuration		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 599)	(1 600)
Amortissements inclus dans le résultat d'exploitation		918	420
Résultat d'exploitation + Dotation aux amortissements		(681)	(1 180)
Résultat Financier	Note 15	(9 992)	(2 216)
RESULTAT COURANT		(11 591)	(3 816)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 16	(243)	1 317
Participation des salariés			
Impôts sur les résultats	Note 17	835	742
RESULTAT NET		(10 999)	(1 757)

3.4.3 Tableaux des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011
Variation de la trésorerie d'exploitation :			
Résultat net		(10 999)	(1 757)
Ajustements permettant de passer du résultat à la variation de la trésorerie nette d'exploitation :			
-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		918	420
-Dotations aux provisions		2 235	548
-Reprises sur provisions		(681)	(1 560)
- (Plus) moins-values nettes sur cessions d'actifs		25	
Capacité d'autofinancement		(8 502)	(2 349)
- Variation brute des actifs et passifs circulants :			
* Diminution (augmentation) des créances		(7 958)	(1 946)
* Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(4 918)	(4 862)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(21 378)	(9 157)
Opérations d'investissement			
Décaissements/acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles		(4 313)	(4 120)
Encaissements/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			26
Décaissements/acquisitions immobilisations financières		(82 038)	(5 339)
Encaissements/cessions immobilisations financières		11 170	12 087
Trésorerie nette provenant des acquisitions de filiales (TUP Faiveley Transport)			
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(75 181)	2 654
Augmentation de capital			
Autres variations des capitaux propres			
Dividendes versés		(16 738)	(16 899)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		94 000	
Remboursements d'emprunts		(47 948)	(59 699)
Variation des comptes courants Groupe		56 985	92 751
Flux de trésorerie provenant du financement		86 299	16 153
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie globale		(10 260)	9 650
Trésorerie au début de l'exercice		58 476	48 826
Trésorerie à la fin de l'exercice	Note 4	48 215	58 476

3.4.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 mars 2012 dont le total s'élève à 1 446 061 K€ et au compte de résultat dégageant une perte de 10 999 K€. La durée de l'exercice a été de 12 mois couvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

▪ **Modifications de la gouvernance du Groupe :**

Au 1er avril 2011, suite à la démission de M. Robert Joyeux de ses fonctions de Directeur Général et de Président du Directoire de Faiveley Transport au 31 mars 2011, M. Thierry Barel, qui était auparavant Directeur Général adjoint, a été nommé Directeur Général et Président du Directoire. A la même date, M. Guillaume Bouhours a été nommé membre du Directoire.

▪ **Déménagement de la Holding :**

En date du 15 juillet 2011, le siège de la société Faiveley Transport a transféré ses bureaux et se trouve désormais à l'adresse suivante :

Immeuble le Delage, Hall Parc, Bâtiment 6A
3 rue du 19 mars 1962
92230 - GENNEVILLIERS

▪ **Renégociation du crédit syndiqué :**

Le 27 juillet 2011, Faiveley Transport a signé un avenant au crédit syndiqué mis en place en décembre 2008. Cet avenant a été accordé à l'unanimité des neuf banques participantes renouvelant ainsi leur confiance dans la qualité de crédit du Groupe.

Le montant global du financement reste identique avec un prêt à terme amortissable de 343 millions d'euros (montant à fin juin 2011) et une ligne de crédit renouvelable de 49 millions d'euros.

Les principaux amendements sont les suivants :

- l'allongement de la maturité du crédit de 2,5 ans, au 23 juin 2016 au lieu du 23 décembre 2013 ;
- un profil d'amortissement plus favorable, avec des remboursements annuels obligatoires de 35 M€ contre 49 M€ précédemment ;
- de nouveaux « covenants » qui offrent une souplesse additionnelle, avec un ratio de levier (Dette nette / EBITDA) maximum de 2,5x et un taux d'endettement (Dette nette / Fonds propres) maximum de 150% ;
- l'extension des possibilités d'utilisation du crédit renouvelable au financement des opérations de croissance externe ;
- la mainlevée des nantissements de titres de filiales opérationnelles.

Cette opération de refinancement, réalisée dans des conditions financières favorables, permet donc au Groupe de disposer, pour les cinq prochaines années, d'une flexibilité financière accrue et d'assurer la poursuite de son développement par croissance organique et par croissance externe.

Au cours du second semestre, le Groupe a mis en place plusieurs financements :

- une ligne revolving de 20 M€, à échéance 18 novembre 2016, pour les besoins généraux du Groupe ou des opérations de croissance externe ;
- une ligne revolving de 15 M€, à échéance 23 juin 2016, pour les besoins généraux du Groupe ou des opérations de croissance externe, remboursable annuellement (1,5 M€) à partir du 23 décembre 2012 ;
- un crédit relais de 30 millions d'euros destiné à financer l'acquisition Graham-White Manufacturing Co., à échéance du 14 janvier 2013 sauf si le refinancement de l'acquisition intervenait avant. Le refinancement ayant été finalisé le 12 avril 2012 (voir infra note D1), ce crédit a été remboursé le 13 avril 2012.

▪ **Acquisition de la société Graham-White Manufacturing Co.**

Le 3 février 2012, Faiveley Transport, par l'intermédiaire de sa filiale Faiveley Transport USA, a conclu l'acquisition de 100% de Graham-White Manufacturing Co., une société américaine spécialisée dans la conception et la fabrication de technologies de séchage d'air comprimé et de composants de freinage sur le marché des locomotives et du transit ferroviaire. Le chiffre d'affaires de Graham-White Manufacturing Co., réalisé à 90% aux Etats-Unis, a atteint plus de 70 millions de dollars en 2011. Cette société emploie plus de 300 collaborateurs et est implantée sur six sites dans l'ensemble des Etats-Unis ; le principal centre de production est basé à Salem en Virginie.

▪ **Modification du capital social de la société :**

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine Graham-White Manufacturing Co. finalisée le 3 février 2012, 209 441 nouvelles actions Faiveley Transport représentant 1,45% du capital de la société, ont été émises en faveur des anciens actionnaires de Graham-White Manufacturing Co..

Le capital social de Faiveley Transport s'élève donc à 14 614 152 euros.

▪ **Contrôle fiscal :**

Le contrôle fiscal qui a débuté courant avril 2011 s'est achevé en décembre. Les redressements ont été peu significatifs.

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions :**

L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet de consentir des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre dans la limite d'un plafond égal à 1% du capital social au jour de l'Assemblée.

Le Directoire a décidé, dans sa séance du 4 janvier 2012, de mettre en œuvre cette autorisation et de procéder à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice d'un certain nombre de cadres justifiant d'un investissement personnel en actions de la société.

Le Directoire du 5 mars 2012 a fixé la liste définitive des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées gratuitement. Ainsi le total des attributions gratuites d'actions s'élève à 79 224 actions pour 151 bénéficiaires. L'attribution définitive aura lieu à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans ou de quatre ans pour les bénéficiaires hors France à compter du 5 mars 2012.

B. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Application des règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 mars 2012 ont été préparés conformément aux dispositions ci-dessous applicables en France :

- la loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983 ;
- le Plan Comptable Général français 1999 tel que décrit par le règlement 1999-03 du Comité de la Réglementation Comptable et complété des amendements postérieurs.

Les comptes annuels ainsi que les états de synthèse de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2. Changements de méthode durant l'exercice

Il n'y a pas eu de changement de méthode appliqué par la société durant cet exercice.

3. Méthodes d'évaluation

Les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les diverses rubriques des états de synthèse.

Les comptes ont été préparés en prenant en considération les dispositions suivantes applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations ont été comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport pour celles relatives aux opérations de restructuration des exercices précédents. Lors de la comptabilisation d'un mali technique, celui-ci doit faire l'objet d'un test d'évaluation à chaque clôture annuelle. En cas de perte de valeur, une dépréciation doit être enregistrée dans les comptes.

3.2 Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements des immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 1993 ont été calculés, conformément aux normes fiscales, soit selon le mode dégressif soit selon le mode linéaire. Pour les acquisitions postérieures, et afin de se rapprocher des dépréciations économiques, seul le mode linéaire a été pratiqué. Un amortissement dérogatoire a été constaté pour la partie fiscalement autorisée.

Les principales durées d'amortissements ont été les suivantes :

- Immobilisations incorporelles
 - Logiciels 1 à 10 ans
 - Brevets 9 à 15 ans

- Immobilisations corporelles
 - Constructions 15 à 20 ans
 - Agencements et aménagements divers 10 ans
 - Matériel et équipement industriel 3 à 8 ans
 - Matériel de transport 4 ans
 - Matériel de bureau 3 à 10 ans
 - Matériel informatique 3 à 5 ans
 - Mobilier 5 à 10 ans

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition et/ou d'apport. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est la valeur d'utilité pour le Groupe, évaluée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

3.4 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts consentis à des sociétés du Groupe, ainsi qu'aux comptes courants débiteurs des filiales (hors compte courant d'intégration fiscale). Lorsqu'il est constaté un risque probable de non recouvrement, une provision est enregistrée dans les comptes.

3.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale ; les créances douteuses ou litigieuses ont été provisionnées suivant le risque probable de non-recouvrement estimé à la clôture de l'exercice. Les anciennes créances dont le non-recouvrement est devenu certain, ont été passées en charges et les provisions correspondantes ont été reprises au compte de résultat.

3.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur sur la base de leur cotation ou de leur valeur liquidative à la date de clôture. Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur liquidative à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les actions propres sont incluses dans la rubrique en application règlement 2008-15 du CRC sur les actions propres.

Les actions propres non affectées aux différents plans d'options d'achat et de souscription ainsi qu'aux plans d'attribution gratuite d'actions sont dépréciées sur la base du cours moyen du dernier mois de clôture.

3.7 Capital social

Toute augmentation de capital est enregistrée pour la valeur nominale des actions émises. Lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, la différence figure en prime d'émission.

3.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 1 884 K€ et sont composées :

- de litiges provisionnés à hauteur de 293 K€ ;
- de pertes de change pour 69 K€ (actualisées en fonction des dettes et créances en devises étrangères et valorisées au taux de clôture) ;
- de médailles du travail pour 7 K€ ;
- de provision pour plan d'option de souscription et d'attribution gratuite d'action pour 1 516 K€.

3.9 Plan d'options d'achat d'actions du 27 septembre 2005

Lorsque les bénéficiaires du plan d'options d'achat d'actions exerceront leurs droits, une moins-value sera constatée dans les comptes de Faiveley Transport. Cette moins-value avait été estimée à 599 K€ au 31 mars 2009 et étalée sur 7 ans (durée du plan). Au 31 mars 2012 cette provision a été actualisée à 50K€ en fonction des levées intervenues et des options restant à lever. Durant l'exercice 2011/2012, 40 506 options ont été levées par leurs bénéficiaires. A cette occasion, une charge exceptionnelle de 76 K€ a été comptabilisée et une reprise de provision de 43K€ a été constatée.

3.10 Plan d'option de souscription d'actions du 22 septembre 2009

Lorsque les souscriptions seront effectuées, une moins-value sera constatée dans les comptes de Faiveley Transport lorsque la valeur d'achat des actions affectées à ce plan est supérieure à la valeur de souscription. Cette moins-value a été estimée à 472 K€ au 31 mars 2012, pondérée d'une probabilité d'exercice de 90% et étalée au prorata du nombre de jours écoulés sur les 8 ans de durée d'attribution du plan. Au 31 mars 2012 une provision a été comptabilisée pour 134K€ en charge de personnel.

3.11 Plan d'attribution gratuite d'actions, dites de performance autorisé par l'Assemblée générale du 13 septembre 2010

Lorsque les attributions seront effectuées, une moins-value sera constatée dans les comptes de Faiveley Transport à hauteur de la valeur d'achat des actions affectées à ce plan. Cette moins-value a été estimée à 3 753 K€ au 31 mars 2012, pondérée d'une probabilité d'attribution de 51% et étalée au prorata du nombre de jours écoulés sur les deux ans de durée d'attribution du plan. Au 31 mars 2012 une provision a été comptabilisée pour 1 257K€ en charge de personnel.

3.12 Plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 14 septembre 2011

Lorsque les attributions seront effectuées, une moins-value sera constatée dans les comptes de Faiveley Transport à hauteur de la valeur d'achat des actions affectées à ce plan. Cette moins-value a été estimée à 4 772 K€ au 31 mars 2012, pondérée d'une probabilité d'attribution de 55% et étalée au prorata du nombre de jours écoulés sur les

deux ou quatre ans de durée d'attribution du plan. Au 31 mars 2012 une provision a été comptabilisée pour 75 K€ en charge de personnel.

3.13 Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financiers sont évalués à leur valeur nominale et sont constitués :

- de l'emprunt de 326,6 M€ consenti par le pool bancaire, afin de financer la réorganisation de l'actionnariat de la société Faiveley Transport ;
- de lignes de crédit pour 94 M€ ;
- des intérêts courus dus au titre de la dette financière, pour 0,2 M€ ;
- des découverts bancaires courants pour 0,1 M€ et de cash pooling (animation de la trésorerie du Groupe) pour 286,6 M€ ;
- de l'emprunt souscrit auprès de sa filiale Faiveley Transport Malmö, pour 20,3 M€ ;
- des comptes courants créditeurs avec des sociétés du Groupe, pour 510 M€ ;
- du solde de la Réserve Spéciale de Participation du personnel, pour 0,06M€.

3.14 Instruments financiers

▪ Risque de change

Dans le cadre de ses opérations, la société Faiveley Transport est exposée à des risques de change découlant de son activité de holding animatrice (dont les opérations de couverture de change au profit des filiales) ou de contrats de prêts et d'emprunts inter-filiales.

En 2011/2012, les principales devises concernées sont le dollar américain, la livre sterling, les couronnes tchèque et suédoise, et le yuan chinois. Les risques sont couverts principalement par des achats ou ventes à termes et des tunnels d'options.

Ces opérations de couvertures externes visent à protéger le Groupe de toute fluctuation défavorable des devises pouvant affecter le résultat financier d'un contrat et font l'objet d'une contrepartie interne avec les filiales.

Les informations concernant les instruments financiers dérivés actuellement en place pour couvrir l'exposition aux risques de change pour les ventes et achats à terme sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés (note E.16 - Instruments financiers et gestion des risques financiers).

▪ Risque de taux

Le principal risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient de la dette syndiquée hors la ligne de « revolving ». Faiveley Transport a finalisé avec un pool de neuf banques, une convention de crédit, portant sur un prêt à terme, dont le solde au 31 mars 2012 est de 299,9 millions d'euros et 35,7 millions de dollars US. Cette convention de crédit est basée sur des taux d'intérêt variables Euribor et Libor US Dollar.

Afin de gérer son risque, la Trésorerie a mis en place une stratégie de couverture au moyen de « swaps » et des options de taux d'intérêt.

L'exposition aux taux d'intérêts sur la dette syndiquée libellée en euro est couverte entre 66% et 85% de la dette tirée en fonction de l'évolution des taux d'intérêts euro sur la période 2012/2013. Pour la dette libellée en US dollar la couverture est de 94%.

Le taux de financement estimé de la dette syndiquée du Groupe pour l'exercice 2012/2013, après couverture, s'établit à 2,13% pour la dette en euros et à 3,19% pour la dette libellée en US dollar.

▪ Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs et passifs existant à la clôture, fait l'objet d'une provision pour risque de change.

3.15 Compte de résultat

La société Faiveley Transport poursuit son activité de prestation de services au Groupe, en tant que holding animatrice. Le chiffre d'affaires réalisé en 2011/2012 progresse de 3,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit 52,7 M€ contre 48,9 M€. Une partie importante des coûts de Faiveley Transport et correspondant à des services rendus aux filiales est refacturée. La perte d'exploitation s'établit à 1,6 M€ et reste stable par rapport à l'exercice précédent. Les frais fixes non refacturés aux filiales augmentent ; cependant cette progression est compensée par une augmentation des redevances de la marque Faiveley Transport.

Le résultat financier génère une charge de 9,9 M€ contre une charge de 2,2 M€ l'exercice précédent. En 2011/2012, les dividendes perçus ont été de 1,3 M€ contre 0,4 M€ sur l'exercice 2010/2011.

Hors dividendes, le résultat financier s'est dégradé de 8,7 M€ en 2011/2012. Cette dégradation résulte d'une part, de l'accroissement des intérêts financiers pour un montant de 2,2 M€. Ces intérêts sont liés aux emprunts bancaires, à l'utilisation plus importante des lignes de crédit, aux intérêts sur comptes courants et au découvert bancaire ; ils sont compensés en partie par les intérêts liés aux prêts accordés aux filiales. En parallèle, Faiveley Transport enregistre des gains de change nets quasi nuls sur l'exercice contre un produit de 4,4 M€ l'exercice précédent suite au débouclage de couvertures en SEK et en USD. Par ailleurs, une provision de 0,6 M€, pour dépréciation des actions détenues en autocontrôle a été constatée sur l'exercice, alors qu'un produit de reprise de provision pour perte de change de 1,5 M€ avait été enregistré l'année dernière.

Le produit d'impôt de 0,8 M€ comptabilisé au 31 mars 2012 traduit le gain de l'intégration fiscale réalisé sur l'exercice, soit 3,9 M€, diminué de la charge d'impôt des filiales allemandes, Faiveley Transport Holding GmbH & Co KG et Faiveley Transport Leipzig GmbH & Co KG pour 3 M€ (corporate tax), et augmenté des autres crédits d'impôt pour 0,1 M€.

C. NOTES SUR LE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

- Variation de la période :

	Brut 1 ^{er} avril 2011	Acquisitions (2)	Cessions	Brut 31 mars 2012
Immobilisations incorporelles (1)	389 917	2 498	-	392 415
Immobilisations incorporelles en cours	11 194	1 083	-	12 277
Installations générales, agencements et aménagements divers	603	567	(564)	606
Matériel de bureau et informatique, mobilier	143	164	(114)	193
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL	401 857	4 312	(678)	405 491

(1) Ce poste inclut pour 384,8 M€ le mali technique constaté lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de Faiveley Transport et Faiveley Management au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Ce mali technique a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 mars 2012, qui n'a pas révélé de dépréciation à provisionner dans les comptes.

Pour le reste, le poste comprend principalement des développements de logiciels informatiques.

(2) Dont 1,4 M€ de virement d'immobilisations incorporelles en-cours mises en service.

- Amortissements :

	Montant au 1 ^{er} avril 2011	Dotations	Diminutions	Montant au 31 mars 2012
Immobilisations incorporelles	4 427	699	-	5 126
Installations générales, agencements et aménagements divers	404	197	(561)	40
Matériel de bureau et informatique, mobilier	124	22	(117)	29
TOTAL	4 955	918	(678)	5 195

2. Immobilisations financières

- Variation de la période :

	Brut 1 ^{er} avril 2011	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Brut 31 mars 2012
Participations	417 944	81 975 ⁽¹⁾	-	499 919
Prêts, créances rattachées à des participations	139 510	31 393	(14 198)	156 705
Autres immobilisations financières	492	201	(138)	555
TOTAL	557 946	113 569	(14 336)	657 179

(1) Cette augmentation est liée à la création de la filiale chinoise Faiveley Transport Systems Technology (Beijing) pour 2 M€, à l'entrée dans le capital de Faiveley Transport Belgium à hauteur de 56 M€ et l'augmentation de la participation de Faiveley Transport dans la société Faiveley Transport USA Inc pour 24 M€.

- Echancier des immobilisations financières :

	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Net au 31 mars 2012
Prêts, créances rattachées à des participations	53 502	53 935	49 268	156 705
Autres immobilisations financières	192	119	244	555
TOTAL	53 694	54 054	49 512	157 260

3. Créances

	A 1 an au plus	A plus d'un an	Net au 31 mars 2012	Net au 31 mars 2011
Clients et comptes rattachés	47 310	-	47 310	42 069
Autres créances – Avances et acomptes	6 293	-	6 293	3 590
Intégration fiscale	55	-	55	-
TOTAL	53 658	-	53 658	45 659

4. Trésorerie et valeurs mobilières de placement (montants bruts)

	31 mars 2012	31 mars 2011
Valeurs mobilières de placement (1)	32 285	34 306
Disponibilités (2)	302 644	252 280
Concours bancaires	(286 714)	(228 110)
TOTAL	48 215	58 476

(1) dont actions propres pour 20 842 K€ brut ; déprécié à hauteur de 630 K€ selon méthode décrite au § 3.6

(2) dont actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 534 K€

5. Capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31 mars 2010	14 405	94 045	1 440	61 883	41 308	213 081
Affectation du résultat 2009/2010	-	-	-	41 308	(41 308)	-
Dividendes distribués	-	-	-	(16 899)	-	(16 899)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(1 757)	(1 757)
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 mars 2011	14 405	94 045	1 440	86 292	(1 757)	194 425
Affectation du résultat 2010/2011	-	-	-	(1 757)	1 757	-
Dividendes distribués	-	-	-	(16 737)	-	(16 737)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(10 999)	(10 999)
Autres variations (1)	209	10 909	-	-	-	11 118
Situation au 31 mars 2012	14 614	104 954	1 440	67 798	(10 999)	177 807

(1) Augmentation de capital liée au paiement en actions d'une partie de l'acquisition des titres de la société Graham - White Manufacturing Co.

5.1 Capital

Au 31 mars 2012, le capital de la société est de 14 614 152 euros. Il est composé de 14 614 152 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans (7 952 782 actions au 31 mars 2012) bénéficient d'un droit de vote double.

▪ Composition du capital social

Actions	31 mars 2011	Création	Conversion en droits de vote double	31 mars 2012	Valeur Nominale
Ordinaires	6 486 734	209 441	(34 805)	6 661 370	1
Amorties	-	-	-	-	-
A dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
A droit de vote double	7 917 977	-	34 805	7 952 782	1
TOTAL	14 404 711	209 441	-	14 614 152	1

▪ Autocontrôle

La société détient directement et indirectement 2,93% du capital.

▪ Etat de la participation des salariés dans le capital de la société

Le FCPE Faiveley actions détient 15 360 actions (0,11%) de la société.

▪ Plan d'options d'achat d'actions du 27 septembre 2005

Sur demande de Faiveley Transport, Faiveley S.A. (aujourd'hui dénommée Faiveley Transport) a mis en place un plan d'options d'achat d'actions au profit des principaux managers du Groupe Faiveley Transport (à l'exclusion des managers investisseurs dans Faiveley Management).

Ce plan d'options d'achat d'actions a été approuvé par l'Assemblée générale du 27 septembre 2005 pour une durée de 38 mois, et porte sur 325 000 titres Faiveley S.A. au maximum.

Pour satisfaire à son obligation de céder des actions aux bénéficiaires, Faiveley Transport a procédé au rachat de ses propres titres sur le marché fin 2005. Au 31 mars 2012, la société détient 427 528 titres en autocontrôle (dont 10 181 titres via son contrat de liquidité). Les options d'achat d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à l'achat d'actions ordinaires Faiveley Transport existantes.

✓ **Principales caractéristiques du plan d'option d'achat d'action en cours :**

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription (*)	Options annulées	Options levées	Nombre d'options restant à lever	Dont au Comité Exécutif en circulation
24 novembre 2005	221 760	26,79	47 040	160 126	14 594	13 440
29 décembre 2005	6 720	29,75	-	6 720	-	-
22 juin 2006	31 360	30,48	4 480	21 719	5 161	-
25 octobre 2006	6 720	33,77	-	6 720	-	-
15 novembre 2006	4 480	34,13	-	4 480	-	-
1 décembre 2006	11 200	34,01	-	7 330	3 870	-
2 avril 2007	26 880	42,80	-	11 220	15 660	-
19 février 2008	26 880	32,31	-	20 560	6 320	6 720
29 mars 2008	13 440	34,08	4 480	130	8 830	-
16 juillet 2008	22 600	40,78	-	-	22 600	22 600
TOTAL	372 040		56 000	239 005	77 035	42 760

(*) Le prix d'exercice est égal à la moyenne des vingt séances précédant la date du Directoire ayant décidé de l'attribution moins une décote de 5%.

Suite au départ de certains optionnaires depuis la mise en place du plan par le Directoire et des levées réalisées à ce jour, les options exerçables au 31 mars 2012 portent sur 77 035 actions et concernent 15 bénéficiaires.

Les options étant exerçables à partir du deuxième anniversaire de la date de leur attribution par le Président du Directoire, sous condition de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe Faiveley Transport au jour de l'exercice et de son acceptation du règlement des options, il a été procédé, à ce jour, à la levée de 239 005 options.

▪ **Plan d'options de souscription d'actions du 22 septembre 2009**

L'Assemblée générale mixte du 22 septembre 2009 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet:

- de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ;
- d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire a décidé, dans sa séance du 23 novembre 2009, de consentir, à compter de cette même date et jusqu'au 23 novembre 2017, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre par une augmentation de son capital social, à concurrence d'un montant nominal global de 144 000 €, correspondant à 144 000 actions nouvelles de 1€ de nominal chacune. Les actions nouvelles seront émises au prix de 54,91 euros.

✓ **Principales caractéristiques du plan d'option de souscription d'action en cours :**

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription	Options annulées	Options levées	Nombre d'options restant à lever	Dont au Comité Exécutif en circulation
23 novembre 2009	144 000	54,91	14 000	-	130 000	95 000
TOTAL	144 000		14 000	-	130 000	95 000

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions, dites de performance autorisé par l'Assemblée générale du 13 septembre 2010**

L'Assemblée générale mixte de Faiveley Transport, qui s'est tenue le 13 septembre 2010, a accordé au Directoire l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions, dites de performance, existantes ou à émettre dans la limite d'un plafond n'excédant pas 1% du capital social à la date du 13 septembre 2010.

Le Directoire, lors de ses réunions des 3 décembre 2010 et 24 février 2011, a attribué gratuitement un total de 69 700 actions existantes à 43 bénéficiaires.

✓ **Principales caractéristiques de ce plan d'attribution gratuite d'actions dites de performance :**

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Attributions gratuites annulées	Dont au Comité Exécutif en circulation	Attributions gratuites existantes
3 décembre 2010	64 500	5 000	32 500	59 500
24 février 2011	5 200	2 400	-	2 800

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 14 septembre 2011**

L'Assemblée générale mixte de Faiveley Transport, qui s'est tenue le 14 septembre 2011, a délégué sa compétence au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite d'un plafond fixé à 1% du capital social à la date du 14 septembre 2011.

Le Directoire, lors de sa réunion du 5 mars 2012 a fait usage de cette autorisation et a attribué gratuitement un total de 79 224 actions à 151 bénéficiaires.

✓ **Principales caractéristiques de ce plan d'attribution gratuite d'actions :**

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Attributions gratuites annulées	Dont au Comité Exécutif en circulation	Actions gratuites existantes
5 mars 2012	79 224	-	15 200	79 224

5.2 Primes d'émission, d'apport et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres et le montant, net de frais, reçus en numéraire ou en nature lors de l'émission. La variation de l'exercice correspond à l'augmentation de capital, cf Supra paragraphe 5.

6. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

	Montant au 1er avril 2011	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31 mars 2012
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	87	69	(57)	-	99
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	770	72	(430)	(150)	262
Provisions pour plan d'options (1)	94	1 464	(42)	-	1 516
Provisions pour indemnités sociales	9	-	(2)	-	7
Provisions pour risques et charges	960	1 605	(531)	(150)	1 884

(1) La provision pour plan d'options de 1 516 K€ est composée de 50 K€ pour le plan d'option d'achat du 27 septembre 2005, 134 K€ pour le plan d'option de souscription du 22 septembre 2009, 1 257 K€ pour le plan d'attribution gratuite du 13 septembre 2010 et 75 K€ pour le plan d'attribution gratuite du 14 septembre 2011.

7. Emprunts et dettes financiers

	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant au 31 mars 2012	Montant au 31 mars 2011
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	353 517	354 034	707 551	595 308
Participation des salariés	-	65	65	65
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	10 156	10 156	20 312	27 929
Comptes courants créditeurs	510 347	-	510 347	436 055
TOTAL	874 020	364 255	1 238 275	1 059 357

(1) Les autres dettes financières, au 31 mars 2012, correspondent à l'emprunt contracté auprès de sa filiale Faiveley Transport Malmö pour 20,3 M€.

Au cours de l'exercice, les emprunts et dettes financiers auprès des établissements de crédit ont augmenté de 112,2 M€. Cette hausse nette résulte de l'utilisation de lignes de crédit à hauteur de 94 M€, de l'accroissement du découvert bancaire de 58,6 M€ et diminué du remboursement des emprunts contractés le 23 décembre 2008 pour un montant de 40,4 M€.

Au titre de l'ensemble de ses sources de financement, le Groupe Faiveley Transport doit respecter quatre conditions financières :

- ✓ ratio de levier «Endettement Net Consolidé sur EBITDA Consolidé » : le Groupe serait en défaut pour un ratio supérieur à 2,5. Au 31 mars 2012, le ratio est de 1,77 ;
- ✓ ratio de structure «Endettement Net Consolidé sur Capitaux Propres Consolidés» : le Groupe serait en défaut pour un ratio supérieur à 1,50. Au 31 mars 2012, le ratio est de 0,41 ;
- ✓ le total des garanties bancaires ne doit pas excéder 22 % du carnet de commandes. Au 31 mars 2012, il est de 13,4 % ;
- ✓ ratio « EBITDA consolidé sur Coût de l'Endettement Financier Net Consolidé » : le Groupe serait en défaut pour un ratio inférieur à 3,5. Au 31 mars 2012, le ratio est de 11,4.

Le poste « autres dettes financières diverses » a diminué de 7,6 M€. Cette diminution est liée au remboursement de l'emprunt en euro contracté auprès de la filiale Faiveley Transport Malmö.

Les comptes courants créditeurs ont augmenté pour leur part de 74 M€ au 31 mars 2012.

8. Autres dettes

	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant au 31 mars 2012	Montant au 31 mars 2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 987	-	14 987	13 448
Dettes fiscales et sociales (1)	7 321	-	7 321	9 172
Intégration fiscale	2 124	-	2 124	4 811
Autres dettes	718	-	718	2 398
TOTAL	25 150	-	25 150	29 829

(1) La dette fiscale concernant les sociétés Faiveley Transport Holding GmbH & Co KG et Faiveley Transport Leipzig GmbH & Co KG est enregistrée en dettes fiscales et sociales pour 296 K€. Au 31 mars 2011, cette dette s'élevait à 1 415 K€.

9. Charges à répartir

Néant.

10. Charges à payer et produits à recevoir

10.1 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	2011/2012	2010/2011
Emprunts et dettes financiers	193	298
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 622	1 149
Dettes fiscales et sociales	4 620	5 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	316	-
TOTAL	7 751	6 474

10.2 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	2011/2012	2010/2011
Créances rattachées à des participations	2 113	1 292
Créances clients et comptes rattachés	28 216	23 440
Autres créances	-	-
Fournisseurs	150	18
Créances sociales et fiscales	12	21
Disponibilités	-	-
TOTAL	30 491	24 771

11. Comptes de régularisation

	2011/2012	2010/2011
Charges d'exploitation	561	613
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Charges constatées d'avance	561	613
Produits d'exploitation	-	-
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Produits constatés d'avance	-	-

12. Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie et par secteur géographique

Catégorie	2011/2012	2010/2011
Prestation de services	52 677	48 854
Locations	385	6
TOTAL	52 681	48 860

Secteur géographique	2011/2012	2010/2011
France	16 626	15 476
CEE	31 921	24 274
Hors CEE	4 134	9 110
TOTAL	52 681	48 860

13. Frais de recherche et développement

Néant dans les comptes sociaux de Faiveley Transport.

14. Frais de personnel

	2011/2012	2010/2011
Salaires (1)	11 695	11 169
Charges sociales	3 983	4 108
TOTAL	15 678	15 277

(1) Dont au 31 mars 2012, provision de 1 465 K€ relative au coût futur des plans d'option de souscription d'action et d'action gratuite.

15. Résultat financier

	2011/2012	2010/2011
Dividendes reçus	1 339	376
Revenus des titres de placement	26	205
Intérêts sur comptes courants, prêts, emprunts et découverts	(11 259)	(8 970)
Gains et pertes de change réalisés	67	4 453
Dotations et reprises sur immobilisations financières	(599)	1 503
Divers produits et charges financiers	434	217
Résultat financier	(9 992)	(2 216)

16. Résultat exceptionnel

	2011/2012	2010/2011
Produit (charge) sur levées d'options	-	(141)
Divers (1)	(243)	1 458
Résultat exceptionnel	(243)	1 317

(1) Le résultat exceptionnel 2010/2011 était principalement lié à un litige technique Acela Amtrack arbitré en novembre 2010

17. Impôt sur les bénéfices

17.1 Ventilation de l'impôt entre la partie imputable au résultat courant, au résultat exceptionnel et au résultat comptable :

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(11 591)	-	(11 591)
Résultat exceptionnel	(243)	-	(243)
Impact de l'intégration fiscale	-	835	835
Résultat comptable	(11 834)	835	(10 999)

17.2 Intégration fiscale

La société Faiveley Transport est tête de groupe d'une intégration fiscale, qui est composée des sociétés Faiveley Transport Tours, Faiveley Transport Amiens, Faiveley Transport Gennevilliers et Faiveley Transport NSF.

Les économies d'impôt réalisées dans le cadre de cette intégration fiscale, sont comptabilisées et conservées chez la mère. Au 31 mars 2012, l'intégration fiscale a généré un produit d'impôt de 3,9 M€, compensé par la charge d'impôt des filiales allemandes pour 3 M€ (corporate tax).

En l'absence d'une intégration fiscale, le bénéfice fiscal de la société Faiveley Transport seule, étant négatif à hauteur de 12,8 M€, la charge d'impôt aurait été de zéro.

Au 31 mars 2012, il demeure des déficits fiscaux reportables s'élevant à 1,2 M€. Etant nés avant la fusion entre les sociétés Faiveley S.A. et Faiveley Transport, ces déficits ne seront utilisables que sur des résultats bénéficiaires de Faiveley Transport.

17.3 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Néant

17.4 Situation fiscale différée et latente

Rubriques	Montant en base
Impôt dû sur :	
Provisions réglementaires :	-
Provisions pour hausse de prix	-
Total Accroissements	-
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
- Provision jetons de présence	150
- Congés payés	948
- Ecart de conversion passif	2 945
- Organic	81
Total allègements	4 124
Situation fiscale différée nette	4 124

18. Ecarts de conversion

Les comptes écarts de conversion actif et passif résultent de la valorisation aux taux de clôture, des dettes et créances d'exploitation ainsi que les prêts, emprunts, comptes courants et comptes bancaires en devises.

Nature des écarts	Actif perte latente	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Prêts filiales	-	-	2 818
Emprunts filiales	-	-	-
Emprunts bancaires	-	-	-
Comptes courants en devises	7	7	87
Comptes clients en devises	11	11	39
Comptes fournisseurs en devises	51	51	1
TOTAL	69	69	2 945

D. AUTRES INFORMATIONS

1. Evénements postérieurs à la clôture

Faiveley Transport a réalisé, le 12 avril 2012, une émission obligataire de type placement privé d'un montant de 75 millions USD et composé de deux tranches:

- l'une de 30 millions USD d'une maturité finale de 10 ans, remboursable entre les années 2017 et 2022,
- l'autre de 45 millions USD, d'une maturité de 10 ans, et remboursable in fine.

Ce placement privé a été réalisé auprès de deux investisseurs institutionnels américains au taux d'intérêt fixe moyen de 4,91% et permet à Faiveley Transport de sécuriser à long terme ses besoins de financement en USD, notamment ceux liés à l'acquisition de Graham-White Manufacturing Co.conclue en février dernier.

2. Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Les charges non fiscalement déductibles au 31 mars 2012 s'élèvent à 26 042 euros.

3. Effectif moyen

L'effectif moyen comprend les effectifs des bureaux étrangers. Il a diminué en raison du transfert des salariés du bureau de Pékin dans la nouvelle filiale locale créée en avril 2011.

	2011/2012	2010/2011
Cadres	65	68
Agents de maîtrise	2	2
Employés	11	19
EFFECTIFS TOTAUX	78	89

4. Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'est élevé à 138 400 €.

5. Identité de la société consolidante

La société Faiveley Transport consolide par intégration globale les filiales dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital. Les sociétés dans lesquelles la société Faiveley Transport exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

6. Opérations avec les entreprises et parties liées

- ***Avec les entreprises liées :***

Fraction des immobilisations financières, créances, dettes, charges et produits concernant les entreprises liées :

Entreprises liées	2011/2012	2010/2011
Participations	499 919	417 944
Créances rattachées à des participations	156 705	138 218
Comptes clients et comptes rattachés	47 114	41 942
Autres créances	75	1 310
Emprunts et dettes financières diverses	530 659	463 983
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 057	10 576
Autres dettes	2 124	4 879
Prestations de services	52 965	49 273
Charges exploitation	23 535	20 069
Charges financières	4 938	2 718
Produits financiers	5 967	4 594

- ***Avec les parties liées :***

Absence de transaction significative, et/ou les éventuelles transactions ont été conclues aux conditions normales de marché.

7. Engagements hors bilan

7.1 Engagements donnés

	2011/2012	2010/2011
Avals, cautions, garanties donnés à des organismes financiers	38 622	42 539
Indemnités de départ à la retraite (1)	500	452
Garanties maison mère	403 046	308 065
Dettes garanties par des sûretés réelles :		
- Hypothèque sur constructions	-	-
- Nantissement de titres (2)	-	289 317
- Nantissement de matériel	-	-

(1) Hypothèses en matière de retraite :

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements des obligations de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Taux d'actualisation	3,85%	4,80%	4,60%
Taux d'inflation	2%	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation moyen des salaires	3%	3,00%	3,00%
Rendement attendu des placements	N/A	N/A	N/A

(2) Nantissement de titres : Les nantissements de titres ont été levés à l'occasion de la renégociation du crédit syndiqué en juillet 2011.

7.2 Engagements de crédits baux et locations longue durée

Rubriques du crédit bail	Autres immobilisation	Total
Valeur d'origine	1 079	1 079
Amortissements	-	-
Valeur nette	1 079	1 079
Redevances payées sur exercice en cours	11	11
Total	11	11
Redevances à payer :		
- à moins d'un an	-	-
- de un à cinq ans	-	-
- à plus de cinq ans	-	-
Total	-	-

Rubriques Locations	Locaux	Equipements informatiques	Locations véhicules	Total
Loyers payés au cours de l'exercice	-	432	123	555
Total	-	432	123	555
Loyer à payer :				
- à moins d'un an	48	462	99	609
- de un à cinq ans	2 351	470	72	2 893
- à plus de cinq ans	2 642	-		2 642
Total	5 041	932	171	6 144

7.3 Engagements de couverture

• Risques de taux

Le principal risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient de la dette syndiquée hors la ligne de « revolving ».

Afin de gérer son risque, la Trésorerie a mis en place une stratégie de couverture au moyen de « swaps » et des options de taux d'intérêt.

L'exposition aux taux d'intérêts sur la dette syndiquée libellée en euro est couverte entre 66% et 85% de la dette tirée en fonction de l'évolution des taux d'intérêts euro sur la période 2012/2013. Pour la dette libellée en US dollar la couverture est de 94%.

Le taux de financement estimé de la dette syndiquée du Groupe pour l'exercice 2012/2013, après couverture, s'établit à 2,13% pour la dette en euros et à 3,19% pour la dette libellée en US dollar.

✓ Instruments comptabilisés en capitaux propres

	Sur emprunt en Euro		Sur emprunt en USD			
	Nominal en K€	Juste-valeur en K€	Nominal en K devise	Juste valeur en K devise	Nominal en K€	Juste-valeur en K€
Swap	150 000	(2 462)	35 791	(589)	26 798	(441)
Tunnel	42 500	(561)	-	-	-	-
Cap	70 000	(204)	-	-	-	-
Total	262 500	(3 227)	35 791	(589)	26 798	(441)

• Risques de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises.

Les principales devises concernées sont le yuan chinois, le dollar américain, la livre sterling, les couronnes tchèque et suédoise. La gestion du risque de change des

contrats commerciaux est assurée de manière centralisée par la Trésorerie centrale et comporte deux volets : le risque incertain et le risque certain.

- Gestion du risque de change lié aux appels d'offre en devises (risque incertain) :

Le Groupe Faiveley Transport est amené à répondre à des appels d'offre libellés en devises. La politique de couverture du Groupe prévoit de ne pas réaliser de couverture par instruments financiers pendant la phase d'offre, sauf exception décidée par la Direction. L'objectif est de gérer l'exposition de change à travers les modalités de l'offre commerciale. Le cas échéant, la Trésorerie du Groupe utiliserait principalement des options de change.

- Gestion du risque de change lié aux contrats commerciaux (risque certain) :

Les contrats commerciaux en devises (le plus souvent des appels d'offres remportés) font l'objet d'une couverture auprès de la trésorerie centrale dès l'engagement contractuel. Les instruments utilisés sont principalement des achats, des ventes à terme et des « swaps » de change. La Trésorerie peut également recourir à des options.

Le Groupe a pour politique de couvrir la totalité des transactions futures anticipées dans chaque devise importante. Le seuil minimum pour déclencher une couverture de change est fixé à 250 K€.

Différents flux sont couverts sur la base du budget annuel à hauteur de 80% au minimum.

Au delà des positions commerciales, toutes les positions financières ainsi que les management fees font l'objet d'une couverture pour les positions jugées les plus significatives.

- ✓ Ventes à terme couvrant des opérations commerciales au 31 mars 2012

	Valeur nominale		Juste valeur
	En K Euros	En K devises	En K Euros
Dollar australien	7 660	9 917	(1)
Franc suisse	1 509	1 850	(28)
Yuan chinois	20 082	172 100	(329)
Couronne tchèque	7 013	174 000	(19)
Livre sterling	22 208	19 000	(521)
Dollar Hong Kong	16 243	172 000	(341)
Roupie Indienne	422	27 300	28
Zloty polonais	767	3 400	(36)
Rouble russe	506	20 000	2
Couronne suédoise	11 110	99 888	(70)
Dollar singapour	23 598	28 400	0
Dollar US	126 199	168 721	(37)
TOTAL	237 317		(1 352)

- ✓ Achats à terme couvrant des opérations financières et commerciales au 31 mars 2012

	Valeur nominale		Juste valeur
	En K Euros	En K devises	En K Euros
Dollar australien	7 082	9 190	(48)
Franc suisse	1 313	1 610	24
Yuan chinois	15 308	127 800	(134)
Couronne tchèque	35 703	897 929	569
Livre sterling	28 304	24 317	825
Dollar Hong Kong	21 139	221 883	253
Roupie Indienne	3 221	232 300	(1)
Zloty polonais	1 508	6 750	103
Couronne suédoise	45 728	411 490	374
Dollar US	53 378	70 857	390
TOTAL	212 683		2 356

• Instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture des risques de change, de taux et matières premières est inscrite au bilan comme suit :

Au 31 mars 2012	Instruments financiers Actifs	Instruments financiers Passifs	Gains et (pertes) latents en capitaux propres
Couverture de taux ⁽¹⁾	-	3 623	(3 557)
Couverture de matières premières ⁽¹⁾	-	4	(4)
Couverture de change	5 003	4 018	116
- couverture de juste valeur	3 270	3 006	-
- couverture de flux de trésorerie	184	78	116
- non éligibles à la comptabilité de couverture	1 549	934	-
Total	5 003	7 645	(3 445)

⁽¹⁾ Couverture de flux de trésorerie.

Au 31 mars 2011	Instruments financiers Actifs	Instruments financiers Passifs	Gains et (pertes) latents en capitaux propres
Couverture de taux	1 135	1 603	(635)
Couverture de matières premières	-	25	(25)
Couverture de change	6 484	6 424	278
- couverture de juste valeur	4 776	4 615	-
- couverture de flux de trésorerie	352	102	278
- non éligibles à la comptabilité de couverture	1 356	1 707	-
Total	7 619	8 052	(382)

7.4 Engagements reçus

Néant.

7.5 Droit individuel à la formation (DIF)

Les salariés de la société Faiveley Transport bénéficient de la possibilité de demander une formation. Un total de 110 heures de formation au titre du DIF a été sollicité par les salariés au cours de l'exercice. Il reste, au 31 mars 2012, un total de 3 255 heures.

7.6 Plan d'options d'achat d'actions du 27 septembre 2005

Sur demande de Faiveley Transport, Faiveley S.A. a mis en place un plan d'options d'achat d'actions au profit des principaux managers du Groupe Faiveley Transport (à l'exclusion des managers investisseurs dans Faiveley Management S.A.S.).

Ce plan d'options d'achat d'actions a été approuvé par l'Assemblée générale du 27 septembre 2005 et porte sur 325 000 titres Faiveley Transport au maximum. Il a été mis en place par le Directoire. Un tableau présenté en Note C.5.1 « Capital » détaille les différents plans d'attribution. Au 31 mars 2012, 77 035 actions restent à lever.

Les options sont exerçables à partir du deuxième anniversaire de la date de leur attribution par le Président du Directoire, sous condition de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe Faiveley Transport au jour de l'exercice et de son acceptation du règlement d'options. Les titres ne sont cessibles qu'à compter du quatrième anniversaire de l'attribution des options d'achat. Il est à noter que 239 005 options d'achat ont été levées au 31 mars 2012.

7.7 Plan d'options de souscription d'actions du 22 septembre 2009

L'Assemblée générale mixte du 22 septembre 2009 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet:

- de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ;
- d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire a décidé, dans sa séance du 23 novembre 2009, de consentir, à compter de cette même date et jusqu'au 23 novembre 2017, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre par une augmentation de son capital social, à concurrence d'un montant nominal global de 144 000 €, correspondant à 144 000 actions nouvelles de 1€ de nominal chacune. Les actions nouvelles seront émises au prix de 54,91 euros.

7.8 Plan d'attribution gratuite d'actions de performance autorisé par l'Assemblée générale du 13 septembre 2010

L'Assemblée générale mixte du 13 septembre 2010 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société, existantes ou à émettre. L'Assemblée générale a fixé la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Directoire, à une durée minimale de deux ans et la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de deux ans à compter de la date d'attribution définitive des actions.

Le Directoire a décidé, lors de ses réunions des 3 décembre 2010 et 24 février 2011, d'attribuer gratuitement un total de 69 700 actions à 43 bénéficiaires. Au 31 mars 2012, 7400 attributions d'actions de performances ont été annulées.

7.9 Plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 14 septembre 2011

L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a délégué au Directoire sa compétence à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société, existantes ou à émettre. L'Assemblée générale a fixé la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Directoire, à une durée minimale de deux ans et la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de deux ans à compter de la date d'attribution définitive des actions. L'Assemblée générale a toutefois autorisé le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Le Directoire a décidé lors de sa réunion du 5 mars 2012 de mettre en œuvre cette autorisation et a attribué un total de 79 224 actions au profit de 151 bénéficiaires.

8. Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes figure dans la Note H aux comptes consolidés de l'exercice 2011/2012.

9. Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Nom des filiales	Capital	Capitaux propres (autres que le Capital)	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires H.T.	Dividendes encaissés
FAIVELEY TRANSPORT AMIENS	8 100	60 503	100	20 000	20 000	-	10 183	93 638	-
FAIVELEY TRANSPORT NSF	983	13 257	100	12 758	12 758	-	2 932	28 653	-
FAIVELEY TRANSPORT TOURS	39 965	60 088	100	39 422	39 422	-	9 569	147 309	-
FAIVELEY TRANSPORT GENNEVILLIERS	5 000	298	100	5 000	5 000	15 625	-	14 837	-
SOFAPORT	96	(71)	60	36	36	-	-	-	-
FAIVELEY TRANSPORT ACQUISITION AB	114	21 382	100	156 409	156 409	36 630	-	-	-
FAIVELEY TRANSPORT PILZEN	8	453	100	6	6	-	-	2 245	-
FAIVELEY TRANSPORT USA Inc.	1	30 678	100	36 706	36 706	44 754	9 537	-	-
QINGDAO FAIVELEY SRI RAIL BRAKE Co. Ltd. ⁽¹⁾	3 568	1 977	50	1 486	1 486	-	9 244	33 741	-
DATONG FAIVELEY COUPLERS SYSTEMS Co. Ltd. ⁽¹⁾	595	64	50	237	237	-	-	1 807	-
FAIVELEY TRANSPORT ASIA PACIFIC Co. Ltd.	-	(10)	100	-	-	877	-	-	-
FAIVELEY TRANSPORT LEIPZIG GmbH & Co KG	16 000	11 489	100	23 111	23 111	-	138 430	95 171	-
NOWE GmbH	125	1 818	75	2 007	2 007	-	401	4 799	750
FAIVELEY TRANSPORT HOLDING GmbH & Co KG	10	158 393	100	90 010	90 010	-	-	-	-
SHIJIAZHANG JIAXIANG PRECISION MACHINERY Co. LTD ⁽¹⁾	4 281	7 500	50	1 892	1 892	-	-	19 416	589
FAIVELEY TRANSPORT IBERICA S.A.	871	36 331	100	1 390	1 390	13 458	4 951	57 904	-
FAIVELEY TRANSPORT DO BRASIL Ltda.	8 566	9 510	100	4 258	4 258	-	2 056	27 599	-
FAIVELEY TRANSPORT ITALIA Spa.	1 424	74 225	98,70	37 827	37 827	22 664	24 456	119 013	-
FAIVELEY TRANSPORT TAMWORTH Ltd.	60	7 164	100	66	66	-	-	9 360	-
FAIVELEY TRANSPORT FAR EAST Ltd.	-	(552)	100	-	-	8 531	8 196	29 721	-
FAIVELEY TRANSPORT LEKOV a.s.	2 159	6 809	100	5 884	5 884	5 688	201	22 858	-
F.M.R.P.	854	(538)	48	486	486	-	-	561	-
FAIVELEY TRANSPORT CANADA Ltd.	-	19	100	-	-	773	30 226	1 659	-
FAIVELEY TRANSPORT SCHWEIZ AG	83	2 022	80	2 926	2 926	-	-	5 428	-
FAIVELEY TRANSPORT SYSTEMS TECHNOLOGY (Beijing) Co. Ltd. ⁽¹⁾	2 292	(1 167)	100	2 000	2 000	-	4 803	591	-
FAIVELEY TRANSPORT BELGIUM NV	56 248	991	99,56	56 000	56 000	-	-	4 644	-

(1) Données reportées à la date de clôture locale du 31 12 2011 pour les quatre filiales chinoises.

3.4.5 RESULTATS DE FAIVELEY TRANSPORT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	12 529 585	14 404 711	14 404 711	14 404 711	14 614 152
b. Nombre des actions ordinaires existantes	12 529 585	14 404 711	14 404 711	14 404 711	14 614 152
c. Nominal des actions	1	1	1	1	1
d. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
e. Nombre maximal d'actions futures à créer					
1. par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
2. par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
3. par exercice de BSA	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	1 410 338	1 401 867	48 564 676	48 860 272	52 681 294
b. Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements, provisions et participation)	73 880	71 223 334	36 482 013	(3 091 896)	(10 825 972)
c. Impôts sur les bénéfices	0	(5 209 593)	(4 630 407)	(741 771)	(834 864)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e. Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, provisions et participation)	2 153 971	76 886 871	41 307 869	(1 757 424)	(10 998 977)
f. Résultat distribué	4 385 355	14 404 711	17 285 653	17 285 653	12 422 029
III. Résultats par action					
a. Résultats après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,01	5,31	2,85	(0,16)	(0,68)
b. Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,17	5,34	2,87	(0,12)	(0,75)
c. Dividende attribué à chaque action	0,35	1,00	1,20	1,20	0,85
IV. Personnel					
a. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	3	66	89	78
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	141 148	199 443	9 447 515	11 169 044	11 694 975
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociales, oeuvres sociales, etc...)	53 599	51 164	3 049 558	4 108 527	3 982 742

FAIVELEY TRANSPORT

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice : 1^{er} avril 2011 – 31 mars 2012

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
63 Rue de Villiers 37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy
92200 NEUILLY-SUR-SEINE 21000 DIJON

FAIVELEY TRANSPORT

Société Anonyme au capital de 14 614 152 euros

3 Rue du 19 mars 1962 – Immeuble le Delage – 92230 GENEVILLIERS

RCS NANTERRE 323 288 563

SIRET 323 288 563 00170 - APE 6420 Z

Exercice : 1^{er} avril 2011 – 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FAIVELEY TRANSPORT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes B.3.1. et B.3.3. de l'annexe aux états financiers, le mali technique fait l'objet d'un test d'évaluation à chaque clôture et les titres de participation sont évalués à la clôture à leur valeur d'utilité pour votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

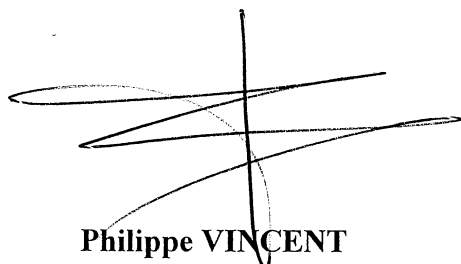
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

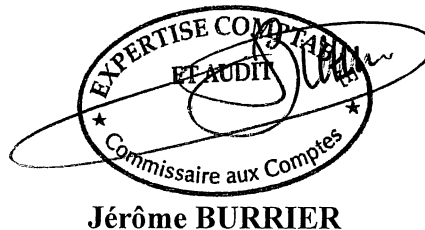
Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 16 juillet 2012

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT



Philippe VINCENT



Jérôme BURRIER

FAIVELEY TRANSPORT

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 14 614 152 €
Immeuble Le Delage – Hall Parc – Bâtiment 6A – 3 rue du 19 mars 1962
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 323 288 563

PROJETS DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 SEPTEMBRE 2012 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, et les observations du Conseil de Surveillance, sur l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2012 et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître une perte de 10 998 977,46 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus au Directoire de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 comme suit :

Perte de l'exercice	-10 998 977,46 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	67 796 499,37 €
Pour former un bénéfice distribuable de	56 797 521,91 €
- Dotation à la réserve légale :	- 20 944,10 €
- Distribution de dividendes, soit 0,85 € par action :	-12 422 029,20 €

Le solde, soit 44 354 548,61 € sera porté en totalité au compte "report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 165 384 526,63 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 20 septembre 2012.

Conformément à l'article 158 du Code général des impôts, le dividende mis en distribution ouvre droit, au profit des seuls actionnaires personnes physiques, à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende
2008/2009	1,00 €
2009/2010	1,20 €
2010/2011	1,20 €

Dans le cas où, lors de sa mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, et les observations du Conseil de Surveillance, sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2012 et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, fixe pour l'exercice clos le 31 mars 2012, le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance, à une somme de 260 000 €.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des opérations et conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, prend acte et approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler en tant que membre du Conseil de Surveillance, M. Philippe Alfroid pour un mandat de trois ans, mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler en tant que membre du Conseil de Surveillance, M. François Faiveley pour un mandat de trois ans, mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler en tant que membre du Conseil de Surveillance, M. Didier Alix pour un mandat de trois ans, mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation à son président et/ou à l'un de ses membres, avec l'accord du président et dans les limites légales, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou vendre des actions de la société.

L'Assemblée générale décide que les opérations pourront être effectuées :

- en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Faiveley Transport par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- dans le but de les attribuer aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions, participation des salariés aux résultats, attribution gratuite d'actions) ;
- en vue de leur annulation par voie de réduction de capital dans les limites fixées par la loi ;
- dans la limite de 5% du capital aux fins de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, par voie d'offre publique ou autrement ;
- en vue de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et plus généralement toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la société, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de bloc, ou par le recours à des instruments financiers dérivés dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation. La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action.

L'Assemblée générale délègue au Directoire le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de 51 M€.

Cette autorisation restera valable dix-huit mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation pour décider et mettre en œuvre le programme de rachat, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire de faire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette résolution remplace et annule l'autorisation accordée par la septième résolution votée lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

RESOLUTION RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

Modification des articles 7, 18, 32, 39 et 50 des statuts (Codification du décret du 23 mars 1967)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire décide de modifier les articles 7, 18, 32, 39 et 50 des statuts en supprimant les références faites au décret du 23 mars 1967 et en les remplaçant par les articles du Code de commerce correspondants.

Dans l'article 7 des statuts, la mention de l'article 62 du décret du 23 mars 1967 est ainsi remplacée par celle de l'article R. 225-6 du Code de commerce.

Dans l'article 18 des statuts, la mention des articles 113 et 113-1 du décret du 23 mars 1967 est ainsi remplacée par celle des articles R. 223-53 et R. 223-54 du Code de commerce.

Dans l'article 32 des statuts, la mention de l'article 123 du décret du 23 mars 1967 est ainsi remplacée par celle de l'article R. 225-66 du Code de commerce.

Dans l'article 39 des statuts, la mention de l'article 149 du décret du 23 mars 1967 est ainsi remplacée par celle de l'article R. 225-106 du Code de commerce.

Dans l'article 50 des statuts, la mention des articles 266 et suivants du décret du 23 mars 1967 est ainsi remplacée par celle des articles R.237-1 et suivants du Code de commerce.

ONZIEME RESOLUTION

Modification des articles 16, 20, 23, 25, 28 et 35 des statuts (Actualisation suite aux différentes réformes législatives)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide, afin d'intégrer les changements issus des réformes récentes en droit des sociétés et de mettre en adéquation les statuts de la société avec les textes législatifs en vigueur, de modifier :

- Premièrement, l'article 16 des statuts qui se lit à présent comme suit :

« ...

Aucune personne ne peut être nommée membre du Directoire si elle ne remplit pas les conditions de capacité exigées des administrateurs des sociétés anonymes, si elle tombe sous le coup des incompatibilités, déchéances ou interdictions lui interdisant l'accès à ces fonctions, si elle est ou a été au cours des cinq derniers exercices, commissaire aux comptes de la société, si elle est membre du Conseil de Surveillance, si elle occupe déjà deux autres postes dans les directoires d'autres sociétés ou si elle préside deux autres sociétés anonymes.

... »

Le reste de l'article 16 des statuts de la société demeurant inchangé.

- Deuxièmement, l'article 20 des statuts de la société qui se lit à présent comme suit :

« ...

VI. – Procès-verbaux des délibérations

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance du conseil. Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal qui indique le nom des membres du Conseil de Surveillance présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du conseil en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le cas échéant, le procès-verbal consigne l'obligation de discrétion qui pèse sur les personnes présentes à la réunion en conséquence de la déclaration du président mentionnée également.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de séance et d'au moins un membre du Conseil de Surveillance. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux membres du conseil au moins.

Les procès-verbaux sont conservés et tenus dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-président du conseil, le Secrétaire du conseil, un membre du Directoire ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur. »

Le reste de l'article 20 des statuts de la société demeurant inchangé.

- Troisièmement, l'article 23 des statuts de la société qui se lit à présent comme suit :

« ...

III.- Conventions courantes

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure d'autorisation et d'approbation prévue aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce. »

Le reste de l'article 23 des statuts demeurant inchangé.

- Quatrièmement, l'article 25 des statuts de la société, qui se lit à présent comme suit :

« Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les articles L.225-218 et suivants du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

La convocation des commissaires aux comptes à toutes ces réunions est faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. »

- Cinquièmement, l'article 28 des statuts de la société, qui se lit à présent comme suit :

« ...

1.- Rôle et compétence

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à la compétence de l'assemblée générale extraordinaire par la loi et les présents statuts.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice. Toutefois, ce délai peut être prolongé à la demande du Directoire par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête.

Elle exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et notamment :

- elle entend la lecture du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la société, et des rapports des commissaires aux comptes ;

...

- Elle ratifie le transfert du siège social décidé par le Conseil de Surveillance.

Elle autorise aussi l'acquisition d'un bien appartenant à un actionnaire.

... »

Le reste de l'article 28 des statuts de la société demeurant inchangé.

- Sixièmement, l'article 35 des statuts de la société, qui se lit à présent comme suit :

« *1.- Représentation des actionnaires*

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix.

... »

Le reste de l'article 35 des statuts de la société demeurant inchangé.

DOUZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et de certains membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées.

L'Assemblée générale fixe la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Directoire, à une durée minimale de deux ans et fixe la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de deux ans à compter de la date d'attribution définitive des actions.

Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

L'Assemblée générale décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra dépasser 1% du capital social au jour de la présente assemblée.

L'Assemblée générale prend acte que les actions gratuitement attribuées pourront être soit des actions existantes, soit des actions à émettre et autorise le Directoire, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, à augmenter le capital, à l'issue de la période d'acquisition, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions, cette décision emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des attributaires d'actions gratuites à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée, étant précisé que l'augmentation de capital sera réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, qui se fera assister du Comité des rémunérations, dans les limites fixées ci-dessus à l'effet de :

- fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires.

L'Assemblée générale fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, pour ses montants non utilisés par le Directoire l'autorisation précédente, octroyée par l'assemblée générale du 14 septembre 2011.

Le Directoire informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation, dans un rapport spécial, conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DES DEUX ASSEMBLEES

TREIZIEME RESOLUTION ***Pouvoirs pour formalités***

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Composition des organes d'administration.....	203
4.1.1. Composition des Organes d'administration	
4.1.2. Principaux cadres dirigeants du Groupe	
4.1.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la direction générale	
4.1.4. Règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques	
4.1.5. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621/18/2 du Code monétaire et financier sur les titres réalisées au cours de l'exercice 2011/2012	
4.2. Intérêts des dirigeants.....	216
4.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de la société et de ses filiales	
4.2.2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux	
4.2.3. Nombre d'options et actions gratuites détenues par les dirigeants	
4.2.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	
4.2.5. Informations sur les opérations conclues avec les mandataires sociaux	
4.3. Fonctionnement des organes d'administration.....	225
4.3.1. Fonctionnement du Directoire	
4.3.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance	
4.3.3. Réunions du Directoire	
4.3.4. Réunions du Conseil de Surveillance	
4.3.5. Travaux du Conseil de Surveillance	
4.3.6. Comités institués au sein du Groupe	
4.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	229
4.5. Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne au sein de Faiveley Transport.....	233
4.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président.....	250
4.7 Rapport du Conseil de Surveillance.....	253
4.8 Déclaration de conformité de la société en matière de gouvernement d'entreprise en France.....	254

4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration

4.1.1 Composition des organes d'administration

4.1.1.1 Composition du Directoire

Le Directoire est composé de trois à sept membres choisis ou non parmi les actionnaires et désignés par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un des membres la qualité de Président. Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques.

Le Directoire est nommé pour une durée de trois ans par le Conseil de Surveillance qui pourvoit au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires, conformément à la loi.

Aucune personne ne peut être nommée membre du Directoire si elle ne remplit pas les conditions de capacité exigées des administrateurs de sociétés anonymes, si elle tombe sous le coup des incompatibilités, déchéances ou interdictions lui interdisant l'accès à ces fonctions, si elle est Commissaire aux Comptes de la société, l'a été ou en est parente ou alliée dans les conditions fixées par l'article L. 225-224 du Code de commerce, si elle est membre du Conseil de Surveillance, si elle occupe déjà deux autres postes dans les Directoires d'autres sociétés ou si elle préside deux autres sociétés anonymes.

Chaque membre du Directoire devra être âgé de moins de 65 ans. Si, en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur intéressé sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur dans les conditions prévues au présent article.

Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration. Le mandat de membre du Directoire est renouvelable.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président qui s'est vu octroyer le pouvoir de représenter la société porte le titre de « Président et Directeur Général ».

Il n'existe aucun lien familial entre les différents membres du Directoire.

Les membres du Directoire sont les suivants :

- **Thierry Barel (né le 11 février 1961)**

Monsieur Barel a été nommé membre du Directoire lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 22 septembre 2009. Il a remplacé M. Robert Joyeux à la présidence du Directoire depuis le 1^{er} avril 2011. Le Conseil de Surveillance du 9 juin 2011 a renouvelé le mandat de M. Barel pour une durée de trois ans.

Thierry Barel est ingénieur ENSAM et diplômé de l'IMD.

Avant de rejoindre le Groupe Faiveley Transport, Thierry Barel a été, entre 2007 et 2009, Directeur Général de PhotoMe international, groupe coté à la bourse de Londres, constructeur et opérateur de machines de distribution automatique ainsi que d'impression photographique instantanée. Auparavant, il avait effectué une grande partie de sa carrière dans le groupe industriel suisse Staübli, leader mondial en mécatronique et groupe dans lequel il a exercé des fonctions sur les différents sites et au sein de la Direction avant de devenir Directeur Général. .

Autres mandats actuels au sein du Groupe :

- Président du Directoire de : Faiveley Transport Lekov ;

- Président de :
 - Faiveley Transport Amiens,
 - Faiveley Transport NSF,
 - Faiveley Transport Tours;

- Président du Conseil d'Administration de Ellcon National,
 - Faiveley Transport Acquisition,
 - Faiveley Transport Far East,
 - Faiveley Transport Ibérica,
 - Faiveley Transport Nordic,
 - Faiveley Transport Malmö,
 - Faiveley Transport Systems Technology (Beijing),
 - Faiveley Transport USA ;

- Administrateur de :
 - Amsted Rail Faiveley,
 - Datong Faiveley Coupler Systems,
 - Faiveley Transport Asia Pacific,
 - Faiveley Transport Belgium,
 - Faiveley Transport Bikenhead,
 - Faiveley Transport Canada,
 - Faiveley Transport Italia,
 - Faiveley Transport Korea,
 - Faiveley Transport Plzen,
 - Faiveley Transport Rail Technologies India,
 - Faiveley Transport Tamworth,
 - Graham White Manufacturing Co.,
 - Qingdao Faiveley Sri Brake,
 - Sab Wabco,
 - Sab Wabco D&M,
 - Sab Wabco Investment,
 - Sab Wabco Products,
 - Sab Wabco UK,
 - Shanghai Faiveley Railway Technology,
 - Shijiazhuang Jiexiang Precision Machinery,
 - SW D&M Products,
 - Transequipos ;

- Gérant de :
 - Faiveley Transport Witten,
 - Faiveley Transport Verwaltungs.

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

- Directeur Général de :
 - Faiveley Transport Tours ;
- Président de :
 - KIS ;
- Administrateur de :
 - Photo-Me International¹,
 - Prontoshop.

▪ **Erwan Faiveley (né le 27 juillet 1979)**

Monsieur Faiveley a été nommé membre du Directoire lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 27 septembre 2005. Son mandat a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 9 juin 2011 pour une durée de trois ans.

Erwan Faiveley est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et est titulaire d'un MBA de la « Columbia Business School ». Il a rejoint le groupe Bacou-Dalloz de 2002 à 2004, avant de devenir Président-Directeur Général de FFP, Financière Faiveley et CVVB en 2004.

(¹) Société cotée

Autres mandats actuels :

- Président de : Financière Faiveley,
François Faiveley Participations,
Consortium Viticole & Vinicole de Bourgogne,
- Représentant permanent de : François Faiveley Participations chez la
Société Bourguignonne d'Exploitation
Viticoles,
- Gérant de : Faiveley Frères,
Société Civile Viticole Faiveley,
SCI du Dauphiné,
SCI Voir Venise,
SCI du 13 square Henri Pâté.

▪ **Guillaume Bouhours (né le 3 juillet 1976)**

Monsieur Guillaume Bouhours a été nommé membre du Directoire lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 1^{er} avril 2011. Le Conseil de Surveillance a renouvelé son mandat pour une durée de trois ans lors de sa réunion du 9 juin 2011.

Guillaume Bouhours est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris et de l'Ecole Polytechnique.

Guillaume Bouhours était Directeur au sein de Sagard, fonds de capital investissement, ancien actionnaire de Faiveley Transport. A ce titre, il a pu participer activement aux décisions d'investissement de Sagard et a été impliqué dans l'ensemble du processus décisionnel des dossiers de LBO suivis par Sagard : de l'analyse de l'opportunité de l'investissement à la finalisation des aspects financiers et légaux de chaque opération. Auparavant Guillaume Bouhours a travaillé au sein du service Fusions et Acquisitions Européennes de la banque d'investissements Morgan Stanley.

Autres mandats actuels au sein du Groupe :

- Président du Conseil de Surveillance de Faiveley Transport Lekov ;
- Administrateur de : Faiveley Transport Acquisition,
Faiveley Transport Belgium,
Faiveley Transport Birkenhead,
Faiveley Transport Ibérica,
Faiveley Transport Italia,
Faiveley Transport Korea,
Faiveley Transport Malmö,
Faiveley Transport Nordic,
Faiveley Transport Rail Technologies India,
Faiveley Transport Systems Technology
(Beijing),
Faiveley Transport Tamworth,
Faiveley Transport Tresmonice,
o.o.o Faiveley Transport,
Sab Wabco,
Sab Wabco D&M,
Sab Wabco Investment,
Sab Wabco Products,
Sab Wabco UK,
SW D&M Products,
Transequipos.
- Gérant de : Faiveley Transport Verwaltungs.

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

- Membre du Conseil de Surveillance de : HMY International,
Souriau Technologies Holding,
Souriau Holding,
Souriau,
Stromboli Investissements ;

- Administrateur de : Olympia Group of Companies,
Faiveley Transport.

4.1.1.2. Composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de cinq membres au moins et de dix membres au plus.

La société ayant adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 27 septembre 2005, les premiers membres, anciens administrateurs de la société constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, avaient été nommés pour une durée initiale de trois ans. Ils furent tous renouvelés dans leur fonction par l'Assemblée Générale Annuelle du 17 septembre 2008 pour une durée de 6 ans conformément aux statuts de la société.

L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a modifié l'article 19 des statuts de la société. Le mandat des conseillers est d'une durée de trois ans mais par exception et afin de permettre la mise en œuvre et le maintien de l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance, ces derniers pourront être nommés par l'assemblée générale pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans. Les conseillers sont rééligibles. Cette possibilité d'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance a été mise en œuvre lors des renouvellements des mandats présentés à l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011. Ainsi, un tiers des mandats des conseillers arrivera à échéance chaque année.

Tout actionnaire, personne physique ou morale, peut être élu Conseiller dès lors qu'il possède au moins une action de la société (article 19 des statuts).

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont, à peine de nullité de la nomination, des personnes physiques. Le Président et le Vice-président sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

L'accès aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance est interdit aux membres du Directoire, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes anciens ou actuels et à leurs parents et alliés dans les conditions légales.

La formation et l'expérience professionnelle des membres du Conseil sont très variées, tous ayant assumé des responsabilités de haut niveau en entreprise.

Au regard des critères d'indépendance adoptés par le Conseil de Surveillance et après étude de la situation individuelle de chaque membre du Conseil de Surveillance, au 31 mars 2012, quatre des dix membres actuels peuvent être qualifiés d'indépendants : Hélène Auriol-Potier, Nicoletta Giadrossi-Morel, Christian Germa et Maurice Marchand-Tonel.

Au 31 mars 2012, le Conseil de Surveillance est composé de dix membres tous de nationalité française, M. Christopher Spencer ayant la double nationalité française et anglaise. L'âge moyen des membres au 31 mars 2012 est de 56 ans.

Les membres nommés par l'Assemblée générale sont les suivants :

▪ **Philippe ALFROID (né le 29 août 1945)**

Monsieur Alfroid a été nommé membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale mixte du 27 septembre 2005. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Monsieur Alfroid est Président du Conseil de Surveillance depuis le 22 septembre 2009.

Philippe Alfroid est ingénieur ENSEHRMA-Grenoble et est titulaire d'un Master de sciences du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Philippe Alfroid a travaillé comme consultant pour la société PSDI. Il a rejoint ensuite la société Essilor en 1972, au sein de laquelle il a exercé les fonctions de Directeur Général entre 1996 et 2009.

Autres mandats actuels :

- Administrateur de : EssilorInternational²,
Essilor of America,
Eurogerm²,
Gemalto².

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

- Directeur général délégué de : Essilor International,
- Administrateur de : Sperian Protection²,
Gentex Optics,
EOA Holding Co,
EOA Investment Inc,
Omega Optical Holding,
Essilor Canada LTEE/Ltd,
Pro-Optic Canada,
Shanghai Essilor Optical Company,
Faiveley Transport.

▪ **François FAIVELEY (né le 26 avril 1951)**

Monsieur Faiveley a été nommé membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale mixte du 27 septembre 2005. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Monsieur Faiveley est Vice-président du Conseil de Surveillance depuis le 22 septembre 2009.

Monsieur Faiveley est diplômé de l'ESCAE (Ecole Supérieure de Commerce) de Dijon. Il a exercé des fonctions opérationnelles et de dirigeant au sein du Groupe Faiveley Transport depuis le début des années 90.

Autres mandats actuels :

- Administrateur de : Financière Faiveley.

² Société cotée.

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

- Administrateur de : Faiveley Transport.

▪ **Didier ALIX (né le 16 août 1946)**

Monsieur Alix a été coopté membre du Conseil de Surveillance lors de la séance du Conseil qui s'est tenue le 27 novembre 2009 à la suite de la démission de Monsieur Christian Baffy. La nomination de Monsieur Alix en tant que membre du Conseil de surveillance a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 13 septembre 2010. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Monsieur Alix est entré à la Société Générale en 1971, il y a exercé différentes fonctions notamment au sein de l'Inspection Générale puis en tant que Responsable du Contrôle Central des risques. Il a également été Directeur d'agences avant d'être promu Directeur général de Franfinance puis Directeur du Réseau France. En 1998, il devient Directeur général adjoint Particuliers et Entreprises. En 2006, il devient Directeur général délégué de la Société Générale. Actuellement il occupe le poste de Conseiller du Président Directeur Général.

Autres mandats actuels :

- Président du Conseil de Surveillance de Komercni Banka ;
- Président Directeur Général de : Sogébaïl ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banques ;
- Président de : Fondation d'entreprise SG pour la solidarité ;
- Administrateur de Banque Roumaine de Développement, SG Private Banking Suisse, Yves Rocher, Crédit du Nord, Rémy Cointreau², Société Gestion Saint Jean de Passy.

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

- Directeur général délégué de : Société Générale² ;
- Administrateur et Vice-président de : Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire ;
- Représentant permanent de Salvepar au Conseil de Surveillance de Latécoère ;
- Administrateur de : Franfinance, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban, MISR International Bank, Sogessur, Fiditalia, Sg Private Banking Suisse, SGBT Luxembourg, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire.

- **Hélène AURIOL-POTIER (née le 26 novembre 1962)**

Madame Auriol-Potier a été nommée membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Hélène Auriol-Potier est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris et d'un Executive Program à l'INSEAD. Elle a débuté sa carrière chez France Telecom puis a rejoint la société Nortel où elle a exercé différentes fonctions avant de devenir Vice-président de la division « Services & Opérations ». Elle a ensuite intégré la société Dell et pris en charge les marchés émergents de la zone Afrique et Méditerranée en tant que Directeur Général et membre du Comité Exécutif de « Dell Marchés Emergents ». Elle occupe aujourd'hui les fonctions de Directeur Général, Entreprises et Partenaires, et est membre du Comité Exécutif de Microsoft France.

- **Serge CHOUMAKER (né le 18 septembre 1959)**

Monsieur Choumaker a été nommé membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 13 septembre 2010.

Monsieur Choumaker est Directeur de la Comptabilité & de la Consolidation du Groupe Faiveley Transport. Monsieur Choumaker est titulaire d'un D.E.C.S. Il a rejoint le Groupe Faiveley Transport en septembre 2001. Précédemment, Monsieur Choumaker a exercé des postes de Direction Comptable au sein des sociétés Lafarge et Ferembal.

- **Christian GERMA (né le 11 février 1970)**

Monsieur Germa a été nommé membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale mixte du 27 septembre 2005. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Monsieur Germa est diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées. Il a débuté sa carrière à la Direction du Trésor au Ministère des Finances, où il a notamment assuré les fonctions de Secrétaire Général Adjoint du CIRI (comité interministériel de restructuration industrielle). Il a rejoint en 2002 le groupe Vinci où il est aujourd'hui responsable des partenariats public-privé.

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

Administrateur de : Faiveley Transport,
Vodafone SA².

- **Nicoletta GIADROSSI-MOREL (née le 16 mai 1966)**

Madame Giadrossi-Morel a été nommée membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Nicoletta Giadrossi-Morel a débuté ses études supérieures à l'université de Yale avant d'obtenir un MBA à Harvard. Mme Giadrossi-Morel est Vice-président et Directeur Général de Dresser-Rand, EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique). Elle a également travaillé dans le conseil, au sein du Boston Consulting Group, dans le « private equity » et passé dix ans chez General Electric où elle a exercé différentes fonctions de gestion de centre de profit, notamment dans les divisions « Equipment Management » et « Oil & Gas ».

Autres mandats actuels :

- Président du Conseil d'administration de Dresser Rand SA,
Dresser Rand SAS ;

- Gérante de : H.F.M ;
- Administrateur de : Aker Solutions asa.

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

- Président de SMO SAS,
Ramosport.

▪ **Robert JOYEUX (né le 2 septembre 1947)**

Monsieur Robert Joyeux a été nommé membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Robert Joyeux est titulaire d'un Doctorat en Electronique et diplômé en Sciences Politiques Paris, Economie et Finance. Il a occupé plusieurs fonctions avant de rejoindre le Groupe Faiveley Transport. Il a exercé des responsabilités industrielles au sein de Thomson (Thales) pendant dix-sept ans avant de rejoindre Tekelec Airtronic en qualité de Directeur Général, Division Composants et Systèmes, puis Alstom en tant que Directeur Général Protection et Contrôle Energie et le groupe britannique Laird en qualité de Directeur Général. Robert Joyeux était Président Directeur Général de Faiveley Transport depuis 2001. Il a démissionné de ses fonctions le 31 mars 2011 et est aujourd'hui consultant.

Autres mandats actuels :

- Gérant de RJX Consulting ;

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

- Président du Directoire de : Faiveley Transport ;
- Président du Conseil d'administration de Faiveley Transport,
Faiveley Transport USA,
Faiveley Transport Acquisition,
Faiveley Transport Malmö,
Faiveley Transport Nordic,
Faiveley Transport Tamworth,
Faiveley Transport Ibérica,
Faiveley Transport Far East ;
- Président de SAS de : Faiveley Transport Tours ;
- Président du Conseil de Surveillance de Faiveley Transport Lekov ;
- Administrateur de : Qingdao Faiveley Sri Rail Brake,
Datong Faiveley Coupler Systems,
Sab Ibérica,
Sab Wabco UK,
Sab Wabco Sales,
Sab Wabco Investment,
Sab Wabco D&M,
Sab Wabco Products,
SW D&M Products,
Faiveley Transport Birkenhead,
Faiveley Transport Belgium,
Faiveley Transport Korea,
Faiveley Transport Italia,
Shanghai Faiveley Railway Technology,

Transequipos,
Ellcon National,
CIM ;

- Gérant de :

Faiveley Transport Verwaltungs,
Faiveley Transport Beteiligungs,
Sofaport.

▪ **Maurice MARCHAND-TONEL (né le 14 février 1944)**

La nomination de Monsieur Marchand-Tonel en tant que membre du Conseil de surveillance a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2009, suite à la démission de M. Stéphane Volant. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Monsieur Marchand-Tonel est consultant indépendant. Au sortir de Harvard Business School il débute sa carrière au Boston Consulting Group où il est co-fondateur des bureaux français et allemand. Il devient ensuite Président de la Compagnie Olivier, puis Directeur Général de Sommer et Président de Givenchy. Il dirige ensuite Ciments Français International, avant de devenir Président de Transalliance jusqu'en 1999. En 2000, il devient associé chez Arthur Andersen, devenu depuis BearingPoint, dont il est Senior Advisor depuis 2004. Il est également Senior Advisor d'Investcorp (Londres, New York) et de Newbury Piret (Boston). Maurice Marchand-Tonel est Président fondateur du Conseil d'Administration de la European American Chamber of Commerce.

Autres mandats actuels :

- Président du Conseil d'administration de European American Chamber of Commerce (Paris) ;
- Administrateur de : European American Chamber of Commerce (New York),
Essilor International²

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices):

- Président du Conseil de Surveillance de Du pareil au même
- Administrateur de: Faiveley Transport,
Financière Huysmans,
Groupe Souchier.

▪ **Christopher SPENCER (né le 4 novembre 1962)**

La nomination de Monsieur Spencer en tant que membre du Conseil de Surveillance a été ratifiée lors de l'Assemblée générale mixte du 22 septembre 2009, suite à la démission de M. Denis Grand-Perret. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011.

Monsieur Spencer était auparavant administrateur de la société Faiveley Transport (novembre 2004 – février 2009).

Monsieur Spencer est titulaire des diplômes français et allemand d'études supérieures de management (ESC Reims et Fachhochschule Reutlingen) et de l'équivalent anglais de l'expertise comptable (Chartered Accountant). Après une expérience de plus de 20 ans dans le private equity en Europe, dont les 6 dernières années auprès du fonds Sagard qu'il a contribué à établir sur le marché français, Monsieur Spencer se consacre depuis début 2010 à ses activités d'investisseur privé et de « business angel ».

Autres mandats actuels :

- Administrateur de : Adminium SA.

Mandats échus (exercés au cours des cinq derniers exercices) :

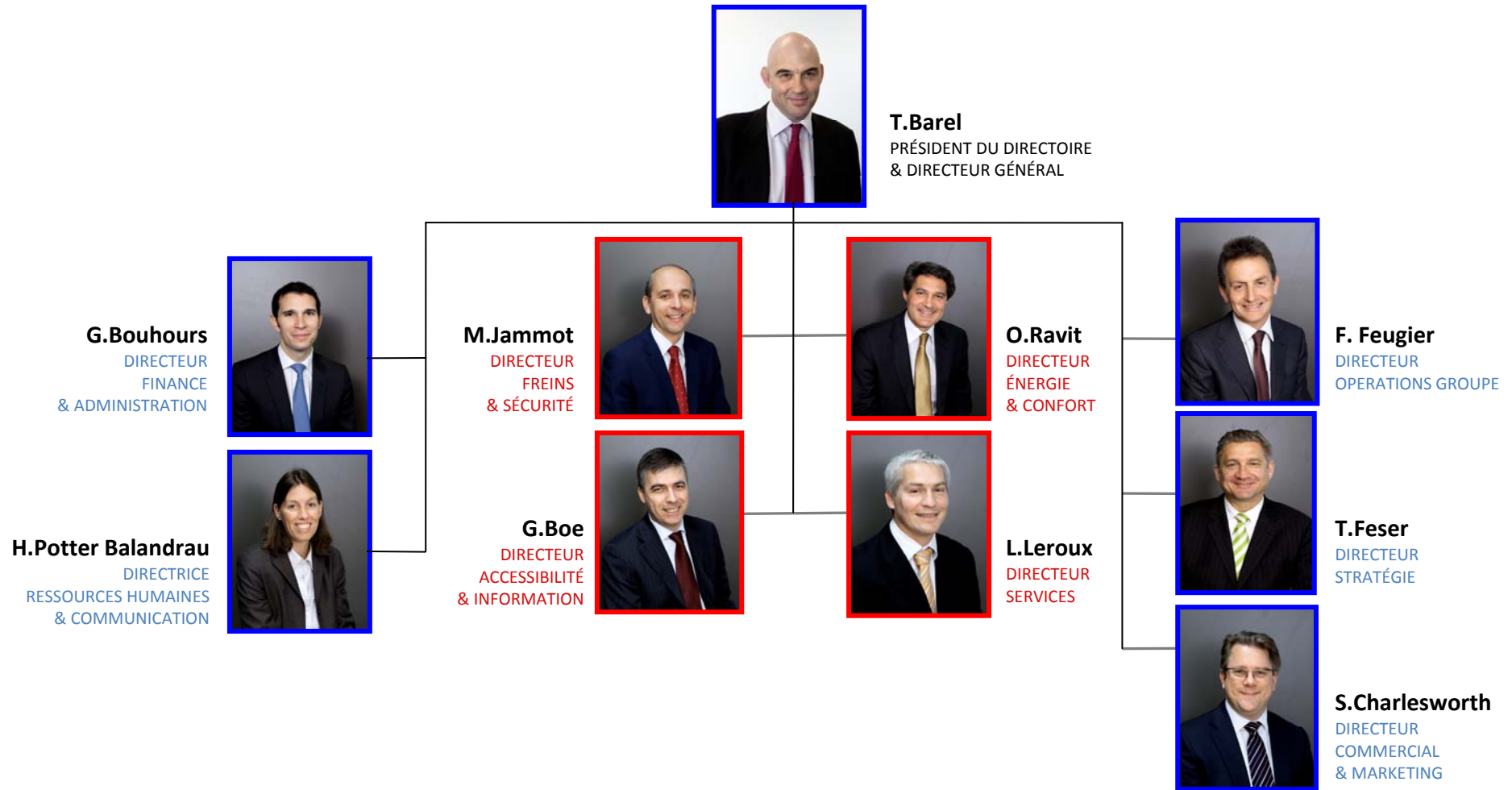
- Président du Conseil de Surveillance de : Cougar Management,
- Vice-président du Conseil de Surveillance de : Cougar Investissements SAS,
- Président de : Cougar International,
- Administrateur de : SGD,
Olympia.

Monsieur Xavier de Lavallade, Directeur juridique du Groupe, assure les fonctions de secrétaire du Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être contactés au siège social de la société : Immeuble Le Delage – Hall Parc – Bâtiment 6A – 3 rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers.

4.1.2 Principaux cadres dirigeants du Groupe

Le Comité exécutif de Faiveley Transport, dirigé par le Directeur Général, est constitué d'une équipe de managers opérationnels totalement impliqués dans le développement international du Groupe.



4.1.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la date du présent document de référence et à la connaissance de Faiveley Transport :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire à l'égard de Faiveley Transport et leurs intérêts privés ;
- il existe des liens de parenté entre François Faiveley et Erwan Faiveley : François Faiveley est le père de Erwan Faiveley ;
- aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ni avec des clients ou des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre de ses organes de surveillance ou de direction ;
- il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire à Faiveley Transport ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

Par ailleurs, depuis l'Assemblée Générale de la société du 22 septembre 2009, le Conseil de Surveillance est présidé par M. Philippe Alfroid.. François Faiveley a ainsi renoncé au bénéfice de la voix prépondérante appartenant au président du Conseil de Surveillance. C'est la même démarche d'amélioration continue de la gouvernance au sein de la société qui a conduit le Conseil de Surveillance à proposer les nominations de deux femmes au Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011. Mesdames Auriol-Potier et Giadrossi-Morel sont des membres indépendants du Conseil de Surveillance. La société est donc parfaitement en adéquation avec les objectifs fixés par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Après examen des critères d'indépendance retenu par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, issus des recommandations du Code Afep/Medef sur le Gouvernement de l'Entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, le Conseil de Surveillance estime que le nombre de conseillers qui peuvent être qualifiés d'indépendants est au moins de 4 sur les 10 membres composant le Conseil de Surveillance. En effet, Mesdames Auriol-Potier et Giadrossi-Morel ainsi que Monsieur Marchand-Tonel peuvent être qualifiés de membre indépendant. Le Conseil de Surveillance a estimé que Monsieur Christian Germa, bien qu'ayant été administrateur de l'ancienne société dénommée Faiveley Transport (société aujourd'hui dissoute), pouvait être qualifié de membre indépendant du Conseil de Surveillance. Monsieur Christian Germa exerce son activité professionnelle dans un secteur n'ayant aucun lien avec le domaine ferroviaire, n'est pas un actionnaire significatif de la société et en conséquence aucun risque de conflit d'intérêt entre Monsieur Germa et la société n'a été identifié.

Par ailleurs, la présidence du Directoire a été successivement exercée par M. Robert Joyeux jusqu'au 31 mars 2011 et, depuis le 1^{er} avril 2011, par M. Thierry Barel, qui n'ont aucun lien avec la famille Faiveley. Aux termes des statuts, les décisions sont prises au directoire à la majorité des membres et le président dispose d'une voix prépondérante. Seul le Directeur Général, aujourd'hui M. Thierry Barel, au titre des statuts, a le pouvoir de représenter la société.

Le pouvoir des membres de la famille Faiveley au sein de la société se trouve donc relativement dilué au travers du fonctionnement de ses instances dirigeantes.

4.1.4 Règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques

La loi n° 2005/811 du 20 juillet 2005 portant diverses adaptations du droit communautaire dans le domaine des marchés financiers est venue modifier l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et le régime instauré en 2004 conformément aux dispositions de la directive du 28 janvier 2003 dite « abus de marché ». Il résulte de ce dispositif que, contrairement au régime antérieur, l'obligation de déclaration à l'AMF des opérations réalisées par un dirigeant ou une personne liée sur les titres de l'émetteur incombe désormais au dirigeant lui-même qui réalise de telles opérations.

Chaque mandataire social est soumis à la réglementation française relative au délit d'initiés et sanctionnant l'utilisation ou la communication d'informations privilégiées.

Les dirigeants, ainsi que les hauts cadres non dirigeants du Groupe, sont tenus de se conformer aux dispositions du Code de bonne conduite de la société en matière d'opérations sur titres et manquement d'initiés.

Ce Code a été mis à jour le 24 février 2011 suite à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 novembre 2010. Il est disponible au siège de la société.

Dans ce cadre, les personnes ci-dessus mentionnées sont considérées comme initiés permanents et ne peuvent réaliser des opérations d'achat ou de cession de titres, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, directement ou indirectement, qu'à certaines conditions et durant des périodes prédéterminées et limitées.

A cet égard, les périodes non autorisées s'étendent :

- de 30 jours avant l'annonce par la société de ses résultats (annuels et semestriels) au jour plein suivant l'annonce publique desdits résultats
- de 15 jours avant la publication de l'information trimestrielle par la société au jour plein suivant cette publication.

Conformément aux termes de l'article L 611-18-4 du Code monétaire et financier et aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, une liste d'initiés permanents a été établie en interne, comprenant notamment les noms des mandataires sociaux de Faiveley Transport. Cette liste, à l'instar de celle concernant les initiés occasionnels, est tenue à la disposition de l'AMF.

4.1.5 Etat récapitulatif des opérations déclarées des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres réalisés au cours de l'exercice 2011/2012

Dirigeant/haut cadre	Instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant
Thierry BAREL, Président du Directoire	Actions	Acquisition	1	20 000 €
Personne physique liée à M. Thierry BAREL, Président du Directoire	Actions	Acquisition	1	20 000 €
Guillaume BOUHOURS, Membre du Directoire	Actions	Acquisition	4	56 790,90 €
François FEUGIER, Membre du Comité exécutif	Actions	Acquisition	2	40 484,25 €
Lilian LEROUX, Membre du Comité exécutif	Actions	Exercice de stock-options	1	91 998 €
Lilian LEROUX, Membre du Comité exécutif	Actions	Cession	2	291 400 €
Giovanni BOE, Membre du Comité exécutif	Actions	Exercice de stock-options	2	217 123,20 €
Giovanni BOE, Membre du Comité exécutif	Actions	Cession	2	356 789 €
Marc JAMMOT, Membre du Comité exécutif	Actions	Cession	2	783 342,99 €
Helen BALANDRAU, Membre du Comité exécutif	Actions	Cession	5	636 275 €

4.2 Intérêts des dirigeants

4.2.1 Intérêts directs des dirigeants dans le capital de la société et de ses filiales

Les intérêts directs des dirigeants dans le capital de la société et de ses filiales au 31 mars 2012 sont les suivants :

Dirigeants	Nombre	% en capital	% en droit de
François Faiveley	225	0,0016	0,002
Philippe Alfroid	225	0,0016	0,001
Hélène Auriol-Potier	-	-	-
Nicoletta Giadrossi-Morel	-	-	-
Maurice Marchand-Tonel	201	-	-
Christian Germa	205	0,0014	0,001
Didier Alix	200	0,0013	0,001
Christopher Spencer	601	0,004	0,003
Serge Choumaker	2 014	0,014	0,02
Robert Joyeux	138 831	0,95	1,25
Erwan Faiveley	5	-	-
Thierry Barel	2 000	0,014	0,01
Guillaume Bouhours	1 023	0,007	0,005

4.2.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux

4.2.2.1 Montants des rémunérations brutes et indemnités versées aux membres du Directoire

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le montant des rémunérations et des avantages de toute nature reçus par les mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé et des deux derniers exercices de la part des sociétés contrôlées et qui contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établit comme suit :

Nom	Rémunération 2011/2012			Rémunération 2010/2011			Avantages en nature	
	Fixe	Variable	Différée	Fixe	Variable	Différée	2011/12	2010/11
Thierry BAREL * Président du Directoire	432 794	381 300		410 568	249 600			voiture de fonction
Erwan FAIVELEY ** Membre du Directoire	96 000			132 950	27 000			Logement de fonction
Guillaume BOUHOURS *** Membre du Directoire	214 173	160 833		132 950	27 000			Logement de fonction
Robert JOYEUX *				609 276	366 300			voiture de fonction
Etienne HAUMONT ****				655 368	150 840			voiture de fonction

* M. Robert Joyeux a pris sa retraite et démissionné de son mandat de Président du Directoire le 31 mars 2011. M. Thierry Barel a été nommé Président du Directoire et Directeur Général le 1^{er} avril 2011.

** M. Erwan Faiveley est salarié de François Faiveley Participations (F.F.P).

*** M. Guillaume BOUHOURS a été nommé membre du Directoire le 1^{er} avril 2011, il n'a perçu aucune rémunération à ce titre sur l'exercice clos au 31 mars 2011.

****M. Etienne Haumont a quitté ses fonctions de Directeur administratif et financier le 24 septembre 2010. A l'occasion de la rupture à l'amiable de son contrat de travail, une transaction de 516 K€ a été signée avec Faiveley Transport. En tant que membre du Directoire, M. Etienne Haumont ne percevait pas de rémunération particulière. Il n'y a eu aucune rémunération ou indemnité versée à M. Etienne Haumont à l'occasion de la cessation de ses fonctions de membre du Directoire de la société Faiveley Transport.

La rémunération des membres salariés du Directoire est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie variable au titre de l'exercice écoulé est déterminée par rapport à des objectifs Groupe et des objectifs individuels. Les objectifs Groupe reposent sur l'EBITDA et la génération de trésorerie. Les objectifs individuels sont définis en début d'exercice avec le supérieur hiérarchique et sont également présentés au Comité des rémunérations pour les membres du Comité exécutif. La décision quant à l'attribution finale de la part variable de la rémunération assise sur des objectifs individuels (bonus) est arrêtée à l'issue d'entretiens individuels et, pour les objectifs Groupe, sur la base des comptes audités. Ces préconisations font l'objet ensuite d'un débat au sein du Comité des rémunérations, avant d'être présentées au Conseil.

Suite à la nomination de M. Thierry Barel en tant que Président du Directoire et Directeur Général en date du 1^{er} avril 2011, ont été définies les modalités de cessation de ses fonctions. Ainsi, en cas de révocation de M. Thierry Barel par le Conseil de Surveillance, celui-ci pourra bénéficier d'une indemnité basée sur des critères de performance, pouvant s'élever au maximum à dix huit mois de rémunération totale.

4.2.2.2 Montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés

L'attribution des jetons de présence pour l'exercice écoulé repose sur la participation active aux réunions et travaux du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés : Comité des rémunérations et Comité d'audit.

Des jetons sont également attribués à raison de la contribution spécifique de certains membres du Conseil de Surveillance dans leur domaine d'expertise.

Nom	Rémunération 2011/2012			Rémunération 2010/2011			Jetons de présence versés au cours de l'exercice ⁽¹⁾	
	Fixe	Variable	Différée	Fixe	Variable	Différée	2011/12	2010/11
Philippe ALFROID Président du Conseil de Surveillance							45 200	47 200
François FAIVELEY Vice-Président du Conseil de Surveillance							19 200	20 000
Didier ALIX Membre du Conseil de Surveillance							15 200	10 400
Serge CHOUMAKER Membre du Conseil de Surveillance représentant des salariés actionnaires	116 498	29 762	-	110 473	29 015	-	-	-
Christian GERMA Membre du Conseil de Surveillance							22 800	23 600
Maurice MARCHAND-TONEL Membre du Conseil de Surveillance							16 400	17 200
Christopher Spencer Membre du Conseil de Surveillance							17 600	18 400
Edmond BALLERIN*							2 000	2 000

* Le mandat de Mr Ballerin en tant que membre du Conseil de Surveillance a pris fin en Septembre 2011.

(1) les jetons de présence versés au cours de l'exercice en cours son relatifs à l'exercice antérieur.

Au cours de l'exercice 2011/2012, le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues par les membres des organes de gestion de la société s'est élevé à 1 569 760 €.

L'Assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 2011 a fixé le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2010/2011, à une somme de 220 000 euros.

4.2.2.3 Montant des sommes provisionnées aux fins de versement de retraite

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique mis en place par la société ou ses filiales pour les mandataires sociaux. Il s'agit du même régime que celui appliqué pour les autres salariés. Le montant de la dotation de l'exercice 2011/2012 les concernant s'élève à 20 K€.

Outre les éléments précisés ci-dessus, il n'y pas eu de rémunération perçue par les mandataires sociaux sous forme de commissions de gestion.

4.2.2.4. Information sur les rémunérations des dirigeants sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant social		
	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012
Thierry BAREL* : Président du Directoire et Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	791 868	609 629
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	116 640
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	156 051	-
TOTAL	947 919	726 269
Erwan FAIVELEY** : Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	159 950	132 200
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	159 950	132 200
Guillaume BOUHOURS *** : Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	351 339
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	46 656
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	397 995
Robert JOYEUX * : Président du Directoire et Directeur Général (jusqu'au 31 mars 2011)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 005 276	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 005 276	-
Etienne HAUMONT**** : Membre du Directoire (jusqu'au 01/09/2011)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	806 208	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	806 208	-

* M. Robert Joyeux a pris sa retraite et démissionné de son mandat de Président du Directoire le 31 mars 2011. M. Thierry Barel a été nommé Président du Directoire et Directeur Général le 1^{er} avril 2011.

** M. Erwan Faiveley est salarié de F.F.P., société holding de la famille Faiveley.

*** Guillaume Bouhours a été nommé membre du Directoire le 1^{er} avril 2011 et n'a perçu aucune rémunération à ce titre sur l'exercice clos au 31 mars 2011.

**** M. Etienne Haumont a démissionné de son poste de membre du Directoire en date du 1^{er} septembre 2010 et quitté ses fonctions de Directeur administratif et financier le 24 septembre 2010. A l'occasion de la rupture à l'amiable de son contrat de travail, une transaction de 516 K€ a été signée avec Faiveley Transport. En tant que membre du Directoire, M. Etienne Haumont ne percevait pas de rémunération particulière. Il n'y a eu aucune rémunération ou indemnités versée à M. Etienne Haumont à l'occasion de la cessation de ses fonctions de membre du Directoire de la société Faiveley Transport.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant social

	Exercice 2010/2011		Exercice 2011/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Thierry BAREL, Président du Directoire et Directeur Général				
Rémunération fixe (brute avant impôt)	407 873	407 873	432 794	432 794
Rémunération variable*(brute avant impôt)	381 300	249 600	174 140	381 300
Avantages en nature (voiture de fonction)	2 695	2 695	2 695	2 695
TOTAL	791 868	660 168	609 629	816 789
Erwan FAIVELEY, Membre du Directoire				
Rémunération fixe (brute avant impôt)	91 500	91 500	96 000	96 000
Rémunération variable*(brute avant impôt)	27 000	27 000	-	-
Avantages en nature (logement de fonction)	41 450	41 450	36 200	36 200
TOTAL	159 950	159 950	132 200	132 200
Guillaume BOUHOURS, Membre du Directoire				
Rémunération fixe (brute avant impôt)	-	-	214 173	214 173
Rémunération variable*(brute avant impôt)	-	-	134 586	160 833
Avantages en nature (logement de fonction)	-	-	2 580	2 580
TOTAL	-	-	351 339	377 586
Robert JOYEUX, Président du Directoire et Directeur Général (jusqu'au 31 mars 2011)				
Rémunération fixe (brute avant impôt)	603 163	603 163	-	-
Rémunération variable*(brute avant impôt)	396 000	366 300	-	-
Avantages en nature (voiture de fonction)	6 113	6 113	-	-
TOTAL	1 005 276	975 576	-	-
Etienne HAUMONT, Membre du Directoire (jusqu'au 1 ^{er} septembre 2010)				
Rémunération fixe (brute avant impôt)	137 053	137 053	-	-
Rémunération variable*(brute avant impôt)	150 840	150 840	-	-
Rémunération exceptionnelle (brute avant impôt)	516 600	516 600	-	-
Avantages en nature (voiture de fonction)	1 715	1 715	-	-
TOTAL	806 208	806 208	-	-

* La partie variable est déterminée par rapport à des objectifs Groupe et des objectifs individuels. Les objectifs Groupe reposent sur le niveau d'EBITDA et la génération de cash. Les objectifs individuels sont définis en début d'exercice avec le supérieur hiérarchique et sont également présentés au Comité des rémunérations pour les membres du comité exécutif. La décision quant à l'attribution finale de la part variable de la rémunération assise sur des objectifs individuels (bonus) est arrêtée à l'issue d'entretiens individuels et, pour les objectifs Groupe, sur la base des comptes audités. Ces préconisations font l'objet ensuite d'un débat au sein du Comité des rémunérations. Le Président du Comité des rémunérations fait la synthèse au Conseil de Surveillance.

** M. Erwan Faiveley est salarié de F.F.P., société holding de la famille Faiveley.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance		
Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012
Philippe ALFROID		
Jetons de présence	47 200	45 200
Autres rémunérations	-	-
François FAIVELEY		
Jetons de présence	20 000	19 200
Autres rémunérations	-	-
Didier ALIX		
Jetons de présence	10 400	15 200
Autres rémunérations	-	-
Serge CHOUMAKER		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Christian GERMA		
Jetons de présence	23 600	22 800
Autres rémunérations	-	-
Robert JOYEUX		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Maurice MARCHAND-TONEL		
Jetons de présence	17 200	16 400
Autres rémunérations	-	-
Christopher SPENCER		
Jetons de présence	18 400	17 600
Autres rémunérations	-	-
Edmond BALLERIN*		
Jetons de présence	2 000	2 000
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	138 800	138 400

* Le mandat de Mr Ballerín en tant que membre du Conseil de Surveillance a pris fin en Septembre 2011.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Thierry BAREL Président du Directoire Début mandat : 01/04/2011		x ⁽¹⁾		x	x ⁽³⁾			x
Erwan FAIVELEY Membre du Directoire Début mandat : 27/09/2005	x ⁽²⁾			x		x		x
Guillaume BOUHOURS Membre du Directoire Début mandat : 01/04/2011	x					x		x

(1) Le contrat de travail de M. Thierry Barel a pris fin le 1^{er} avril 2011, date de sa nomination en tant que Président du Directoire et Directeur Général de la société.

(2) M. Erwan Faiveley est salarié de F.F.P., société holding de la famille Faiveley.

(3) Suite à la nomination de M. Thierry Barel en tant que Président du Directoire et Directeur Général en date du 1^{er} avril 2011, ont été définies les modalités de cessation de ses fonctions. Ainsi, en cas de révocation de M. Thierry Barel par le Conseil de Surveillance, celui-ci pourra bénéficier d'une indemnité basée sur des critères de performance, pouvant s'élever au maximum à dix huit mois de rémunération totale.

Information sur les actions gratuites attribuées durant l'exercice aux dirigeants sociaux					
Nom du dirigeant social	N° Plan et Date	Valorisation par option (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés)	Nombre d'actions attribuées gratuitement durant l'exercice	Date d'attribution définitive	Date de disponibilité des titres
Thierry BAREL	05/03/2012	29,16	4 000	05/03/2014	05/03/2016
Erwan FAIVELEY	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Guillaume BOUHOURS	05/03/2012	29,16	1 600	05/03/2014	05/03/2016

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU 31 MARS 2012
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Date d'Assemblée	27/09/05										22/09/09
Date du Directoire	24/11/05	29/12/05	22/06/06	25/10/06	15/11/06	01/12/06	02/04/07	19/02/08	29/03/08	16/07/08	23/11/09
Nombre total d'actions attribuées	221 760	6 720	31 360	6 720	4 480	11 200	26 880	26 880	13 440	22 600	144 000
Dont le nombre pouvant être achetées par les mandataires sociaux : - Thierry BAREL - Serge CHOUMAKER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000 5 500
Point de départ d'exercice des options	24/11/07	29/12/07	22/06/08	25/10/08	15/11/08	01/12/08	02/04/09	19/02/10	29/03/10	17/07/10	23/11/13
Date d'expiration	23/11/12	28/12/12	21/06/13	24/10/13	14/11/13	30/11/13	01/04/14	18/02/15	28/03/15	16/07/15	23/11/17
Prix d'achat*	26,79€	29,75€	30,48€	33,77€	34,13€	34,01€	42,80€	32,31€	34,08€	40,78€	54,91€
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2012	160 126	6 720	21 719	6 720	4 480	7 330	11 220	20 560	130	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	47 040	-	4 480	-	-	-	-	-	4 480	-	14 000
Options restantes en fin d'exercice	14 594	-	5 161	-	-	3 870	15 660	6 320	8 830	22 600	130 000

*Le prix d'exercice des options est fixé sur la base de 95% de la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date du directoire ayant décidé l'attribution.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS AU 31 MARS 2012

	Nombre total d'options attribuées /d'actions achetées	Prix moyen pondéré	24/11/05	29/12/05	22/06/06	25/10/06	15/11/06	01/12/06	02/04/07	19/02/08	29/03/08	16/07/08	23/11/09
Options consenties, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	285 980	38,03	67 200	6 720	31 360	6 720	4 480	11 200	26 880	26 880	13 440	22 600	68 500
Options détenues sur l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, levées, par les 10 salariés dont le nombre d'options achetées est le plus élevé	39 976	30,98	18 017	-	399	-	-	-	4 500	17 060	-	-	-

4.2.3 Nombre d'options et d'actions gratuites détenues par les dirigeants

M. Thierry Barel s'est vu attribuer le 23 novembre 2009, 40 000 options de souscription au titre du plan voté par l'Assemblée générale le 22 septembre 2009. Il sera tenu de conserver un tiers des actions levées au-delà du nombre nécessaire pour financer l'exercice total des options attribuées et le paiement de l'impôt sur les plus-values correspondantes.

Le Directoire a mis en œuvre la délégation accordée par l'Assemblée générale du 13 septembre 2010 aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions dites de performance.

A ce titre, M. Guillaume Bouhours s'est vu attribuer le 3 décembre 2010, 10 000 actions gratuites et M. Thierry Barel, 5 000.

L'attribution définitive aura lieu conformément aux critères de performance définis à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans. M. Thierry Barel sera tenu de conserver au minimum 50% de ces actions qui lui sont accordées par le Directoire au-delà de la période d'indisponibilité définie par le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions. Cette règle s'appliquera jusqu'à ce que M. Barel détienne en actions de la société, acquises lors des différents plans de stock-options ou d'actions gratuites, au moins l'équivalent d'un an de salaire net.

Lors de l'Assemblée générale du 14 septembre 2011, le Directoire de la société s'est vu accorder une délégation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée générale et a été fixée à 1% du capital social au jour de ladite assemblée, le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement.

Le Directoire dans sa réunion du 5 mars 2012 a décidé de mettre en œuvre cette délégation. Le Conseil de Surveillance du 27 mars 2012 a confirmé l'attribution gratuite de 4 000 actions au profit de M. Thierry Barel et de 1 600 au profit de M. Guillaume Bouhours.

L'attribution définitive aura lieu à l'issue d'une période de deux ans et les actions ainsi attribuées demeureront indisponibles pendant un délai de deux ans supplémentaires à compter de l'attribution définitive. MM. Barel et Bouhours seront tenus de conserver au minimum 50% de ces actions attribuées gratuitement au-delà de la période d'indisponibilité définie par le règlement du plan d'attribution gratuite. Cette obligation de conservation complémentaire s'appliquera jusqu'à ce que MM. Barel et Bouhours détiennent en actions de la société, acquises lors des différents plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions, au moins l'équivalent d'un an de salaire net.

4.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant

4.2.5 Informations sur les opérations conclues avec les mandataires sociaux

Faiveley S.A (aujourd'hui dénommée Faiveley Transport) et les actionnaires de la société Faiveley Management, parmi lesquels figurent Monsieur Robert Joyeux, ont conclu deux accords, en novembre 2008, relatifs à la cession et à l'apport de la totalité de leur participation dans Faiveley Transport et Faiveley Management.

Par le traité d'apport, approuvé par l'Assemblée Générale de la société du 23 décembre 2008, certains associés de la société Faiveley Management, ont fait apport à la société Faiveley S.A. de 651 632 actions Faiveley Management, la valeur globale de cet apport étant évaluée à 26 190 255,42 euros et la répartition des actions apportées par les associés de Faiveley Management, mandataires sociaux de la société, étant la suivante:

Apporteurs	Actions apportées	Actions cédées
Robert Joyeux	114 225	185 871

Le capital social de la société a de ce fait été augmenté d'un montant de 557 233 euros par la création et l'émission de 557 233 actions nouvelles de un 1 euro chacune, entièrement libérées et portant jouissance au 1^{er} avril 2008, attribué aux apporteurs, mandataires sociaux de la société, en rémunération de leurs apports comme suit:

Apporteurs	Actions nouvelles
Robert Joyeux	97 678

Suite à ces cessions et apports de titres, les sociétés Faiveley Management et Faiveley Transport ont été dissoutes respectivement en février et mars 2009.

4.3 Fonctionnement des organes d'administration

4.3.1 Fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion du patrimoine social et est appelé à traiter des sujets stratégiques et de fonctionnement du Groupe. Il peut, à cet effet, effectuer tous actes et passer tous contrats de toute nature et toute forme engageant la société, à l'exception de ceux qui concernent les cessions d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties qui sont nécessairement soumis à l'autorisation du Conseil de Surveillance.

A ce titre, il appartient au Directoire de se prononcer sur les questions les plus importantes ayant trait à la direction et à l'administration de la société et de délibérer sur ces questions.

Le Directoire convoque l'Assemblée générale.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et/ou chaque fois que l'un de ses membres l'estime utile et au moins une fois par trimestre, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Les membres du Directoire sont tenus d'assister personnellement aux réunions.

Les décisions doivent être adoptées par deux membres au moins et en cas de désaccord entre les membres du Directoire, le Président a voix prépondérante.

La réunion du Directoire du 29 décembre 2005 a arrêté les termes de son règlement intérieur au respect duquel chaque membre est individuellement astreint. Le règlement intérieur rappelle notamment quels sont les pouvoirs et obligations du Directoire, quelles sont ses modalités de réunion et de délibération. Le règlement intérieur est disponible au siège de la société.

Les membres du Directoire se réunissent par ailleurs mensuellement en Comité de pilotage.

4.3.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Se reporter au 4.4.1.1 du Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne au sein de Faiveley Transport.

Le Conseil de Surveillance a modifié son règlement intérieur lors de la séance tenue le 24 février 2011 afin de se conformer à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées. Sont repris dans ce règlement intérieur les différents comités qui existaient au sein de l'entité opérationnelle Faiveley Transport.

Ce règlement définit, par ailleurs, les critères qui permettent de qualifier un membre du Conseil de Surveillance d'indépendant. Ces critères reposent sur ceux édictés par l'Afep/Medef dans son code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008.

Pour être qualifié d'administrateur indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire aux critères suivants :

- ne doit pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne doit pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis au moins cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne doit pas être client, fournisseur, partenaire commercial, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - ✓ significatif de la société ou de son groupe,
 - ✓ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne doit pas être lié directement ou indirectement, ni avoir été lié directement ou indirectement au cours des cinq années précédentes, à un tel client, fournisseur, partenaire commercial, banquier d'affaire ou banquier d'investissement ;
- ne doit pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la société ;
- ne doit pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans ;
- ne doit pas détenir, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 10% du capital social ou des droits de vote dans la société ou l'une des sociétés de son groupe, ni avoir de lien familial proche avec un actionnaire détenant une participation supérieure à 10 % du capital social ou des droits de vote de la société ou d'une société de son groupe.

La question de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est régulièrement débattue au sein du Conseil de Surveillance et la situation au cas par cas de chaque membre est examinée au regard des critères ci-dessus. Le Conseil de Surveillance peut estimer qu'un membre du Conseil de Surveillance remplissant les critères ci-dessus ne peut être qualifié d'indépendant tout comme il peut estimer qu'un membre du Conseil de Surveillance ne remplissant pas tous les critères ci-dessus peut cependant être indépendant.

A ce titre, le Conseil de Surveillance a estimé que Monsieur Christian Germa était un membre indépendant du Conseil de Surveillance, étant donné que Monsieur Germa exerce son activité professionnelle dans un secteur n'ayant aucun lien avec le domaine ferroviaire et n'est pas un actionnaire significatif de la société.

4.3.3 Réunions du Directoire

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le Directoire s'est réuni dix fois avec un taux de présence des membres s'établissant à 87 %.

4.3.4 Réunions de Conseil de Surveillance

Se reporter au 4.4.1.2 du Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne au sein de Faiveley Transport.

4.3.5 Travaux du Conseil de Surveillance

Se reporter au 4.4.1.8 du Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne au sein de Faiveley Transport.

4.3.6 Comités institués au sein du Groupe

Depuis le 23 mars 2009, consécutivement à la Transmission Universelle du Patrimoine de Faiveley Transport à Faiveley S.A (aujourd'hui dénommée Faiveley Transport), ces comités sont directement rattachés à la société. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance du 26 juin 2009 a été modifié le 22 avril 2010 afin de mieux formaliser l'existence et le rôle desdits comités ; leur composition a été revue à l'occasion de la séance du Conseil de Surveillance en date du 22 septembre 2009.

Trois comités spécifiques sont actuellement actifs :

- le Comité des rémunérations,
- le Comité d'audit et des risques,
- le Comité de pilotage.

4.3.6.1 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres. Il est présidé par le président du Conseil de Surveillance, Philippe Alfroid, et compte deux autres conseillers Christopher Spencer et François Faiveley.

Le fonctionnement de ce comité n'obéit pas à des règles précises ; il se réunit néanmoins au moins une fois par an et est chargé de déterminer la rémunération des membres de la Direction générale et des principaux cadres du Groupe.

Ce comité a pour mission d'émettre ses recommandations au Conseil et est chargé notamment de formuler des propositions pour la détermination de la rémunération, tant la part fixe et variable que les avantages en nature, les retraites et la prévoyance des membres du Directoire, du Comité Exécutif ainsi que des principaux dirigeants du Groupe. Il examine la cohérence des règles de fixation de la part variable avec l'évaluation annuelle des performances des membres du Directoire et des principaux dirigeants du Groupe, ainsi que l'application de ces règles ; il donne son avis sur la politique de rémunération comprenant les principes de répartition des parties fixes et variables, les critères d'assiette des parties variables et des règles d'attribution des éventuels bonus et primes. Il émet également un avis sur l'établissement de la liste des bénéficiaires et les modalités d'attribution des options de souscription et/ou d'achat d'actions (stock-options) ou de tout autre type de plan d'actionnariat salarié ou dirigeant.

4.3.6.2 Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé de quatre membres : Philippe Alfroid, Christian Germa, Maurice Marchand-Tonel, Christopher Spencer; il est présidé par Christian Germa, conseiller indépendant. Aucun dirigeant n'est membre dudit comité depuis le 22 septembre 2009.

Ce comité a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance et est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité peut être consulté sur toutes questions relatives aux procédures de contrôles de risques inhabituels, notamment quand le Conseil de Surveillance ou le Directoire juge utile de les lui soumettre.

Le Comité d'audit et des risques est chargé en particulier d'examiner les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Ce comité analyse aussi les procédures mises en place au sein du Groupe afin de respecter la réglementation comptable, l'identification, l'évaluation, l'anticipation et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels pourraient être exposés la société et ses filiales en France comme à l'étranger.

En vue de remplir cette mission, le Comité d'audit et des risques procède à l'audition des Commissaires aux Comptes et du Directeur Financier du Groupe, il procède à l'examen du périmètre des sociétés consolidées, il recourt à des experts extérieurs le cas échéant, procède également à l'examen des risques et des engagements hors-bilan significatifs, à l'examen du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes et des modalités de renouvellement de leurs mandats.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins trois fois par an, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels. Il émet des recommandations et élabore un rapport à l'issue de chaque réunion ; ce rapport est soumis au Conseil de Surveillance de la société.

Le dernier comité d'audit et des risques s'est réuni le 15 juin 2012, en présence de tous les membres du comité ainsi que de Thierry Barel (Président du Directoire) et Guillaume Bouhours (Directeur Financier du Groupe).

4.3.6.3 Comité de pilotage

Un Comité de pilotage, rassemblant les membres du Directoire de la société ainsi que l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, se réunit mensuellement en vue d'évaluer les performances opérationnelles et financières du Groupe, de discuter des dossiers et de définir les grandes orientations stratégiques du Groupe sur ses différents métiers et sur ses différents marchés, de superviser, chaque année, la préparation du budget annuel.

Le Comité examine également les principaux indicateurs financiers mensuels du Groupe.

FAIVELEY TRANSPORT

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2012**

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63 Rue de Villiers
92200 NEUILLY-SUR-SEINE**

**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy
21000 DIJON**

FAIVELEY TRANSPORT
Société Anonyme au capital de 14 614 152 euros
3 Rue du 19 mars 1962 – Immeuble le Delage – 92230 GENEVILLIERS
RCS NANTERRE 323 288 563
SIRET 323 288 563 00170 - APE 6420 Z

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2012**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagement. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-86 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- **Avec Monsieur Thierry BAREL**

(Conseil de Surveillance du 9 juin 2011)

En raison de sa nomination en tant que Président du Directoire, Monsieur Thierry BAREL a démissionné et par conséquent mis fin au contrat de travail le liant avec la société.

A cette occasion, le Comité des rémunérations du Conseil de Surveillance a examiné les aménagements liés à la disparition de son contrat de travail et a proposé qu'en cas de révocation de Monsieur Thierry BAREL par le Conseil de Surveillance, celui-ci puisse bénéficier d'une indemnité basée sur des critères de performance, pouvant s'élever au maximum à dix-huit mois de rémunération totale.

La performance pour la mesure de cette indemnité est le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil de Surveillance qui servent au calcul de la rémunération variable annuelle. La mesure de cette performance est la moyenne de la performance de Monsieur Thierry BAREL sur les trois années dont les résultats ont été publiés et précédant son départ.

- **Avec Monsieur Didier ALIX**

(Conseil de Surveillance du 22 juillet 2011)

Votre société a conclu un avenant à la convention de crédit du 22 décembre 2008 avec un pool de neuf banques dont les principales évolutions sont les suivantes :

- *rallongement de la durée des crédits (dernière échéance en juin 2016 contre décembre 2013 dans la convention d'origine) ;*
- *mainlevée sur l'ensemble des sûretés constituées dans la convention d'origine ;*
- *possibilité de recourir à un endettement non bancaire pour un montant plus élevé que celui prévu dans la convention d'origine ;*
- *assouplissements des « covenants » bancaires.*

L'une des banques concernées par la signature de cet avenant est la SOCIETE GENERALE, banque au sein de laquelle Monsieur Didier ALIX, membre du Conseil de Surveillance de votre société, exerce les fonctions de Conseiller du Président. Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à signer cet avenant, étant précisé que Monsieur Didier ALIX n'a pas pris part au vote.

- **Avec Monsieur Robert JOYEUX**

(Conseil de Surveillance du 27 mars 2012)

Le Conseil de Surveillance a autorisé le Président du Directoire à signer un avenant au contrat de conseil et d'assistance du 22 avril 2011 signé entre la société et Monsieur Robert JOYEUX. Monsieur Robert JOYEUX étant désormais membre du Conseil de Surveillance, depuis l'Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2011, n'a pas pris part au vote du Conseil.

Cet avenant est destiné à prolonger la durée de la mission de conseil assurée par Monsieur Robert JOYEUX auprès de la direction générale de la société ainsi qu'à définir les honoraires complémentaires pour 194.000 € hors taxes qui seront perçus par Monsieur Robert JOYEUX à cette occasion.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec Monsieur Robert JOYEUX**

Protocole d'accord avec les managers et avenant n°1 – Cession et apport des actions de FAIVELEY MANAGEMENT au profit de FAIVELEY SA (devenue FAIVELEY TRANSPORT le 22 septembre 2009)

Dans le cadre des opérations de reconstitution de son capital, FAIVELEY TRANSPORT a conclu un protocole d'accord le 16 octobre 2008 et un avenant à ce protocole le 17 novembre 2008 avec les managers et leurs conjoints associés dans FAIVELEY MANAGEMENT SAS.

Dans le cadre du protocole du 16 octobre 2008, Monsieur Robert JOYEUX a reçu 140.610 actions FAIVELEY TRANSPORT en contrepartie de 164.430 actions FAIVELEY MANAGEMENT apportées à FAIVELEY TRANSPORT. Monsieur Robert JOYEUX s'est aussi engagé à conserver la totalité de ses actions FAIVELEY TRANSPORT pendant 2 ans à compter du 23 décembre 2008 et les deux tiers de ses actions pendant 3 ans à compter du 23 décembre 2008. Cette dernière convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

En outre, pendant une période de six ans à compter du 23 décembre 2008, toute cession d'un bloc de plus de 10.000 actions FAIVELEY TRANSPORT est soumise à un droit de préférence de FAIVELEY TRANSPORT.

- **Avec la société FRANCOIS FAIVELEY PARTICIPATIONS SAS**

En exécution de la convention d'assistance technique, commerciale et administrative conclue entre la société FFP et FAIVELEY TRANSPORT le 26 juin 2004, et au titre de la refacturation de loyers et de prestations de services, la société FAIVELEY TRANSPORT a constaté les sommes suivantes en charges et en produits au titre de l'exercice clos au 31 mars 2012.

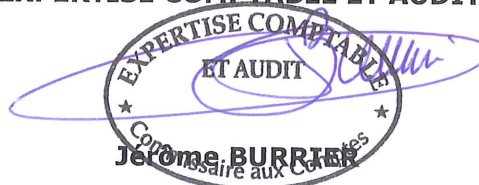
En euros	Charges pour FAIVELEY TRANSPORT	Produits pour FAIVELEY TRANSPORT
<i>Contrat d'assistance, de prestations de services</i>	365.000	1.020
<i>Refacturation de loyers et charges</i>	-	2.150

Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 16 juillet 2012
Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT


Philippe VINCENT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT


Jérôme BURRIER
Comptable aux Comptes

4.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne au sein de Faiveley Transport.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants sociaux ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- des autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Le présent rapport a été débattu et approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 6 juin 2012.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le Directoire. Le Conseil de Surveillance est tenu régulièrement informé par le Directoire au moyen de rapports trimestriels de la marche des affaires et de l'activité de la société et de ses filiales.

Dans le cadre de ses attributions légales, le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Le Directoire présente un rapport d'activités au Conseil de surveillance au moins une fois par trimestre.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Conformément aux dispositions statutaires, il peut également les révoquer. Il désigne le Président du Directoire et éventuellement le ou les Directeurs Général (aux).

Le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels établis par le Directoire.

Il présente à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance approuve la stratégie à moyen et long terme telle que présentée par le Président du Directoire et en contrôle son exécution. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Outre les dispositions statutaires, le Conseil de Surveillance doit approuver préalablement toute opération significative relative au périmètre d'activités de la société (acquisitions, cessions, restructurations internes) et a fortiori tout ce qui est hors de la stratégie approuvée de l'entreprise. Il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société.

Le Président réunit le Conseil de Surveillance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre après communication par le Directoire de son rapport périodique.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ; les décisions sont prises à la majorité. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Chaque Conseiller ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule des procurations reçues pour la représentation d'un Conseiller n'ayant pu se déplacer.

Pour être en ligne avec le code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil de Surveillance avait mis à l'ordre du jour de sa réunion du 22 avril 2010 la modification de son règlement intérieur prévoyant et précisant notamment :

- ses compétences,
- ses règles de fonctionnement,
- les modalités de réunion, d'organisation et de préparation des travaux du Conseil,
- les informations nécessaires à l'exercice du mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Suite à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la prévention des manquements d'initiés des dirigeants du 3 novembre 2010, le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 24 février 2011, décidé de définir précisément les « fenêtres interdites », périodes pendant lesquelles les dirigeants et initiés permanents ont l'interdiction d'effectuer une transaction sur les titres de la société. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs modifié et mis en conformité son règlement intérieur tout comme le Code de Bonne Conduite de la société lors de cette même séance. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet de la société. Le calendrier des « fenêtres interdites » est mis à jour et communiqué chaque année en début d'exercice à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ainsi qu'aux initiés permanents de la société.

Par ailleurs, lors de la réunion qui s'est tenue le 24 mars 2011, le Conseil de Surveillance a examiné les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et décidé de se conformer aux prescriptions transitoires de cette réglementation. Mesdames Auriol-Potier et Giadrossi-Morel ont été nommées membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée générale du 14 septembre 2011 et peuvent être qualifiées d'indépendantes selon les critères fixés par le référentiel adopté par le Conseil de Surveillance en la matière.

En raison de ses missions légales, chaque membre du Conseil de Surveillance est astreint aux obligations fondamentales de loyauté, de confidentialité et de diligence.

Le Conseil a adopté la Charte du membre du Conseil de Surveillance, qui définit les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant, ainsi que les obligations

des membres du Conseil de Surveillance. Cette Charte est également disponible au siège de la société.

Il y est notamment indiqué que deux membres au moins du Conseil de Surveillance doivent répondre à la qualification d'administrateur indépendant.

Au-delà des exigences de compétence et d'expérience qui sont requises de sa part, un membre du Conseil de Surveillance est qualifié d'indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Pour être qualifié d'administrateur indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire aux critères suivants :

- ne doit pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne doit pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis au moins cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne doit pas être client, fournisseur, partenaire commercial, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - ✓ significatif de la société ou de son groupe,
 - ✓ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne doit pas être lié directement ou indirectement, ni avoir été lié directement ou indirectement au cours des cinq années précédentes, à un tel client, fournisseur, partenaire commercial, banquier d'affaire ou banquier d'investissement ;
- ne doit pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la société ;
- ne doit pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans ;
- ne doit pas détenir, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 10% du capital social ou des droits de vote dans la société ou l'une des sociétés de son Groupe, ni avoir de lien familial proche avec un actionnaire détenant une participation supérieure à 10 % du capital social ou des droits de vote de la société ou d'une société de son Groupe.

Chaque année, lors de la séance d'examen des comptes de l'exercice clos, le Conseil de Surveillance examine au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères de la présente clause, et porte à la connaissance des actionnaires dans son rapport annuel les conclusions de son examen de telle sorte que soient identifiés les membres indépendants. Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance identifiés comme étant des membres indépendants sont :

- Madame Hélène Auriol-Potier,
- Monsieur Christian Germa,
- Madame Giadrossi-Morel,
- Monsieur Maurice Marchand-Tonel.

Monsieur Germa était administrateur de la société Faiveley Transport avant les opérations de transmission universelle de patrimoine au profit de Faiveley S.A. (aujourd'hui dénommée Faiveley Transport). Après discussions au sein du Conseil de Surveillance, Monsieur Germa a été qualifié de « membre indépendant ». En effet, le Conseil de Surveillance a relevé que Monsieur Germa exerce son activité professionnelle dans un secteur n'ayant aucun lien avec le domaine ferroviaire, qu'il n'a pas de lien familial ou privé avec l'actionnaire principal et qu'il n'est pas un actionnaire significatif de la société.

Enfin, au delà des seules exigences statutaires, le règlement intérieur demande à ce que chacun des membres du Conseil de Surveillance soit actionnaire à titre personnel de manière significative. Il a été décidé que chacun des membres du Conseil de Surveillance acquiert au moins deux cents (200) actions de la société. Les membres du Conseil disposent d'un délai de douze mois à compter de leur prise de fonction pour régulariser leur situation.

1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni neuf fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- ✓ Le **1^{er} avril 2011**, sur l'ordre du jour suivant :
 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Nomination du nouveau Président du Directoire ;
 - Nomination d'un nouveau membre du Directoire ;
 - Rémunération des membres du Directoire ;
 - Divers.
- ✓ Le **21 avril 2011**, sur l'ordre du jour suivant :
 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Examen du chiffre d'affaires annuel de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;
 - Examen des recommandations Afep-Medef concernant l'incompatibilité entre contrat de travail et mandat social ;
 - Examen de la procédure de renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
 - Examen du calendrier des prochaines réunions du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et des risques, du Comité des Rémunérations et du Comité de Pilotage ;
 - Divers.
- ✓ Le **9 juin 2011**, sur l'ordre du jour suivant :
 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Présentation par le Directoire et observations du Conseil sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;
 - Présentation du rapport du Comité d'Audit et des Risques ;

- Présentation du projet de rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire pour l'Assemblée générale annuelle ;
 - Présentation du projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil pour l'Assemblée générale annuelle ;
 - Examen des projets de résolutions soumis par le Directoire à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle ;
 - Examen de la liste des conventions réglementées mises en œuvre sur l'exercice écoulé au titre de l'article L.225-86 du Code de commerce ;
 - Renouvellement des mandats des membres du Directoire ;
 - Présentation des conclusions du Comité des rémunérations sur la rémunération des membres du Directoire et les aménagements liés à la suppression du contrat de travail du Président du Directoire ;
 - Transfert du siège social ;
 - Approbation d'une convention réglementée relevant de l'article L.225-86 du Code de commerce ;
 - Divers.
- ✓ Le **22 juillet 2011**, sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Examen du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011/2012 ;
 - Examen des projets définitifs de résolutions qui seront présentés lors de la prochaine assemblée générale ;
 - Choix des candidatures féminines pour le Conseil de Surveillance à proposer lors de la prochaine assemblée générale ;
 - Choix des nouveaux commissaires aux comptes pour nomination lors de la prochaine assemblée générale ;
 - Demande d'autorisation préalable du Directoire concernant l'émission d'un cautionnement pour le compte de la société de droit chinois SFRT ;
 - Divers.
- ✓ Le **14 septembre 2011**, sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Accueil de Madame Auriol-Potier, Madame Giadrossi-Morel et Monsieur Joyeux en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;
 - Election du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance ;
 - Divers.
- ✓ Le **19 octobre 2011**, sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Examen du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2011/2012 présenté par le Directoire et perspectives ;
 - Examen des opportunités de croissance externe ;
 - Divers.
- ✓ Le **23 novembre 2011**, sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Présentation et approbation des comptes semestriels arrêtés par le Directoire du 23 novembre 2011 ;
 - Actualisation sur les opérations en cours de croissance externe ;
 - Mise en œuvre par le Directoire d'un plan d'attribution gratuite d'actions dites de performance : présentation du règlement du plan et de ses mécanismes,

- obligation de conservation pour les dirigeants sociaux bénéficiaires et collège éligible ;
 - Mise en œuvre par le Directoire de la délégation de pouvoir conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 2011 en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce ;
 - Divers.
- ✓ Le **24 janvier 2012**, sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Examen du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2011/2012 et du projet de communiqué de presse ;
 - Autorisation annuelle des garanties, avals et cautions consentie au Directoire ;
 - Suivi des opérations d'acquisition et de financement de la société Graham-White ;
 - Attribution gratuite d'actions de la société aux dirigeants (au titre du plan présenté par le Directoire le 23 novembre 2011);
 - Divers.
- ✓ Le **27 mars 2012**, sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
 - Examen du budget de l'exercice 2012/2013 ;
 - Attribution gratuite d'actions de la société aux dirigeants (au titre du plan présenté par le Directoire le 23 novembre 2011);
 - Divers.

1.3 Convocations des membres du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 20-III des statuts, les délais moyens de convocations formelles des membres du Conseil de Surveillance sont de quatre jours.

Chaque membre a la faculté de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre membre.

La présidence des séances est assurée par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-président.

1.4 Information des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre reçoit, avant la réunion, des éléments financiers sur le Groupe et un dossier présentant les informations relatives aux points figurant à l'ordre du jour de la réunion.

1.5 Jetons de présence

Les indications sont fournies dans le rapport de gestion du Directoire.

1.6 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent généralement au siège social ; néanmoins il arrive parfois que certaines réunions se tiennent en d'autres lieux.

1.7 Procès-verbal des réunions

Le procès verbal des réunions du Conseil de Surveillance est établi à l'issue de chaque réunion et communiqué sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

1.8 Bilan d'activité 2011/2012

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le Conseil s'est réuni à neuf reprises. Le taux de présence des conseillers s'établit à 82,8%. Les neuf séances ont été présidées par le Président du Conseil de Surveillance, Philippe Alfroid.

Au cours de cet exercice, les membres du Directoire ont assisté à chaque réunion et ont présenté au Conseil, dans leurs domaines de compétences respectifs, les points figurant à l'ordre du jour.

Le Directeur juridique du Groupe a assisté à toutes les réunions du Conseil et assumé les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

1.9 Règles déterminant les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est fixée par le Comité des rémunérations et par le Conseil de Surveillance. L'ensemble des informations requises au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce est présenté dans le rapport de gestion du Directoire.

La fixation et l'attribution des jetons de présence se décident à l'occasion d'une réunion entre le Président et le Vice-président du Conseil de Surveillance qui prennent en compte notamment les critères suivants :

- taux d'assiduité aux séances du Conseil ;
- travaux effectués à l'occasion des différents Comités ;
- temps passé ;
- compétences propres et contributions aux délibérations du Conseil.

Est alors effectuée une évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance par le Président et le Vice-président. La fréquence des réunions, le degré de participation des membres aux travaux effectués, les méthodes de travail, les règles de gouvernance et la composition du Conseil sont examinés avec soin afin de proposer les améliorations qui s'imposent.

Le montant des jetons de présence versés pour l'exercice clos le 31 mars 2011 s'élevait à un montant total de 138 400 euros.

Par une délibération en date du 28 novembre 2008, le Conseil de Surveillance a adopté les principes du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF. Ce code est composé :

- du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées d'octobre 2003 mis à jour en avril 2010 ;
- des recommandations d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Cependant, une réserve concernant l'interdiction du cumul entre un mandat social et un contrat de travail a été faite par le Conseil de Surveillance à cette occasion: celui-ci a décidé de privilégier la solution consistant à suspendre le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président Directeur Général ou Directeur Général mandataire social, lorsque leur ancienneté dans l'entreprise est d'au moins dix ans au moment de leur désignation.

Lors de la nomination de M. Thierry Barel aux fonctions de Président du Directoire, il a été mis fin au contrat de travail de ce dernier. Les aménagements apportés suite à la résiliation du contrat de travail de M. Barel ont été discutés en Conseil de Surveillance qui les a préalablement autorisés conformément aux articles L.225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce. Le Conseil de Surveillance a également défini les modalités de cessation des fonctions de M. Barel en tant que Président du Directoire. Ainsi, en cas de révocation de M. Barel par le Conseil de Surveillance, celui-ci pourra bénéficier d'une indemnité basée sur des critères de performance, pouvant s'élever au maximum à dix huit mois de rémunération totale.

Seul M. Thierry Barel perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président du Directoire, les autres membres du Directoire ne bénéficient pas d'une rémunération particulière attachée à leur qualité de membre du Directoire. Par ailleurs, les membres du Directoire qui sont également administrateurs de sociétés du Groupe ne perçoivent pas d'avantage spécifique au titre de ces mandats.

La réunion du Directoire du 29 décembre 2005 a arrêté les termes de son règlement intérieur au respect duquel chaque membre est individuellement astreint. Le règlement intérieur rappelle notamment quels sont les pouvoirs et obligations du Directoire, quelles sont ses modalités de réunion et de délibération. Le règlement intérieur est disponible au siège de la société.

Vis-à-vis des tiers et selon les statuts, seul le président du Directoire est habilité à représenter la société, sauf s'il en a été décidé autrement par le Conseil de Surveillance. M. Thierry Barel, Président du Directoire, bénéficie seul de la qualité de Directeur Général, et ce sans limitation spécifique de pouvoir.

Les membres du Directoire ont été renouvelés dans leurs fonctions pour une durée de trois ans à l'occasion d'une délibération du Conseil de Surveillance en date du 9 juin 2011. Le Directoire est actuellement composé de trois personnes.

C'est le Comité des rémunérations qui a en charge la définition de la politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que celle concernant l'attribution d'actions gratuites aux dirigeants et mandataires sociaux, ceci en liaison étroite avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Cette politique est ensuite mise en œuvre par le Directoire qui agit dans le cadre strict de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La société a mis au point des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques associés à ses activités, mais également en vue d'élaborer de manière fiable les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

Le référentiel de contrôle interne retenu par la société est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé. En conséquence, le système de contrôle interne du Groupe respecte le cadre des fonctions préconisées par le COSO : organisation et principes de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle proprement dites, documentation et communication des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

En matière de contrôle interne, la société respecte les principes généraux du cadre de référence de l'AMF.

2.1 Objectifs du Groupe en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La mise en place de procédures de contrôle interne au sein du Groupe Faiveley Transport, représentant 100 % du chiffre d'affaires du Groupe, répond aux objectifs suivants :

- établir un état précis et fiable des informations comptables et financières de l'entreprise ;
- vérifier que les informations communiquées au Conseil de Surveillance de Faiveley Transport et aux Assemblées générales sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité de la société ;
- veiller à ce que la réalisation des opérations effectuées au sein de l'entreprise soit conforme aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux objectifs définis par la Direction Générale ;
- s'assurer de la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- définir une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et de compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- assurer la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

L'un des principaux objectifs du système de contrôle interne est d'anticiper et de maîtriser les risques liés à l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, et ce particulièrement dans le domaine comptable et financier.

Le contrôle interne faisant partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise du Groupe, les dirigeants de Faiveley Transport ainsi que la majorité des membres du Conseil de Surveillance se réunissent tous les mois, sous la forme d'un Comité de pilotage, afin de suivre de manière plus détaillée et périodique les performances opérationnelles et financières de l'activité ferroviaire, en complément des comités spécialisés évoqués ultérieurement.

2.2 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financières. Il vise à assurer la conformité aux lois et réglementations applicables et la fiabilité de l'information financière et comptable.

Le Groupe a ainsi mis en place une organisation, des procédures et des processus avec pour objectif d'identifier, d'évaluer et de diminuer les risques. L'objectif est également d'allouer les ressources nécessaires pour maîtriser ces risques en accord avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe.

Néanmoins, comme tout système de contrôle interne, celui mis en place ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe tendent à promouvoir :

- le contrôle interne en matière d'environnement de contrôle : l'environnement de contrôle du Groupe s'appuie sur :
 - ✓ des documents de référence constitués entre autres par un corpus de règles regroupées dans un « Manuel Corporate » comprenant des règles de bonne pratique dans les domaines du management, des remises d'offres, des procédures qualité, de gestion des ressources humaines, des assurances et de la finance ;
 - ✓ des « Financial & Accounting Policies », référentiel harmonisé du Groupe en termes de normes comptables, de règles et pratiques comptables, de procédures de consolidation, de reporting et de trésorerie ;
- une organisation interne claire et appropriée au « business-model » du Groupe ;
- des systèmes d'information adaptés aux activités et à l'organisation du Groupe ;
- l'identification des principaux risques du Groupe (risques de marché, industriels, risques environnementaux) ;
- les activités de protection et de contrôle : la protection informatique, la mise en place de plans d'actions correctives par les entités opérationnelles dans une démarche d'amélioration continue ;
- la communication interne : le Groupe s'attache à diffuser des informations pertinentes et fiables via, notamment, le site Intranet du Groupe. Un bulletin d'information interne est diffusé à échéance régulière au sein du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance suit désormais dans ses activités de contrôle les principes édictés par le nouveau Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF, édité en décembre 2008 et mis à jour en avril 2010.

2.3 Mise en œuvre du contrôle interne

En vue de remplir ces objectifs et de structurer ses activités de contrôle interne, le Groupe s'est doté de deux types de procédures:

- des procédures opérationnelles,
- des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

2.3.1 Contenu des procédures opérationnelles

Les principales procédures opérationnelles harmonisées sont :

- le manuel « Corporate » dont les principales composantes s'articulent autour de :
 - ✓ l'organisation du management et les rôles et responsabilités des principales fonctions ;
 - ✓ les indicateurs clés de pilotage;
 - ✓ les processus clés : « management reviews » et « projects reviews » ;
 - ✓ les procédures relatives aux ventes;
 - ✓ les procédures financières;
 - ✓ le management de la qualité;
 - ✓ les procédures relatives à l'hygiène, la sécurité et l'environnement ;
 - ✓ les procédures relatives aux ressources humaines ;
- le recueil d'instructions « Qualité » décrivant certains processus de fonctionnement communs pour tout le Groupe ;
- le manuel « Assurance », refondu suite au placement de l'ensemble des polices Groupe en responsabilité civile et en dommages auprès d'un même courtier ;
- l'ensemble des procédures et règles mises en œuvre par la plupart des filiales du Groupe dans le cadre de la certification ISO. Ces règles portent sur la gestion de la production ou des achats.

2.3.2 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Depuis 2006, la société a mis en place un outil de reporting et de consolidation unifié sous Hyperion. Cet outil constitue une amélioration significative, tant en terme de délai et de qualité de production de chiffres, qu'en terme de lisibilité de la performance des filiales et des projets.

2.3.3 Les outils de gestion des risques

En 2007, le Groupe a démarré des travaux destinés à assurer l'harmonisation et la mise à niveau progressive de l'ensemble de son architecture technique et informatique. Il a engagé une démarche de déploiement dans les unités opérationnelles, d'outils informatiques homogènes (ERP). L'amélioration de l'outil informatique contribue ainsi à la structuration du contrôle interne et conduit à terme à réaliser des gains de productivité.

L'importance des changements induits appelle actuellement un suivi proche par la Direction du Groupe du processus de déploiement de la configuration de base.

Le Groupe a déjà mis en place des procédures-cadre destinées à renforcer son contrôle interne, à harmoniser les pratiques au sein du Groupe et à optimiser son fonctionnement.

La gestion des ressources humaines constitue un axe d'attention particulière du Groupe qui a mis en place des procédures de gestion des rémunérations des dirigeants opérationnels avec assignation d'objectifs chiffrés et la mesure de leur atteinte, permettant ainsi d'assurer la permanence des objectifs et de la politique de rémunération des dirigeants dans l'ensemble du Groupe.

Les reportings de gestions établis par les filiales sur une base mensuelle sont consolidés dans un outil unique (Hyperion) sous la responsabilité de la Direction du contrôle de gestion du Groupe.

Le Groupe a mis en place un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers (key performance indicators) à des fins de pilotage permettant un langage commun au sein du Groupe. Le processus budgétaire s'effectue avec la participation du management opérationnel et avec des orientations stratégiques décidées par le Directoire. Des revues budgétaires sont faites par entité juridique avec l'implication du Comité Exécutif.

Un référentiel des contrôles clés, dont l'objectif est d'identifier l'ensemble des contrôles incontournables du Groupe sur les processus considérés comme critiques par la Direction du Groupe (Faiveley Management System), a été élaboré. Il s'agit d'un découpage de l'entreprise en processus et sous-processus clés, réputés applicables dans toute l'entreprise, au niveau central comme local. Ce processus qui était d'ores et déjà en vigueur au sein des métiers industriels, a été étendu aux procédures financières et commerciales cette année.

Enfin, un processus d'approbation des offres a été mis en place au niveau commercial et financier afin de contrôler les conditions dans lesquelles les différentes lignes de produits proposent leurs équipements et services aux clients.

2.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La fonction comptable et financière est assurée par la Direction Financière pour la société mère, les filiales et chaque établissement.

Cette Direction a la responsabilité :

- de fournir à la Direction Générale, à tout moment, des documents et indicateurs pertinents pour assurer le pilotage de l'activité de l'entreprise ;
- d'anticiper en permanence et de contribuer à définir les plans d'actions, leur mise en œuvre et leur suivi auprès de la Direction Générale de l'entreprise ;
- de s'assurer de la fiabilité des informations issues du système d'information comptable et financier de la société.

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS applicable aux sociétés cotées ;
- aux règles définies par Faiveley Transport quant à l'établissement des arrêtés de comptes semestriels et annuels de la société mère et des filiales.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS pour l'ensemble du Groupe, la Direction financière a mis en place un certain nombre de procédures et règles comptables qui entrent dans le champ du contrôle interne ainsi que de celui des Commissaires aux comptes et auditeurs locaux.

L'élaboration de l'information comptable et financière est assurée au sein de la Direction financière par le service consolidation, qui centralise les données comptables et produit les états financiers consolidés du Groupe.

Il communique tant aux établissements qu'aux filiales un planning comportant les tâches et contrôles à réaliser pour chaque arrêté. Ce planning prévoit également les interventions des Commissaires aux comptes pour les travaux de certification dans les délais prévus afin de permettre aux organes d'administration d'arrêter les comptes.

La mise en œuvre du contrôle de gestion est assurée sous la direction du responsable du contrôle de gestion Groupe. Les contrôleurs de gestion « Siège » couvrent le contrôle et le reporting des filiales et des projets pour les périmètres qui leur sont alloués. Ils ont un pouvoir d'investigation et d'intervention auprès des responsables financiers et contrôleurs de gestion des filiales.

Leurs missions donnent lieu à des comptes-rendus permettant d'apprécier la situation comptable et financière des filiales et des projets, le respect des procédures Groupe et de définir les plans d'amélioration à réaliser.

2.5 Les acteurs du contrôle interne

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, les différents acteurs du contrôle interne ont fonctionné de la manière suivante :

▪ Le Comité de pilotage

Un Comité de pilotage, rassemblant les membres du Directoire de la société ainsi que la plupart des membres du Conseil de Surveillance, se réunit mensuellement en vue d'évaluer les performances opérationnelles et financières, de discuter des dossiers et de définir les grandes orientations stratégiques du Groupe sur ses différents métiers et sur ses différents marchés, de superviser chaque année la préparation du budget annuel.

▪ **Le Comité des rémunérations :**

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres. Il est présidé par le Président du Conseil de Surveillance, M. Philippe Alfroid, et compte M. François Faiveley et M. Christopher Spencer comme membres.

Le comité se réunit au moins deux fois par an et est chargé de déterminer la rémunération des membres de la Direction générale du Groupe Faiveley Transport.

Le Comité des rémunérations statue notamment sur les rémunérations allouées aux mandataires sociaux ; il est en charge d'apprécier et de confirmer l'attribution de la part variable de la rémunération du Président du Directoire de Faiveley Transport, fondée sur des objectifs de performance individuels et sur les résultats du Groupe audités par les Commissaires aux comptes.

▪ **Le Comité d'audit et des risques**

Le Comité d'audit et des risques est composé de quatre membres : Christian Germa (Président), Maurice Marchand-Tonel, Philippe Alfroid, Christopher Spencer. M. Serge Choumaker, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, y assiste en sa qualité de Directeur de la Comptabilité & de la Consolidation du Groupe. Les principes de fonctionnement du Comité d'audit et des risques correspondent aux conclusions du Rapport final sur le comité d'audit publié par l'Autorité des Marchés Financiers en juillet 2010.

Il est chargé notamment d'examiner les comptes semestriels et annuels et les procédures de contrôle interne du Groupe Faiveley Transport.

En vue de remplir cette mission, le Comité d'audit et des risques procède à l'audition des Commissaires aux comptes et du Directeur Financier du Groupe, à l'examen du périmètre des sociétés consolidées, recourt à des experts extérieurs le cas échéant, procède également à l'examen des risques et des engagements hors-bilan significatifs. Ce Comité procède également à l'examen du montant des honoraires des Commissaires aux comptes et des modalités de renouvellement de leurs mandats. Il intervient également dans la préparation de la communication financière, faite par le Groupe lors des arrêtés annuels et semestriels, et des opérations importantes (acquisitions, cessions....).

Le Comité d'audit et des risques se réunit notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels. Il émet des recommandations et élabore un rapport soumis au Conseil de Surveillance de la société Faiveley Transport.

▪ **Le Directoire de Faiveley Transport.**

Il est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier, ainsi que de la préparation des comptes en vue de leur arrêté.

Le Directoire arrête les comptes et le Conseil de Surveillance opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun sur ces comptes.

▪ **Le Comité exécutif :**

Outre les Comités évoqués plus haut, il existe un Comité exécutif de l'entreprise comprenant la Direction Générale, le Directeur Financier, les responsables des

directions opérationnelles et transverses. Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la société et se réunit une fois par mois.

En fonction de l'ordre du jour établi lors du comité précédent, des personnes extérieures au comité sont invitées pour traiter des sujets dont ils sont responsables.

▪ **La Direction financière**

La contribution au contrôle interne porte en particulier sur :

- le contrôle de gestion : maîtrise des processus de contrôle budgétaire ;
- la comptabilité et la consolidation : maîtrise de la qualité et de la fiabilité des comptes des filiales et comptes consolidés ;
- la trésorerie : fiabilité de la génération de cash, contrôle des délégations de pouvoirs et maîtrise des risques de change et de taux ;
- la direction juridique : maîtrise des risques contractuels et assurances.

Le contrôle de gestion est constitué d'une équipe de contrôleurs au niveau du siège et des filiales. La Direction financière organise des revues périodiques tant au niveau du suivi des activités industrielles que du suivi des affaires (projets). Elle émet chaque mois un reporting à destination de la Direction Générale et des directions opérationnelles et transverses.

▪ **La Direction du contrôle interne**

Pour renforcer son organisation de contrôle interne, la Direction du Groupe a décidé de recruter un Directeur du contrôle interne. Le Directeur du contrôle interne sera basé au siège de la holding et rapportera directement au Directeur Financier du Groupe. L'objectif de cette Direction sera de renforcer la mise en œuvre du contrôle interne par des audits sur site de vérification de l'application des procédures Groupe et des contrôles clés définis. Dans un souci de transparence, tous les rapports rédigés lors de ses missions d'audit seront transmis aux membres du comité d'audit et au Directeur Général du Groupe. Une équipe composée « d'auditeurs associés », de trois à cinq personnes, choisies parmi les profils expérimentés du Groupe, sera constituée afin d'accompagner le Directeur du contrôle interne dans ses missions.

▪ **Le Comité des chefs de service**

Il est animé par le Directeur Général de chaque filiale ayant une activité industrielle. Il expose les indicateurs de performance et traite des problèmes évoqués lors des précédentes réunions afin d'examiner les solutions qui y ont été apportées. Il se réunit une fois par mois.

▪ **Le Service de la qualité**

Le pilotage du système qualité est assuré par un service de la qualité présent dans chaque filiale à vocation industrielle et s'appuie sur les responsables de chaque établissement et filiale. Il fait l'objet d'un référentiel documentaire structuré, rassemblant les descriptions de processus ainsi que les procédures qualité.

La surveillance du système de la qualité s'exerce au travers d'un comité de pilotage des actions d'amélioration continue.

2.6 Le contrôle des filiales

Faiveley Transport détient le contrôle majoritaire ou conjoint de ses filiales. A ce titre, elle assure une présence effective au sein des organes de gestion et d'administration de chacune des filiales.

Un reporting de gestion mensuel en J+3 puis J+7 est assuré par chaque filiale auprès de la maison mère qui décide de lancer toute action appropriée en fonction des informations recueillies.

En novembre 2010, le comité d'audit et des risques a demandé un audit externe des sociétés chinoises F.M.T Shanghai Ltd et Qingdao Faiveley SRI Rail Brake Co. Ltd.. Ces audits ont été menés par le bureau de Deloitte Shanghai. Les conclusions de ces audits sont exposées ci-dessous (2.8 Contrôles externes).

2.7 Harmonisation des systèmes d'information

La Direction du Groupe a pris la décision au printemps 2007 d'engager un programme visant à l'intégration des systèmes d'information sur l'ensemble du Groupe.

Le projet global « Moving Forward » a été initié aux fins de :

- réduire la complexité de l'organisation du Groupe et gagner en rapidité ;
- standardiser les processus et mieux partager les informations ;
- créer plus de valeur ajoutée pour le Groupe et ses clients.

2.8 Relations avec des tiers

Des contrôles sont effectués par des organismes de certification indépendants, dès lors que la plupart des sociétés du Groupe sont certifiées ISO 9001-2000 et que le système de management de la qualité du Groupe est audité de manière périodique par un organisme extérieur.

Au 31 mars 2011, plus d'une dizaine d'entités du Groupe, parmi lesquelles figurent les principaux sites industriels, ont fait l'objet d'une certification ISO 14001 relative au système de management de la sécurité environnementale.

Le cabinet Deloitte situé à Shanghai a effectué un audit fin 2010 de certaines filiales chinoises du Groupe suite à une demande du Comité d'audit et des risques. Ses conclusions ont été communiquées aux membres du Comité d'audit et des risques, le 16 décembre 2010. Sur la base de ces informations, un certain nombre d'actions correctives ont été lancées début janvier 2011, de manière à renforcer et/ou mettre en place de nouveaux contrôles satisfaisants. Ces actions se sont poursuivies sur l'exercice 2011-2012.

Enfin, il faut rappeler ici, qu'à l'issue d'un appel d'offres lancé début 2011, le Groupe a changé l'un de ses commissaires aux comptes : le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit a remplacé le cabinet Deloitte pour l'exercice social démarré le 1^{er} avril 2011. Le périmètre d'intervention a été modifié puisque l'ensemble des filiales internationales du groupe qui étaient auparavant auditées par différents cabinets locaux ou filiales de cabinets internationaux a été confié au cabinet PricewaterhouseCoopers. Cette

nomination et la présence d'un cabinet de façon homogène sur l'ensemble des filiales s'accompagnent tout naturellement de méthodes qui sont bénéfiques pour la société en termes de contrôle et de validation de ses méthodes comptables et financières.

Les Commissaires aux comptes sont PricewaterhouseCoopers Audit et Expertise Comptable et Audit (ECA). Dans le cadre de leur audit des comptes annuels et consolidés de la société, les commissaires aux comptes sont amenés à faire des recommandations en matière de contrôle interne lié à l'information comptable et financière. Conformément à leurs normes d'exercice professionnel, les commissaires aux comptes communiquent notamment au comité d'audit et à la direction leur appréciation des dispositifs de contrôle interne du Groupe. Des actions correctives ont déjà été engagées, filiale par filiale, sur les éléments communiqués par les commissaires aux comptes au comité d'audit et à la Direction Générale du Groupe.

2.9 Information des actionnaires :

L'ensemble des informations relatives aux modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales figurent dans les statuts de la société, particulièrement dans son titre V, articles 26 et suivants.

Il faut également mentionner que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, conformément à l'article L225-100-3 du Code de commerce figurent notamment dans le chapitre 6 du Document de Référence de la société.

2.10 Plan d'action pour l'exercice prochain

Les Directions opérationnelles et la Direction financière de Faiveley Transport vont poursuivre la revue des processus clés, métier par métier. La Direction financière mettra en place la nouvelle Direction du Contrôle Interne, telle que décrite précédemment. En fin d'année 2012, les commissaires aux comptes procéderont à de nouvelles revues de contrôle interne, de manière à s'assurer que les actions correctives entreprises à la suite de leurs recommandations ont bien été traitées.

Le Président du Conseil de Surveillance

FAIVELEY TRANSPORT

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
63 Rue de Villiers 37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy
92200 NEUILLY-SUR-SEINE 21000 DIJON

FAIVELEY TRANSPORT

Société Anonyme au capital de 14 614 152 euros

3 Rue du 19 mars 1962 – Immeuble le Delage – 92230 GENEVILLIERS

RCS NANTERRE 323 288 563

SIRET 323 288 563 00170 - APE 6420 Z

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FAIVELEY TRANSPORT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

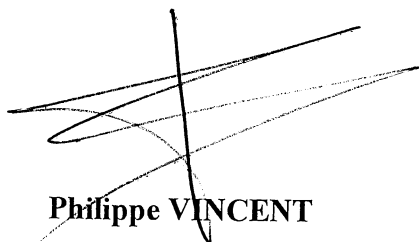
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 16 juillet 2012
Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT



Philippe VINCENT



Jérôme BURRIER

4.7 Rapport du Conseil de surveillance

FAIVELEY TRANSPORT
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 14 614 152 €
Siège social : Immeuble le Delage, Hall Parc, Bâtiment 6A,
3, rue du 19 mars 1962 92230 GENNEVILLIERS
RCS Nanterre B 323 288 563

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 SEPTEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous avons examiné le rapport de gestion du Directoire et approuvons la gestion menée par le Directoire au cours de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des projets de résolutions proposés par le Directoire.

Nous estimons que l'intégralité de ces résolutions mérite d'être approuvée.

Le Conseil a pris note de l'intention du Directoire de proposer la distribution d'un dividende de 0,85 euro par action. Le Conseil de Surveillance souscrit à toute distribution adaptée aux besoins de l'activité de la société et à ses projets de développement.

Enfin, après vérification et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012 et conformément à l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur ces comptes, ni sur le rapport de gestion afférent établis par le Directoire et qui lui ont été présentés lors de sa réunion du 6 juin 2012.

Le Conseil de Surveillance

4.8 Déclaration de conformité de la Société en matière de gouvernement d'entreprise en France

La société se conforme à la réglementation en vigueur en France en matière de gouvernement d'entreprise. Comme indiqué dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne, le Conseil de Surveillance de Faiveley Transport a adopté le 28 novembre 2008, les principes du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF (cf. p 242).

5. RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

5.1. Informations sociales relatives au Groupe	256
5.1.1. Politique de Ressources Humaines	
5.1.2. Répartition et évolution des effectifs	
5.1.3. Accidents du travail, conditions d'hygiène et de sécurité	
5.1.4. Informations sociales concernant les sociétés du Groupe Faiveley Transport	
5.1.5. Schémas d'intéressement du personnel	
5.2. Responsabilité sociétale	271
5.2.1. Impact territorial, économique et social	
5.2.2. Développement durable dans les relations avec les fournisseurs de Faiveley Transport	
5.3. Informations environnementales	273
5.3.1. Mesures prises en vue d'assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires	
5.3.2. Actions concrètes pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	
5.3.3. Réduction de l'intensité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux	
5.3.4. Dépenses engagées dans le cadre de la politique de prévention des risques environnementaux	
5.4. Développement durable	279
5.4.1. Introduction	
5.4.2. Dans quel contexte s'inscrit Faiveley Transport	
5.4.3. Bilan des actions déjà menées	
5.4.4. Les principaux investissements et innovations	
5.4.5. Les solutions et les actions à mettre en œuvre	
5.4.6. Conclusion	

5.1. Informations sociales relatives au Groupe

5.1.1. Politique de Ressources Humaines

Faiveley Transport est un groupe de dimension et de culture internationales. Son métier le conduit à mettre en place des relations contractuelles à long terme avec ses clients. De manière à capitaliser les connaissances acquises tout au long de la vie des projets, le Groupe s'est doté de moyens lui permettant de fidéliser ses collaborateurs dans le temps.

Le Groupe favorise l'évolution de ses collaborateurs grâce à une politique de mobilité géographique et de partage des compétences.

La Direction des Ressources Humaines a été renforcée de manière à harmoniser la politique de ressources humaines sur l'ensemble des sites, rationaliser les coûts, favoriser la mobilité du personnel et optimiser la gestion des carrières.

Depuis le début de l'année 2008, de nouveaux indicateurs ont été mis en place par la Direction des Ressources Humaines, dans l'ensemble des implantations géographiques, soit 50 sites présents dans 25 pays. Aujourd'hui, ces indicateurs sont consolidés et analysés afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les besoins et d'arbitrer au mieux les priorités.

5.1.1.1 Assurer le développement des compétences des collaborateurs

Ce processus repose sur une dynamique de la mobilité et des échanges d'expérience. Plus il existe de transferts de compétences et d'échanges de bonnes pratiques entre les différentes entités à travers le monde, plus le niveau de savoir-faire du Groupe est renforcé.

Fort de cette conviction, Faiveley Transport favorise le développement d'équipes techniques et de projets au plus près de ses clients. La technicité acquise par les équipes Faiveley Transport implantées aux quatre coins du monde, permet d'accompagner au mieux ses clients et de répondre à leurs besoins.

Distribuant la force de ses pôles de compétence au niveau local, le Groupe tire ainsi tout le parti de sa dimension internationale.

Le Groupe s'attache à pérenniser son capital humain, celui de ses ingénieurs ainsi que celui de tous ses employés, pour mieux répondre aux exigences primordiales de fiabilité, de sécurité et de pérennité de ses équipements.

C'est pour cette raison que le Groupe encourage la mobilité interne, qu'elle soit professionnelle ou géographique. Elle peut en effet permettre d'apporter une réponse aux nécessités d'adaptation de l'emploi ainsi qu'aux aspirations des salariés.

La mobilité interne permet également de proposer aux salariés des opportunités de carrières qui favorisent leur développement professionnel par l'acquisition de nouvelles compétences et qualifications.

Afin de promouvoir cette mobilité interne, il a été créé sur le portail intranet du Groupe, une rubrique que tous les collaborateurs peuvent consulter, en priorité, sur les postes ouverts sur l'ensemble des sites dans le monde. Ce n'est que dans un second temps que s'effectue une diffusion des offres sur des supports externes.

Dans la même perspective, le Groupe s'est engagé depuis 2009, avec l'ensemble des responsables Ressources Humaines locaux, à poursuivre la réflexion sur les outils et pratiques en vigueur, pour en améliorer les contenus et faire en sorte que dans chaque pays il puisse être créé un socle commun au Groupe (en matière de formation, d'entretien annuel de progrès, etc...).

A titre d'exemple une politique commune au niveau de la tenue des entretiens annuels de progrès a été mise en place ; un formulaire d'entretien de progrès commun à toutes les entités a été élaboré en concertation avec les Responsables Ressources Humaines locaux.

En parallèle, afin d'accompagner les managers dans cette démarche, des actions de formation sur la conduite de ces entretiens ont été organisées.

Ce travail de réflexion s'est poursuivi via la mise en place d'un livret d'accueil Groupe. Ce document a vocation à donner à chaque nouvel embauché une vision globale du Groupe Faiveley Transport ainsi que toutes les informations pratiques locales nécessaires à son intégration. C'est aussi un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance à Faiveley Transport.

En 2011, toujours dans cet esprit d'harmonisation des outils et des pratiques en vigueur, plusieurs projets ont vu le jour :

- une charte informatique Groupe a été mise en place et diffusée dans toutes les filiales. La présente charte a pour objet de formaliser les règles légales, de déontologie et de sécurité relatives à l'utilisation des systèmes d'information et de communication au sein des sociétés appartenant au Groupe Faiveley Transport ;
- un outil de gestion des temps au niveau France a été déployé dans un souci de rationalisation et d'optimisation des tâches au niveau de la gestion administrative de la paie.
- une nouvelle base de données, qui mutualisera toutes les informations administratives de l'ensemble du personnel du Groupe en matière de paie et de gestion de carrières, est actuellement en cours d'élaboration.
Ainsi, les informations telles que le salaire et les bonus seront gérées via cet outil. Ce module permettra aux managers d'avoir une vision globale de leurs équipes, quelle que soit leur localisation dans le monde, tant au niveau de leur évolution salariale que de leur parcours professionnel avant et après leur arrivée chez Faiveley Transport.
A terme, il permettra aussi à la Direction des Ressources Humaines Groupe d'optimiser le suivi des plans de carrière et de promouvoir davantage la mobilité internationale.

Dans ce contexte de modification permanente de l'environnement économique des sociétés du Groupe, le maintien et le développement des compétences des salariés est une condition nécessaire à la progression de la performance globale du Groupe.

La formation professionnelle constitue à ce titre un axe majeur de la politique de Ressources Humaines. Au cours de l'exercice, les programmes de formation ont concerné l'ensemble des métiers.

Outre la sensibilisation aux mesures de sécurité et aux normes de qualité, la majeure partie du budget de formation a été encore consacrée à la mise à jour des compétences techniques. Dans ce domaine, les besoins ont été définis par les chefs de service en collaboration avec les services Ressources Humaines.

Le perfectionnement en anglais représente également un besoin important pour les salariés du Groupe.

La politique en matière de formation est entièrement déclinée au niveau local en adéquation avec les problématiques de chacun des sites.

Cependant, la décentralisation n'exclut pas le contrôle. Le Groupe reste vigilant et veille à ce que la formation soit homogène d'un site à un autre. L'harmonisation des pratiques doit se faire dans le sens d'une formation adaptée pour toutes les catégories de personnel afin de répondre aux besoins de chaque entité.

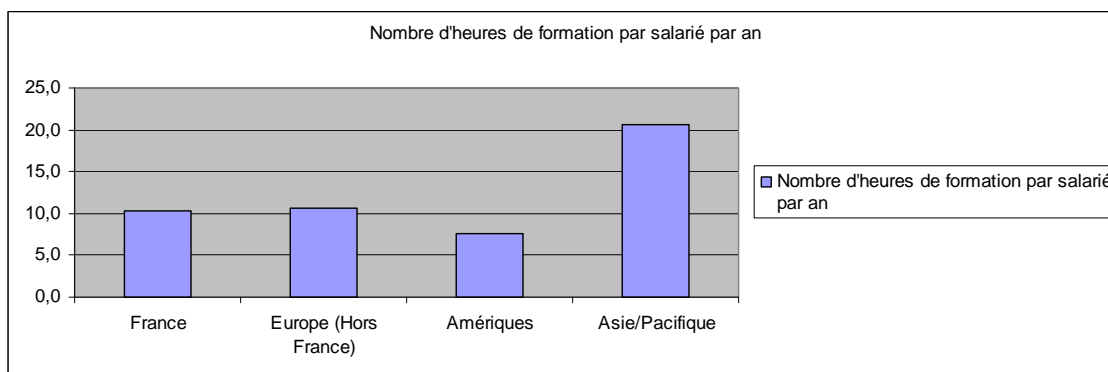
Les indicateurs en matière de formation ont pour objectifs le suivi du budget formation de chaque entité, du pourcentage d'employés et de cadres formés et, enfin, de la nature des formations reçues.

- Pourcentage de la masse salariale brute (MSB) dédié à la formation professionnelle ⁽¹⁾ :

Régions	En 2011/2012	En 2010/2011
France	2,16%	1,70%
Europe (Hors France)	1,48%	0,73%
Amériques	1,51%	0,95%
Asie/Pacifique	1,35%	2,15%

⁽¹⁾ sont comptabilisés uniquement les coûts pédagogiques.

- Nombre moyen d'heures de formation par salarié par an :



Sur cet histogramme, on constate que le nombre d'heures de formation par an et par salarié est plus important dans la région Asie/Pacifique et que ce chiffre n'est pas proportionnel au montant de la masse salariale brute consacrée à la formation. Il s'agit principalement de formations opérées en interne et sans recours à des organismes extérieurs de formation.

- Nombre d'heures de formation par catégorie socio-professionnelle par an :

Régions	Managers	Employés	Ouvriers
France	12	8	10
Europe (Hors France)	25	9	11
Amériques	1	26	1
Asie/Pacifique	49	10	22

- Nombre d'heures de formation réalisées par domaine durant l'exercice :

Régions	Métier	Management	Langue	TOTAL
France	9 585 70%	2 468 18%	1 598 12%	13 651 100%
Europe (Hors France)	13 718 79%	1 292 7%	2 487 14%	17 497 100%
Amériques	3 616 60%	1 524 25%	879 15%	6 019 100%
Asie/Pacifique	15 388 55%	9 397 33%	3 489 12%	28 273 100%
TOTAL	42 306 65%	14 680 22%	8 453 13%	65 439 100%

5.1.1.2 Renforcer la culture commune

- Le respect des cultures et la standardisation des processus

Dans le contexte de l'internationalisation croissante du Groupe, le choix a été fait de respecter la diversité de chaque pays et de laisser au client local la possibilité de conserver un contact local.

Chaque site conserve donc son identité dans le respect de valeurs communes que sont la recherche de la performance et du résultat, la stimulation de la créativité et le partage de l'expérience.

Par l'échange généralisé et systématisé, entre filiales, des règles de bonnes pratiques sont alors définies puis mises en place. La standardisation des processus est le pilier d'une approche pragmatique permettant à chaque collaborateur d'avoir une perception claire de son plan d'action et la réussite attendue.

Le management, s'appuyant sur des indicateurs de pilotage, concentre ses efforts sur l'amélioration de la performance, contribuant ainsi à une plus grande motivation de tous les collaborateurs.

Pour cela, Faiveley Transport s'appuie également sur le développement du système d'excellence industrielle basé sur la méthode du « Lean manufacturing ». Cette méthode consiste à rechercher la performance industrielle par l'amélioration permanente et continue, et l'élimination des gaspillages. Elle repose sur deux concepts principaux : le juste à temps et l'autonomation.

Les outils du juste à temps sont la production à flux continu et tirés, le changement rapide d'outils et l'intégration de la logistique. Les outils de l'autonomation sont les outils d'arrêt automatique de production, les méthodes d'élimination des causes d'erreur et d'analyse de problème.

Le déploiement de ces techniques repose sur les ressources humaines de l'entreprise en les intégrant dans les chantiers d'amélioration réalisés, dans la majorité des cas, sur le terrain.

Peuvent être mentionnés en particulier les programmes suivants : QRQC et TOP5 qui permettent d'encourager les collaborateurs à échanger leurs idées et à développer des plans d'actions d'amélioration. L'objectif de ce type d'initiative est de proposer des solutions à des problèmes opérationnels identifiés.

La méthode QRQC (signifie Quick Response Quality Control) permet de mettre en place des solutions rapides face à des problèmes de type qualité ou autre. L'implication du personnel à la résolution des problèmes « qualité » a pu faciliter les relations entre les services et permettre aux opérateurs d'améliorer leurs conditions de travail.

Dans les principaux sites, la journée de travail des collaborateurs commence dorénavant par une réunion de quinze minutes sur le terrain. C'est l'opportunité d'exprimer les problèmes qu'ils rencontrent sur leur poste de travail et de proposer des idées d'améliorations qui peuvent être récompensées dans certains sites. Ce point quotidien leur permet également d'avoir une vue concrète de leurs résultats ainsi que des objectifs à atteindre dans la journée.

- Le développement de la communication interne

Faiveley Transport poursuit également le déploiement de ses différents outils de communication interne afin d'enrichir le dialogue, de promouvoir la communication entre les différents collaborateurs et de diffuser les informations du Groupe.

Au sein du Groupe, l'information circule de façon ascendante et descendante, via différents outils de communication, parmi lesquels :

- un portail intranet accessible à l'ensemble des filiales du Groupe ;
- un journal interne Groupe, imprimé en quatre langues dont le chinois ;
- un réseau intranet propre à chaque entité ;
- une lettre d'information mensuelle au sein de certaines sociétés ;
- l'organisation de réunions d'échanges à l'échelle des entités opérationnelles ;
- l'organisation de séminaires métiers (séminaire R.H, séminaire Finance, séminaire Engineering...) ;
- l'organisation de réunions annuelles entre les différentes directions du Groupe ;
- des entretiens individuels réguliers organisés entre les salariés et leur responsable hiérarchique.

5.1.2. Répartition et évolution des effectifs

A fin mars 2012, le Groupe Faiveley Transport est composé de 5 469 collaborateurs répartis dans 25 pays à travers le monde. L'évolution des effectifs sous contrat en fin de période au cours des deux derniers exercices, est la suivante :

- Répartition géographique :

	31 mars 2012	31 mars 2011
France	1 260	1 285
Europe (Hors France)	1 937	1 914
Amériques*	784	384
Asie/Pacifique	1 488	1 531
TOTAL	5 469	5 114

* dont effectif de la société Graham White Manufacturing Co. acquise en février 2012 : 352 personnes

- Répartition de l'effectif par type de contrat :

	31 mars 2012		31 mars 2011	
	CDI	CDD	CDI	CDD
France	1 217	43	1 226	59
Europe (Hors France)	1 808	129	1 781	133
Amériques*	749	35	367	17
Asie/Pacifique	1 385	103	1 453	78
TOTAL	5 159	310	4 827	287

* dont effectif de la société Graham White Manufacturing Co. acquise en février 2012 : 352 personnes

- Dont personnel féminin au 31 mars 2012 :

	France	Europe (Hors France)	Amériques*	Asie /Pacifique	TOTAL
Femmes "cadres dirigeants"	1	-	-	-	1
Femmes "cadres"	69	13	10	22	114
Femmes "employés"	130	264	51	165	610
Femmes "ouvriers"	57	59	87	31	234
TOTAL	257	336	148	218	959
% par rapport à l' effectif total	20%	17%	19%	15%	18%

* dont effectif de la société Graham White Manufacturing Co. acquise en février 2012 : 352 personnes

- Répartition de l'effectif par fonction :

Fonctions	31 mars 2012	31 mars 2011
Production	2 532	2 084
Achat, logistique et stockage	798	786
Ventes et Marketing	470	510
Bureau études	749	784
Gestion de projet	275	255
Finance	193	188
Ressources Humaines et Communication	77	69
Informatique	68	64
Administration	185	287
Recherche & Développement	123	87
TOTAL	5 469	5 114

* dont effectif de la société Graham White Manufacturing Co. acquise en février 2012 : 352 personnes

- Répartition de l'effectif par tranche d'âge au 31 mars 2012 :

Age	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie /Pacifique	TOTAL	%
18-24	30	58	38	149	275	5%
25-34	239	405	165	785	1 594	29%
35-44	477	529	189	322	1 517	28%
45-54	340	519	212	174	1 245	23%
55-64	173	339	161	57	730	13%
>65	1	87	19	1	108	2%
TOTAL	1 260	1 937	784	1 488	5 469	100%

On peut constater que plus de 57% de l'effectif du Groupe Faiveley Transport est âgé entre 25 et 44 ans.

- Répartition de l'effectif par ancienneté au 31 mars 2012 :

Ancienneté	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie /Pacifique	TOTAL	%
< 2 ans	152	365	256	396	1 169	21%
2-5 ans	300	442	149	559	1 450	27%
5-10 ans	192	325	154	231	902	17%
10-15 ans	168	265	68	70	571	10%
>15 ans	448	540	157	232	1 377	25%
TOTAL	1 260	1 937	784	1 488	5 469	100%

On peut constater que 48 % des effectifs ont une ancienneté inférieure à cinq ans et plus de 25 % ont une ancienneté supérieure à 15 ans.

- Taux d'absentéisme au 31 mars 2012 :

Régions	31 mars 2012	31 mars 2011
France	2,2%	3,0%
Europe (hors France)	3,1%	3,0%
Amériques	0,7%	2,0%
Asie / Pacifique	1,1%	0,8%
TOTAL	1,8%	2,2%

L'absentéisme sur les sites est, dans la plupart des pays concernés, inférieur au taux nationaux pour des industries comparables. Le total Groupe toutes causes confondues est de 1,8% (nombre d'heures d'absence rapporté au nombre d'heures de travail théoriques).

- Taux de rotation au 31 mars 2012 :

Régions	Taux de rotation
France	1%
Europe (Hors France)	3%
Amériques	1%
Asie/Pacifique	5%

- Nombre d'embauches par zone géographique et catégorie de salarié durant l'exercice :

Régions	Cadres	Employés	Ouvriers	TOTAL
France	55	6	8	69
Europe (hors France)	15	89	71	175
Amériques	4	45	33	82
Asie / Pacifique	25	165	54	244
TOTAL	99	305	166	570

- Nombre de départs par zone géographique et motifs de départ durant l'exercice :

Régions	Démission	Licenciements	Retraite	TOTAL
France	38	7	18	63
Europe (hors France)	102	67	25	194
Amériques	29	32	2	63
Asie / Pacifique	244	63	13	320
TOTAL	413	169	58	640

Il s'agit de licenciements d'une part pour des raisons individuelles et d'autre part pour des raisons de restructuration des sites industriels (Faiveley Transport Iberica, Faiveley Transport Metro Technology Shanghai etc...).

5.1.2.1. Organisation du temps de travail

En France, la réduction et l'aménagement du temps de travail sont effectifs dans les sociétés du Groupe en accord avec les lois et la convention collective applicable. Les dispositions mises en place dans le cadre de la réduction du temps de travail font que le nombre d'heures supplémentaires est non significatif.

Dans le reste du monde, l'organisation du temps de travail et la gestion des heures supplémentaires se font en application des lois de chaque pays concerné.

5.1.2.2. Politique de rémunération

Les efforts visant à maîtriser la masse salariale ont été maintenus tout en conservant le principe d'individualisation des rémunérations sur la base de l'évaluation des résultats et des performances.

D'une manière générale au sein du Groupe, l'enveloppe financière destinée aux augmentations de salaires est négociée annuellement avec les représentants du personnel pour l'ensemble du personnel.

La politique de rémunération pour l'encadrement est la suivante :

- augmentation individuelle en fonction des résultats et des performances de chacun ;
- une part variable annuelle dénommée « bonus » qui est accordé aux cadres et aux managers en fonction des objectifs du Groupe et d'objectifs individuels, dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

L'objectif de la direction est de maintenir une progression des salaires dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

5.1.2.3. Comptabilisation des avantages aux salariés

Les avantages aux salariés, essentiellement constitués des engagements de retraites, sont comptabilisés dans les comptes consolidés conformément aux normes IFRS. Ils s'élevaient à 32,8 M€ au 31 mars 2012 contre 33 M€ au 31 mars 2011.

5.1.2.4. Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Faiveley Transport s'attache à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

En France, depuis la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent établir dorénavant un plan d'action destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et ce à compter du 1^{er} janvier 2012. La direction des Ressources Humaines Groupe a engagé ce processus au niveau de toutes ses filiales courant 2011. Aujourd'hui toutes les filiales en France ont mis en place, par voie d'accord ou décision unilatérale, les dispositions requises en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

5.1.3. Accidents du travail /conditions d'hygiène et de sécurité/ pénibilité

La prévention des risques « hygiène et sécurité » constituent l'une des priorités du Groupe Faiveley Transport.

Les différents risques rencontrés dans son activité et les actions menées pour les combattre sont décrites dans le chapitre « 2.3. Risques industriels et environnementaux - § Risques hygiène et sécurité ».

Les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT), mis en place en France, se réunissent trimestriellement. Au cours de ces réunions, les situations critiques sont examinées et des priorités sont définies en même temps que le chiffrage du coût des actions à mener. Les résultats de ces actions sont analysés.

En plus de la tenue de ces réunions dans le respect de la législation locale applicable, le Groupe veille à ce que le personnel soit en possession d'une brochure à jour contenant des informations relatives à l'organisation de la sécurité et de l'hygiène dans la société et aux spécifications relatives au comportement des salariés. Des exercices d'évacuation sont réalisés de façon régulière.

Parallèlement aux actions menées au sein des CHSCT, des groupes de progrès continuent de travailler au sein des différentes sociétés du Groupe sur différents thèmes, afin d'améliorer la prévention des risques et de poursuivre la politique de formation à la sécurité.

Depuis la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites, l'obligation est faite aux entreprises de plus de 50 salariés ou de moins de 50 salariés, appartenant à un groupe de 300 salariés et plus, de négocier un accord collectif ou d'établir un plan d'actions sur la prévention de la pénibilité.

Toutes les filiales en France ont établi, en 2011, un diagnostic afin de déterminer le pourcentage des salariés exposés au risque de pénibilité et ce afin de mettre en place les actions nécessaires à la réduction de cette exposition au risque.

Faiveley Transport considère que l'amélioration des conditions de travail contribue à la pérennité et au développement du Groupe.

Cet engagement est une nécessité pour assurer une compétitivité durable.

La prévention des risques professionnels est fondée sur un impératif éthique et juridique. Elle est stratégique pour l'attractivité des métiers de la métallurgie, tout en permettant de répondre à la nécessité de l'allongement de la durée de vie au travail.

L'évolution des accidents du travail est suivie, analysée et communiquée au CHSCT chaque mois au travers d'indicateurs. Des résultats encourageants en termes de sécurité des salariés ont été enregistrés, conséquence d'une forte mobilisation en la matière de la part de la direction générale du Groupe.

	France		Europe (Hors France)		Amériques		Asie/Pacifique		Total	
	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11
Nombre d'accident avec arrêt	29	36	25	48	1	-	7	6	62	90
Nombre de jours d'arrêt	997	721	570	937	7	-	132	312	1 706	1 970
Nombre d'accident sans arrêt	48	18	71	84	0	4	29	24	148	130

5.1.4. Informations sociales concernant les sociétés du Groupe Faiveley Transport

5.1.4.1. Accords collectifs

Les sociétés françaises du Groupe Faiveley Transport sont toutes soumises à la convention collective nationale de la métallurgie.

5.1.4.2. Représentants du personnel

La majeure partie des filiales du Groupe Faiveley Transport est dotée d'instances représentatives du personnel.

Le Groupe a un comité d'entreprise européen qui se réunit deux fois par an, ainsi qu'un comité de groupe en France qui se réunit une fois par an.

Le Groupe veille à organiser les réunions sur des sites à chaque fois différents. L'objectif est de permettre aux représentants de ces comités de profiter de ces manifestations pour visiter d'autres sites industriels et découvrir ainsi d'autres pratiques et cultures.

5.1.4.3. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'ensemble des sociétés du Groupe, pour lesquelles les législations locales prévoient l'emploi d'un certain pourcentage de travailleurs handicapés, sont conformes à ces exigences locales.

Certaines de ces filiales ont, au sein de leur effectif, un nombre de travailleurs handicapés supérieur aux normes en la matière.

La Direction des Ressources Humaines attache une grande importance à ce sujet et a décidé depuis 2010 de mobiliser ses équipes pour réfléchir à la manière d'approcher le sujet du handicap dans l'entreprise.

Sites	Obligation légale annuelle = équivalence en UB*	Réalisation	Obligation d'emploi en matière de travailleurs handicapés			
			Emploi de Personnes handicapées	Equivalence en UB*	Utilisation d'ateliers protégés	Equivalence en UB*
Faiveley Transport	3	1,09	NON	-	OUI	1,09
Faiveley Transport NSF	6	2,90	OUI	2,00	OUI	0,90
Faiveley Transport Amiens	19	17,59	OUI	8,58	OUI	9,01
Faiveley Transport Tours	42	37,32	OUI	23,39	OUI	13,93
Faiveley Transport Gennevilliers	4	6,11	OUI	6,09	OUI	0,02

(*) Unités Bénéficiaires

5.1.4.4. Sous-traitance

Pour l'ensemble du Groupe, la sous-traitance externe au titre de l'exercice 2011/2012 s'élève à 37 M€ contre 33,7 M€ l'année dernière.

Le Groupe veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail dans leurs relations avec les sous-traitants.

5.1.4.5. Œuvres de bienfaisance

Il convient de souligner que la grande majorité des entités du Groupe Faiveley Transport alloue un budget significatif à diverses œuvres caritatives. Citons à titre d'exemple le soutien aux orphelins du Cambodge.

5.1.5. Schéma d'intéressement du personnel

Faiveley Transport dispose d'un plan d'épargne groupe, commun à tous les sites en France.

Depuis juin 2011, toutes les filiales en France ont adhéré au nouveau plan d'épargne salariale qui comprend un plan d'épargne Groupe (PEG) et un plan d'épargne de retraite collectif Groupe (PERCO). Une commission de suivi de l'épargne salariale au niveau du Groupe en France se tient une fois par an.

5.1.5.1. Accords de participation

Toutes nos filiales en France sont couvertes par un accord de participation.

5.1.5.2. Accords d'intéressement

Toutes nos filiales en France sont couvertes par un accord d'intéressement.

5.1.5.3. Régimes de prévoyance

L'audit des régimes de prévoyance au niveau de la France dans un souci de simplification, d'harmonisation et d'optimisation de nos coûts est terminé.

Aujourd'hui, suite aux résultats de cet audit opéré en 2008, et après information et consultation de nos instances représentatives du personnel, un seul assureur a été retenu. Maintenant, le Groupe dispose en France d'une harmonisation des garanties pour l'ensemble du personnel des sociétés sans distinction de catégorie socioprofessionnelle.

5.1.5.4. Politique d'actionnariat salarié : Plan d'options d'achat/souscription d'actions et attributions gratuites d'actions

Faiveley Transport a mis en place un plan de motivation des salariés à long terme. L'objectif est de permettre à certains salariés de devenir actionnaires de la société et, par là même, d'être moteurs dans l'amélioration des performances.

▪ **Plan d'options d'achats d'actions autorisé par l'assemblée générale du 27 septembre 2005 :**

Suite à l'acquisition de Sab Wabco en 2004, Faiveley Transport a mis en place un plan d'options d'achat d'actions au profit des principaux managers du Groupe. Ce plan a été autorisé par l'Assemblée générale du 27 septembre 2005 et portait sur 325 000 titres Faiveley Transport au maximum. Il a été mis en place par le Directoire.

Pour satisfaire à son obligation future de céder des actions aux bénéficiaires, Faiveley Transport a procédé au rachat de ses propres titres sur le marché depuis fin 2005.

- Le Directoire du 24 novembre 2005 a attribué 221 760 options à 38 personnes, salariés ou managers de Faiveley Transport.
- Le Directoire du 29 décembre 2005 a attribué 6 720 options nouvelles à 1 nouveau bénéficiaire.
- Le Directoire du 22 juin 2006 a attribué 31 360 options à 6 nouveaux bénéficiaires.
- Le Directoire du 25 octobre 2006 a attribué 6 720 options à 1 nouveau bénéficiaire.
- Le Directoire du 15 novembre 2006 a attribué 4 480 options à 1 nouveau bénéficiaire.
- Le Directoire du 1^{er} décembre 2006 a attribué 11 200 options à 2 nouveaux bénéficiaires.
- Le Directoire du 2 avril 2007 a attribué 26 880 options à 5 nouveaux bénéficiaires.
- Le Directoire du 19 février 2008 a attribué 26 880 options à 4 nouveaux bénéficiaires.
- Le Directoire du 29 mars 2008 a attribué 13 440 options à 3 nouveaux bénéficiaires.
- Le Directoire du 16 juillet 2008 a attribué 22 600 options à 1 nouveau bénéficiaire.

Les options d'achat accordées, et qui à ce jour ont été ni annulées ni exercées, portent sur 77 035 actions.

Les options sont exerçables à partir du deuxième anniversaire de la date de leur attribution par le Directoire, sous condition de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe Faiveley Transport au jour de l'exercice et de son acceptation du règlement des options. Il est à noter que 239 005 options d'achat ont été levées à ce jour. Les titres ne sont cessibles qu'à compter du quatrième anniversaire de l'attribution des options d'achat. Aucun mandataire social de Faiveley Transport ne s'est vu attribuer d'option d'achat d'action au titre de ce plan.

▪ **Plan d'options de souscription d'actions autorisé par l'assemblée générale du 22 septembre 2009 :**

Un plan d'options de souscription d'actions a été autorisé par l'Assemblée générale annuelle du 22 septembre 2009. Ce plan a été mis en place conformément aux récentes évolutions réglementaires, particulièrement la loi du 3 décembre 2008 sur les revenus du travail, ainsi que les recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

Ce plan a été proposé conformément aux accords conclus lors de la réorganisation du capital de Faiveley Transport réalisée en décembre 2008 et vise à encourager la motivation et la fidélisation des hauts cadres dirigeants et non dirigeants du Groupe.

Le Directoire a décidé, dans sa séance du 23 novembre 2009, de consentir, à compter de cette même date et jusqu'au 23 novembre 2017, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre par une augmentation de son capital social, à concurrence d'un montant nominal global de 144 000 €, correspondant à 144 000 actions nouvelles de 1€ de nominal chacune. Les actions nouvelles seront émises au prix de 54,91 euros.

Les conditions et modalités d'exercice des options ont été adressées ou remises aux bénéficiaires sous la forme d'un règlement du plan d'options. Un des optionnaires étant membre du Directoire et à ce titre dirigeant, une obligation de conservation d'actions a été spécifiquement prévue.

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions dites de performance autorisé par l'assemblée générale du 13 septembre 2010 :**

Afin de permettre au Groupe Faiveley Transport de motiver et de fidéliser certains salariés et dirigeants et d'optimiser la structure des rémunérations au sein du Groupe, l'Assemblée générale mixte du 13 septembre 2010 a autorisé le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et de certains membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Ces attributions se feront dans la limite d'un plafond fixé par l'Assemblée générale à 1% du capital social de la société au 13 septembre 2010.

- Le Directoire du 3 décembre 2010 a attribué gratuitement 64 500 actions à 38 bénéficiaires.
- Le Directoire du 24 février 2011 a attribué gratuitement 5 200 actions à 5 nouveaux bénéficiaires.

L'attribution gratuite de ces actions ne deviendra définitive qu'à compter d'un délai de deux ans et après application des critères de performance définis par le Comité des Rémunérations. Les bénéficiaires seront tenus de respecter une obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Les modalités de ces attributions gratuites d'actions ont été intégrées dans un règlement qui a été remis aux bénéficiaires. Un des bénéficiaires étant membre du Directoire et à ce titre dirigeant à la date d'attribution, une obligation complémentaire de conservation des actions lui ayant été attribuées, a été définie. Le Conseil de Surveillance de la société a décidé dans sa séance du 26 novembre 2011 que le dirigeant devrait conserver au minimum 50% des actions qui lui sont accordées par le Directoire au titre de ce nouveau plan, au-delà de la période d'indisponibilité telle que définie par le règlement dudit plan. Cette règle devra s'appliquer jusqu'à ce que le dirigeant détienne en actions de la société, acquises lors des différents plans d'attribution de stock options ou d'actions gratuites de la société, au moins l'équivalent d'un an de salaire net.

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 :**

L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a autorisé le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit des dirigeants sociaux et de certains membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Ces attributions ne peuvent excéder le plafond fixé à 1% du capital social au jour de l'assemblée générale mixte.

Le Directoire, lors de sa réunion du 4 janvier 2012, a décidé de mettre en place un plan d'actionnariat destiné à une population de cadres étendue, incluant une attribution gratuite d'actions (le Dispositif d'Actionnariat des Cadres). Ce plan destiné à fidéliser et motiver les cadres-clés du Groupe met en adéquation les intérêts des salariés avec ceux liés à la performance du Groupe et demande un effort personnel d'investissement pour chacun des bénéficiaires, en fonction de leur rang hiérarchique.

Ainsi, chaque bénéficiaire se voit proposer d'investir en actions de la société (achat sur le marché ou apport d'actions d'ores et déjà détenues) et pour une action détenue au titre du Dispositif d'Actionnariat des Cadres, le bénéficiaire se voit attribuer deux actions gratuites. Les attributions définitives interviendront dans un délai de deux ans ou quatre ans à compter de la date d'attribution et les bénéficiaires seront alors tenus d'une obligation de conservation des actions ainsi obtenues pendant une durée de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Le Directoire, lors de sa réunion du 5 mars 2012 a fixé la liste définitive des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées gratuitement. Ainsi le total des attributions gratuites d'actions s'élève à 79 224 actions pour 151 bénéficiaires.

M. Thierry Barel et Guillaume Bouhours, bénéficiaires d'actions gratuites au titre de ce plan, sont tenus à une obligation complémentaire de conservation de ces titres en tant que mandataires sociaux. MM. Barel et Bouhours sont tenus de conserver au minimum 50% des actions qui leur sont accordées par le Directoire au titre de ce nouveau plan, au-delà de la période d'indisponibilité telle que définie par le règlement dudit plan. Cette règle devra s'appliquer jusqu'à ce que le dirigeant concerné détienne en actions de la société, acquises lors des différents plans d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites de la société, au moins l'équivalent d'un an de salaire net.

Les principales caractéristiques des plans d'option d'achat d'actions, de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions sont détaillées dans le Chapitre 3.3 du présent Document (note E.11-Capitaux Propres de l'annexe aux comptes consolidés).

5.2 Responsabilité sociale

5.2.1 Impact territorial, économique et social

La plupart des sites de production de Faiveley Transport sont implantés depuis de nombreuses années dans la même région et bien acceptés par les populations locales. Le Groupe s'emploie à recruter localement ses équipes et il est souvent reconnu comme l'un des employeurs majeurs dans ses régions d'implantation. Ainsi, la société Ellcon-National en 1989 a pris le parti de quitter le New Jersey et de s'installer à Greenville, en Caroline du Sud, une commune alors fortement touchée par le chômage. Cette région des Etats-Unis est devenue depuis un pôle économique important, attirant de nombreuses sociétés internationales, dans un cadre de vie particulièrement agréable.

Les sociétés du Groupe Faiveley Transport sont par ailleurs impliquées dans le développement industriel et économique local où elles prennent part à la vie des associations professionnelles, à des travaux de recherche avec les écoles et universités locales, et parfois à des partenariats avec des organismes locaux de formation.

Le Groupe Faiveley Transport est également activement engagé auprès des communautés locales à travers le monde, dont il soutient plusieurs initiatives. Le Groupe accompagne ainsi une association sénégalaise qui, après avoir construit une bibliothèque, bâtit actuellement une école. Depuis une dizaine d'années, il soutient également un projet cambodgien qui a permis d'ouvrir une école adaptée aux enfants et aux étudiants sourds-muets et aveugles et accompagne son fonctionnement au quotidien. Une autre initiative, menée en Inde, finance les études d'étudiants en grande difficulté sociale. Au terme de leur cursus en ingénierie, ces jeunes peuvent intégrer une usine locale du Groupe.

Faiveley Transport a également participé à des actions de soutien aux minorités (personnes handicapées ou malades) dans plusieurs pays. Par sa politique de gestion des carrières, Faiveley Transport favorise l'échange entre les communautés et accorde une importance particulière au respect des différences.

5.2.2 Développement durable dans les relations avec les fournisseurs de Faiveley Transport

Le Groupe Faiveley Transport cherche à mettre en place des relations durables avec ses fournisseurs. Il ne recherche pas des fournisseurs mais des partenaires pour une relation apportant des bénéfices mutuels à long terme.

Il est de la responsabilité du Groupe de veiller à ce que toutes les règles et les bonnes pratiques concernant la protection des êtres humains et l'environnement soient mises en place. Le respect des normes du travail socialement responsables excluant toute forme de discrimination, l'emploi des mineurs ainsi que l'interdiction de favoritisme sont des facteurs clés dans le choix des fournisseurs.

Les politiques suivantes ont été mises en place ces deux dernières années :

- La Charte des « 10 Engagements » pour une meilleure relation entre Faiveley Transport et ses fournisseurs :

Le 28 juin 2010, Faiveley Transport a signé la Charte Française proposée par le gouvernement français afin d'améliorer les relations entre les entrepreneurs de grande taille et les petites et moyennes entreprises.

Les entrepreneurs signataires affirment qu'ils sont résolus à appliquer les bonnes pratiques et à s'acquitter de leurs responsabilités dans un environnement de confiance mutuelle avec les fournisseurs, fondé sur la pleine connaissance et le respect des droits et obligations de chaque partie.

La Charte des « 10 Engagements » pour l'achat responsable aborde les éléments suivants :

1. Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs ;
2. Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques ;
3. Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs ;
4. Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière ;
5. Apprécier le coût total de l'achat ;
6. Intégrer la problématique environnementale ;
7. Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise ;
8. Les Achats: une fonction et un processus ;
9. Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs ;
10. Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs.

- L'engagement et la formation des équipes d'achat :

Dans le même esprit, tous les membres de l'équipe achats de Faiveley Transport ont signé la « Charte Achats » qui définit et rappelle les valeurs fondamentales et le comportement que devrait suivre l'ensemble des salariés du Groupe.

- Accords contractuels avec les fournisseurs :

Le nouvel accord « fournisseur - Faiveley Transport » comprend des règles claires qui prévoient la résiliation immédiate de la relation d'approvisionnement au cas où les règles en matière d'éthique et de morale ne seraient pas respectées.

- L'évaluation des fournisseurs

L'audit des fournisseurs de Faiveley Transport contient un chapitre complet sur les bonnes pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail. Les fournisseurs du Groupe ne doivent pas s'engager dans des pratiques qui pourraient mettre en danger leurs employés, leurs clients, la société ou l'environnement. A ce titre, aucun fournisseur ne peut entrer dans le panel fournisseurs du Groupe Faiveley Transport sans un audit fournisseur.

5.3 Informations environnementales

Les activités de production du Groupe, par leur nature, génèrent peu de rejets dans l'environnement. Le Groupe, que ce soit en France ou par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, cherche néanmoins à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. A cette fin, il prend des initiatives pour intégrer les préoccupations environnementales dans la gestion de ses activités et de ses locaux :

- respecter les obligations légales et réglementaires applicables à l'ensemble des sites ;
- trouver des solutions qui limitent l'impact des activités sur l'environnement, préviennent les pollutions et assurent l'amélioration permanente dans le respect de la compétitivité économique ;
- réduire les consommations d'énergies non renouvelables, améliorer la qualité des rejets gazeux et améliorer le tri des déchets ;
- contribuer au développement durable sur les volets économique et social.

Les procédures visant à s'assurer de la correcte application des dispositions réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont décentralisées et contrôlées au niveau de chacun des sites industriels. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont budgétés au niveau du site ou de l'unité et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Dans toutes les autres filiales, les aspects susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont intégrés dans les structures de décisions et d'actions du système de management.

L'exercice 2011/2012 a permis de poursuivre la mise en place de procédures et de méthodes destinées à assurer une meilleure gestion des prescriptions légales, des objectifs et des règles en matière de management de l'environnement.

Les sites ont poursuivi leur démarche d'obtention de certification ISO 14001. Cette démarche répond à la nécessité de satisfaire les attentes des clients et d'améliorer la confiance des pouvoirs publics et des actionnaires vis-à-vis du Groupe.

Au 31 mars 2012, une dizaine d'entités, parmi lesquelles figurent les principaux sites industriels du Groupe, font l'objet de la certification ISO 14001 relative au système de management de l'environnement ; Faiveley Transport Ibérica, qui constitue un site de production majeur en Europe, a été certifié ISO 14001 en février 2012. Les autres sites qui n'en bénéficient pas à ce jour ont entrepris la même démarche de certification. Ainsi Faiveley Transport NSF est à son tour en pleine démarche de certification.

Chaque site industriel bénéficie désormais en interne d'un responsable, coordinateur pour les aspects Environnement, Hygiène et Sécurité.

Par ailleurs, le Groupe a déménagé en juillet 2011 son siège social dans un immeuble basé à Gennevilliers qui bénéficie de la certification HQE (Haute Qualité Environnementale). Faiveley Transport a un représentant au sein du Comité Vert qui gère les aspects environnementaux au sein de l'immeuble.

5.3.1. Mesures prises en vue d'assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires

Le Groupe a la volonté d'associer l'ensemble des sites français et étrangers pour parvenir à une collecte régulière et sincère des informations environnementales. Cet engagement collectif a impliqué la mise en place d'un programme de surveillance générale des sites.

Chacun des sites industriels principaux du Groupe s'est fixé une série d'objectifs de réduction des consommations d'énergie, d'eau et de matières premières, de limitation des nuisances locales (bruit, ...) et de valorisation des déchets. La démarche de l'entreprise en la matière est conduite de manière décentralisée : les unités sont responsables de leur auto-évaluation environnementale, de la définition d'un plan d'action avec des objectifs associés et du reporting de leurs données environnementales.

Chaque site concerné a mis en place une veille réglementaire, une analyse environnementale correspondant à son activité et dégagé des actions de mise en conformité ou d'amélioration pour le respect de l'environnement, telles que la gestion des déchets ou des produits chimiques.

Dans le cadre de cette démarche, les éventuelles anomalies ou sources potentielles de nuisances, de fuites énergétiques font l'objet d'une vigilance particulière ; la lutte contre les nuisances sonores et les mesures spécifiques qui sont prises pour y remédier dans tous les sites industriels du Groupe en sont un exemple.

Les équipes Qualité, Hygiène, Sécurité Environnement des sites de production sont chargées du suivi de la législation applicable en la matière et de l'analyse des plans d'actions à mettre en œuvre en vue de s'y conformer. Les effets du Règlement Reach N°1907/2006 du 18 décembre 2006, entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, sur l'utilisation de substances chimiques par le Groupe, qui entreraient dans le champ d'application de ce texte, ont été pleinement pris en considération. Le Groupe s'est engagé à apporter une contribution positive au développement durable de l'industrie ferroviaire européenne. La société a fait part de sa volonté de maintenir et développer ses activités dans le respect des principes fondateurs du développement durable.

Le Groupe a donc ainsi pleinement pris conscience de ces exigences et mis en œuvre les ressources à la fois humaines et financières nécessaires pour assumer ses responsabilités et atteindre ses objectifs en la matière. La Direction des Opérations du Groupe, au cœur de ces préoccupations, fait régulièrement un bilan sur les actions entamées et les progrès effectués.

S'agissant de la mise en œuvre de la directive 2002/95/CE sur la limitation de l'usage de substances dangereuses et de la directive 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électroniques et électriques (WEE), les activités du Groupe n'entrent pas précisément dans les catégories visées dans les différents textes communautaires et nationaux, et celui-ci n'est donc pas astreint au respect d'un délai pour s'y conformer.

Concernant l'utilisation de métaux tels que le cadmium ou le plomb, les différents sites industriels européens ont entrepris une démarche visant à éliminer progressivement ces métaux des produits fabriqués. L'obligation de limiter l'utilisation de ces métaux reste un objectif à moyen terme, dans la mesure où l'article 5 de la directive 2002/95/CE prévoit expressément une exemption dès lors que la substitution est techniquement ou scientifiquement impraticable ou exempte de sécurité totale par rapport à la solution finale.

En dépit du fait que les contraintes imposées par ces textes visent plus particulièrement les produits électroniques et électriques grand public, une attention particulière est accordée à ces problématiques.

Enfin, le Groupe s'attache à sensibiliser l'ensemble de ses fournisseurs en auditant leur démarche de respect de l'environnement.

5.3.2. Actions concrètes pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique

Outre l'exercice des contrôles décrits ci-avants, diverses nouvelles actions ont été introduites au cours de l'exercice écoulé :

- installation d'échangeurs thermiques et de récupérateurs de chaleur ;
- utilisation d'huiles biodégradables et de peintures à l'eau ;
- containers pour les déchets ;
- diminution des déchets d'emballage (bois, plastique, carton) et des coûts de traitement associés ;
- récupérateurs d'eau ;
- filtres à particules pour réduire les rejets dans l'atmosphère ;
- bassins de rétention et systèmes d'évacuation des eaux usées ;
- système d'aspiration centralisée avec filtres pour les cabines de ponçage ;
- mise en conformité des bassins de rétention des eaux d'extinction ;
- externalisation du traitement des bains d'alodine (éviter le rejet de cyanures) ;

Il faut souligner aussi une nette diminution de l'impact sur l'environnement grâce notamment à l'investissement en machines de nettoyage permettant de réduire la consommation d'eau, de solvants et de rejets, dans les sites dédiés à l'activité « Customer Services » mais également des investissements substantiels sur le site de Saint-Pierre des Corps permettant de doubler les capacités de production en peinture hydrosoluble et d'être conforme à la réglementation en matière de rejet de Composés Organiques Volatiles (COV). Les nouveaux procédés et installations permettent ainsi d'éviter tout rejet dans l'atmosphère de composés polluants.

Faiveley Transport Amiens a investi dans la mise en place d'un système de graissage automatique pour ses appareils et machines. Les avantages de ce système sont la diminution de près de 15% des déchets d'emballage souillés et la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) pour les opérateurs qui n'ont plus à appliquer la graisse au pinceau.

Cette même entité a décidé également d'éliminer les produits chimiques Xn et F+ utilisés pour le nettoyage des pièces d'usinage et des postes de travail des chaînes d'assemblage, par un produit « vert » dit écologique.

Les sites de Faiveley Transport Tours, situés entre Loire et Cher, vont tous faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité afin de définir les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations. Le but est d'identifier les domaines stratégiques de l'entreprise, de présenter un scénario catastrophe, de définir les vulnérabilités et les hiérarchiser. Il sera alors mis en place une procédure d'urgence pour sauvegarder les intérêts vitaux de l'entreprise et éviter toute atteinte potentielle à l'environnement (pollution par solvants, huiles, peinture, acides, etc).

L'arrêté préfectoral d'autorisation pour les activités de Faiveley Transport Tours (Saint-Pierre des Corps) a fait l'objet au cours de l'exercice écoulé de modifications de nature à assurer son adéquation avec les activités exercées sur les sites de production.

Cette entité a également complètement remis à jour la méthodologie de son plan de gestion des solvants pour assurer sa conformité par rapport à la réglementation sur les émissions diffuses.

Dans le cadre de ses engagements vis à vis de ses clients, Faiveley Transport fait désormais bénéficier chaque grand projet d'une analyse environnementale en amont (% de recyclabilité, % de valorisation, ...).

Le Groupe a pris toute la mesure de la directive responsabilité civile environnement 2004/35/CE, adoptée le 21 avril 2004, sur la responsabilité environnement relative à la prévention et la réparation des dommages environnementaux. Par ce texte transposé en droit français par la loi n°2008-757 du 1^{er} août 2008, une exploitation du Groupe portant atteinte à la faune ou à la flore implique une réparation des dommages causés

ou d'en supporter les coûts (choix à la discrétion des autorités publiques). Face à cette nouvelle réglementation, le Groupe a accentué sa vigilance en matière de protection de l'environnement et a mis en place avec les assureurs une couverture adaptée à ce nouveau régime de responsabilité.

5.3.3. Réduction de l'intensité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux

Le Groupe s'efforce depuis plusieurs années de collecter les données relatives à la consommation énergétique de l'ensemble de ses unités. Ces informations permettent au Groupe de s'inscrire dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre décidés au niveau international, notamment dans le cadre des engagements de l'Union Européenne.

- Consommation de gaz sur les principaux sites industriels au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 (en KWh) :

Entité	2011/2012	2010/2011
Shanghai Faiveley Railway Technology	60 000	-
Shijiazhuang Jiaxiang Precision Machinery	83 897	143 807
Qingdao Faiveley SRI Rail Brake	n.a.	n.a.
Datong Faiveley Coupler System	1 595	-
Faiveley Transport Witten	n.a.	n.a.
Faiveley Transport Leipzig	1 950 000	2 470 000
Nowe	26 597	23 133
Faiveley Transport India	n.a.	n.a.
Faiveley Transport Lekov	2 643 501	2 746 909
Faiveley Transport Italia	202 798	223 105
Faiveley Transport Ibérica	495 540	-
Faiveley Transport Amiens	1 669 335	2 267 896
Faiveley Transport NSF	302 440	613 988
Faiveley Transport Tours	7 161 111	9 171 830
Faiveley Transport Gennevilliers	3 422 103	5 248 977
Faiveley Transport Nordic	n.a.	n.a.
Faiveley Transport Do Brasil	n.a.	n.a.
Faiveley Transport Australia	n.a.	n.a.
Faiveley Transport Tamworth	483 901	-
Faiveley Transport Birkenhead	1 481 069	-
Ellcon National Inc. / Amsted Faiveley	8 200	-
Faiveley Transport Tresmonice	n.a.	n.a.

Le constat est positif en matière de dépenses de gaz. Les sites italien et français ont su optimiser leurs dépenses en la matière en recourant à de nouvelles générations d'appareils de chauffage. Les relevés de consommation démontrent l'efficacité de telles mesures. Pour les autres sites du Groupe, une baisse des dépenses de gaz a été constatée. L'hiver a été relativement doux en Europe sauf sur la fin de la période, ce qui a pu entraîner une hausse des consommations sur les derniers mois de l'exercice.

- Consommation d'électricité sur les principaux sites industriels au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 (en Kwh) :

Entité	2011/2012	2010/2011
Shanghai Faiveley Railway Technology	4 050 000	3 509 000
Shijiazhuang Jiexiang Precision Machinery	702 940	726 760
Qingdao Faiveley SRI Rail Brake	111	115
Datong Faiveley Couplers System	12 820	-
Faiveley Transport Witten	3 264 080	3 621 034
Faiveley Transport Leipzig	1 445 000	1 550 500
Nowe	19 829	30 581
Faiveley Transport India	1 250 737	1 149 551
Faiveley Transport Lekov	1 320 139	1 387 636
Faiveley Transport Italia	1 991 187	1 840 960
Faiveley Transport Ibérica	1 452 768	1 817 805
Faiveley Transport Amiens	1 696 375	2 284 168
Faiveley Transport NSF	298 333	154 159
Faiveley Transport Tours	4 704 053	4 886 504
Faiveley Transport Gennevilliers	2 071 839	2 382 333
Faiveley Transport Nordic	2 009 000	2 061 000
Faiveley Transport Do Brazil	311 820	311 820
Faiveley Transport Australia	493 141	237 327
Faiveley Transport Tamworth	237 370	140 639
Faiveley Transport Birkenhead	843 600	-
Faiveley Transport Tresmonice	4 285	4 600
Ellcon National Inc / Amsted Faiveley	5 800 000	5 470 000

La tendance générale observée au sein des principales entités de production est à la stabilité quant aux consommations d'électricité, malgré une fin d'hiver rigoureuse en Europe. Une baisse notable de la consommation est cependant à signaler chez Faiveley Transport Iberica et Faiveley Transport Witten. Les sites ont amélioré leur éclairage par l'installation d'ampoules favorisant l'économie d'énergie et en modernisant leurs parcs de chauffage électrique. L'accent a été mis cette année sur une meilleure gestion des températures des appareils de climatisation, avec des températures bloquées à la hausse comme à la baisse pour économiser cette source d'énergie.

- Consommation d'eau sur les principaux sites industriels au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 (en m3) :

Entité	2011/2012	2010/2011
Shanghai Faiveley Railway Technology	48 450	35 200
Shijiazhuang Jiaxiang Precision Machinery	3 916	3 989
Qingdao Faiveley SRI Rail Brake	660	660
Datong Faiveley Coupler System	201	123
Faiveley Transport Leipzig	2 984	2 776
Faiveley Transport Witten	-	-
Faiveley Transport Leipzig	2 984	-
Nowe	107	50
Faiveley Transport India	3 748	4 345
Faiveley Transport Lekov	3 967	4 269
Faiveley Transport Italia	3 912	3 195
Faiveley Transport Iberica	2 094	1 624
Faiveley Transport NSF	667	467
Faiveley Transport Amiens	1 892	2 193
Faiveley Transport Tours	5 994	7 500
Faiveley Transport Gennevilliers	4 646	13 002
Faiveley Transport Nordic	1 657	1 639
Faiveley Transport Do Brazil	1 468	1 468
Elcon National Inc./ Amsted Faiveley	4 159	2 847
Faiveley Transport Australia	-	389
Faiveley Transport Tamworth	728	1 295
Faiveley Transport Birkenhead	2 200	1 834
Faiveley Transport Tresmonice	24	20

La tendance générale observée est à la stabilité, voire une légère augmentation des consommations d'eau sur les différents sites industriels, à l'exception des sites de Faiveley Transport Gennevilliers et Faiveley Transport Tours qui ont mis en place un certain nombre d'actions qui se traduisent par une baisse des consommations d'eau par rapport au dernier exercice.

Les appareils de détection de fuite ou les systèmes de sécurité anti-fuite ont été largement mis en place dans ses sites. Le doublement de la consommation de la filiale américaine s'explique par le regain d'activités dans le fret avec la création de la société commune avec l'américain Amsted Rail.

5.3.4. Dépenses engagées dans le cadre de la politique de prévention des risques environnementaux

Les dépenses engagées par les filiales du Groupe pour prévenir les conséquences de leurs activités industrielles sur l'environnement augmentent régulièrement.

A titre d'exemple , les filiales suivantes ont enregistré les dépenses suivantes :

- Faiveley Transport Tours : 127 K€ pour le traitement des déchets, 32K€ pour les mesures et analyses des rejets dans l'atmosphère, 24K€ dans la détection d'incendie et les barrières de protection en cas d'inondation ;

- Faiveley Transport Amiens : 93 K€ notamment pour le traitement des déchets ;
- Faiveley Transport Iberica : 87 K€ de dépenses incluant des filtres pour prévenir la pollution de l'air ;
- Faiveley Transport Italia : 1 K€ de dépenses (coûts de recherche et de calcul de rejets dans l'atmosphère et traitement des eaux usées) ;
- Faiveley Transport India : 3 K€ d'investissement industriel pour le traitement des eaux ;
- Faiveley Transport Witten : 85 K€ ;
- Faiveley Transport Leipzig : 40 K€ ;
- Shanghai Faiveley Railway Technology: 20 K€ pour le traitement des poussières et filtres carbone sur le process de peinture ;
- Shijiazhuang Jiaxiang Precision Machinery : 13 K€.

5.4 Faiveley Transport, acteur du développement durable

5.4.1 Introduction

Villes asphyxiées, embouteillages, bilan carbone, réchauffement climatique, depuis maintenant plusieurs années, le thème du développement durable est devenu incontournable dans les médias et un argument politique et économique majeur dans la plupart des pays occidentaux.

Le constat est le suivant : Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), créé en 1988 par l'ONU, estime que pour maximiser ses chances de limiter le réchauffement à 2°C, l'Humanité doit réduire de moitié, d'ici à 2050, ses émissions de gaz à effet de serre. En Europe, conformément au traité de Lisbonne qui promeut une croissance économique durable, la réduction de 20% des émissions de CO2 avant 2020 constitue un objectif majeur.

D'ici à 2015, plus de 500 mégapoles dans le monde excéderont un million d'habitants. En Europe, près de 200 agglomérations ont limité l'accès à leur centre-ville aux véhicules polluants. Le système de « Low Emission Zone » appliquée notamment à Londres, Berlin ou Lund (Suède) arrive en France sous le nom de Zapa pour zone d'action prioritaire pour l'air. La réglementation européenne impose en effet aux pays de l'Union de respecter des plafonds d'exposition aux particules fines « PM10 ».

Lorsqu'il s'agit d'émissions ou de consommation énergétique, le rail est le mode de transport en commun le plus durable à l'échelle planétaire. Il génère moins de 1% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Ceci dit, en plus des changements climatiques, l'industrie ferroviaire, comme toute autre industrie, fait face à des défis importants, incluant la rareté des ressources, l'augmentation des coûts de combustibles fossiles et des matières premières et des réglementations plus strictes à l'égard des émissions, du bruit et de l'utilisation des sols.

Tout ceci conduit vers une évolution des mentalités sociales qui ne peut que profiter au secteur ferroviaire et vis à vis desquelles le Groupe Faiveley Transport est naturellement et nécessairement impliqué.

Le but de ce rapport est donc de rapprocher la stratégie de Faiveley Transport avec les objectifs de développement durable, de décrire ce qui a d'ores et déjà été mis en œuvre au sein du Groupe mais également de mettre en avant les moyens de demain qui permettront de toujours mieux répondre à ces nouvelles exigences en la matière.

5.4.2 Dans quel contexte s'inscrit Faiveley Transport ?

Le cœur même de l'activité de Faiveley Transport est au centre des préoccupations environnementales visant notamment à lutter contre le réchauffement climatique et la diminution des gaz à effet de serre.

La Deutsche Bahn a démontré qu'elle transportait par jour l'équivalent de 3,4 millions de trajets en voiture et près de 100 000 camions de marchandises, ce qui réduisait de 13 millions de tonnes les rejets de CO₂ dans l'atmosphère.

Ensuite, l'emprise du ferroviaire sur l'espace géographique est nettement moindre que celui de la route et la capacité de transport est sans commune mesure avec les capacités qu'offre la route. Ces éléments sont désormais primordiaux dans le cadre de l'élaboration des schémas urbains.

A titre d'exemple aussi, l'automatisation des métros permet des gains de 10 à 15% en consommation électrique grâce à la gestion optimale de la vitesse ainsi qu'à des gains sur l'usure des pièces de rechange. L'installation des portes palières fournies par Faiveley Transport indissociable à l'automatisation des métros contribue à ces économies mais également constitue un remède aux gaspillages de chauffage et de climatisation dans les stations.

Les opérateurs, exploitants ferroviaires, ont développé pour la plupart une feuille de route complète pour atteindre une incidence carbone zéro d'ici à 2050. Des opérateurs européens, comme la SNCF notamment, ont pour objectif de réduire les émissions de CO₂ de 40% par voyageur et de 33% celles du transport de marchandises (en t/km) d'ici 2020.

La raréfaction des énergies fossiles, la hausse des prix des carburants, le réchauffement climatique et la prise de conscience écologique planétaire favorise le ferroviaire. Avec le plus bas niveau de gaz à effet de serre émis par kilomètre parcouru, le transport ferroviaire figure parmi les moyens de transport les plus écologiques. Les usagers sont amenés à faire de l'impact écologique un critère prédominant dans le choix de leur transport. En plus, et cela est mis régulièrement en lumière, le transport par rail est facteur d'égalité entre citoyens.

En France, avec le Grenelle de l'Environnement, l'Etat réinvestit massivement dans le rail et dans la mobilité durable. La loi Grenelle 1 a prévu la construction de 2000 kms de lignes à grande vitesse supplémentaires d'ici 2020. Une autre opportunité est illustrée par le Predit (Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) qui, jusqu'à la fin 2012, attribuera 400 millions d'euros d'aides gouvernementales en faveur de l'innovation. L'Etat français va financer à hauteur de 2,5 milliards d'euros jusqu'en 2020, le développement de 1500 kms de nouvelles voies de transports collectifs. Concernant le fret, les pays européens veulent se doter d'infrastructures permettant de favoriser le report de la route vers le rail. La France tout particulièrement ambitionne de faire passer la part du marché du rail face à la route de 14% à 25% d'ici 2022. L'Etat a décidé de consacrer 7 Mds d'euros au fret d'ici 2020, en plus du contrat de performance signé avec les Réseaux Ferrés de France d'un montant de 13 mds d'euros. Il faut noter une hausse de 60% entre 2008 (1,1 mds d'euros) et 2012 (1,8 mds d'euros) des sommes consacrées à la régénération du réseau ferroviaire. La loi Grenelle 2 a confirmé ces objectifs et l'incitation au report modal tel qu'il est prévu ne peut que privilégier les transports en commun pour réduire les émissions de CO₂.

Chacun se mobilise avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs dans une démarche de valorisation et d'élimination des produits en fin de vie. Pour les matériels SNCF, il s'agit de recycler 85% des composants d'un train, d'en valoriser 90% et d'utiliser des matériaux recyclés pour leur fabrication. Faiveley Transport, en tant que fournisseur de

la plupart des constructeurs de véhicules ferroviaires dans le monde, apporte sa contribution.

Toujours dans l'optique de séduire de nouveaux usagers, la tendance est de plus en plus à la modernisation des transports en vue d'offrir un niveau de service optimal. Le fait d'avoir des transports urbains collectifs peu fiables et polluants entraîne des pertes énormes pour la collectivité (entreprises, citoyens, Etat, ...) de l'ordre de plusieurs millions d'euros par an. C'est pour cela que la constante modernisation, remise à niveau des infrastructures et du matériel ferroviaires reste une des priorités pour tous les gouvernements du monde. La stratégie de niches technologiques à laquelle s'est attachée Faiveley Transport depuis de nombreuses années répond précisément à cette attente.

En consacrant l'éco-mobilité comme axe central du développement durable, la plupart des pays occidentaux créent une véritable opportunité de croissance et de création d'emplois dans le domaine ferroviaire.

C'est donc pour Faiveley Transport, leader mondial des équipements pour le matériel ferroviaire roulant, une opportunité extraordinaire de développement.

Dans ses activités, la société a nécessairement un impact en termes de développement durable : importation de matières visées par REACH, rejet de CO² lors des transports, production de déchets... Le Groupe est composé de filiales réparties dans le monde entier, soumises à des droits et à des contraintes différents. Cependant, une seule ligne de conduite a été adoptée pour l'ensemble du Groupe, et intégrée dans les programmes internes « Moving Forward » et « Faiveley Management System ». La démarche est en cours de déploiement au sein des entités du Groupe.

Chaque société – placée au milieu de la chaîne d'approvisionnement – traite avec de nombreux partenaires. Le critère développement durable rentre de plus en plus en ligne de compte dans le choix de ses partenaires (et particulièrement chez les principaux constructeurs que sont Alstom, Bombardier et Siemens).

De ce fait, la société s'inscrit dans des orientations de plus en plus fortes en matière de développement durable, qui sont entre autres :

- réglementaires : REACH, normes feu/fumée, déchets, rejet de CO²...
- commerciales : les spécifications clients sont de plus en plus orientées vers le développement durable et imposent des actions en la matière dans la mise en œuvre des projets.
- économiques : hausse du prix des matières premières, de l'énergie, fiscalité environnementale (projet de taxe carbone en plus de la TIPP, de la TGAP et de la taxe sur les véhicules de société qui prend maintenant en compte le taux d'émission de gaz à effet de serre); nécessité de contrôler les consommations et donc les dépenses.
- sociales : l'avenir de Faiveley Transport, des hommes et des femmes qui le composent, et celui des générations futures dépend de ses actions présentes.

5.4.3 Bilan des actions déjà menées

Faiveley Transport, au travers de ses produits et ses équipes d'ingénieurs, s'inscrit véritablement dans cette démarche de développement durable et fait de celui-ci une priorité. Le potentiel de réduction de l'empreinte écologique du ferroviaire par la réduction de la consommation d'énergie reste encore immense et fait l'objet de recherches importantes au sein du Groupe qui se distingue par ses nombreuses innovations en la matière.

La démarche de l'entreprise en matière de développement durable est basée sur les principes suivants :

- Contribuer à mettre sur le marché au travers de son excellence technique des produits qui rendent le train encore plus attrayant pour ses passagers ;
- Analyser les incidences environnementales du cycle de vie des produits fabriqués ;
- Utiliser des matériaux recyclables et identifier les composants nécessitant un traitement spécial en fin de vie ;
- Eliminer les matières dangereuses pour la santé ou l'environnement ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions dans l'atmosphère, la consommation des ressources et les déchets ;
- Faire appliquer par les fournisseurs les principes du groupe en matière économique, sociale et environnementale.

De nombreuses actions ont déjà été menées au niveau du groupe pour être généralisées à l'ensemble des principaux sites industriels. Voici un bilan non exhaustif qui donne aussi une idée des axes en développement :

- Environnement/Efficacité énergétique
- ✓ Environnement :
 - Obtention ou démarche d'obtention de la certification ISO 14001 au niveau du Groupe ;
 - Travail de mise en conformité réglementaire en cours (notamment sur REACH avec création d'une base de données). Adoption d'une démarche Groupe ;
 - Désignation d'un ingénieur ou d'un coordinateur QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) sur les principaux sites industriels, en charge de vérifier la conformité à la réglementation environnementale ;
 - Remplacement de certaines substances (par exemple, remplacement des peintures solvantées par des peintures hydrosolubles) ;
 - Préparation de l'entrée en vigueur de normes RoHS pour les produits industriels ;
 - Critère environnemental intégré dans le système de management ;
- ✓ Efficacité énergétique :
 - Plan d'action pour baisser la consommation d'eau, d'énergie, de papier ;
 - Plan d'action en Europe pour réduire la production et le traitement de déchets ;
 - Meilleure gestion des ressources y compris humaines. Démarche incluse dans le programme « Moving Forward » ;
 - Reporting sur l'efficacité énergétique sur les sites européens ;
 - Travail sur l'isolation et la diminution des nuisances sonores ;
 - Groupes de travail sur les économies d'eaux ;
 - Campagne pour repérer et stopper les fuites d'air sur les compresseurs entraînant une surconsommation des machines ;
- ✓ Déchets, emballages, transports :
 - Utilisation d'emballages réutilisables, qui font la navette entre la société et les fournisseurs ou clients ;
 - Réduction du volume des déchets, principalement concernant le bois (caisses navette en bois) ;
 - Travail sur l'optimisation des transports avec pour un même client, le regroupement des livraisons à jour fixe ;
 - Travail sur les emballages et la recyclabilité ;
 - Moyens logistiques proches des sites de production ;
 - Approvisionnement local pour les pièces de rechange du Customer services.

- ✓ Eco-conception
 - Elaboration de règles pour l'utilisation de matériels dans la conception et le développement des produits ;
 - Vantaux peints sans peinture solvantée ;
 - Rénovation des anciennes climatisations en utilisant des produits moins nocifs et consommant moins d'énergie ;
 - Conception et commercialisation de freins sans nickel ;
 - Conception de systèmes de détection de fuites sur les systèmes de climatisation ;
 - Technologies de détection de la qualité d'air sur les systèmes de climatisation ;
 - Conception modulaire et allégée en masse des systèmes de freins ;
 - Elaboration et commercialisation de systèmes électroniques de mesure de la puissance consommée par les locomotives, afin d'aider à l'éco-conduite ;
 - Montage de portes palières qui isolent complètement le quai de façon à réduire les coûts de climatisation ;
 - Travail sur la conception des portes pour réduire leur masse, travail en général pour alléger les produits et améliorer l'efficacité énergétique du produit final ;
 - Travail en vue de l'abandon du chrome 6, du plomb, du cadmium et du mercure ;
 - Mise en place d'une formation à l'éco-conception pour les ingénieurs.

- Relations sociales et sociétales, communication
- ✓ Gestion des ressources humaines, sécurité, conditions de travail :
 - Information des salariés sur site par e-mails et feuillets, sensibilisation sur le tri des déchets, la consommation de papier avec un rappel mensuel ;
 - Réunion mensuelle d'information animée par le directeur du site sur le suivi des indicateurs environnementaux et de sécurité ;
 - Prise en compte des idées des salariés via des programmes d'amélioration opérationnelle ou de qualité (QRQC, TOP5) ;
 - Instauration d'une démarche d'intégration de la sécurité dans le système de management de la qualité et de l'environnement : animateur coordinateur présent sur la plupart des sites industriels pour gérer au quotidien les aspects hygiène, sécurité, environnement ;
 - investissements dans des outillages de préhension adéquats.
- ✓ Engagement des fournisseurs
 - Prestataires, fournisseurs également engagés dans la baisse des coûts et l'optimisation des transports et des emballages ;
 - Travail avec les Bureaux d'Etudes pour intégrer ces critères dans les plans ;
 - Ajout d'un critère «Certification ISO 14000 et responsabilité sociale» dans les critères «Qualité et certification système Qualité» utilisés dans le choix des fournisseurs ;
 - Adhésion aux principes de développement durable proposés par les constructeurs.
- ✓ Mécénat, Partenariat
 - Collaboration universitaire sur l'éco-conception: rédaction d'une thèse sur la recherche de process écologiquement viables en matière de conception et de développement (Finding process for environmental friendly design & development process – Faiveley Transport Nordic). Développement d'un logiciel d'algorithmes pneumatiques et dynamiques (TrainDy) pour le calcul des forces longitudinales échangées entre les véhicules ferroviaires, avec l'Université de Rome Tor Vergata.
- ✓ Communication
 - Communication auprès des salariés par des feuillets et affichages.

5.4.4 Les principaux investissements et innovations

La notion de développement durable implique une vision à long terme, et non la simple prise en compte d'objectifs à court terme. Cette démarche doit permettre également de tirer des avantages économiques. Le premier objectif est de finaliser la mise en conformité aux normes qui sont applicables, et particulièrement le règlement REACH. Afin de ne pas prendre de retard, il est indispensable d'anticiper les évolutions futures en analysant les tendances actuelles. Les services R&D sont particulièrement proactifs afin de répondre aux demandes de demain. C'est ainsi que Faiveley Transport conservera ses avantages concurrentiels en tant que groupe industriel à la pointe de la technologie.

Le Groupe Faiveley Transport s'investit donc dans la conception et la mise au point de produits contribuant au développement durable. En voici des exemples concrets :

- Au sein de son activité de développement de systèmes électromécaniques, le Groupe a créé un compteur d'énergie baptisé « DEMETRA ». Ce système innovant a été breveté. Il apporte une solution intégrée et optimisée permettant de répondre aux exigences de l'ouverture du marché à la concurrence. Il sera possible d'émettre une facture d'électricité propre à chaque train. Ce dispositif permettra en outre de développer une aide à la conduite économique qui optimisera les dépenses énergétiques. Il s'inscrit donc parfaitement dans la démarche d'un progrès industriel respectueux de l'environnement.

- Au sein de la division Electronique, le développement de KATIUM est une illustration de la politique en faveur du développement durable du groupe. Ce concept breveté permet de réaliser des convertisseurs auxiliaires qui sont destinés à réduire de manière substantielle le poids et le volume. Grâce à ces gains, des économies d'énergies notables pourront être réalisées.

- L'activité Energie et confort, en particulier la ligne de produits Systèmes de Climatisation (« HVAC ») du Groupe s'investit également dans le respect de l'environnement. En effet, au travers de sa politique « Green HVAC », elle met en avant ses priorités : lutter activement contre le réchauffement climatique et par conséquent limiter les consommations d'énergie de ses produits. Une analyse du cycle de vie des trains a mis en évidence que, depuis la production jusqu'au recyclage de ses matériaux en fin de vie, la climatisation du train était actuellement, à elle seule, responsable de 30% du potentiel de réchauffement climatique occasionné par le train, 50% si la mesure est prise lorsque le train est en activité ; c'est même l'équipement qui représente la plus grande consommation d'énergie au sein du train et par conséquent le plus grand potentiel d'économie d'énergie. Une des filiales allemandes du Groupe, Faiveley Transport Leipzig, spécialisée dans la fabrication de systèmes de climatisation, a pris acte de ce potentiel et a mobilisé ses ressources pour proposer à ses clients des équipements destinés à contribuer à réduire l'impact du train sur l'environnement.

Le projet « Green HVAC » a ainsi débuté en 2008 et a reçu un très bon accueil par les clients de Faiveley Transport Leipzig puisque les premières commandes d'équipements labellisés « Green HVAC » ont été enregistrées en 2009.

Une offre complète d'équipements Green HVAC est proposée aux clients de Faiveley Transport : principalement une pompe d'air chaud permettant une réduction de la consommation d'énergie de 44% sur une année, un système d'optimisation de la récupération de l'air extérieur modulable en fonction du nombre de passagers se trouvant à bord du train (trains équipés avec un compteur de passagers notamment), un système de supervision de la réfrigération, un mode de réfrigération alternatif tel que le CO².

Il est démontré que la combinaison de deux équipements Green HVAC permet déjà une réduction de la consommation d'énergie de plus de 50%.

En 2011/2012, le succès du projet « Green HVAC » est confirmé et la progression des ventes d'équipements plus respectueux de l'environnement continue à augmenter, à l'instar des projets suivants, parmi les plus importants pour le Groupe : Regiolis pour Alstom Transport, DOSTO FV pour le client Bombardier, ICX et VELARO pour le client Siemens.

En effet, l'enjeu climatique étant de plus en plus important, la maîtrise de la consommation d'énergie du train devient un critère technique. Ainsi, en Allemagne et en Suisse, les constructeurs de trains indiquent désormais dans leurs spécifications techniques quelle doit être la consommation d'énergie de l'équipement. Les experts du groupe prévoient que cette tendance va progressivement se retrouver dans d'autres pays.

En conclusion, l'intérêt des équipements Green HVAC est certain et compris par nos clients. Faiveley Transport démontre, grâce à ce projet innovant, qu'il est tourné vers l'avenir et privilégie une démarche durable de développement.

- Faiveley Transport Amiens s'investit actuellement sur un projet de recherche intitulé « Light Brake C3 » (Compact Caliper Concept). Ce projet est développé dans le cadre du pôle de compétitivité à vocation mondiale I-Trans qui réunit les principaux acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation dans le domaine du ferroviaire et des systèmes de transports terrestres présents dans le Nord-Pas de Calais et en Picardie. L'objectif affiché d'I-trans est de construire et pérenniser un pôle d'excellence mondiale, unique en son genre en plaçant le ferroviaire au coeur des systèmes de transports innovants.

Le projet « Light Brake C3 » est doté de 2,7 millions d'euros cofinancé par la région Picardie et par l'Etat. Il a pour objectif la mise au point d'une station de freinage ferroviaire permettant un allègement du matériel roulant. Serait ainsi mis en place un système plus flexible et plus respectueux de l'environnement qui permettrait au matériel roulant d'augmenter la capacité en charge et de rouler à des vitesses supérieures.

Outre l'amélioration de la consommation énergétique, l'allègement du système de freinage qui est au cœur de ce projet « Light Brake C3 », permettrait également de faciliter la maintenance et le recyclage lorsque les pièces arrivent en fin de vie.

Les premiers essais sur un banc dynamique sont prévus au premier semestre 2012.

- Les équipements proposés par Faiveley Transport Gennevilliers dans le cadre de son activité freins frittés (semelles et garnitures de freins) font appel à des matières premières et des composants totalement recyclables. Par ailleurs, les techniques utilisées permettent de réduire le poids par essieu et donc la consommation d'énergie mais aussi les coûts de maintenance.
- Un programme R&D européen intitulé « Decibell » a été lancé par Faiveley Transport Gennevilliers pour la diminution des nuisances sonores liées au bruit de roulement des wagons de fret. Le montant du projet est de 4 M€ sur quatre ans avec un financement européen et français à hauteur de 60%. Il s'agit de concevoir une semelle de frein en matériaux frittés pour remplacer les semelles actuelles en fonte. Les résultats attendus sont la réduction du bruit de roulement, la fabrication d'un produit « vert » totalement recyclable, la diminution des déchets et l'obtention d'un faible coût de cycle de vie.

- Les compresseurs de type BURAN constituent une nouvelle génération de compresseurs sans huile désormais homologués et adaptés aux différents segments du marché. Cette technologie devient la référence standard dans toutes les offres de Faiveley Transport tant pour les matériels roulants neufs que pour la rénovation de matériels anciens, en Europe et en Amérique du Nord. Cette nouvelle génération a un impact substantiel en termes de recyclage, de manipulation et de maintenance et donc participe à la protection de l'environnement.

5.4.5 Les solutions et les actions à mettre en œuvre

Elles sont de deux ordres : environnemental et sociétal. Chacun de ces axes doit intégrer le facteur économique, ce qui rejoint in fine les trois piliers du développement durable (environnement, société, économie).

En premier lieu, Faiveley Transport va s'efforcer de mettre en œuvre une démarche Groupe, de manière à renforcer la convergence des multiples actions qui ont déjà été réalisées. L'échange des connaissances et du savoir-faire entre les différentes filiales est la clé de la réussite de cette démarche.

Le Groupe va accroître sa communication afin de donner une image plus dynamique. A cette occasion, il démontrera son attachement à des valeurs partagées et attendues dans ce domaine.

5.4.6 Conclusion

Le débat autour de l'empreinte carbone et de la diminution des gaz à effet de serre est actuellement favorable au ferroviaire. Le Gouvernement français a promis d'y consacrer plusieurs dizaines de milliards d'euros pour relancer le fret, construire les lignes à grande vitesse, augmenter la capacité et la densité du réseau ferré. La Communauté Européenne soutient également le secteur ferroviaire. Les autres parties du monde ont conscience de cette nécessaire évolution des mentalités. Le ferroviaire plus que jamais est le meilleur moyen de relier les grandes villes entre elles à l'échelle européenne mais aussi dans les autres continents. Le matériel roulant ferroviaire est la solution aux problèmes de pollution des grandes mégapoles internationales. C'est donc un énorme challenge qui s'ouvre à Faiveley Transport, mais aussi de nouvelles opportunités.

Pour accompagner ces nouvelles tendances, le Groupe doit être toujours plus innovant. Il ne s'agit plus seulement de raisonner en termes de qualité et de prix, mais d'ajouter de nouvelles composantes que sont le développement durable, les performances énergétiques, le confort et la recyclabilité de ses produits. L'offre globale doit évoluer pour offrir toujours plus de services et répondre aux attentes de ses clients. Cette diversification de l'offre, en plus d'être une nécessité, est une opportunité d'ajouter de la valeur à ses activités.

Dans leur fonctionnement, les sites sont soucieux de l'utilisation de leurs ressources afin de maintenir, voire réduire leurs coûts. Une démarche de développement durable s'inscrit parfaitement dans cette logique de réduction des coûts de fonctionnement par la meilleure maîtrise de ressources. Investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments, mieux penser la logistique, investir dans les ressources humaines en leur donnant les moyens d'aller au bout des actions ne peut être que bénéfique à l'entreprise et à la société civile.

6. INFORMATION DES ACTIONNAIRES

6.1. Renseignements concernant la société.....	288
6.1.1. Dénomination et siège social	
6.1.2. Forme juridique et législation applicable	
6.1.3. Date de constitution et date d'expiration	
6.1.4. Objet social (article 2 des statuts)	
6.1.5. Registre du commerce et des sociétés	
6.1.6. Consultation des documents juridiques relatifs à la société	
6.1.7. Exercice social	
6.1.8. Affectation et répartition du résultat, mise en paiement des dividendes	
6.1.9. Administration de la société	
6.1.10. Assemblées générales	
6.1.11. Droit de communication des actionnaires	
6.2. Renseignements concernant le capital émis.....	293
6.2.1. Capital social émis	
6.2.2. Modification du capital et des droits attachés aux actions	
6.2.3. Forme et inscription en compte des actions	
6.2.4. Franchissement de seuil statutaire	
6.2.5. Identification des détenteurs des titres au porteur	
6.2.6. Service des titres de la société	
6.2.7. Transmission des actions	
6.3. Capital autorisé mais non émis.....	294
6.3.1. Délégations de compétence pour augmenter le capital social	
6.3.2. Programme de rachat d'actions	
6.3.3. Contrat d'animation du Marché sur le titre Faiveley Transport	
6.4. Répartition du capital et des droits de vote.....	296
6.4.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	
6.4.2. Modification intervenues dans la répartition du capital au cours des six dernières années	
6.4.3. Autocontrôle	
6.4.4. Pactes d'actionnaires	
6.5. Marché du titre.....	299
6.5.1. Place de cotation	
6.5.2. Évolution du cours	
6.6. Dividendes et politique de distribution.....	301
6.7. Politique d'information.....	302
6.7.1. Responsable de l'information	
6.7.2. Documents accessibles au public	
6.7.3. Calendrier de communication financière	

6.1. Renseignements concernant la société

L'Assemblée générale mixte de la société qui s'est tenue le 14 septembre 2011 a modifié l'article 19 des statuts de la société définissant la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance. Ainsi la durée du mandat des conseillers est fixée à trois ans mais par exception et afin de permettre la mise en œuvre et le maintien de l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance, ces derniers pourront être nommés par l'assemblée générale pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans.

L'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance a été mis en place lors des renouvellements des mandats présentés à l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011. Ainsi, un tiers des mandats des conseillers arrivera à échéance chaque année.

6.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination : FAIVELEY TRANSPORT
Siège social : Immeuble Le Delage – Hall Parc – Bâtiment 6A
3 rue du 19 mars 1962 – 92230 Gennevilliers
Accueil téléphonique au : 01 48 13 65 00

6.1.2. Forme juridique et législation applicable

La société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le droit commun français des sociétés commerciales et plus particulièrement par le livre II du Code de commerce, ainsi que par la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

6.1.3. Date de constitution et date d'expiration

La société a été constituée le 7 décembre 1981 pour une durée de 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit, jusqu'au 30 décembre 2080, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

6.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, et notamment :

- la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,
- la gestion de ces participations ainsi que l'exercice de tous les droits qui y sont attachés,
- la création, l'acquisition, l'exploitation de biens mobiliers ou immobiliers, de fonds commerciaux ou industriels,
- la réalisation et la fourniture de prestations de services portant sur des études de marchés, des conseils en gestion et de nature administrative, financière, ainsi que toutes opérations de gestion et d'assistance administrative et financière, de formation et de relation publique, de recrutement et de formation du personnel ;
- la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales ou affiliées.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en assurer l'application ou le développement.

6.1.5. Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 323 288 563 (code APE – 6420 Z).

6.1.6. Consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à la société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social, Immeuble Le Delage – Hall Parc – Bâtiment 6A – 3 rue du 19 mars 1962 – 92230 Gennevilliers.

6.1.7. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

6.1.8. Affectation et répartition du résultat et mise en paiement des dividendes

1. – Fixation et affectation du résultat – Définitions

a) Réserve légale : A peine de nullité de toute délibération contraire, il est fait sur les bénéfices de l'exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

b) Bénéfice distribuable : Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les présents statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

c) Report à nouveau : L'Assemblée peut décider l'inscription au compte « report à nouveau » ou à tous comptes de réserves, de tout ou partie du bénéfice distribuable. Elle fixe l'affectation ou l'emploi des bénéfices ainsi inscrits à ces comptes. Ils peuvent être affectés notamment au financement des investissements de la société.

d) Sommes distribuables : Le total du bénéfice distribuable et des réserves dont l'Assemblée a la disposition, constitue les sommes distribuables.

II. – Répartition des bénéfices – Mise en paiement des dividendes

a) Acomptes sur dividendes : La société peut verser à ses actionnaires des acomptes à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices aient été approuvés, dans les conditions suivantes :

- le bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice ;
- le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini ci-dessus.

b) Paiement du dividende : Après approbation des comptes annuels et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Tout dividende distribué en violation des règles contenues dans les présents statuts constitue un dividende fictif.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du Directoire.

Il ne peut être exigé des actionnaires aucune répétition de dividendes, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- la distribution a été effectuée en violation des dispositions établies ci-dessus ;
- il est établi que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

6.1.9. Administration de la société

L'Assemblée Générale du 27 septembre 2005 a changé le mode d'administration de la société de société anonyme à Conseil d'administration à société anonyme à Directoire et Conseil et Surveillance.

Le Directoire est composé de trois membres désignés par un Conseil de Surveillance, lui-même composé de 10 membres.

6.1.10. Assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires de la société sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.

Les Assemblées générales régulièrement convoquées et constituées représentent l'universalité des actionnaires. Leurs décisions s'imposent pour tous.

- Convocation – Réunions

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions sont tenues au jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation. Elles ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

- Conditions d'admission

Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire, ou par correspondance aux Assemblées générales, de quelque nature qu'elles soient.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité.

Le droit de participer aux Assemblées pour les titulaires d'actions au porteur est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'Assemblée.

- Tenue de l'Assemblée

Les Assemblées d'actionnaires sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par un conseiller délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par les Commissaires aux Comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres de ladite Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'Assemblée en désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire par la loi et les présents statuts.

L'Assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice. Toutefois, ce délai peut être prolongé à la demande du Directoire par ordonnance du président du tribunal de commerce, statuant sur requête.

Elle exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Spécialement, elle peut changer la nationalité de la société, à condition que le pays d'accueil ait conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, en conservant à la société sa personnalité juridique.

Droit de vote double

Par décision statutaire, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un État membre de l'Union européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L. 225-123 du Code de commerce. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

6.1.11. Droit de communication des actionnaires

Le Directoire doit adresser ou mettre à la disposition des actionnaires les documents nécessaires pour permettre à ceux-ci de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche des affaires de la société.

A compter de la communication prévue ci-dessus, tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Directoire sera tenu de répondre au cours de l'Assemblée.

Une association répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-120 du Code de commerce, ainsi que un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital social, soit individuellement, soit en se groupant sous quelque forme que ce soit, peuvent poser par écrit au Directoire des questions sur une ou plusieurs opérations de gestion de la société, ainsi que, le cas échéant, des sociétés qu'elle contrôle. Dans ce dernier cas, la demande doit être appréciée au regard de l'intérêt du Groupe. La réponse doit être communiquée aux commissaires aux comptes. À défaut de réponse dans un délai d'un mois ou à défaut de communication d'éléments de réponse satisfaisants, ces actionnaires peuvent demander en référé la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion.

Le ministère public et le comité d'entreprise peuvent également demander en référé la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion.

Tout actionnaire a le droit à toute époque d'obtenir communication des documents que le Directoire a obligation, selon les cas, de tenir à sa disposition au siège social, ou de lui adresser, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

6.2. Renseignements concernant le capital émis

6.2.1. Capital social émis

Au 31 mars 2012, le capital de la société est de 14 614 152 Euros. Il est divisé en 14 614 152 actions de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

6.2.2. Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

6.2.3. Forme et inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Chacune des catégories obéit aux dispositions légales qui lui sont applicables.

6.2.4. Franchissement de seuil statutaire

Hormis l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe aucune obligation statutaire particulière.

6.2.5. Identification des détenteurs de titres au porteur

Sauf dans les cas prévus par la loi, les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

La société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

6.2.6. Services des titres de la société

La société a délégué le service de ses titres à la Société Générale Securities Services : 32, rue du Champ de Tir – BP 81236- 44312 Nantes Cedex.

6.2.7. Transmission des actions

Les transmissions des actions de la société entre vifs ou par décès s'effectuent librement. Les actions de la société sont transmises à l'égard des tiers et de la société par un ordre de virement de compte à compte. Les actions de la société non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

6.3. Capital autorisé mais non émis

6.3.1. Délégations de compétence pour augmenter le capital social

A l'occasion de l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011, une résolution (dix-neuvième résolution) a été votée par les actionnaires concernant une délégation de compétence à conférer au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

Cette résolution a été adoptée à la majorité qualifiée.

Conformément aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135 et L.225-136 du Code de commerce, a été déléguée au Directoire la possibilité de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour réaliser une ou plusieurs offres visées au II de l'Article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, pouvant porter sur, au maximum, 10 % du capital de la société au jour de l'assemblée.

Cette délégation a été donnée pour une durée de vingt six mois à compter du 14 septembre 2011.

Le Directoire dans sa réunion du 3 février 2012 a mis en œuvre cette délégation après avoir obtenu l'approbation du Conseil de Surveillance du 23 novembre 2011 sur les opérations envisagées.

En effet, dans le cadre de l'acquisition de la société américaine Graham-White Manufacturing Co., le contrat d'acquisition conclu le 22 décembre 2011 et amendé le 10 janvier 2012, prévoyait qu'une partie du prix d'acquisition des actions Graham-White Manufacturing Co. sera payée aux cédants en actions nouvelles de FAIVELEY TRANSPORT.

En conséquence, le Directoire du 3 février 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant nominal de 209 441 € pour le porter de 14 404 711 € à 14 614 152 € par l'émission de 209 441 actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix unitaire de 53,086 € chacune, soit un prix de souscription total de 11 118 384,93 €. Le prix d'émission correspond à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital, diminuée d'une décote de 5%.

6.3.2. Programme de rachat d'actions

Au 31 mars 2012, la société détenait 427 528 titres en autocontrôle représentant 2,93 % de son capital. La valeur comptable de ces titres était de 21 375 820,45 euros et leur valeur de marché de 17 462 834,60 euros.

L'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 a été appelée aux termes de la septième résolution à autoriser un nouveau programme de rachat d'actions. Le descriptif de ce programme, établi conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, est présenté ci-après et, ainsi que le prévoit l'article 241-3-III de ce règlement, il ne fera en conséquence pas l'objet d'une publication spécifique.

Objectifs du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 14 septembre 2011 :

Les achats d'actions pourront être réalisés:

- en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Faiveley Transport par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- dans le but de les attribuer aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions, participation des salariés aux résultats, attribution gratuite d'actions) ;
- en vue de leur annulation par voie de réduction de capital dans les limites fixées par la loi ;
- dans la limite de 5% du capital aux fins de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, par voie d'offre publique ou autrement ;
- en vue de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et plus généralement toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir, prix maximum d'achat :

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10% des actions qui composent le capital de la société, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Le prix maximum d'achat est fixé à 90 € par action.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de 129,6 M€.

Compte tenu des 427 528 actions déjà détenues directement ou indirectement par la société au 31 mars 2012, le nombre maximal d'actions que la société pourrait acquérir dans le cadre de ce programme de rachat d'actions serait de 1 033 887.

Durée du programme de rachat d'actions

Cette autorisation restera valable dix-huit mois, soit jusqu'au 14 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la société n'a procédé à aucun rachat de titre Faiveley Transport hormis ceux effectués par un prestataire de services d'investissements via un contrat de liquidité.

A l'occasion de l'Assemblée générale mixte qui se tiendra le 14 septembre 2012, un projet de résolution (neuvième résolution) sera soumis au vote des actionnaires concernant le renouvellement de ce programme de rachat d'actions pour une nouvelle durée de dix-huit mois.

Si cette résolution est adoptée lors de la prochaine Assemblée générale, l'autorisation accordée au Directoire annulera et remplacera celle accordée lors de l'Assemblée générale du 14 septembre 2011.

Voir Chapitre 3 rubrique 3.4.7 Projets de résolutions.

6.3.3. Contrat d'animation du Marché sur le titre Faiveley Transport

Depuis le 22 septembre 2009, un contrat de liquidité entre la société et ODDO Corporate Finance, prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance aux fins d'animation du marché, a été mis en œuvre.

Au titre de ce contrat, la société a mis à disposition d'ODDO 10 000 titres et 500 000 euros. Au 31 mars 2012, ODDO Corporate Finance a procédé pour le compte de la société à l'achat de 159 857 titres et à la cession de 154 600 titres.

Le prix moyen des titres achetés au cours de l'exercice a été de 55,89 euros et de 55,36 euros pour les titres cédés. Au 31 mars 2012, la société détenait 10 181 titres via le contrat d'animation du marché (soit 0,07% de son capital) pour une valeur de marché de 534 110,94 euros soit une valeur unitaire de 52,46 euros.

6.4. Répartition du capital et des droits de vote

6.4.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Selon le registre des actionnaires au nominatif fourni par la Société Générale et l'identification d'un certain nombre d'actionnaires au porteur, la répartition du capital et des droits de vote de la société s'établit comme suit :

Principaux actionnaires au 30 juin 2012	Nombre d'actions	% en capital	Droits de vote simple	Droits de vote double	Total des droits de vote	% en droits
Financière Faiveley	6 315 380	43,21%	43 055	6 272 325	12 587 705	56,91%
François Faiveley Participations (F.F.P)	1 159 288	7,93 %	354 538	804 750	1 964 038	8,88%
François Faiveley	225	0,00%	-	225	450	0,00%
Thierry Faiveley	214 524	1,47%	214 524	-	214 524	0,97%
Erwan Faiveley	5	0,00%	-	5	10	0,00%
Total Famille Faiveley	7 689 422	52,62%	612 117	7 077 305	14 766 727	66,77%
Mandataires sociaux et Dirigeants*	147 191	1,01%	6 314	140 877	288 068	1,30%
Auto- contrôle	425 847	2,91%	-	-	-	0,00%
Titres nominatifs**	733 906	5,02%	23 002	710 904	1 444 810	6,53%
Public	5 617 786	38,44%	5 617 787	-	5 617 787	25,40%
TOTAL	14 614 152	100,00%	6 259 220	7 929 086	22 117 392	100,00%

* hors Erwan Faiveley et François Faiveley

** hors Famille Faiveley, Dirigeants et autocontrôle

Chaque membre de la famille Faiveley vote séparément. A la connaissance des responsables du Document de référence, il n'existe pas de pactes d'actionnaires liant les membres de la famille Faiveley.

Le capital de la société est détenu par des holdings familiaux, Financière Faiveley et François Faiveley Participations à 52,6% dont 43,2% pour une seule d'entre elles, Financière Faiveley. Il n'y a pas de transaction significative avec ces sociétés en dehors du dividende versé au titre de chaque exercice et d'une convention de prestations de services (montant de 365 K€) avec François Faiveley Participations, autorisée au titre des conventions réglementées.

Afin de prévenir tout abus de contrôle de la part de l'actionnaire principal au sein de la société, M. Philippe Alfroid, a été élu Président du Conseil de Surveillance, le 22 septembre 2009 à la place de M. François Faiveley. Les membres du Conseil de Surveillance ont considéré que cela participait d'une meilleure gouvernance au sein de la société.

M. Alfroid, en cas de partage des voix, dispose en tant que Président du Conseil de Surveillance, d'une voix prépondérante.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres, son Président, Thierry Barel est le seul représentant légal de la société.

La société François Faiveley Participations (F.F.P) détient :

- directement 7,93% du capital de Faiveley Transport,
- 53,03% du capital de la société Financière Faiveley, qui détient 43,21% du capital de Faiveley Transport,
- 52% du capital de la société Holding Faiveley Frères, qui détient 34 % du capital de Financière Faiveley.

Le capital de la société a été augmenté le 3 février 2012, par l'émission de 209 441 actions nouvelles d'un euro de nominal chacune. Le capital a ainsi été porté à 14 614 152 euros.

A la connaissance de la société, au 31 mars 2012, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote.

Principaux actionnaires au 31 mars 2012	Nombre d'actions	% en capital	Droits de vote simple	Droits de vote double	Total des droits de vote	% en droits
Financière Faiveley	6 315 380	43,21%	43 055	6 272 325	12 587 705	56,86%
François Faiveley Participations (F.F.P.)	1 159 288	7,93 %	354 538	804 750	1 964 038	8,87%
François Faiveley	225	0,00%	-	225	450	0,00%
Thierry Faiveley	214 524	1,47%	214 524	-	214 524	0,97%
Erwan Faiveley	5	0,00%	-	5	10	0,00%
Total Famille Faiveley	7 689 422	52,62%	612 117	7 077 305	14 766 727	66,70%
Mandataires sociaux et Dirigeants	147 191	1,01%	6 314	140 877	288 068	1,30%
Auto- contrôle	427 528	2,93%	-	-	-	0,00%
Titres nominatifs	770 529	5,27%	35 929	734 600	1 505 129	6,80%
Public	5 579 482	38,17%	5 579 482	-	5 579 482	25,20%
TOTAL	14 614 152	100,00%	6 233 842	7 952 782	22 139 406	100,00%

- Evolution du capital sur les trois derniers exercices :

	2011/2012 % en capital	2010/2011 % en capital	2010/2009 % en capital
Titres Nominatifs	58,66	60,15	58,94
Public	41,34	39,85	41,06

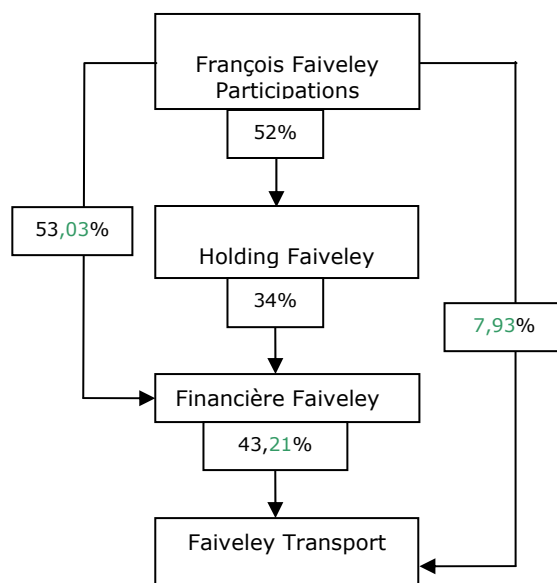
- Part du capital de la société faisant l'objet de nantissements :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti
Financière Faiveley	Société Générale et Crédit Lyonnais	24/03/2006	31/03/2016	Remboursement intégral du prêt octroyé.	Au 31 mars 2011 : 70 400	0,49
François Faiveley Participations	Société Générale et Crédit Lyonnais	24/03/2006	30/03/2013	Remboursement intégral du prêt octroyé.	Au 31 mars 2011 : 4 062	0,028

- Participation des salariés dans le capital :

Au 31 mars 2012, le FCPE Faiveley actions détient 15 360 actions (0,10 %) de la société.

- Organigramme simplifié concernant l'actionariat de la famille Faiveley :



6.4.2. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des six dernières années

Date	Opérations	Augmentation de capital en €	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital en €
31 mars 2006	Néant	Néant	12 529 585	12 529 585
31 mars 2007	Néant	Néant	12 529 585	12 529 585
31 mars 2008	Néant	Néant	12 529 585	12 529 585
31 mars 2009	Emission d'actions nouvelles	1 875 126	14 404 711	14 404 711
31 mars 2010	Néant	Néant	14 404 711	14 404 711
31 mars 2011	Néant	Néant	14 404 711	14 404 711
3 février 2012	Emission d'actions nouvelles	209 441	14 614 152	14 614 152
31 mars 2012	Néant	Néant	14 614 152	14 614 152

6.4.3. Autocontrôle

Au 31 mars 2012, la société détenait en propre 427 528 de ses actions, soit 2,93% de son capital.

6.4.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

6.5. Marché du titre

6.5.1. Place de cotation

L'action Faiveley Transport est cotée sur Euronext Paris :

- Eurolist Compartiment B (Mid-caps)
- Code ISIN : FR 0000053142
- Code Sicovam : 5314
- Code Reuters : FAIP.PA
- Code Bloomberg : LEY.FP
- Valeur nominale : 1 €
- Valeur éligible au SRD

Capitalisation boursière : 760 M€ au 31 mars 2012 pour 14 614 152 titres.

Indice de référence : Dans le cadre de la création d'un marché réglementé unique, Euronext a mis en place, depuis le 03 janvier 2005, une nouvelle gamme d'indices. FAIVELEY figure depuis lors dans les indices suivants :

- SBF 120
- CAC Mid & Small
- CAC AllShares
- CAC All.Tradable
- Next 150
- CAC Mid 60
- CAC Industrials
- CAC Ind. Engin.

6.5.2. Évolution du cours

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le cours de l'action Faiveley Transport, les volumes et les capitaux échangés au cours des 18 derniers mois :

	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Volume des transactions	Cours de clôture à fin de mois	Capitalisation boursière (en M€)
janvier 2011	65,30	61,00	331 295	65,15	938,5
février 2011	68,30	63,52	200 808	66,28	954,7
mars 2011	71,43	63,75	310 993	69,81	1 005,6
avril 2011	71,69	67,51	264 725	68,80	991,0
mai 2011	69,75	67,25	173 926	68,52	987,0
juin 2011	70,50	65,55	246 332	70,50	1 015,5
juillet 2011	70,64	58,15	359 521	58,51	842,8
août 2011	59,25	47,10	392 097	50,85	732,5
septembre 2011	51,50	39,00	375 735	44,96	647,6
octobre 2011	54,40	42,10	308 778	49,59	714,2
novembre 2011	52,75	46,20	345 122	46,97	676,6
décembre 2011	50,35	44,45	276 379	48,10	692,9
janvier 2012	58,09	48,18	402 754	55,72	802,6
février 2012	56,62	53,62	374 447	53,83	786,7
mars 2012	54,31	50,50	320 578	52,00	759,9
avril 2012	52,00	41,70	566 633	41,75	610,1
mai 2012	42,75	34,46	530 651	34,46	503,6
juin 2012	42,15	33,50	413 748	42,05	614,5

6.6. Dividendes et politique de distribution

Le dividende par action versé par la société lors des cinq derniers exercices et le revenu global par action (dividende + avoir fiscal) sont les suivants :

	Dividendes
2006/2007	0,80 euro
2007/2008	0,35 euro
2008/2009	1 euro
2009/2010	1,20 euro
2010/2011	1,20 euro

Le dividende n'est plus assorti d'un avoir fiscal depuis la loi de finance du 30 décembre 2003 et son article 93. L'article 158 du Code Général des Impôts prévoit que le dividende mis en distribution ouvre droit, au profit des seuls actionnaires personnes physiques, à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Lors de la mise en paiement du dividende, dans la mesure où la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

Politique de distribution : voir supra § 6.1.8.II

Le Directoire du 6 juin 2012, ayant arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, a décidé de proposer aux actionnaires de la société, qui se réuniront en Assemblée générale le 14 septembre 2012, d'affecter le bénéfice distribuable au 31 mars 2012 qui s'élève à 56 797 521,91 euros (soit la perte de l'exercice clos le 31 mars 2012, pour 10 998 977,46 euros et le report à nouveau antérieur s'élevant à 67 796 499,37 euros) de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale pour 20 944,10 €.
- Distribution d'un dividende de 0,85 € par action, soit 12 422 029,20 €.

Le solde, soit 44 354 548,61 euros sera porté en totalité au compte « report à nouveau ».

Le Directoire proposera aux actionnaires de la société de lui donner tous pouvoirs afin de procéder à la mise en paiement des dividendes à partir du 20 septembre 2012.

6.7. Politique d'information

6.7.1. Responsables de l'information

Thierry Barel
Président du Directoire de Faiveley Transport
Directeur Général de Faiveley Transport

Kasha Dougall
Responsable communication
Tél. : 01 48 13 65 11
kasha.dougall@faiveleytransport.com

6.7.2. Documents accessibles au public

- Les documents visés à l'article R.225-83 du Code de commerce ou copie de ces documents, peuvent être consultés au siège social de la société :
Immeuble Le Delage – Hall Parc – Bâtiment 6A – 3 rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers – France.
- Les documents publiés au BALO sont consultables sur le site internet :
<http://www.balo.journal-officiel.gouv.fr>
- Les informations à la disposition des actionnaires sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet du Groupe : <http://www.faiveleytransport.com>.

La rubrique « Finance » du site fournit en temps réel des informations relatives à la Bourse (cours de l'action) et on y trouve les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- Rapports annuels et intermédiaires
- Présentations à la communauté financière
- L'ensemble des communiqués de presse
(<http://www.faiveleytransport.com/fr/finance/informations-reglementees>)
- Programme de rachat d'actions

Ces informations sont disponibles en français et en anglais.

6.7.3. Calendrier de communication financière

- Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2012/2013 : 24 juillet 2012
- Assemblée générale annuelle mixte : 14 septembre 2012
- Chiffre d'affaires semestriel 2012/2013: 25 octobre 2012
- Résultats semestriels 2012/2013 : 27 novembre 2012
- Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2012/2013 : 25 janvier 2013
- Chiffre d'affaires annuel 2012/2013 : 25 avril 2013

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Responsables du Document de référence.....	304
7.2. Attestation des Responsables du Document de référence.....	304
7.3. Responsables du contrôle des comptes.....	305
7.3.1. Co-Commissaires aux Comptes titulaires	
7.3.2. Co-Commissaires aux Comptes suppléants	
7.3.3. Changement de commissaires aux comptes	
7.4. Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes.....	306

7.1. Responsables du Document de référence

Monsieur Thierry Barel exerçant les fonctions de Président du Directoire et de Président Directeur Général de Faiveley Transport.

Monsieur Guillaume Bouhours exerçant les fonctions de membre du Directoire et Directeur Administratif et Financier de Faiveley Transport.

7.2. Attestation des Responsables du Document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 40 à 52, pages 56 à 76, page 78, pages 203 à 212, pages 217 à 223, pages 233 à 249, pages 256 à 279 et pages 293 à 299, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, et inclus dans le présent document de référence aux pages 79 à 157, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 158 à 160.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 192 à 194 du présent document de référence.

Les comptes consolidés relatifs aux exercices 2010/2011 et 2009/2010 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant, respectivement, en pages 160 à 163 du Document de référence 2010/2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 juillet 2011 sous le n° D.11-749, et en pages 154 à 157 du Document de référence 2009/2010 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 novembre 2010 sous le n° R.10-073, qui contiennent des observations.

Gennevilliers, le 20 juillet 2012



Thierry BAREL
Président du Directoire
Président Directeur Général



Guillaume BOUHOURS
Membre du Directoire
Directeur Administratif et Financier

7.3. Responsables du contrôle des comptes

7.3.1. Co-Commissaires aux Comptes titulaires

- **Expertise Comptable et Audit**

Représenté par : Jérôme Burrier
37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 Dijon

Date de début du premier mandat :	23/09/1999 lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la même date
Durée du mandat en cours :	six ans (à compter du 14 septembre 2011)
Date d'expiration du mandat en cours :	A l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
Appartenance au Groupe :	Expertise Comptable et Audit

- **PricewaterhouseCoopers Audit**

Représenté par : Philippe Vincent
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat :	14/09/2011 lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la même date
Durée du mandat en cours :	six ans (à compter du 14 septembre 2011)
Date d'expiration du mandat en cours :	A l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
Appartenance au Groupe :	PricewaterhouseCoopers Audit qui est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles

7.3.2. Co-Commissaires aux Comptes suppléants

- **Suppléant d'Expertise Comptable et Audit**

Monsieur Eric Gaboriaud
37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 Dijon

Date de début du premier mandat :	19/09/2007 lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la même date
Durée du mandat en cours :	six ans (à compter du 14 septembre 2011)
Date d'expiration du mandat en cours :	A l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
Appartenance au Groupe :	Expertise Comptable et Audit

▪ **Suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit**

Monsieur Yves Nicolas
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur seine Cedex

Date de début du premier mandat :	14/09/2011 lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la même date
Durée du mandat en cours :	six ans (à compter du 14 septembre 2011)
Date d'expiration du mandat en cours :	A l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
Appartenance au Groupe :	PricewaterhouseCoopers Audit qui est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles

7.3.3. Changement de commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale du 14 septembre 2011, dans sa sixième résolution, a nommé pour une durée de six exercices, les sociétés PricewaterhouseCoopers (représentée par M. Jérôme Vincent) et Expertise Comptable et Audit (représentée par M. Jérôme Burrier) en qualité de commissaires aux comptes titulaires.

7.4. Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Les honoraires dus aux commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau dans le cadre des missions effectuées pour les clôtures des comptes au 31 mars 2012 et 31 mars 2011 sont les suivants :

	ECA		PWC	DELOITTE
	2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011
Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :				
Emetteur	152	173	200	206
Filiales	113	275	553	67
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	-
Sous-total honoraires audit	265	448	753	273
Autres prestations :				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	265	448	753	273

8. INFORMATION INTERMEDIAIRE

Néant.

9. Table de concordance

Le tableau ci-après présente dans sa partie gauche les informations à inclure au minimum dans un document de référence en application de l'annexe 1 du Règlement (CE) N° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, et renvoie aux pages du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitres du Document de référence	N° de page
1. Personnes responsables	7.1 Responsable du DDR 7.2 Attestation du Responsable du DDR	p.304 p.304
2. Contrôleurs légaux des comptes	7.3 Responsables du contrôle des comptes	p.305
3. Informations financières sélectionnées 3.1 Informations financières historiques 3.2 Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	3.1.1.2 Chiffres clés N/A	p.58
4. Facteurs de risque	2.1 Rapport sur la gestion des risques 3.3.6 Note E.14 Instruments financiers	p.40 à 54 p.130 à 141
5. Informations concernant l'émetteur 5.1. Histoire et évolution de la société 5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur 5.1.4 Sièges social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire 5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur 5.2. Investissements	6.1.1 Dénomination et siège social 6.1.5 Registre du commerce et des sociétés 6.1.3 Date de constitution et date d'expiration 6.1.1 & 6.1.2 Forme juridique et législation applicable 1.1.1 Historique de la société 1.6.3 Investissements	p.288 p.289 p.288 p.288 p.3 à 5 p.35 à 36

<p>6. Aperçu des activités</p> <p>6.1. Principales activités</p> <p>6.2. Principaux marchés</p> <p>6.3. Événements exceptionnels</p> <p>6.4. Dépendance éventuelle de l'émetteur</p> <p>6.5. Éléments sur lesquels sont fondées les déclarations de l'émetteur concernant sa position concurrentielle</p>	<p>1.2 Stratégie et activité du Groupe</p> <p>1.5. Le marché</p> <p>N/A</p> <p>1.5.4 Principaux fournisseurs et clients</p> <p>2.3.4 Risques de dépendance à l'égard des fournisseurs et/ou sous-traitants</p> <p>1.5.2 Positionnement concurrentiel</p>	<p>p.9 à 12</p> <p>p.23 à 32</p> <p>p.31 à 32 p.49 à 50</p> <p>p.26 à 30</p>
<p>7. Organigramme</p> <p>7.1. Description du groupe</p> <p>7.2. Liste des filiales importantes</p>	<p>1.1.2 Organisation</p> <p>1.1.2.2 Organigramme juridique du Groupe</p> <p>1.1.2.3 Principales sociétés du Groupe</p> <p>3.3.6 Note G. Périmètre et méthodes de consolidation</p> <p>3.4.4 Note D.9 Tableau des filiales et participations</p>	<p>p.5 p.7</p> <p>p.8 p.155 à 156 p.190</p>
<p>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</p> <p>8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées</p> <p>8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, des immobilisations corporelles</p>	<p>1.6.3 Investissements</p> <p>1.6.4 Propriété immobilière</p> <p>3.3.6 Note E.2 Immobilisations incorporelles</p> <p>3.3.6 Note E.3 Immobilisations corporelles</p> <p>5.3 Informations environnementales</p>	<p>p.35 à 36 p.37 p.108 p.109 à 110</p> <p>p.273 à 279</p>
<p>9. Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>9.1. Situation financière</p> <p>9.2. Résultat d'exploitation</p>	<p>3.1.1 Rapport sur l'activité et présentation des comptes consolidés</p>	<p>p.56 à 69</p>
<p>10. Trésorerie et capitaux</p> <p>10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)</p> <p>10.2. Source et montant des flux de trésorerie</p> <p>10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement</p> <p>10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</p>	<p>3.1.3.1 Capitaux de l'émetteur</p> <p>3.1.3.2 Source et montant des flux de trésorerie</p> <p>3.3.4 Tableau des flux de trésorerie (comptes consolidés)</p> <p>3.4.3 Tableau des flux de trésorerie (comptes sociaux)</p> <p>3.1.3.3 Conditions de financement</p> <p>3.1.3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux</p>	<p>p.74</p> <p>p.74 p.83 p.164</p> <p>p.74 à 76</p> <p>p.76</p>

10.5. Informations concernant les sources de financement attendues	3.1.3.5 Financement de l'activité et sources attendues	p.76
11. Recherche et développement, brevets et licences	1.6.1 L'innovation au cœur du développement 1.6.2 Propriété intellectuelle	p.33 à 34 p.34 à 35
12. Information sur les tendances	3.2.1 Perspectives 2012/2013 et principales tendances	p.77
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	3.2.5 Prévisions (N/A)	p.78
14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale		
14.1. Organes de direction et de surveillance	4.1.1 Composition des organes d'administration 4.3 Rapport du Président sur le contrôle interne	p.203 à 212 p.233 à 249
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance	4.1.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes	p.214
15. Rémunération et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	4.2 Intérêts des dirigeants	p.216 à 225
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3.3.6 Note E.27.2 Rémunération des principaux dirigeants	p. 151
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	4.1.1 Composition des organes d'administration	p.203 à 212
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration 4.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux 4.2.5 Informations sur les opérations conclues avec les mandataires sociaux 3.3.6 Note C.18 Mécanismes spécifiques liés à l'actionnariat	p.214 à 215 p.224 p.224 à 225 p.102
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération	4.3.6 Comités institués au sein du Groupe 4.5 Rapport du Président sur le contrôle interne	p.227 à 228 p.233 à 249
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.6 Déclaration de conformité de la société en matière de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	p.254

<p>17. Salariés</p> <p>17.1. Nombre de salariés</p> <p>17.2. Participations et stock options</p> <p>17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur</p>	<p>3.3.6 Note E.25 Frais de personnel et effectifs 5.1.2 Répartition et évolution des effectifs</p> <p>5.1.5 Schémas d'intéressement du personnel 4.2.1 Intérêts des dirigeants dans le capital de la société et de ses filiales 4.2.3 Nombre d'options détenues par les dirigeants 3.3.6 Note E.11 Capitaux propres</p> <p>5.1.5.4 Politique d'actionnariat salarié : Plan d'options d'achat et/souscription d'actions et attribution gratuite d'actions</p>	<p>p.148 p.260 à 263</p> <p>p.267 à 270 p.216</p> <p>p.224 p.116 à 122</p> <p>p.267 à 270</p>
<p>18. Principaux actionnaires</p> <p>18.1 Information sur la détention , directe ou indirecte, d'un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable</p> <p>18.2 Information sur les droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur</p> <p>18.3 Information sur la détention et le contrôle de l'émetteur.</p> <p>18.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle dans le capital de l'émetteur</p>	<p>6.4.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote</p> <p>6.1.10 Assemblées générales (§ Droits de vote double)</p> <p>6.4 Répartition du capital et des droits de vote 4.1.4 Règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.</p> <p>6.4.5 Pactes d'actionnaires</p>	<p>p.296</p> <p>p.290</p> <p>p.296 à 298 p.215</p> <p>p.300</p>
<p>19. Opérations avec des apparentés</p>	<p>3.3.6 Note E.27 Transactions avec les parties liées</p> <p>3.4.4 Note D.6 Opérations avec les entreprises liées</p>	<p>p.149 à 152</p> <p>p.183</p>

<p>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</p> <p>20.1. Informations financières historiques</p> <p>20.2. Informations financières pro-forma</p> <p>20.3. États financiers</p> <p>20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles</p> <p>20.5. Date des dernières informations financières</p> <p>20.6. Informations financières intermédiaires et autres</p> <p>20.7. Politique de distribution des dividendes</p> <p>20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage</p> <p>20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale</p>	<p>Informations incluses par référence</p> <p>3.1.1.2 Chiffres clés</p> <p>N/A</p> <p>3.3 Comptes consolidés 2011/2012</p> <p>3.4 Comptes sociaux 2011/2012</p> <p>3.3.7 Rapport des CAC sur les comptes consolidés 2011/2012</p> <p>3.4.6 Rapport des CAC sur les comptes annuels 2011/2012</p> <p>4.2.6 Rapport spécial des CAC sur les conventions réglementées</p> <p>4.4 Rapport des CAC sur le Rapport du Président sur le contrôle interne</p> <p>31 mars 2012</p> <p>8. Information intermédiaire</p> <p>6.6. Dividendes et politique de distribution</p> <p>6.1.8 Affectation et répartition du résultat et mise en paiement des dividendes</p> <p>3.3.6 Note E.28 Dividendes payés et proposés</p> <p>3.4.7 Projet de résolutions</p> <p>2.2 Risques juridiques</p> <p>3.1.1.1 Faits marquants</p> <p>3.3.6 Note B Faits marquants</p> <p>3.4.4 Note A Faits marquants</p>	<p>Page de garde p.58 à 59</p> <p>p.79 à 157 p.161 à 190</p> <p>p.158 à 160 p.192 à 194 p.229 à 232</p> <p>p.250 à 252</p> <p>p.307</p> <p>p.301</p> <p>p.289 à 290</p> <p>p.153 p.195 à 201</p> <p>p.44 à 46</p> <p>p.56 à 58 p.85 à 87 p.165 à 166</p>
--	--	--

<p>21. Informations complémentaires <u>21.1. Capital social</u></p> <p>21.1.1. Le montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) le nombre d'actions autorisées; (b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées; (c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale; et (d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser; <p>21.1.2. Existence des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;</p> <p>21.1.3. Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;</p> <p>21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;</p> <p>21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;</p> <p>21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;</p> <p>21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.</p>	<p>6.2.1 Capital social émis</p> <p>3.3.6 Note 11.1 Capital (§.Composition du capital)</p> <p>6.4.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote</p> <p>N/A</p> <p>6.4.3 Auto-contrôle</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p> <p>3.3.6 Note E.11.1 – Plans d'options d'achat et/ou souscription d'actions et attribution gratuite d'actions</p> <p>3.4.4 Note C.5.1 - Plans d'options d'achat et souscription d'actions</p> <p>5.1.5.4 Politique d'actionnariat salarié : plans d'options d'achat d'actions</p> <p>6.4.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote</p> <p>6.4.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des 6 derniers années</p>	<p>p.293</p> <p>p.116 p.296 à 298</p> <p>p.299</p> <p>p.117 à 121 p.174 à 176 p.267 à 270</p> <p>p.296 p.299</p>
---	---	--

<p>21.2. Acte constitutif et statuts</p> <p>21.2.1. Objet social de l'émetteur</p> <p>21.2.2. Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.</p> <p>21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.</p> <p>21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</p> <p>21.2.5. Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.</p> <p>21.2.6. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.</p> <p>21.2.7. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.</p> <p>21.2.8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.</p>	<p>6.1.4 Objet social</p> <p>6.1.9 Administration de la société</p> <p>6.1.10 Assemblées Générales (§ Droit de vote double)</p> <p>6.1.10 Assemblées Générales 6.2.2 Modification du capital et des droits attachés aux actions</p> <p>6.1.10 Renseignements concernant les Assemblées générales des actionnaires</p> <p>6.1.10 Assemblées Générales (§ Droit de vote double)</p> <p>6.2.4 Franchissement de seuils</p> <p>6.2.2 Modification du capital et des droits attachés aux actions</p>	<p>p.288 à 289</p> <p>p.290</p> <p>p.292</p> <p>p.290 à 292 p.293</p> <p>p.290 à 292</p> <p>p.292</p> <p>p.293</p> <p>p.293</p>
<p>22. Contrats importants</p>	<p>1.7 Contrats importants</p>	<p>p.38</p>
<p>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</p>	<p>N/A</p>	
<p>24. Documents accessibles au public</p>	<p>6.1.6 Consultation des documents juridiques 6.7.2 Documents accessibles au public</p>	<p>p.289 p.302</p>
<p>25. Informations sur les participations</p>	<p>3.3.6 Note G.1 Liste des sociétés consolidées 3.4.4 Note D.8 Tableau des filiales et participations</p>	<p>p.155 à 156 p.190</p>

10. Table de réconciliation avec le rapport financier annuel

Rubriques du Règlement général de l'AMF	Pages du Document de référence
1. Comptes annuels	161 à 190
2. Comptes consolidés	79 à 157
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	192 à 194
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	158 à 160
5. Rapport de gestion	Rapport sur l'activité du Groupe et comptes consolidés 56 à 69 Evolution récente et perspectives 78 Trésorerie et capitaux 74 à 76 Rapport sur la gestion des risques 40 à 52 Rapport sur les comptes sociaux 70 à 73 Informations concernant le capital social 293 à 299 Organes d'administration et de direction 203 à 212 Rémunération des organes de direction 217 à 223 Informations sociales et environnementales 256 à 279
6. Honoraires des commissaires aux comptes	306
7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance et au contrôle interne au sein de Faiveley Transport	233 à 249
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du président du Conseil de Surveillance	250 à 252